

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

5493

Le 4 janvier 1985

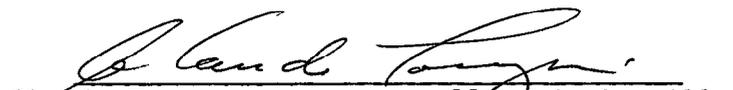
Règlement # 411

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 411 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place Richer et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 \$", tenue les 3 et 4 janvier 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 4 janvier 1985, je déclare que ledit règlement # 411 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 janvier 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 janvier 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

1-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 décembre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 décembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 décembre 1984

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 décembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

3-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 411

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 7 janvier 1985

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 3 et 4 janvier 1985 au sujet du règlement # 411 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place Richer et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

4-84

Mandat pour négocier la convention collective des policiers-pompiers

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le directeur général et le greffier soient mandatés pour négocier, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective de travail avec le Syndicat des Policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

5-85

Adoption, liste de comptes C-58-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-58-84, concernant les chèques # 12916 à 12947 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 556 790,33 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

6-85

Adoption, liste de comptes C-59-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-59-84, concernant les chèques # 12948 à 12993 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 819 483,23 \$ (le

Le 7 janvier 1985

chèque # 12988 est annulé), soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

7-85

Modification de la résolution # 407-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution # 407-84 soit modifiée comme suit:

que la ville de Trois-Rivières-Ouest cède à monsieur Luigi Rondeau, le lot # 157-38-4, ayant une superficie de 13,1 mètres carrés en échange du lot # 159-218 appartenant à M. Luigi Rondeau et ayant une superficie de 98,3 mètres carrés, ces deux lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; la soulte sera payée par la ville, au montant de 1 057,71 \$ et que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

8-85

Démission de M. Marcel Beaudry

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la démission de monsieur Marcel Beaudry, préposé à l'entretien général de l'hôtel de ville, soit acceptée à compter du 1er février 1985, étant donné qu'il désire prendre sa retraite; le Conseil remercie sincèrement monsieur Beaudry pour le bon travail qu'il a effectué au service de la ville durant ces nombreuses années.

ADOPTÉE

9-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 7 janvier 1985

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à:

l'enlèvement de 4 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium sur la Route # 138 qui seront localisés sur la rue Nicol après l'enlèvement des 4 luminaires de 10 000 lumens à vapeur de mercure situés sur la rue Nicol;

l'enlèvement de 1 luminaire de 20 000 lumens à vapeur de mercure sur la Route # 138;

l'enlèvement de 1 luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure sur la rue Côte Verdun;

l'enlèvement de 1 luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure au coin du boulevard Jean XXIII et de la rue Côte Verdun, celui-ci devra être remplacé par 1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium;

l'enlèvement d'un luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure au coin des rues Côte Richelieu et boulevard Marion et

l'enlèvement d'un luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure au coin de la rue des Dominicains, celui-ci devra être remplacé par 1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium,

le tout tel que les plans préparés par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

10-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation de:

1 luminaire de 22 000 lumens à vapeur de sodium sur la rue Côte Richelieu;

6 luminaires de 22 000 lumens à vapeur de sodium sur le boulevard Jean XXIII et

Le 7 janvier 1985

1 luminaire de 22 000 lumens à vapeur de sodium au coin du boulevard Jean XXIII, près de Baptiste Touchatou,

le tout tel que les plans préparés par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

11-85

Demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir procéder à l'inspection des aliments ainsi que de la salubrité publique sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Correspondance

Familles Ouellette & Lavoie: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Marthe Lavoie-Ouellette).

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: Approbation de la vente du lot # 15-359-2-1 à la firme C.P. Express Transport.

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente de gré à gré du lot # 159-80-15-1 à monsieur René Champoux.

M. Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Accuse réception de notre résolution concernant le programme PAREL.

Ministère des Affaires culturelles: Nous informe que ce ministère accorde une subvention de 35 176 \$ concernant le programme d'aide aux bibliothèques existantes.

Ministre d'État aux Transports: Remerciements pour la rencontre lors de sa visite dans notre région.

J. Pascal inc.: Remerciements pour l'intérêt que la ville démontre dans ce dilemme.

Le 7 janvier 1985

Ministre des Affaires municipales: Nous informe qu'il entend soumettre au Conseil du trésor une demande de nouveaux crédits pour le programme PAIRA-1983.

Cabinet du ministre responsable de la S.C.H.L.: Accuse réception de notre nouvelle demande dans le cadre du programme PAREL.

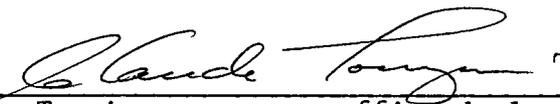
Ministère des Transports: Accuse réception de notre demande concernant l'échéancier pour le paiement des travaux de la Route # 138.

M. & Mme Louis-Philippe Dupont: Remerciements pour la délicate attention lors du départ de M. Dupont.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 15 janvier 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 janvier 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

12-85

Suspension d'un membre du service de police et d'incendie

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du service de police et d'incendie de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans un rapport confidentiel du directeur du service de police et d'incendie, monsieur Jean Proulx, en date du 5 décembre 1984;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur;

CONSIDÉRANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut soit gardé confidentiel;

que le membre du service de police et d'incendie mentionné au rapport confidentiel du directeur soit suspendu de ses fonctions pour une période de vingt-quatre (24) heures à partir du 21 janvier 1985 à 20 h au 23 janvier 1985 à 8 h inclusivement.

ADOPTÉE

Le 15 janvier 1985

13-85

Démission de M. Claude Levasseur

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de monsieur Claude Levasseur, chauffeur-journalier au service des travaux publics, soit acceptée à compter du 1er février 1985, étant donné qu'il désire prendre sa retraite; le Conseil remercie sincèrement monsieur Levasseur pour le bon travail qu'il a effectué au service de la ville durant ces nombreuses années.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 janvier 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 janvier 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

14-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

15-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 janvier 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 janvier 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

16-85

Adoption, liste de comptes C-60-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-60-84, concernant les chèques # 12994, 12995, 12997 à 13136 inclusivement (le chèque # 12996 apparaîtra sur la liste C-01-85, le chèque # 13073 a été biffé), pour un montant

Le 21 janvier 1985

total de déboursés de 274 084,46 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

17-85

Adoption, liste de comptes C-01-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-01-85, concernant le chèque # 12996 et les chèques # 13137 à 13156 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 233 346,44 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

18-85

Recommandation, paiement route # 138

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil municipal approuve le rapport du 16 janvier 1985 de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux qui s'élèvent à 152 977,92 \$ et que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordées.

ADOPTÉE

19-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Robert Boisvert (5345, Louisbourg) 500 \$

Le 21 janvier 1985

M. Pierre Turcotte (5285, Louisbourg) 500 \$
M. Roger Livernoche (730, Grenier) 2 000 \$.

ADOPTÉE

20-85

Vente du lot # 399-10

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me René Cloutier, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à Mme Jocelyne Proulx-Dubé et M. Simon Dubé pour la somme de 12 500 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

21-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de ravin du lot P.-157, appartenant à Mme Thérèse Aubry-Dubergier, M. André Aubry et M. Charles-Édouard Aubry et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

22-85

Appui à la MRC de Francheville

ATTENDU le contenu des lettres patentes concernant la constitution de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU que le principe qui sous-tendait ce regroupement de municipalités consistait en une équité de la représentation des municipalités régies par le Code Municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le dernier décret numéro 1232-84 a modifié les chiffres de population des

Le 21 janvier 1985

municipalités du territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU que cette modification a affecté le mode de représentation quant à l'équité des municipalités régies par le Code Municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le décret numéro 1232-84 entrera en vigueur le 1er janvier 1985;

ATTENDU la demande des membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 84-11-500;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de modification des lettres patentes de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 84-11-500.

ADOPTÉE

23-85

Salaire, greffier de la Cour municipale

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le salaire du greffier de la Cour municipale, pour l'année 1985, soit fixé à 20 \$ par semaine, rétroactif au 1er janvier 1985.

ADOPTÉE

24-85

Présentation de plans au ministère de l'environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-14, 11-160

Le 21 janvier 1985

et 11-159 pour la confection des services municipaux des rues Fontenelle et Larochelle.

ADOPTÉE

25-85

Représentant, C.I.T.F.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur le conseiller Guy Côté soit nommé représentant de la ville de Trois-Rivières-Ouest, sur le bureau d'administration de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

26-85

Félicitations adressées à mademoiselle Nicole Charest

CONSIDÉRANT que mademoiselle Nicole Charest a reçu le grand prix du Consul général de France;

CONSIDÉRANT que ce prix est unique car elle a obtenu la plus haute note académique soit 4,9 sur 5;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest offrent à mademoiselle Nicole Charest leurs plus sincères félicitations pour cette note obtenue, l'encouragent à continuer ses études en médecine et lui souhaitent bon succès.

ADOPTÉE

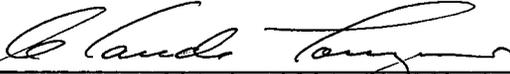
Correspondance

M. Jacques Rochefort, ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur: Remerciements pour les bons voeux adressés à l'occasion de sa nomination comme ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Le 21 janvier 1985

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 février 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 février 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

27-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

28-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

M. Serge Paquet (475, Dollard) 900 \$

ADOPTÉE

29-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 4 février 1985

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. André Dionne (3460, Lefort) 500 \$
 M. André Cloutier & Mme Suzanne Dionne (375, Dollard) 500 \$
 M. François Masse (5265, Louisbourg) 500 \$

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525 concernant l'âge de retraite dans le but de se conformer aux normes de la Régie des rentes du Québec.

30-85

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville et la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux concernant la Solution 3, Variante 3, Hypothèse 3, datée du 16 janvier 1985.

ADOPTÉE

31-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude pluviale sur le lot # 399-7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

Le 4 février 1985

32-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 3 décembre 1984, concernant les lots # 155-181 à 155-208, 158-133 à 158-145 et 159-220 à 159-222 inclusivement, (rues Fontenelle & Maricourt) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 25342)

ADOPTÉE

33-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue des lots # 155-191, 158-138, 155-198 et 159-220 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay (1975) ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

34-85

Adoption de la soumission - véhicule administration

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un véhicule pour le service de l'administration ont été ouvertes le 4 février 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Brouillard Chevrolet Olds inc.	14 900,00 \$
Trois-Rivières Chevrolet inc.	14 863,24 \$

Le 4 février 1985

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc., pour la fourniture d'un véhicule pour le service de l'administration, au montant de 14 863,24 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. Précourt, Gadbois & Aubert

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Précourt, Gadbois et Aubert ont été ouvertes le 25 janvier 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé inc	389 154,80 \$
Pampierre inc.	360 588,29 \$
Clément Ricard et fils inc.	408 282,90 \$
J.P. Doyon ltée	457 797,10 \$
Excavations René Gélinas inc.	413 851,87 \$

Le 4 février 1985

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

35-85

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer un contrat d'annulation et de radiation du bail emphytéotique, passé entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et la Tannière de Trois-Rivières-Ouest inc. devant le notaire Yves-M. Veillette le 8 janvier 1973 et enregistré le 9 janvier 1973 sous le numéro 282 748 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

36-85

Salaire, juge municipal

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le salaire du juge municipal, pour l'année 1985, soit fixé à:

- 555,00 \$/mois pour 2 séances de
Trois-Rivières-Ouest;
- 72,80 \$/mois pour Pointe-du-Lac;
- 52,00 \$/mois pour Yamachiche;
- 52,00 \$/mois pour St-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministre responsable de la S.C.H.L.: Accuse réception de notre résolution concernant l'admissibilité de la ville au programme PAREL.

Association touristique du Coeur du Québec: Accuse réception de notre lettre relative au Théâtre des Marguerites.

Ministre des Affaires municipales: Envoie le projet de loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

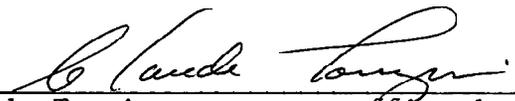
Le 4 février 1985

Ministre des Finances: Remerciements pour les bons voeux adressés suite à sa nomination au poste de ministre des Finances.

Rue St-Joseph: Lettre d'une compagnie de transport.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 février 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 février 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Assurances générales;
- 2.- Engagement d'une secrétaire-commis.

37-85

Adoption de la soumission - assurances générales

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les assurances générales de la ville ont été ouvertes le 8 février 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc.	34 561,00 \$
Assurances Montreuil & fils inc. Prasse - Morrissette inc.	42 002,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 11 février 1985

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc., pour les assurances générales de la ville, au montant de 34 561,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

38-85

Engagement d'une secrétaire-commis

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

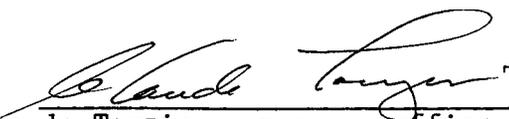
APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mme Linda Tremblay soit engagée à titre de secrétaire-commis à compter du 12 février 1985, au salaire de 212,88 \$/semaine et de 235 \$/semaine à compter du 12 mars 1985, avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

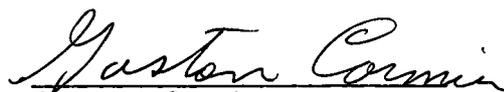

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 février 1985

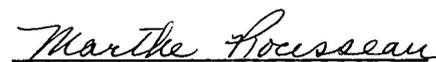
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 11 février 1985.


Jean-Charles Charest
maire


Guy Desjardins
conseiller


Gaston Cormier
conseiller


Gaétan Alarie
conseiller


Marthe Rousseau
conseillère


Guy Côté
conseiller


Fernand Bouchard
conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
greffier de la ville

Le 18 février 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 février 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

39-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

40-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 février 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 février 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

41-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

Le 18 février 1985

M. Michel Labelle (5090, Chamonix) 500 \$
Mme Solange Provencher (805, Carrier) 4 500 \$

ADOPTÉE

42-85

Adoption, liste de comptes C-02-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-02-85, concernant les chèques # 13157 à 13173 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 34 246,99 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

43-85

Adoption, liste de comptes C-03-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-03-85, concernant les chèques # 13174 à 13192 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 100 432,78 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

44-85

Adoption, liste de comptes C-04-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-04-85, concernant les chèques # 14001 à 14087 inclusivement, (les chèques # 13193 à 14000 inclusivement ont été annulés) pour un montant total de déboursés de 58 353,67 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

45-85

Adoption, liste de comptes C-05-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 18 février 1985

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-05-85, concernant les chèques # 14088 à 14115 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 197 082,60 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Châteleine et Chamonix et autorisant un emprunt n'excédant pas 400 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Fontenelle, Maricourt et Laroche et autorisant un emprunt n'excédant pas 400 000 \$.

46-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Michel Pronovost, pour la somme de 500 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

47-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 22 mars 1984, concernant les lots 160-729 à 160-743, 160-745 à 160-752 inclusivement et une partie du lot 160-744 qui remplacent les

Le 18 février 1985

lots 160-548, 160-567 à 160-580, 160-582 à 160-586 inclusivement et 160-678 ainsi que le projet de correction des lots 160-749 à 160-751 inclusivement, (rues Le Mans & Le Havre) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Constructions Gilles Chaîné inc., Les Constructions Luc Renaud inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté. (Dossier 33571)

ADOPTÉE

48-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 7 décembre 1984, concernant les lots # 160-753 à 160-780, 161-478 à 161-496 et 161-347-1, ainsi que les lots 160-769 à 160-775, 161-483 à 161-496 et une partie des lots 160-753, 161-478, 161-480 à 161-482 inclusivement qui remplacent les lots 160-558 à 160-564, 161-340 à 161-346, 161-348 à 161-354 inclusivement et une partie du lot 161-347 (rues Chamonix & Châteleine) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Constructions Gilles Chaîné inc., Les Constructions Luc Renaud inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté; que la ville autorise l'arpenteur à enlever le caractère de rue sur le lot # 161-347 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 33793)

ADOPTÉE

49-85

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue des lots # 161-347-1 (Chamonix), 161-478, 160-753, 160-744, 160-754 (Châteleine), 160-565, 160-549 (Le Havre) et 160-566 (Le Mans), le contrat de cession de parc des lots # 160-755 et 160-737 et le contrat de servitude piétonnière et servitude d'égout pluvial et sanitaire sur le lot 160-758 du cadastre

Le 18 février 1985

officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Const. Luc Renaud inc. et Const. Gilles Chaîné inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. Châteleine & Chamonix

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Châteleine & Chamonix ont été ouvertes le 8 février 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Pampierre inc.	246 620,85 \$
De l'Orme Construction inc.	297 027,16 \$
Excavations René Gélinas inc.	234 202,60 \$
Clément Ricard et fils inc.	256 726,90 \$
Excavations Cyrenne inc.	244 290,30 \$
Gaston Paillé inc.	228 508,50 \$
J.P. Doyon ltée	296 899,50 \$
Duxel inc.	271 387,95 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. Fontenelle, Maricourt & Laroche

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Fontenelle, Maricourt

Le 18 février 1985

& Larochelle ont été ouvertes le 15 février 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Excavation René Gélinas inc.	218 853,20
Pampierre inc.	238 837,78
Clément Ricard et fils inc.	230 400,35
J.P. Doyon ltée	253 778,11
De l'Orme Construction inc.	262 374,39
Gaston Paillé inc.	218 745,00
Excavation Cyrenne inc.	225 967,30
Les Entreprises Berthier inc.	286 687,50
Duxel inc.	252 595,67

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

50-85

Nomination d'un administrateur de l'O.M.H.T.R.O., pour deux ans

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que madame Marthe Rousseau, conseillère soit nommée administrateur de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme de deux ans.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 4 février 1985 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525

Le 18 février 1985

concernant l'âge de retraite dans le but de se conformer aux normes de la Régie des rentes du Québec.

51-85

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville et le ministère de l'Environnement du Québec concernant la proposition du 7 février 1985 pour l'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTÉE

52-85

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville et la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉE

53-85

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest propose comme gestionnaire de l'assainissement des eaux la firme Longest inc.

ADOPTÉE

Le 18 février 1985

54-85

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur Daniel Thibault, ing., soient nommés représentants de la ville sur le comité technique de l'assainissement des eaux et que Madame Marthe Rousseau agira comme substitut.

ADOPTÉE

55-85

Appui, Camp Solidarité région 04

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet Camp Solidarité région 04 dans leur demande d'aide financière auprès des gouvernements.

ADOPTÉE

Correspondance

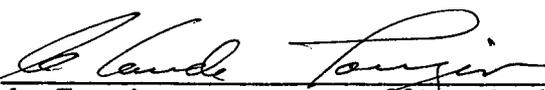
M. Thierry Brault, vice-président - exploitation, A.B.I.: Remerciements pour les félicitations adressées suite à sa récente nomination.

M. Armand Goulet, président C.S.R.V.F.: Remerciements pour les félicitations adressées suite à sa récente nomination.

M. Arthur Vincent, Commission scolaire de Chavigny: Envoie copie d'une résolution concernant l'amélioration des voies d'accès à l'école Ste-Catherine-de-Sienne et au centre administratif.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 27 février 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 février 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Nouveaux indices d'améliorations locales 1985

56-85

Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

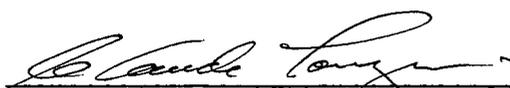
que les nouveaux indices d'améliorations locales pour l'année 1985 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

<u># RÉGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
378	LEFORT EST	FRONTAGE	757,21 43,12	32 663,83
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE	582,21 41,85	24 365,49
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE	742,09 41,84	31 049,05
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE	555,26 45,81	25 436,46
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	126,24 31,29	3 950,05
394-A	LAFLAMME-LOUISBOURG			
	CHAMONIX-LE HAVRE	FRONTAGE	747,74 45,39	33 939,92

ADOPTÉE

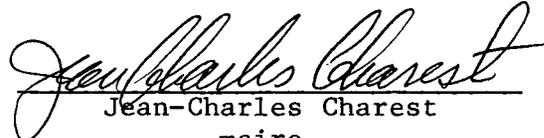
Sur ce, l'assemblée est levée.

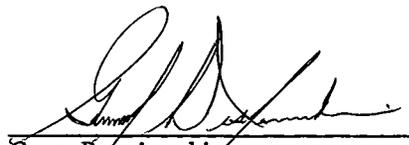

Jean-Charles Charest, maire

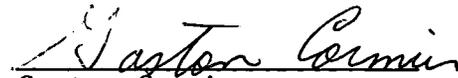

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 27 février 1985

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 27 février 1985.


Jean-Charles Charest
maire


Guy Desjardins
conseiller

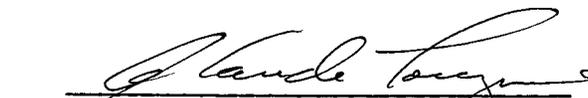

Gaston Cormier
conseiller


Gaétan Alarie
conseiller


Marthe Rousseau
conseillère


Guy Côté
conseiller


Fernand Bouchard
conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
greffier de la ville

Le 4 mars 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mars 1985, sous la présidence du maire suppléant M. Guy Desjardins; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

57-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 février 1985

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 février 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

58-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 février 1985

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 février 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

59-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

Le 4 mars 1985

M. François Hallé (5405, Louisbourg) 500 \$
M. René Carpentier (3675, Labossière) 500 \$

ADOPTÉE

60-85

Adoption, liste de compte C-06-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-06-85, concernant les chèques # 14116 à 14155 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 118 434,92 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

61-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 017,65 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

62-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 novembre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 440,10 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

63-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 4 mars 1985

que la liste des mutations pour la période du 3 au 14 décembre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 863,05 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

64-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 28 décembre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 325,30 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

65-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 3 au 15 janvier 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 273,00 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

66-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 31 janvier 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 443,41 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes

Le 4 mars 1985

fins que de droit le règlement # 354 (place Couture).

67-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 59 000 \$ du règlement # 307 (rues Maricourt, Florence & Vimont) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

68-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le solde non financé au montant de 37 100 \$ du règlement # 308 (rues Lisieux, Aubert, de Coubertin & Côte Rosemont) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

69-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 11 500 \$ du règlement # 309 (rues Châteleine, Louisbourg & Le Mans) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

70-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 4 mars 1985

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le solde non financé au montant de 30 000 \$ du règlement # 327 (rues Côte Richelieu, Brunet & Bellefeuille) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

71-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le solde non financé au montant de 70 932 \$ du règlement # 328 (extension du réseau) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

72-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 76 144 \$ du règlement # 339 (rue de la Montagne) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

73-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le solde non financé au montant de 150 627 \$ du règlement # 342 (rues Coderre, Le Royer & Se-Joseph) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1985

74-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 50 000 \$ du règlement # 344 (rues Larocheville & de Musset) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

75-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le solde non financé au montant de 70 300 \$ du règlement # 350 (rue Côte Rosemont) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

76-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le solde non financé au montant de 60 000 \$ du règlement # 359 (rue place Alexandre) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

77-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 60 000 \$ du règlement # 369 (hôtel de ville) ne soit pas

Le 4 mars 1985

emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

78-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 480 000 \$ du règlement # 387-A (Route # 138) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

79-85

Raccordement du lot # 279-1 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 279-1 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Jean Fugère et Mme Louise Ouellet soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

80-85

Accord d'octrois pour l'année 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde les octrois suivants, pour l'année 1985:

Popote Volante	100 \$
Croix Rouge	100 \$
Âge d'Or Jean XXIII	600 \$
Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne	600 \$
Société Canadienne du Cancer	100 \$
Loisirs pour handicapé mental	400 \$
Centraide Mauricie	100 \$

Le 4 mars 1985

Sclérose en plaque 100 \$
Théâtre des Marguerites (programme inclus) 2 500 \$

ADOPTÉE

81-85

Adoption, règlement # 525-D

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 525-D intitulé: "Règlement modifiant l'article 6 du règlement # 525 dans le but de se conformer à la régie des rentes du Québec", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

82-85

Adoption, règlement # 412

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 412 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Châteleine et Chamonix et autorisant un emprunt n'excédant pas 391 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

83-85

Adoption, règlement # 413

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 413 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Fontenelle, Maricourt et Laroche et autorisant un emprunt n'excédant pas 400 000 \$", soit adopté

Le 4 mars 1985

tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

84-85

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Gaétan Alarie soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 4 mars 1985.

ADOPTÉE

85-85

Adoption de la soumission - S.M. Précourt, Gadbois & Aubert

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Précourt, Gadbois et Aubert ont été ouvertes le 25 janvier 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé inc	389 154,80 \$
Panpierre inc.	360 588,29 \$
Clément Ricard et fils inc.	408 282,90 \$
J.P. Doyon ltée	457 797,10 \$
Excavations René Gélinas inc.	413 851,87 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

Le 4 mars 1985

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Précourt, Gadbois et Aubert, au montant de 360 588,29 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

86-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré d'une partie du lot # 157-39 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Yvon Blais, pour la somme de 1 000 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. (rue Estérel)

ADOPTÉE

87-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré d'une partie du lot # 157-39 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Robert Bastarache, pour la somme de 100 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. (rue Estérel)

ADOPTÉE

Le 4 mars 1985

88-85

Part de la ville, règlement # 394-A

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à effectuer le paiement du montant dû par la ville à la part des promoteurs de l'annexe "D" du règlement # 394-A, soit la somme de 1 430 \$.

ADOPTÉE

89-85

Part de la ville, règlement # 397

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à effectuer le paiement du montant dû par la ville (terrain de l'Hydro-Québec par contrat) à la part des promoteurs de l'annexe "D" du règlement # 397, soit la somme de 3 766 \$.

ADOPTÉE

90-85

Mandat à Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer le cadastre du lot # 157-39 (rue Estérel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

91-85

Contrat de location de l'aréna

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location de l'aréna entre le service des loisirs de

Le 4 mars 1985

Trois-Rivières-Ouest et l'École de printemps du CPATRO, pour l'année 1985.

ADOPTÉE

92-85

Adoption de la soumission - auto-patrouille.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une auto-patrouille ont été ouvertes le 22 février 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
Automobile Rénald	1	Grand Victoria	15 151 \$
Boisclair ltée	2	LTD 8	14 054
(Ford)	3	LTD 4	13 387
Jean Fréchette ltée	1	-----	---
(Plymouth)	2	Caravelle Salon	14 061
	3	Reliant K	11 881
Mich-O-Tomobile	N'a pas soumissionné		
Trois-Rivières Chevrolet	N'a pas soumissionné		

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service de police et d'incendie;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Fréchette ltée, pour la fourniture d'une auto-patrouille de catégorie 3, de marque Plymouth Reliant K, au montant de 11 881,00 \$ toutes taxes

*Recevoir
104-85
Touzin
Lottinville*

Le 4 mars 1985

incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

93-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir faire une étude d'éclairage sur la partie de la rue St-Joseph comprise entre la rue Sidbec et les limites de la ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

94-85

Permis de ramonage

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un permis de ramonage de cheminées soit émis à monsieur Marc Robert, en vertu du règlement # 1000 et ses amendements et ce, suite à la recommandation du directeur de Police et d'Incendie.

ADOPTÉE

95-85

Récupération à la source

ATTENDU que la responsabilité de la gestion des déchets domestiques dans notre société incombe aux municipalités;

ATTENDU que la poubelle domestique regorge de fibres secondaires facilement recyclables;

ATTENDU les coûts croissants occasionnés par la cueillette et l'enfouissement de ces matières secondaires;

ATTENDU qu'il se dessine dans notre population un mouvement de fond très positif qui vise essentiellement à promouvoir l'amélioration de l'environnement et la conservation de l'énergie en recyclant les matières secondaires qui se trouvent dans la poubelle domestique;

Le 4 mars 1985

ATTENDU que par ce fait, nos citoyens s'impliquent personnellement et prennent sur eux le fait de faire un pas pour améliorer leur milieu de vie;

ATTENDU les retombées économiques énormes du tri à la source en création d'emplois, économie et conservation de nos forêts;

ATTENDU que cette ressource d'approvisionnement est des plus sécurisantes pour l'industrie des pâtes et papiers qui crée un (1) emploi sur dix (10) au Canada, donc un million (1 000 000) d'emplois;

ATTENDU que du papier, cela ne peut être détruit par la tordeuse d'épinette;

ATTENDU que les coûts énormes que le ministère de l'Environnement doit défrayer pour faire le reboisement essentiel à la survie de nos forêts;

ATTENDU que la récupération crée dix (10) fois plus d'emplois que l'enfouissement, tout en prolongeant la vie de nos sites d'enfouissement;

ATTENDU l'implication du Mouvement Desjardins (Caisses populaires) dans cette nouvelle industrie qu'est la récupération, par la création du "Fonds de récupération Desjardins" (deux millions de dollars: 2 000 000 \$);

ATTENDU que la région 04 est reconnue comme chef de file au Québec en ce qui concerne la récupération par le tri à la source;

ATTENDU que "Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc." ont été nommés lors du sommet économique de la région 04 comme maître d'oeuvre pour voir à l'implantation d'une corporation régionale pour la gestion des déchets municipaux (lequel engagement est actuellement concrétisé);

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc. et Récupération les Forges inc., soient et sont par la présente mandatés pour:

- 1.- préparer un dossier en ce qui a trait à l'implantation d'une cueillette sélective des

Le 4 mars 1985

matières secondaires incluses dans la poubelle domestique à travers toute la M.R.C. de Francheville; cette cueillette pouvant être distincte ou incorporée à la cueillette des ordures actuelle;

- 2.- préparer des plans préliminaires d'un projet de centre de tri situé dans la M.R.C. de Francheville apte à recevoir toutes les matières secondaires qui y auraient été récupérées à la source et y joindre un estimé des coûts d'instauration d'une telle usine;
- 3.- préparer une étude qui démontrerait comment le tout pourrait être financé tant pour l'instauration du centre de tri régional que pour ses opérations courantes;

et que la réalisation de ce mandat sera faite sans aucun frais quels qu'ils soient par la municipalité.

ADOPTÉE

96-85

P.A.D.E.L., Volet I

CONSIDÉRANT que la date limite pour compléter les travaux dans le cadre du programme P.A.D.E.L., Volet I, est le 31 mars 1985;

CONSIDÉRANT que le projet du local Frontenac a été complété et que le projet du parc Laviolette est en voie de réalisation;

CONSIDÉRANT que les conditions climatiques ont entravé le déroulement normal des travaux;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution; que la ville de Trois-Rivières-ouest demande au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de bien vouloir extensionner le délai des travaux du programme P.A.D.E.L., Volet I, jusqu'au 30 juin 1985.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1985

97-85

Emprunt temporaire à la Banque de Montréal

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter temporairement à la Banque de Montréal, un montant de 1 130 923 \$ pour une période de 123 jours à compter du 1er mars 1985, au taux de 11,5 % et ce, en vertu du solde non financé des règlements # 378, 379, 383, 384, 386 et 394.

ADOPTÉE

98-85

Nomination d'un responsable du concours "Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que madame Marthe Rousseau, conseillère, soit nommée responsable du comité d'embellissement et qu'elle soit mandatée pour organiser le concours "Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest" dans le cadre du programme "Villes, villages et campagnes fleuries" du Québec 1985, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE

99-85

Nomination d'un arpenteur, assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Serge Hamel a.g., soit nommé arpenteur pour les travaux d'assainissement des eaux qui seront effectués sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

100-85

Nomination d'un notaire, assainissement des eaux

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 4 mars 1985

que maître Claude Boucher, soit nommé notaire pour la préparation des contrats de servitudes concernant les travaux d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE

101-85

Programme de Réforme cadastrale

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest a un nombre considérable de parties de lots sur son territoire;

CONSIDÉRANT la quantité de parcelles non subdivisées suite à l'expropriation pour la construction de l'autoroute 55;

CONSIDÉRANT les difficultés d'établir les limites légales des emprises de rues;

CONSIDÉRANT la quantité de parcelles non subdivisées et non rétrocédées lors des travaux routiers faits par le Ministère des Transports depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que des travaux dans le cadre du programme d'assainissement des eaux seront faits en 1985 et 1986;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité a depuis 1972 une cartographie de base à l'échelle 1:1000 tant planimétrique que topographique;

CONSIDÉRANT l'existence d'un réseau de points géodésiques de 3e ordre sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'intention de tenir à jour les plans produits à la suite d'une réforme cadastrale;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest demande aux Ministères des Affaires Municipales et de l'Énergie et des Ressources de considérer les besoins de celle-ci pour participer au programme de Réforme cadastrale, lequel devra être subventionné à 100% des coûts et que le rapport final soit remis à la municipalité à la fin des travaux.

Le 4 mars 1985

ADOPTÉE

102-85

Résolution pour emprunt temporaire au montant de 954 000 \$

ATTENDU que le montant de 954 000 \$ est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 25 ans, lors de l'échéance du 15 mars 1985, sur l'émission originale de 1 310 000 \$, datée du 15 mars 1975;

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution; que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter temporairement une somme de 954 000 \$.

ADOPTÉE

103-85

Demande à la C.I.T.F.

CONSIDÉRANT que les personnes âgées ont en grande partie des revenus minimaux et par conséquent de la difficulté à boucler leurs budgets;

CONSIDÉRANT que les gens du troisième âge ont des besoins de transport en commun définis et réguliers;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

Le 4 mars 1985

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la C.I.T.F. de faire une étude sur la possibilité d'accorder un rabais aux personnes âgées sur présentation d'une carte de retraité.

ADOPTÉE

Correspondance

Comité de Liturgie Jean XXIII: Remerciements pour l'aide apportée lors de la fête de Noël.

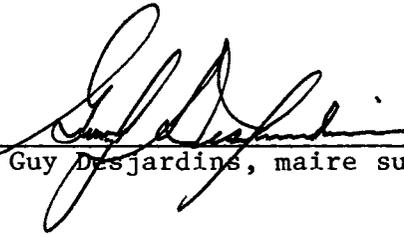
Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 408 (SM Précourt, Gadbois et Aubert).

Association du diabète du Québec: Demande de fonds pour leur campagne de financement.

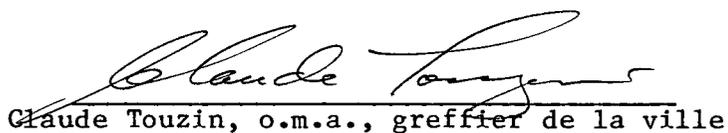
Association des scouts du Canada: Remerciements pour l'accueil reçu lors de la cérémonie d'ouverture de la semaine Scoute.

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Mauricie: Remerciements pour l'implication de la ville concernant le programme intermunicipal de loisirs.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Guy Desjardins, maire suppléant



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 mars 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 mars 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT le délai prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, l'item 92-85 est considéré en priorité;

104-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 1985

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 1985, sauf la résolution # 92-85 qui est rescindée à toutes fins que de droit, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

105-85

Adoption, liste de compte C-07-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-07-85, concernant les chèques # 14156 à 14187 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 158 983,62 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1985

106-85

Adoption, liste de compte C-08-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-08-85, concernant les chèques # 14188 à 14208 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 60 830,16 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

107-85

Adoption, liste de compte C-09-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-09-85, concernant les chèques # 14209 à 14302 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 53 120,37 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

108-85

Adoption, liste de compte C-10-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-10-85, concernant les chèques # 14303 à 14344 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 156 170,78 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

109-85

Adoption, règlement # 354-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 354-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 354 (Côte Richelieu et place Couture)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

Le 18 mars 1985

ADOPTÉE

110-85

Subvention, Bureau Touristique inc.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'une subvention au montant de 397,25 \$ soit accordée au Bureau Touristique inc., à titre de compensation pour les taxes municipales de l'année 1985.

ADOPTÉE

111-85

Appui à Mme Flore Ida Montour, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de madame Flore Ida Montour, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'exclusion des lots P.-30, P.-31 et P.-32 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, le tout tel que démontré sur le plan d'urbanisme de la ville.

ADOPTÉE

112-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue des lots # 11-76 (Carrier) et 11-79 (Brunet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à "Les Appartements des Tourelles ltée" et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1985

113-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Jean Paquin, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Claude Giguère, pour la somme de 12 500 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

114-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 308

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que des modifications à l'annexe "A" du règlement # 308 soient apportées comme suit:

Ajout des lots:	Superficie:
162-380-1	34,1 m2
162-374-1	49,6 m2

Le lot # 162-420 est annulé et remplacé par:

Lot:	Superficie:
162-420-1	41,8 m2
162-420-2	274,6 m2

ADOPTÉE

115-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 393

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que des modifications à l'annexe "A" du règlement # 393 soient apportées comme suit:

Correction de frontages

Lot	Frontage
160-750	18,22 m
160-751	18,36 m

Le 18 mars 1985

ADOPTÉE

116-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 409

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que des modifications à l'annexe "A" du règlement # 409 soient apportées comme suit:

Ajout des lots	Frontage
11-85 & 12-42	28,59 m
11-86 & 12-41	28,59 m

lesquels annulent l'item 1.-, soit le lot P.-11 N.S.

ADOPTÉE

117-85

Appui à la Garderie Le Petit Navire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivieres-Ouest appuie la demande de la Garderie Le Petit Navire, pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme d'aide aux équipements de loisirs, volet II.

ADOPTÉE

118-85

Mandat pour négocier la convention collective des employés municipaux

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le directeur général et le greffier soient mandatés pour négocier, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective de travail avec le Syndicat des Employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1985

119-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation d'un luminaire de 22 000 lumens à vapeur de sodium sur le boulevard Jean XXIII, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

120-85

Approbation du règlement # 2 de la R.I.A.E.T.R.M.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest approuve le règlement # 2 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain, intitulé: "Règlement pourvoyant au paiement de l'excédent des dépenses pour les honoraires professionnels pour les différentes études préliminaires associées à la réalisation du programme municipal d'assainissement des eaux usées et pourvoyant à une dépense de 28 150 \$ et un emprunt de 26 744 \$ pour ces fins".

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 395-A (modifiant annexes 395, rues Gilbert, de Musset, etc.)

Ministre des Affaires municipales: Nous envoie des informations au sujet du programme DÉFI 85.

Ministre des Affaires municipales: Nous envoie de la documentation au sujet des soumissions publiques.

Chambre de Commerce de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre adressée à la MRC de Francheville concernant les voies de jonction entre Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest.

Le 18 mars 1985

Ministère des Affaires culturelles: Accuse réception de notre lettre concernant le Théâtre des Marguerites.

Fondation Centre hospitalier Ste-Thérèse: Sollicite le don des biens que la ville se départit afin de grossir leur encan et de permettre de rencontrer leur objectif annuel.

Théâtre des Marguerites: Remerciements pour l'attention portée au Théâtre et envoie copie du règlement de la ville de Ste-Adèle qui n'impose pas de taxe d'amusement.

Association du diabète du Québec: Demande d'aide financière.

T.V.C. Sports: Demande d'aide financière pour la réalisation d'une émission sportive à Trois-Rivières-Ouest.

Me Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre que lui a adressé le Ministre responsable de la S.C.H.L. concernant le programme PAREL.

Ministre des Transports: Accuse réception de notre lettre concernant le prolongement du boulevard des Récollets.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 mars 1985

Règlement # 412

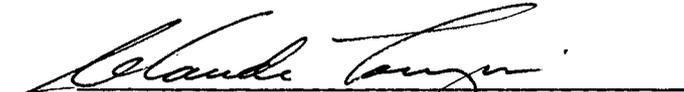
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 412 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Châteleine et Chamonix et autorisant un emprunt n'excédant pas 391 000 \$", tenue les 20 et 21 mars 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 21 mars 1985, je déclare que ledit règlement # 412 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, conseiller.



Guy Desjardins, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 mars 1985

Règlement # 413

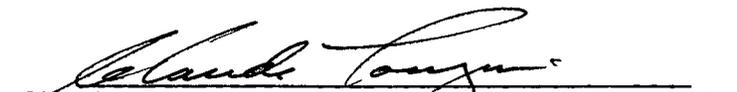
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 413 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Fontenelle, Maricourt et Laroche et autorisant un emprunt n'excédant pas 400 000 \$", tenue les 20 et 21 mars 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 21 mars 1985, je déclare que ledit règlement # 413 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, conseiller.



Guy Desjardins, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 1er avril 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er avril 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

121-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

122-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 412

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 20 et 21 mars 1985 au sujet du règlement # 412 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Châteleine et Chamonix et autorisant un emprunt n'excédant pas 391 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

123-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 413

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 1er avril 1985

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 20 et 21 mars 1985 au sujet du règlement # 413 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Fontenelle, Maricourt et Larochelle et autorisant un emprunt n'excédant pas 400 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

124-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 février 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 983,04 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

125-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 28 février 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 640,75 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

126-85

Adoption, liste de comptes C-11-85

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-11-85, concernant les chèques # 14345 à 14372 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 122 801,60 \$, soit

Le 1er avril 1985

adoptée telle que présentée par le trésorier. Monsieur le conseiller Guy Côté enregistre sa dissidence concernant le chèque # 14370 (Théâtre des Marguerites).

ADOPTÉE

127-85

Adoption, liste de comptes C-12-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-12-85, concernant les chèques # 14373 à 14398 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 445 135,89 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

128-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

Mme Suzie Nepton (5480, rue Aubert) 500 \$
 M. Alain Rousseau (5255, rue Laflamme) 500 \$
 M. Jean-Guy Drolet (395, rue Dollard) 500 \$
 Mme Colette Durand (5350, rue Louisbourg) 500 \$
 M. Pierre Girard (5360, rue Louisbourg) 500 \$
 M. Jean-Guy Germain (5325, rue Louisbourg) 500 \$

ADOPTÉE

129-85

Signature, protocole d'entente C.P.A.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville et le C.P.A.T.R.O. pour l'école d'été de l'année 1985.

Le 1er avril 1985

ADOPTÉE

130-85

Signature, protocole d'entente O.H.M.Z.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville et l'O.H.M.Z.T.R.O. pour l'école de patinage dynamique de l'année 1985.

ADOPTÉE

131-85

PADEL, Volet I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, un projet dans le cadre du programme PADEL, Volet I, 1985-1986 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

132-85

PADEL, volet II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, un projet dans le cadre du programme PADEL, Volet II, 1985-1986 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

133-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 1er avril 1985

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'éclairage de 1,5 m X 15,02 m sur le lot # 162-1-127, un contrat de servitude pluviale de 1,5 m X 40 m sur les lots 166-31 et 162-1-132, de 3 m X 10,5 m sur le lot # 166-31, de 1,5 m X 42 m sur les lots # 166-30 et 162-1-131 et de 3,0 m X 22 m sur le lot P.-162, (Place Richer) tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à l'Hydro-Québec et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

134-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Jean-Pierre Aubry, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-14 (Place des Pins) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour fins domiciliaires, à monsieur Gilles Hébert et madame Lucie Dufresne-Hébert, pour la somme de 13 500 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

135-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que Me René Cloutier, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré des lots # 399-2, 399-3, 399-4, 399-6, 399-7, 399-12 et 399-15 (Place des Pins) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour fins domiciliaires, à M. Simon Dubé, pour la somme de 87 000 \$, le tout tel que les conditions stipulées dans ledit contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Le 1er avril 1985

ADOPTÉE

136-85

Nomination, représentants C.L.M.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que MM. Gaëtan Alarie conseiller et Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, soient nommés représentants de la ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie inc., pour la période d'avril 1985 à mars 1986.

ADOPTÉE

137-85

Travaux de réforme cadastrale

ATTENDU que les travaux d'arpentage au sein de la ville de Trois-Rivières-Ouest sont exécutés par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que les plans de tenue à jour et de confection des plans de compilation sont sous la responsabilité de M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que les travaux de base à l'évaluation foncière pour la ville sont exécutés à contrat par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que les travaux géodésiques de 4e Ordre et la tenue à jour du canevas géodésique suivant l'entente de 1978 sont exécutés sous la responsabilité de M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre;

ATTENDU l'étroite collaboration existante entre les officiers municipaux et la firme d'arpenteurs-géomètres Hamel, Roy, Pinard inc.

Il EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest recommande fortement au ministère des Affaires municipales ainsi qu'au service de la Géodésie, que l'exécution des travaux

Le 1er avril 1985

de réforme cadastrale à l'intérieur de la ville soit confiée à la firme d'arpentage Hamel, Roy, Pinard inc.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la participation des promoteurs.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 190 000 \$.

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaëtan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de chaînes de béton, de mise en forme et du pavage d'une partie du stationnement de l'aréna et autorisant un emprunt au fonds de roulement de la ville n'excédant pas 40 000 \$.

138-85

Nomination d'un chef de la division des permis

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. René Bourassa soit nommé chef de la division des permis de la ville de Trois-Rivières-Ouest (poste cadre) à compter du 1er avril 1985 avec une période de probation de 6 mois et que son salaire soit majoré de 18,83 \$ par semaine jusqu'au 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

139-85

Entretien du site du Calvaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi au montant de 175 \$ annuellement à M. François Gélinas, pour l'entretien du site du

Le 1er avril 1985.

Calvaire et que la résolution # 196-80 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

140-85

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services du consortium Pluritec - Vézina, Fortier, Poisson, à titre d'ingénieurs-conseils pour les travaux d'assainissement des eaux conditionnellement à l'entente entre la firme A.D.S. et le consortium.

ADOPTÉE

141-85

Recommandation de paiement, Route # 138

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil municipal approuve le rapport du 31 mars 1985 de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux qui s'élèvent à 13 985,69 \$ et que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordée(s).

ADOPTÉE

142-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans # 10-292 et

Le 1er avril 1985

11-143 pour la confection des services municipaux sur la rue place des Pins.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le pavage de certaines rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 300 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton et du pavage des rues Sidbec et St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas 160 000 \$.

143-85

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services du consortium Laviolette & Shermont, à titre de laboratoire d'essais pour les travaux d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE

Correspondance

Théâtre des Marguerites: Nous envoie copie d'un extrait des états financiers du théâtre.

Centraide Mauricie: Remerciements pour l'octroi accordé.

Popote Volante Sourire: Remerciements pour l'octroi accordé.

M. André Provencher, directeur général C.H.L.N.: Remerciements pour les bons mots à l'occasion de sa nomination.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée au ministre des Transports, concernant le prolongement du boulevard des Récollets.

Le 1er avril 1985

Société canadienne des Postes: Nous informe concernant le service de livraison du courrier à domicile.

M. Marcel Beaudry: Remerciements pour la fête organisée à l'occasion de son départ.

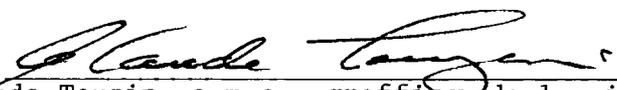
Détaillants d'essence: 14 télégrammes concernant l'implantation d'un nouveau puits d'essence.

Commerçants de la rue Sidbec: Pétition concernant le pavage d'une partie de la rue Sidbec.

Propriétaires d'embarcations de T.R.O.: Pétition concernant l'installation d'une rampe de mise à l'eau.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 avril 1985

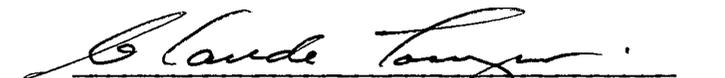
Règlement # 354-A ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 354-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 354 (Côte Richelieu et place Couture)", tenue les 2 et 3 avril 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 avril 1985, je déclare que ledit règlement # 354-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.



Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 15 avril 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 avril 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

144-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er avril 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er avril 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

145-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 354-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 avril 1985 au sujet du règlement # 354-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 354", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

146-85

Adoption, liste de comptes C-13-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-13-85, concernant les chèques # 14399 à 14436 inclusivement, pour un

Le 15 avril 1985

montant total de déboursés de 157 033,24 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

147-85

Adoption, liste de comptes C-14-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-14-85, concernant les chèques # 14437 à 14526 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 56 604,46 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

148-85

Adoption, liste de comptes C-15-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-15-85, concernant les chèques # 14527 à 14566 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 356 914,28 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

149-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Michel Trahan (5405, rue Aubert) 500 \$

M. André Grenier (5375, rue Louisbourg) 500 \$

ADOPTÉE

Le 15 avril 1985

150-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 4 mars 1985, concernant les lots # 157-39-2-1 et 157-39-2-2 (rue Estérel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 33933).

ADOPTÉE

151-85

Adoption, règlement # 414

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 414 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de chaînes de béton, de mise en forme et du pavage d'une partie du terrain de stationnement du centre sportif et autorisant un emprunt au fonds de roulement de 40 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

152-85

Adoption, règlement # 415

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 415 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 300 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

153-85

Adoption, règlement # 416

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 15 avril 1985

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 416 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, et du pavage des rues Sidbec et St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas 160 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

154-85

Adoption, règlement # 417

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 417 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 190 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

155-85

Adoption, règlement # 577

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 577 intitulé: "Règlement concernant les développements domiciliaires 1985, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1985", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

156-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 15 avril 1985

que le solde non financé au montant de 45 000 \$ du règlement # 285 (Parc industriel) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

157-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le solde non financé au montant de 9 440 \$ du règlement # 360 (rue Lausanne) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

158-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le solde non financé au montant de 35 737 \$ du règlement # 361 (rues Liège et Maricourt) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

159-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 25 022 \$ du règlement # 364 (rue Quirion) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

Le 15 avril 1985

160-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le solde non financé au montant de 23 777 \$ du règlement # 372 (rue Lefort) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

161-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le solde non financé au montant de 2 800 \$ du règlement # 373 (rues Bordeaux et Picardie) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

162-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 29 494,58 \$ du règlement # 375 (rues Picardie et Bordeaux) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

163-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 15 avril 1985

que le solde non financé au montant de 12 300 \$ du règlement # 376 (rue Quirion) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

164-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 4 200 \$ du règlement # 377 (rue Lefort) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé, étant donné la fermeture dudit règlement au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

165-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le solde non financé au montant de 130 000 \$ du règlement # 358 (rue St-Joseph) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

166-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le solde non financé au montant de 57 900 \$ du règlement # 378 (rue Lefort) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

Le 15 avril 1985

167-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le solde non financé au montant de 196 300 \$ du règlement # 379 (rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

168-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 18 000 \$ du règlement # 383 (rues Aubert et Orléans) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

169-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 128 600 \$ du règlement # 384 (rues Brunet et Grenier) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

170-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le solde non financé au montant de 170 500 \$ du règlement # 386 (rue Côte Richelieu) ne soit pas

Le 15 avril 1985

emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

171-85

Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 206 500 \$ du règlement # 394 (rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

172-85

Participation de la ville au règlement # 358

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 130 000 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 358 (rue St-Joseph).

ADOPTÉE

173-85

Participation de la ville au règlement # 378

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 28 386,39 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 378 (rue Lefort).

ADOPTÉE

174-85

Participation de la ville au règlement # 379

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 15 avril 1985

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 165 455,31 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 379 (rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier).

ADOPTÉE

175-85

Participation de la ville au règlement # 384

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 114 436,81 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 384 (rues Brunet et Grenier).

ADOPTÉE

176-85

Participation de la ville au règlement # 386

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 23 647,40 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 386 (rue Côte Richelieu).

ADOPTÉE

177-85

Participation de la ville au règlement # 394

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 163 218,82 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 394 (rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg).

ADOPTÉE

Le 15 avril 1985

178-85

Participation de la ville au règlement # 395

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 30 000 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 395 (rues Gilbert, de Musset, Chagnon, place de Rouen, Clermont et Bayonne).

ADOPTÉE

179-85

Participation de la ville au règlement # 396

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 100 000 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 396 (rues Cherbourg, La Bossière, Lelièvre, Turenne et place de l'Érablière).

ADOPTÉE

180-85

Participation de la ville au règlement # 397

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 75 000 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 397 (rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt).

ADOPTÉE

181-85

Participation de la ville au règlement # 401

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 35 000 \$, à même les

Le 15 avril 1985

revenus de l'année 1984, au règlement # 401 (rues Quirion et de la Montagne).

ADOPTÉE

182-85

Surplus réservé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à approprier du surplus libre de l'année 1984, les sommes nécessaires afin de créer un surplus réservé pour les items suivants:

Réclamations d'égout	10 000 \$
Enlèvement de la neige	10 000
Parc de tennis	5 000
Machinerie	40 000
Bassin de la rivière Milette	50 000

ADOPTÉE

183-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans # 11-150, 3-1-34, 3-1-35 et 3-1-36 pour la construction du puits # 7.

ADOPTÉE

184-85

Engagement d'une secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mlle Chantal Ferland soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste à compter du 22 avril 1985, au salaire de 6,41 \$/heure, avec une

Le 15 avril 1985

période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

185-85

Mutation au poste de secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Mlle Louise Tellier soit mutée au poste de secrétaire-commis-standardiste à compter du 22 avril 1985 au salaire de 7,946 \$/heure avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

186-85

Demande à l'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la ville aimerait connaître le coût d'achat du système d'éclairage appartenant à l'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que cette étude est offerte gratuitement par l'Hydro-Québec;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande à l'Hydro-Québec d'entreprendre une étude afin de connaître les coûts d'acquisition du système d'éclairage des rues sur son territoire.

ADOPTÉE

187-85

Demande au Ministre de l'Habitation et à la S.H.Q. pour l'octroi d'un H.L.M.

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec construit présentement 21 nouveaux logements à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que même avec cette addition de logements la liste d'attente continue à s'accroître;

Le 15 avril 1985

CONSIDÉRANT que plus de 100 personnes sont inscrites sur cette même liste;

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest a été consulté dans ce dossier et y a donné son accord;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à collaborer à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest fournirait les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation de ce projet;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre de l'Habitation ainsi qu'à la Société d'Habitation du Québec, l'obtention de 21 nouvelles unités de logements pour personnes retraitées afin de satisfaire les demandes toujours croissantes de la part de nos citoyens dans le besoin.

ADOPTÉE

Correspondance

Âge d'Or Jean XXIII: Remerciements pour l'octroi accordé à leur organisme.

Société canadienne de la Sclérose en plaques: Remerciements pour l'octroi accordé à leur organisme.

Famille Dumont: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Hector Dumont).

Centre d'organisation de la visite du Pape: Remerciements pour la collaboration démontrée lors de la visite du Pape.

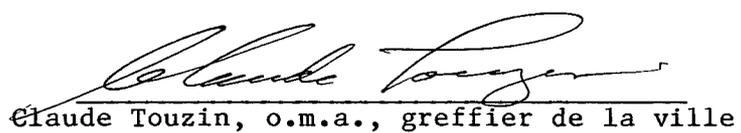
Fondation du Québec des maladies du coeur: Remerciements pour l'accueil reçu lors du lancement du mois du coeur.

5580

Le 15 avril 1985

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 29 avril 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 avril 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

188-85

Signature lettre d'entente

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire, le Greffier et le Directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente ainsi que la requête conjointe en vertu de l'article 39 C.T. avec le Syndicat National des Employés de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

189-85

Adoption de la soumission - S.M. Fontenelle, Maricourt & Larochelle

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Fontenelle, Maricourt et Larochelle ont été ouvertes le 15 février 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Excavation René Gélinas inc.	218 853,20 \$

Le 29 avril 1985

Panpierre inc.	238 837,78 \$
Clément Ricard et fils inc.	230 400,35 \$
J.P. Doyon ltée	253 778,11 \$
De l'Orme Construction inc.	262 374,39 \$
Gaston Paillé inc.	218 745,00 \$
Excavation Cyrenne inc.	225 967,30 \$
Les Entreprises Berthier inc.	286 687,50 \$
Duxel inc.	252 595,67 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Fontennelle, Maricourt et Laroche, au montant de 218 745 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

190-85

Programme d'économie d'eau potable

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest participe au programme d'économie d'eau potable de l'AQTE.

ADOPTÉE

Le 29 avril 1985

191-85

Adoption des états financiers pour l'année 1984 de l'Office Municipal d'Habitation de T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1984, présentés par monsieur Michel St-Pierre, c.a., vérificateur.

ADOPTÉE

192-85

Administrateur de l'Office Municipal d'Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Hermann Tousignant soit nommé administrateur de l'O.M.H.T.R.O., et ce, pour un terme d'une année.

ADOPTÉE

193-85

Promotion au poste de chauffeur-journalier

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que M. Michel Rochon soit promu au poste de chauffeur-journalier à compter du 13 mai 1985 au salaire de 10,218 \$/heure avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

194-85

Promotion au poste de journalier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Jean-Noel Fréchette soit promu au poste de journalier à compter du 13 mai 1985 au salaire de 9,821 \$/heure avec une période d'adaptation de 1 mois.

Le 29 avril 1985

ADOPTÉE

195-85

Nomination (mutation) au poste de maintenance-journalier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. Claude Le Breton soit nommé au poste de maintenance-journalier à compter du 13 mai 1985 au salaire de 9,821 \$/heure et de 10,218 \$/heure du début des opérations du centre sportif à la fin desdites opérations au printemps, avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

196-85

Promotion au poste de concierge-commissionnaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. Réjean Gosselin soit promu au poste de concierge-commissionnaire à compter du 13 mai 1985 au salaire de 360,61 \$/semaine avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

197-85

Engagement d'un ouvrier d'entretien général

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Denis Bourassa soit engagé à titre d'ouvrier d'entretien général à compter du 29 avril 1985, au salaire de 10,553 \$/heure, avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 29 avril 1985

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 mai 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 mai 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

198-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 avril 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 avril 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

199-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 avril 1985

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 avril 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

200-85

Adoption, liste de comptes C-16-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-16-85, concernant les chèques # 14567 à 14596 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 69 259,65 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

Le 6 mai 1985

ADOPTÉE

201-85

Adoption, liste de comptes C-17-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-17-85, concernant les chèques # 14597 à 14625 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 110 354,10 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

202-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Gaétan Grégoire (5510, rue Liège) 1 000 \$

M. Pierre Benoit (4045, boul. St-Jean) 500 \$

ADOPTÉE

203-85

Annulation du montant non financé

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le montant non financé de 18 400 \$ du règlement # 404 (achat de terrains) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

204-85

Annulation du montant non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 6 mai 1985

que le montant non financé de 10 063,20 \$ du règlement # 371 (Côte Richelieu) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

205-85

Annulation du montant non financé

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le montant non financé de 25 516,35 \$ du règlement # 351 (rue Liège) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

206-85

Participation de la ville au règlement # 373

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 78,63 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 373 (rues Bordeaux et Picardie).

ADOPTÉE

207-85

Participation de la ville au règlement # 404

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 18 400 \$, à même les revenus de l'année 1984, au règlement # 404 (achat de terrains).

ADOPTÉE

208-85

Adoption de la soumission - S.M. Châteleine & Chamonix.

Le 6 mai 1985

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Châteleine et Chamonix ont été ouvertes le 8 février 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre	246 620,85 \$
De l'Orme Construction inc.	297 027,16 \$
Excavation René Gélinas inc.	234 202,60 \$
Clément Ricard et fils inc.	256 726,90 \$
Excavations Cyrenne inc.	244 290,30 \$
Gaston Paillé inc.	228 508,50 \$
J.P. Doyon ltée	296 899,50 \$
Duxel inc.	271 387,95 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Châteleine et Chamonix, au montant de 228 508,50 \$, moins l'addenda 1 pour 227 633,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Le 6 mai 1985

ADOPTÉE

209-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte de vente des lots 161-433, 161-434 et 161-435 à des fins résidentielles à Terrasse Duvernay ltée, pour la somme de 6000 \$, tous ces lots sont du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

210-85

Acte de ratification

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de ratification par la ville de Trois-Rivières-Ouest à Langevin & Desjardins inc. relativement à l'acte de vente par la ville de Trois-Rivières-Ouest à ladite compagnie, reçu devant Me G.G. Garceau, notaire, le 5 décembre 1978; et enregistré à Trois-Rivières, le 7 décembre 1978, sous le numéro 320,663; et mainlevée des charges et conditions y mentionnées notamment dans la clause résolutoire.

ADOPTÉE

211-85

Radiation de l'enregistrement 330184

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville autorise le Maire et le Greffier à donner mainlevée et consent à la radiation de l'enregistrement 330184, en autant qu'il se rapporte au lot: 10-Ptie 20, seulement, réservant tous ses droits quant au surplus du même acte.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1985

212-85

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de session d'une partie du lot P.155 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasses Duvernay ltée, ce terrain servira à défrayer une partie du 10% pour parc et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

213-85

Acceptation de plan de localisation de l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le plan de localisation de 5 luminaires de 22 lumens sodium haute pression avec support sur la rue St-Joseph.

ADOPTÉE

214-85

Appui, cours d'eau Guilbert

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande des propriétaires des lots P-53, P-52, P-69 et P-70 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières qui désirent faire améliorer le cours d'eau Guilbert et que la ville demande au ministère de l'Agriculture son intervention à titre gratuit.

ADOPTÉE

215-85

Appui, cours d'eau Ste-Marguerite

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

Le 6 mai 1985

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande des propriétaires des lots P-73, P-74, P-75, P-81, P-70, P-63, P-62, P-61, P-83 et P-34 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières qui désirent faire améliorer la rivière Ste-Marguerite # 1762 et que la ville demande au ministère de l'Agriculture son intervention à titre gratuit.

ADOPTÉE

216-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-90 et 11-92 pour la confection des services municipaux de la rue Côte Richelieu entre la rue Gilbert et le boulevard St-Jean.

ADOPTÉE

217-85

Modifications de l'annexe "A" du règlement # 396

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que l'annexe "A" du règlement # 396 soit modifiée en remplaçant les lots suivants:

Item #	Ancien # lot	Frontage	Nouveau # lot	Frontage
63	150-185	18,3	150-287	21,34
64	150-186	18,3	150-288	22,86
65	150-187	18,3	150-289	21,34
66	150-188	18,3	150-290	22,10
67	150-189	18,3	150-291	21,34
68	150-190	18,6	-----	-----
50	150-172	19,3	150-292	20,43
34	151-16 & 150-259	18,4	151-19 & 150-293	20,23
		<u>147,8</u>		<u>149,64</u>

Le 6 mai 1985

ADOPTÉE

218-85

Modifications de l'annexe "A" du règlement # 408

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'annexe "A" du règlement # 408 soit modifiée
en remplaçant les lots suivants:

Item #	Ancien # lot	Frontage	Nouveau # lot	Frontage
54	162-506	21,34	162-601	23,77
55	162-507	18,29	162-600	21,34
56	162-508	18,29	162-599	21,34
57	162-509	18,29	162-598	21,34
58	162-510	18,29	162-597	21,95
59	162-511	18,29	162-596	23,32
60	162-512	20,27	-----	-----
		133,06		133,06

ADOPTÉE

219-85

Appui à M. Jacques Leclerc, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la
demande d'utilisation non-agricole et aliénation de
M. Jacques Leclerc du 8240 boul. Jean XXIII à
Trois-Rivières-Ouest, auprès de la Commission de
protection du territoire agricole du Québec dans le
but de bâtir une résidence privée.

ADOPTÉE

220-85

Appui à M. Gilles Boisvert, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la
demande d'utilisation non-agricole et aliénation de
M. Gilles Boisvert du 655, chemin Ste-Marguerite à

Le 6 mai 1985

Pointe-du-Lac, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

221-85

Appui à M. Louis Garceau, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non-agricole et aliénation de M. Louis Garceau du 8600, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but de bâtir une résidence privée.

ADOPTÉE

222-85

Adoption, états financiers de l'année 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les états financiers de l'année 1984 de la ville de Trois-Rivières-Ouest préparés par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et vérifiés par la firme Samson Bélair & Ass. soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

223-85

Modifications de l'annexe "A" des règlements # 181-A-1 et 181-A

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'annexe "A" des règlements 181-A-1 et 181-A soit modifiée afin de remplacer le lot 157-39 par les lots 157-39-2-2 et 157-39-2-1, de plus pour les lots 157-38-2, 157-38-3, 159-218, 150-5, 155-13, 155-14, 155-15, 157-43 et 157-24 la taxe d'amélioration locale sera assumée à l'avenir par le fonds général.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1985

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 49 000 \$.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 268 afin d'enlever les lots suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

Lots #

160-418	160-426	160-434
160-432	160-443	160-440
160-446	160-436	

160-425, P.-160-424
 160-429-4, 160-469
 160-428-2, 160-427-1, 160-427-2
 160-451, P.-160-450
 160-462, P.-160-463

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 247 afin d'enlever les lots suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

Lots #

161-391	161-372	162-346
162-347	162-334	162-335
162-336	162-152	162-339
162-340	162-148	161-263
161-262	161-268	161-267
161-266	162-122	162-123
162-125	162-119	162-139
162-120	162-140	162-144
162-272	161-257	162-248
161-260	161-259	162-98
162-90	162-73	162-91
162-126	162-131	162-97
162-96	162-129	162-94
162-239	162-130	162-231
162-256	162-255	161-252
161-249	161-250	162-46

Le 6 mai 1985

Lots # (suite)

162-45	162-70	162-49
162-69	162-60	162-229
162-226	162-93	162-227
162-263	162-261	162-221
162-243	162-252	162-251
162-249	162-248	162-253
162-1-55-1	162-1-56	162-1-58
162-1-51	162-62	162-43
162-64	162-40	162-39
162-210	162-184	162-66
162-183	162-178	162-179
P.-162-188	162-180	162-218
162-207	162-205	162-204
162-1-60	162-1-62	162-1-47
162-1-46	162-1-82	162-1-83
162-1-84	162-1-85	162-1-50
162-1-48	162-33-1	162-31
162-32	162-290-1	162-175
162-174	162-195	162-193
162-199	162-194	162-198
162-1-88	162-203	162-1-89
162-1-90	162-202	162-1-93
162-1-29	162-1-36	162-1-35
162-1-87	162-396	162-30
162-385	162-407	162-412
162-411	162-410	162-388
162-409	162-386	162-401
162-302	162-303	162-304
162-403	162-404	162-306
162-307	162-405	162-1-38
162-1-17	162-1-11	162-1-14
162-1-7	162-1-12	162-1-10
162-1-8	162-1-34	162-1-32
162-1-18	162-1-16	162-414
162-394	162-314	162-393
162-316	162-391	162-390
162-398	162-399	162-1-41
162-1-42	162-1-117	162-350
162-351	162-352	162-422
162-423	162-425	162-427
162-428	162-281	

161-394, 162-345
 161-273-2, 161-274-1
 162-101, 161-291
 161-285, 162-107
 161-286, 162-106
 161-287, 162-105
 161-289, 162-103
 161-290, 162-102
 162-135, P.-162-136, P.-162-137

Le 6 mai 1985

Lots # (suite)

162-100, 161-292
 162-99, 161-293
 161-253, P.-161-81
 162-51, 161-243
 162-53, 161-241
 162-54, 161-240
 162-55, 161-239
 162-56, 161-238
 162-57, 161-237
 162-58, 161-236
 162-34, 161-235
 162-187, P.-162-188
 162-1-115-5, 166-19-5
 162-1-68, 162-1-69
 162-1-64, 162-1-65
 162-1-74, 162-1-75
 162-1-72, 162-1-73
 162-1-70, 162-1-71
 166-6, 162-1-102
 166-5, 162-1-101
 162-1-44, 162-389
 162-1-40, 162-317, 162-1-21, 162-297
 162-354, 162-379
 162-420-2, 162-375, 162-374-1, 162-380-1
 162-274, 162-275

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 267 afin d'enlever les lots suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

Lots #

17-184	17-189	17-192
17-172	17-197	17-199
17-157	17-156	

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 266 afin d'enlever les lots suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

Lots #

162-184	162-183	162-179
P.-162-188	162-180	162-175

Le 6 mai 1985

Lots # (suite)

162-174	162-195	162-193
162-194		

162-187, P.-162-188

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 259 afin d'enlever le lot suivant de l'annexe car cette personne a choisi le paiement comptant:

Lot # 162-210

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 258 afin d'enlever les lots suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

Lots #

42-238	42-237	42-236
42-233		

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 255 afin d'enlever les lots suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

Lots #

38-8	38-9	38-12
38-35	38-37	

38-2, 38-3
 38-50, P.-38-49
 38-11, 38-10
 38-64, P.-38-65
 38-57, 38-58
 38-16, 38-15

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 251 afin d'enlever les lots

Le 6 mai 1985

suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

<u>Lots #</u>		
162-152	161-267	162-123
161-290	162-125	162-119
162-139	162-140	162-272
161-260	161-259	162-98
162-126	162-131	162-129
162-94	162-130	162-231
162-93	162-227	162-221
162-248	162-281	

161-273-2, 161-274-1
 161-286, 162-106
 162-135, P.-162-136, P.-162-137
 162-100, 161-292
 162-99, 161-293

Avis de motion

Monsieur la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 269 afin d'enlever les lots suivants de l'annexe car ces personnes ont choisi le paiement comptant:

<u>Lots #</u>		
17-220	17-224	17-225
17-213	17-227	17-231
17-207	17-211	17-235
17-236	17-205	17-204
17-203	17-239	17-201

224-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation de 4 luminaires 8 500 à vapeur de sodium sur les rues Dollard et Lemay, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1985

225-85

Engagement d'un enquêteur

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de la sécurité publique en date du 17 avril 1985;

CONSIDÉRANT que celui-ci dans ce même rapport recommande monsieur Alain Côté;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Alain Côté soit engagé à titre d'enquêteur au service de police à compter du 13 mai 1985 au salaire de 668,37 \$/semaine avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre adressée au Ministre de l'Habitation pour appuyer notre demande d'un nouveau HLM.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre lettre demandant un nouveau HLM.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 412 (SM Châteleine & Chamonix).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 413 (SM Fontenelle, Maricourt & Laroche).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 354-A.

Pluritec ltée & Vézina, Fortier, Poisson inc.: Remerciements pour le mandat qu'ils ont obtenu dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

Ministère des Affaires municipales, direction de la recherche et des politiques: Accuse réception de notre résolution concernant le programme de réforme du système cadastral.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 411 (SM Place Richer).

Le 6 mai 1985

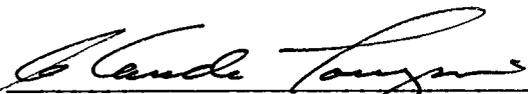
Ministre de l'Énergie et des Ressources: Accuse réception de notre résolution concernant le programme de réforme du système cadastral.

Société canadienne du Cancer: Remerciements pour l'accueil et l'appui démontrés lors du lancement de leur campagne.

M. André Young, Chambre de Commerce de Trois-Rivières: Remerciements pour la subvention accordée concernant le kiosque touristique.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

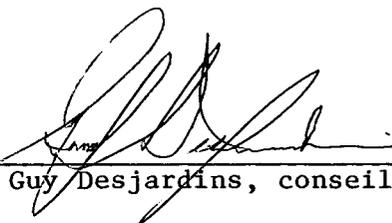
Le 7 mai 1985

Règlement # 415

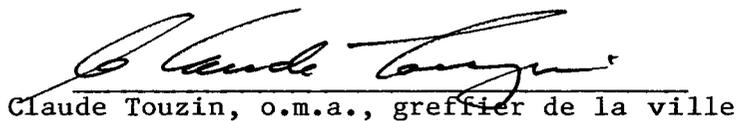
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 415 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 300 000 \$", tenue les 6 et 7 mai 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 7 mai 1985, je déclare que ledit règlement # 415 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, conseiller.



Guy Desjardins, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 mai 1985

Règlement # 416

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 416 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton et du pavage des rues Sidbec et St-Joseph et autorisant une emprunt n'excédant pas 160 000 \$", tenue les 6 et 7 mai 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 7 mai 1985, je déclare que ledit règlement # 416 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

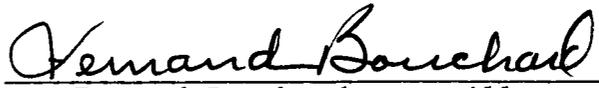
Le 7 mai 1985

Règlement # 417

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 417 intitulé: "règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 180 000 \$", tenue les 6 et 7 mai 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 7 mai 1985, je déclare que ledit règlement # 417 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 mai 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mai 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

226-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

227-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 415

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 6 et 7 mai 1985 au sujet du règlement # 415 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 300 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

228-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 416

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 21 mai 1985

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 6 et 7 mai 1985 au sujet du règlement # 416 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton et du pavage des rues Sidbec et St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas 160 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

229-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 417

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 6 et 7 mai 1985 au sujet du règlement # 417 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 180 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

230-85

Adoption, liste de comptes C-18-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-18-85, concernant les chèques # 14626 à 14641 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 119 823,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

231-85

Adoption, liste de comptes C-19-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 21 mai 1985

que la liste de comptes C-19-85, concernant les chèques # 14642 à 14667 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 44 694,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

232-85

Adoption, liste de comptes C-20-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-20-85, concernant les chèques # 14669 à 14777 inclusivement (le chèque # 14668 apparaîtra sur la liste # C-21-85), pour un montant total de déboursés de 76 022,57 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

233-85

Adoption, liste de comptes C-21-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-21-85, concernant les chèques # 14668 et 14778 à 14816 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 095 365,99 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

234-85

Adoption, liste de comptes C-22-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-22-85, concernant les chèques # 14817 et 14819 à 14844 inclusivement (le chèque # 14818 apparaîtra sur la liste # C-23-85), pour un montant total de déboursés de 81 114,70 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 21 mai 1985

235-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 4 au 15 mars 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 140,00 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

236-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 20 au 29 mars 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 748,97 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

237-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 avril 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 831,40 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

238-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

Le 21 mai 1985

M. Jean-Charles Chabot (5295, rue Louisbourg) 500 \$
M. Aurèle Fournier (405, rue Dollard) 500 \$

ADOPTÉE

239-85

Adoption de la soumission - Camionnette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une camionnette ont été ouvertes le 10 mai 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Univers Pontiac Buick ltée	12 208,00 \$
Boisclair Ford inc.	12 197,22
Vincent automobiles ltée	13 407,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Boisclair Ford inc., pour la fourniture d'une camionnette, au montant de 12 197,22 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

240-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 401

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 21 mai 1985

que l'annexe "A" du règlement # 401 soit modifiée afin d'y inclure les lots 150-283 et 151-18 en remplacement des lots P.-150 et P.-151.

ADOPTÉE

241-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 15 avril 1985, concernant les lots # 161-497 à 161-501 et 162-567 à 162-595 (rues Dumouchel et Poitiers) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 25459)

ADOPTÉE

242-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession des lots 162-594 (rue Poitiers) et 162-585 (rue Dumouchel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasses Duvernay ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

243-85

Adoption de la soumission - Assurance collective

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'assurance collective des employés de la ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 10 mai 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

Le 21 mai 1985

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Prime mensuelle</u>		
	<u>1 an</u>	<u>2 ans</u>	<u>3 ans</u>
Mutuelle SSQ	6 199,40 \$	6 805,83 \$	9 371,92 \$
Les Coopérants	5 778,04	N'a pas soumissionné	
Mutuelle des Fonctionnaires	5 505,47	6 499,50	7 529,65

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de compagnie Mutuelle des Fonctionnaires, pour l'assurance collective des employés municipaux, au montant de 5 505,47 \$/mois pour la 1ère année, de 6 499,50 \$/mois pour la 2e année et de 7 529,65 \$/mois pour la 3e année étant donné qu'elle est la plus basse et conforme tel que mentionné dans le rapport du Greffier de la ville et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

244-85

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer le cadastre de l'emprise de la servitude de la ligne d'amenée pour un montant de 1 680 \$.

ADOPTÉE

Le 21 mai 1985

245-85

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession d'une partie du lot P.-150 de 3 mètres de large par 42 mètres de long ainsi que le contrat de cession de l'emprise de la rue St-Germain soit 15 mètres de large par 120 mètres de long, afin d'effectuer la construction de la nouvelle ligne d'amenée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

246-85

Émission d'obligations

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 691 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
57-C	88 800 \$
57-C-1	6 000
77-D	18 200
125-A	2 200
162-N-1	51 600
177-E-1	2 700
192	23 700
196	2 000
204	2 600
223	11 500
229	8 500
233	5 500
247	13 500
250	2 700
251	130 900
255	43 000
258-B	6 400
259	9 700
266	35 700
267	67 300
268	109 200
269	37 700
271	11 600
	<u>691 000 \$</u>

Le 21 mai 1985

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 691 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 2 juillet 1985;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

Le 21 mai 1985

7.- Le terme de la partie renouvelable des règlements numéros 223, 229 et 233 est modifié pour se lire "5 ans" au lieu de "10 ans" et les tableaux de remboursement seront dorénavant comme suit:

	<u>Règlement 223</u>	<u>Règlement 229</u>	<u>Règlement 233</u>
1.-	700 \$	400 \$	300 \$
2.-	800	500	500
3.-	1 000	700	700
4.-	1 300	900	1 900
5.-	7 700	6 000	2 100
	<u>11 500 \$</u>	<u>8 500 \$</u>	<u>5 500 \$</u>

ADOPTÉE

247-85

Émission d'obligations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que, pour l'emprunt au montant total de 691 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros: 57-C, 57-C-1, 77-D, 125-A, 162-N-1, 177-E-1, 192, 196, 204, 223, 229, 233, 247, 250, 251, 255, 258-B, 259, 266, 267, 268, 269 et 271, la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 2 juillet 1985), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 57-C et 162-N-1, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

248-85

Émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 15 mars 1985, un montant de 900 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 230 500 \$ pour des périodes de 5, 10, 15 et 25 ans, en vertu des règlements numéros: 57-C, 57-C-1, 77-D, 125-A, 162-N-1, 177-E-1, 192,

Le 21 mai 1985

196, 204, 247, 250, 251, 255, 258-B, 259, 266, 267, 268, 269 et 271;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 234 700 \$ a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 665 500 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 2 juillet 1985;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 665 500 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 3 mois et 17 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

249-85

Demande au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite au ministère de l'Environnement du Québec d'accorder une aide financière à la ville de Trois-Rivières-Ouest afin d'effectuer la construction d'un puits conçu selon le procédé "Viredox".

ADOPTÉE

Le 21 mai 1985

250-85

Adoption, rapport financier 1984 de la bibliothèque

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport financier de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest, pour la période du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1984, soit accepté tel que présenté par le Trésorier de la ville et vérifié par la firme Samson, Bélair & Ass.

ADOPTÉE

251-85

Adoption, règlement # 268-A

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 268-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 268 (rues Landerneau, Clermont et Limoges)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

252-85

Adoption, règlement # 247-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 247-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 247 (Côte Rosemont)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

253-85

Adoption, règlement # 267-A

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 267-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 267 (rues

Le 21 mai 1985

Deshaies et Després)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

254-85

Adoption, règlement # 266-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 266-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 266 (rues Courcelette, Nice et Dijon)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

255-85

Adoption, règlement # 259-A

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 259-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 259 (rue Côte d'Azur)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

256-85

Adoption, règlement # 258-C

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 258-C intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 258 (rue Jacob et Route # 2)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

257-85

Adoption, règlement # 255-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 mai 1985

que le règlement # 255-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 255 (rue Pratte)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

258-85

Adoption, règlement # 251-A

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 251-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 251 (rues Marseille, Grenoble et Mont-Blanc)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

259-85

Adoption, règlement # 269-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 269-A intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement 269 (rues Landerneau, Clermont et Limoges)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 6 mai 1985 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 49 000 \$.

260-85

Acceptation des représentants des locataires de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 21 mai 1985

que madame Édith Roy, monsieur Joseph Rivard et monsieur Conrad Labonté soient acceptés à titre de représentants des locataires au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille A. Hamelin: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Alice Hamelin).

Famille A. Fleury: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Albert Fleury).

Ministre de Affaires municipales: Invite la ville à se prévaloir des programmes gouvernementaux afin de promouvoir l'accès des jeunes au travail.

Résidents du chemin Ste-Marguerite: Font parvenir une pétition contre la pollution par le bruit.

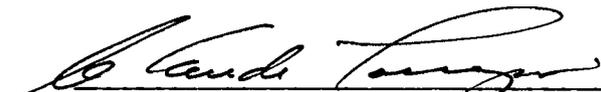
Résidents du chemin Ste-Marguerite: Font parvenir une pétition afin de faire respecter le règlement de zonage.

Conseil de l'Âge d'Or inc., Région de la Mauricie: Nous informe que la semaine de l'Âge d'Or se tiendra du 20 au 26 mai 1985.

Propriétaires de commerces du boulevard Jean XXIII: Font parvenir une pétition appuyant le projet de Trois-Rivières Toyota ltée.

Sur ce, l'assemblée est levée.


 Jean-Charles Charest, maire


 Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 27 mai 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 mai 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

261-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat d'achat d'une partie du lot originaire P.-4 appartenant à Delton Development pour la somme nominale de 1,00 \$ tel qu'indiqué sur le plan préparé par M. Serge Hamel, a.g. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

ADOPTÉE

262-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de céder l'emprise du boulevard des Récollets, le tout tel que démontré sur le plan préparé par M. Serge Hamel, a.g. et selon la lettre du 27 janvier 1981 de M. Roger Dumesnil, évaluateur agréé.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lauzon et autorisant un emprunt n'excédant pas 157 000 \$.

Le 27 mai 1985

263-85

Adoption de la soumission - asphalte pour réparations

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'asphalte pour réparations ont été ouvertes le 24 mai 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Prix</u>
Massicotte et fils inc.	MB-5 et MB-6: 47,75 \$/t.m. RS-1: 185,00 \$/45 gallons
Pavages de Nicolet inc.	MB-5 et MB-6: 40,00 \$/t.m. RS-1: 120,00 \$/45 gallons
Continental Asphalte inc.	MB-5 et MB-6: 47,96 \$/t.m. RS-1: 152,60 \$/45 gallons
Pagé Construction inc.	MB-5: 41,00 \$/t.m. MB-6: 41,50 \$/t.m. RS-1: 155,00 \$/45 gallons

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les pavages de Nicolet inc., pour la fourniture d'asphalte pour réparations, au montant de 40,00 \$/t.m. pour MB-5 et MB-6 et de 120,00 \$/45 gallons pour RS-1, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 27 mai 1985

264-85

Adoption de la soumission - pelouse pour réparations

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de pelouse pour réparations ont été ouvertes le 24 mai 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Prix</u>
Jacques Laroche	2,90 \$/verge carrée
Lionel Deshaies	4,75 \$/verge carrée

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jacques Laroche, pour la fourniture de pelouse pour réparations, au montant de 2,90 \$/verge carrée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

265-85

Mandat à la firme Hamel, Roy et Pinard

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

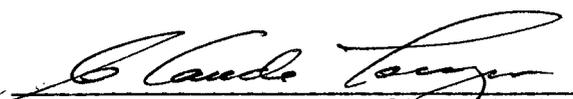
que la firme Hamel, Roy et Pinard soit mandatée pour cadastrer une partie des lots P.-12 et P.-15 du parc industriel.

ADOPTÉE

Le 27 mai 1985

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 29 mai 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 mai 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Côté et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie et Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

266-85

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, a demandé des soumissions privées à tous les courtiers dûment autorisés à soumissionner pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 691 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les six (6) soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Richardson Greenshields du Canada ltée	98,676	41 000	9 1/2 %	1986	11,1079
		40 000	10 %	1987	
		49 000	10 1/4 %	1988	
		62 000	10 1/2 %	1989	
		80 000	10 1/2 %	1990	
		52 000	10 3/4 %	1991	
		58 000	10 3/4 %	1992	
		65 000	11 %	1993	
		73 000	11 %	1994	
		171 000	11 %	1995	
Brault, Guy, O'Brien inc. & Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray ltée & Banque Canadienne Impériale de Commerce	98,18	41 000	9 %	1986	11,1354
		40 000	10 %	1987	
		49 000	10 1/4 %	1988	
		62 000	10 1/2 %	1989	
		80 000	10 1/2 %	1990	
		52 000	10 1/2 %	1991	
		58 000	10 3/4 %	1992	
		65 000	10 3/4 %	1993	
		73 000	10 3/4 %	1994	
		171 000	11 %	1995	

Le 29 mai 1985

Banque Nationale du Canada	98,40	41 000	9 1/2 %	1986	11,1723
		40 000	10 %	1987	
		49 000	10 1/4 %	1988	
		62 000	10 1/2 %	1989	
		80 000	10 1/2 %	1990	
		52 000	10 3/4 %	1991	
		58 000	10 3/4 %	1992	
		65 000	11 %	1993	
		73 000	11 %	1994	
		171 000	11 %	1995	
Geoffrion, Leclerc inc.	98,764	41 000	9 %	1986	11,2078
		40 000	10 %	1987	
		49 000	10 1/4 %	1988	
		62 000	10 1/4 %	1989	
		80 000	10 1/2 %	1990	
		52 000	10 3/4 %	1991	
		58 000	11 %	1992	
		65 000	11 %	1993	
		73 000	11 1/4 %	1994	
		171 000	11 1/4 %	1995	
Lévesque, Beaubien inc.	98,66	41 000	9 1/2 %	1986	11,2549
		40 000	10 %	1987	
		49 000	10 1/4 %	1988	
		62 000	10 1/2 %	1989	
		80 000	10 1/2 %	1990	
		52 000	10 3/4 %	1991	
		58 000	11 %	1992	
		65 000	11 %	1993	
		73 000	11 1/4 %	1994	
		171 000	11 1/4 %	1995	
McNeil, Mantha inc.	98,28	41 000	9 1/2 %	1986	11,2673
		40 000	10 %	1987	
		49 000	10 1/4 %	1988	
		62 000	10 1/2 %	1989	
		80 000	10 1/2 %	1990	
		52 000	10 1/2 %	1991	
		58 000	10 3/4 %	1992	
		65 000	11 %	1993	
		73 000	11 %	1994	
		171 000	11 1/4 %	1995	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Richardson Greenshields du Canada ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 29 mai 1985

que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à vendre de gré à gré les 691 000 \$ d'obligations à la maison Richardson Greenshield du Canada ltée aux conditions suivantes:

Les obligations deviendront échues comme suit:

41 000 \$ à 9 1/2 % 1986
 40 000 \$ à 10 % 1987
 49 000 \$ à 10 1/4 % 1988
 62 000 \$ à 10 1/2 % 1989
 80 000 \$ à 10 1/2 % 1990
 52 000 \$ à 10 3/4 % 1991
 58 000 \$ à 10 3/4 % 1992
 65 000 \$ à 11 % 1993
 73 000 \$ à 11 % 1994
 171 000 \$ à 11 % 1995

au prix de 98,676 du 100 \$ d'obligations.

ADOPTÉE

267-85

Modification résolution # 99-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la résolution # 99-83 soit modifiée afin de se lire comme suit:

que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende de gré à gré à M. Étienne Langlois pour la somme de 600,00 \$, payable comptant, les lots # 37-470 et 37-471 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières; que le notaire Lionel Martin soit mandaté pour corriger le contrat à cet effet, que les frais de tel acte soient à la charge de M. Étienne Langlois et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

268-85

Vente des lots # 12-43 et 15-371 dans le parc industriel à Gestion Planico enr.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 29 mai 1985

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Gestion Planico enr., société en nom collectif ayant son siège social en la ville de Nicolet, comté de Nicolet, au numéro 268 de la rue St-Joseph, agissant aux présentes par l'intermédiaire de tous ses associés, soit monsieur Alain Brousseau, gérant à l'emploi de Guillevin International inc., domicilié en la ville de Montréal et monsieur Michel Durand, entrepreneur-électricien, domicilié en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet, au numéro 385 de la rue Tousignant, un terrain de figure irrégulière composé des lots numéros 12 et 15 devant être incessamment identifiées comme étant les lots # 12-43 et 15-371 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Lot # 12-43 (terrain faisant partie du lot 12):
Borné au nord et au nord-est par une partie du lot 12 non subdivisé, au sud-est par une autre partie du lot 12 non subdivisé, au sud-ouest par le lot 15-371 ci-après décrit et au nord-ouest par le 12-10 (rue St-Joseph)

Lot # 15-371 (terrain faisant partie du lot 15):
Borné au nord-est par le lot 12-43 décrit ci-dessus, au sud-est par une partie du lot 15 non subdivisé, au sud-ouest par le lot 15-367 et au nord-ouest par le lot 15-346 (rue St-Joseph).

MESURES:

Lot # 12-43: Mesurant dans sa ligne nord 14,15 mètres (arc de cercle), dans sa ligne nord-est 45,94 mètres, dans sa ligne sud-est 60,71 mètres, dans sa ligne sud-ouest 56,53 mètres et dans sa ligne nord-ouest 52,02 mètres.

Lot # 15-371: Mesurant dans sa ligne nord-est 56,53 mètres, dans sa ligne sud-est 12,31 mètres, dans sa ligne sud-ouest 56,94 mètres et dans sa ligne nord-ouest 13,98 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie quatre mille cent seize et deux dixièmes (4 116,2) mètres carrés.

Le 29 mai 1985

Cette vente est faite au prix de 2,59 \$ le mètre carré, soit 10 660.96 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ huit cent cinquante-quatre et soixante-huit centièmes (854,68) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait

Le 29 mai 1985

pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

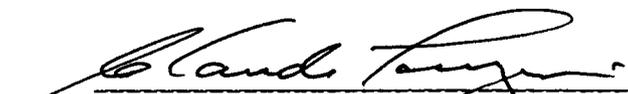
L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Jules St-Pierre, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industriel et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

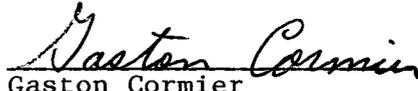

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 29 mai 1985

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 29 mai 1985.


Jean-Charles Charest
Maire

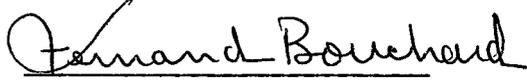

Guy Desjardins
Conseiller

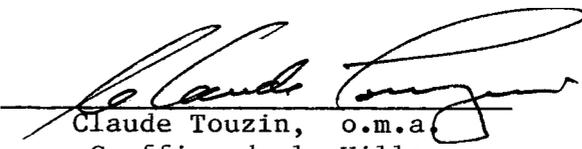

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 3 juin 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 juin 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

269-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

270-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 mai 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 mai 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

271-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 mai 1985

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 mai 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1985

272-85

Adoption, liste de comptes C-23-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-23-85, concernant les chèques # 14818, et 14845 à 14862 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 415 521,79 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

273-85

Adoption, liste de comptes C-24-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-24-85, concernant les chèques # 14863 à 14892 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 92 900,12 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

274-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 829,94 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

275-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mai 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 718,98 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1985

276-85

Annulation du solde non financé

CONSIDÉRANT l'encaissement d'une subvention de 936 000 \$ le 15 mai 1985, réalisant une partie du solde à financer du règlement # 387-A;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 936 000 \$ du règlement # 387-A (Route # 138) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

277-85

Adoption, règlement # 418

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le règlement # 418 intitulé: "Règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 49 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

278-85

Adoption, règlement # 419

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 419 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lauzon et autorisant un emprunt n'excédant pas 157 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1985

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 180 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 370 (Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la partie ouest de la rue Larochelle et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 \$).

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 529 (Politique à suivre pour les développements domiciliaires, dépôt de 500,00 \$).

279-85

Cession du lot P.-29

CONSIDÉRANT que la ville a adopté la résolution suivante le 11 septembre 1984, numéro 369-84, "que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition du ministère des Transports du Québec pour la cession du lot P.-29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour la confection d'une rue, le tout tel que spécifié dans la lettre du 20 août 1984 dudit ministère; et que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet";

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné par ladite résolution se décrit ainsi, savoir:-

DÉSIGNATION

un lopin de terre situé dans la ville de Trois-Rivières-Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro VINGT-NEUF (P.-29) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières,

Le 3 juin 1985

division d'enregistrement de Trois-Rivières, sans bâtisse;

Ce lopin de terre, de figure irrégulière, étant une rue proposée (Rang de la Beaulieu), est borné et décrit comme suit:- vers le nord-est par une autre partie dudit lot étant la parcelle numéro 3, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-un pieds et dix centièmes (181,10) suivant un arc de cercle de six cent seize pieds et quatre-vingt-seize centièmes (616,96) de rayon et dix pieds et soixante-dix centièmes (10,70); vers le nord par une autre partie dudit lot, étant la parcelle numéro 3, mesurant le long de cette limite vingt-trois pieds (23,0); vers le sud-est par une autre partie dudit lot étant la route numéro 138, mesurant respectivement le long de ces limites soixante-quinze pieds et cinquante centièmes (75,50^ˆ) et vingt-et-un pieds et cinquante centièmes (21,50^ˆ); vers l'ouest par une autre partie dudit lot, étant la parcelle numéro 1, mesurant le long de cette limite vingt-et-un pieds (21,0^ˆ); vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot, étant la parcelle numéro 1, mesurant le long de cette limite cent quarante-neuf pieds et quatre-vingts centièmes (149,80^ˆ) suivant un arc de cercle de cinq cent cinquante pieds et quatre-vingt-seize centièmes (550,96^ˆ) de rayon; vers l'ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite soixante-sept pieds et vingt centièmes (67,20^ˆ);

Le lopin de terre ci-dessus décrit contient une superficie de douze mille quatre cent cinquante-cinq pieds carrés (12 455,0 pi²);

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré sur un plan préparés par Claude Boudreau, arpenteur-géomètre, en date du 7 mars 1984 et conservés aux archives du Ministère des Transports sous le numéro 622-81-40-199, feuillet 1/1;

Que depuis ce temps, Me Yves-M. Veillette, notaire, a préparé un projet d'acte qui a dû être modifié suivant les exigences du Contentieux du Ministère des Transports du Québec;

Que le notaire Veillette soumet à l'assemblée un projet définitivement accepté par ledit Ministère, lequel projet est accepté tel quel.

Le 3 juin 1985

Que ce projet d'acte contient entr'autres la clause suivante, savoir:-

CLAUSE DE RETOUR:

Conformément à l'article 17 du règlement du Conseil du trésor adopté le 29 janvier 1985, numéro 154 599, entré en vigueur le 2 mars 1985, il est entendu que si la cessionnaire (la ville) au présent acte abandonne son projet d'utilisation du terrain cédé pour son réseau routier, le cédant (Ministère des Transports) au présent acte pourra exiger de reprendre possession de l'immeuble cédé aux frais de la cessionnaire (la ville) ou pourra exiger de la cessionnaire (la ville) la valeur du terrain cédé à la date de la réclamation par le cédant (Ministère des Transports);

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville accepte la cession du lot P.-29 par le Ministère des Transports pour la somme de un dollars (1,00 \$) payée comptant, le tout aux charges, clauses et conditions mentionnées dans le projet d'acte du notaire Veillette, soumis à l'assemblée et accepté tel quel comprenant entr'autres mais non limitativement la clause de retour ci-dessus et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de même que tous autres documents destinés à donner effet aux présentes;

Que la présente résolution annule et remplace à toutes fins que de droit la susdite résolution de la ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 11 septembre 1984 et portant le numéro 369-84.

ADOPTÉE

280-85

Demande au Ministre de l'Habitation et à la S.H.Q. pour l'octroi d'un H.L.M.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique.

Le 3 juin 1985

CONSIDÉRANT que suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier la requête de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "habitation".

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

- 1.- que le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi.
- 2.- que le Conseil demande à la Société de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation pour personnes âgées à faible revenu ou à revenu modique d'environ 39 unités de logements;
- 3.- que le Conseil s'engage à signer une convention avec la Société d'Habitation du Québec par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation selon les modalités de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec;
- 4.- que le Conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société d'Habitation du Québec du programme d'habitation;
- 5.- que le Conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme;
- 6.- que le Conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement acceptable à la Société dans un délai satisfaisant à cette dernière.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1985

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) à l'article 8.1 concernant les fausses alarmes et les amendes s'y rattachant.

281-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 29 mai 1985, concernant les lots # 12-43 et 15-371 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34047)

ADOPTÉE

282-85

Adoption de la soumission - pavage rues diverses

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour la confection du pavage sur diverses rues ont été ouvertes le 31 mai 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Massicotte et fils ltée	727 199,80 \$
Pagé Construction inc.	747 811,40 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	741 531,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;
CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 3 juin 1985

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte et fils inc., pour la confection du pavage sur diverses rues, au montant de 727 199,80 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

283-85

Adoption de la soumission - bordures de béton rues diverses

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour la confection des bordures de béton sur diverses rues ont été ouvertes le 31 mai 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Excavation René Gélinas inc.	151 999,75 \$
Trochaînes inc.	145 728,50 \$
Cimentier Marock inc.	155 140,30 \$
Laval Construction (1980)inc.	167 990,89 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la

Le 3 juin 1985

firme Trochafnes inc., pour la confection des bordures de béton sur diverses rues, au montant de 145 728,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

284-85

Adoption de la soumission - S.M. rue place Richer

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue place Richer ont été ouvertes le 3 juin 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé inc	56 881,20 \$
Duxel inc.	66 566,30 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	50 060,68 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	68 358,45 \$
Panpierre inc.	50 528,73 \$
André Bouvet ltée	66 054,50 \$
Clément Ricard et fils inc.	57 772,05 \$
Excavation René Gélinas inc.	56 998,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 3 juin 1985

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière Ste-Marthe inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue place Richer, au montant de 50 060,68 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Aqueduc boulevard St-Jean, autoroute 55 et rue St-Germain

Les soumissions pour la confection d'un aqueduc sur le boulevard St-Jean, l'autoroute 55 et la rue St-Germain ont été ouvertes le 3 juin 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	295 027,19 \$
André Bouvet ltée	303 048,15 \$
Excavations René Gêlinas inc.	311 984,70 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	374 361,72 \$
Dollard Construction inc.	379 893,00 \$
Clément Ricard et fils inc.	460 981,55 \$
J.P. Doyon ltée	318 053,00 \$
Duxel	316 384,80 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

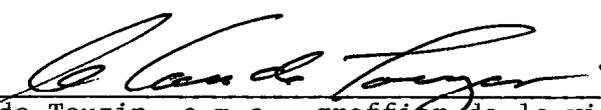
Le 3 juin 1985

Correspondance

Société canadienne de la Croix-Rouge :
Remerciements pour la contribution de la ville pour
leur campagne 1985.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 juin 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 juin 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

285-85

Adoption du règlement # 417

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 417 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 180 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

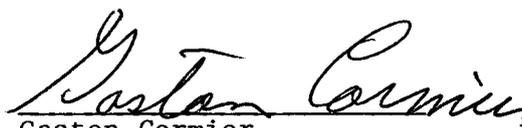

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 juin 1985

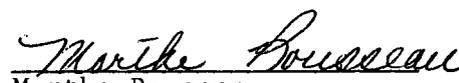
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 4 juin 1985.


Jean-Charles Charest
Maire

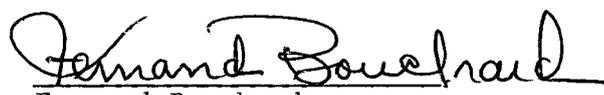

Guy Desjardins
Conseiller

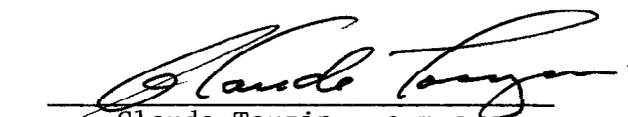

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 17 juin 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 juin 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

286-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

287-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 juin 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 juin 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

288-85

Adoption, liste de comptes C-25-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-25-85, concernant les chèques # 14894 à 14992 inclusivement (le chèque # 14893 apparaîtra sur la liste # C-26-85), pour un montant total de déboursés de 54 469,37 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1985

289-85

Adoption, liste de comptes C-26-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-26-85, concernant les chèques # 14893 et 14993 à 15022 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 125 195,83 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

290-85

Adoption, liste de comptes C-27-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-27-85, concernant les chèques # 15023 à 15043 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 227 595,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

291-85

Mandat à M. Roger Villemure, architecte

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Roger Villemure, architecte, soit mandaté pour préparer une esquisse d'un projet d'agrandissement par phase de l'hôtel de ville et qu'un montant de 20 000 \$ soit prévu à cet effet, le tout incluant les frais d'ingénierie.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la salubrité publique, les déchets et la manière d'en disposer et abrogeant les règlements # 94, 94-A, 94-B, 94-C, 94-D et 94-E.

Le 17 juin 1985

292-85

Adoption, règlement # 370-A

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 370-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 370" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

293-85

Adoption, règlement # 529-D

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 529-D intitulé: "Règlement abrogeant le règlement # 529 concernant la politique à suivre pour les développements domiciliaires" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

294-85

Adoption, règlement # 1000.11

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 1000.11 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 8.1 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux alarmes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Turenne et autorisant un emprunt n'excédant pas 345 000 \$.

Le 17 juin 1985

295-85

Nomination d'une secrétaire du greffe.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Mme Linda Tremblay soit nommée au poste de secrétaire du greffe avec une période d'adaptation de 1 mois, au salaire de 250,00 \$ et ce, rétroactif au 22 avril 1985.

ADOPTÉE

296-85

Adoption de la soumission - fourgonnette.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une fourgonnette ont été ouvertes le 17 juin 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Trois-Rivières Chevrolet inc.	15 150,00 \$
Jean Fréchette ltée	15 788,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet inc., pour la fourniture d'une fourgonnette, au montant de 15 150,00 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1985

297-85

Nomination des membres du Conseil régional de la culture

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que Messieurs Guy Côté et Fernand Bouchard soient nommés membres du Conseil régional de la culture, Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec.

ADOPTÉE

298-85

Modification du plan d'urbanisme.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction préparés par le service technique de la ville, tel que présentés au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 19 août 1985 de 20h à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

299-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder au déplacement de 10 pieds vers l'ouest du dernier luminaire situé sur la rue St-Joseph près du garage municipal.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1985

300-85

Changement de titre de Mlle Angèle Lemay

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le titre de standardiste de Mlle Angèle Lemay soit changé pour celui de secrétaire-commis-standardiste.

ADOPTÉE

301-85

Piste cyclable

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le tracé de la piste cyclable préparé par le Conseil des loisirs de la Mauricie inc. soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

302-85

Vente des lots # 157-39-2-1 et 157-39-2-2

CONSIDÉRANT que la ville a adopté la résolution suivante, le 4 mars 1985, numéro 86-85, "que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré d'une partie du lot # 157-39 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Yvon Blais, pour la somme de 1 000 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. (rue Estérel)"

CONSIDÉRANT que la ville a adopté la résolution suivante, le 4 mars 1985, numéro 87-85, "que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré d'une partie du lot # 157-39 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Robert Bastarache, pour la somme de 100 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. (rue Estérel)"

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné par ladite résolution numéro 86-85 se décrit maintenant comme suit, savoir:-

Le 17 juin 1985

DÉSIGNATION

Une lisière de terre située à ville de Trois-Rivières-Ouest connue et désignée comme étant la subdivision officielle numéro DEUX de la redivision officielle numéro DEUX de la subdivision officielle numéro TRENTE-NEUF du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT (157-39-2-2) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivière, sans bâtisse.

ayant été officiellement déposé au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 17 mai 1985.

Que l'immeuble concerné par ladite résolution numéro 87-85 se décrit maintenant comme suit, savoir:-

DÉSIGNATION

Une lisière de terre située à ville de Trois-Rivières-Ouest connue et désignée comme étant la subdivision officielle numéro UN de la redivision officielle numéro DEUX de la subdivision officielle numéro TRENTE-NEUF du lot originaire numéro CENTE CINQUANTE-SEPT (157-39-2-1) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, sans bâtisse.

ayant été officiellement déposé au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 17 mai 1985.

Que Me Yves-M. Veillette, notaire, soumet à l'assemblée deux (2) projets d'actes contenant les clauses habituelles pour les ventes au comptant.

Que ces projets d'acte contiennent également une clause selon laquelle la ville n'a plus besoin de l'autorisation de la Commission Municipale du Québec étant donné l'entrée en vigueur le 1er janvier 1985 du projet de loi numéro 2 intitulé "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales", la ville déclarant d'une part que les immeubles vendus ont bien la valeur apparaissant à son rôle d'évaluation tenant compte du facteur d'uniformité et la ville s'engageant d'autre part à remplir toutes les formalités imposées par la disposition législative précitée notamment mais non limitativement en ce qui concerne la publicité nécessaire lorsqu'une

Le 17 juin 1985

vente n'a pas été précédée de soumission ou enchères publiques.

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville vende audit Yvon Blais pour la somme susdite de MILLE dollars (1 000,00 \$) payable comptant ledit lot numéro 157-39-2-2;

que le projet d'acte susdit préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, soumis à l'assemblée soit accepté tel quel;

que monsieur le Maire Jean-Charles Charest et monsieur le Greffier Claude Touzin, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville ledit acte de vente, à en recevoir le prix et à en donner quittance de même qu'à signer tous autres documents destinés à donner effet aux présentes;

que la ville vende audit Robert Bastarache pour la somme susdite de CENT dollars (100,00 \$) payable comptant ledit lot numéro 157-39-2-1;

que le projet d'acte susdit préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, soumis à l'assemblée soit accepté tel quel;

que monsieur le Maire Jean-Charles Charest et monsieur le Greffier Claude Touzin, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville ledit acte de vente, à en recevoir le prix et à en donner quittance de même qu'à signer tous autres documents destinés à donner effet aux présentes;

que la présente résolution annule et remplace à toutes fins que de droit les susdites résolutions de ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 4 mars 1985 et portant les numéros 86-85 et 87-85.

ADOPTÉE

ONET 85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 17 juin 1985

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente, préparé par notre conseiller juridique, avec Opération de Nettoyage de l'Environnement Territorial.

ADOPTÉE

304-85

Adoption de la soumission - camionnette.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une camionnette ont été ouvertes le 17 juin 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Rénald Boisclair ltée	13 837,14 \$
Trois-Rivières Chevrolet inc.	12 720,30

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet inc., pour la fourniture d'une camionnette, au montant de 12 720,30 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

305-85

Engagement d'un technicien - homme d'instruments - arpentage

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 17 juin 1985

que M. Michel Lefebvre soit engagé à titre de technicien - homme d'instruments - arpentage à compter du 17 juin 1985, au salaire de 10,55 \$/heure, avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

306-85

Concours Maisons fleuries de T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville accorde une subvention de 500,00 \$ au concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest" pour l'année 1985.

ADOPTÉE

307-85

Ajournement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil ajourne ses délibérations à 9 h 15.

ADOPTÉE

À 9 h 45, le Conseil se réunit à nouveau.

308-85

Nomination des vérificateurs pour l'année 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les services de la firme Samson, Bélair & Associés soient retenus pour effectuer la vérification des livres de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1985.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution concernant le programme de réforme du système cadastral.

Le 17 juin 1985

Monsieur André Montour: Remerciements au Conseil pour les bons voeux et l'appréciation démontrée face au bénévolat qu'il accompli.

Société canadienne de la Croix-Rouge: Reconnaissance pour la grande collaboration du Conseil lors de la collecte de sang.

Ministre des Affaires municipales: Nous informe du lancement du programme d'aide aux municipalités pour la relocalisation de garderies sans but lucratif.

Groupe Scout Duvernay: Remerciements pour l'octroi de 100 \$ accordé à leur organisme.

Monsieur René Levesque, Premier ministre: Accuse réception de la correspondance concernant les différents projets pour la ville de T.R.O. et nous informe que les dossiers sont à l'étude. Remerciements également pour le chaleureux accueil qu'il a reçu.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 415 (Repavage, diverses rues).

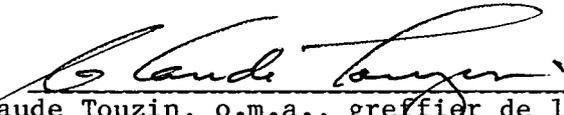
Résidents de la rue Gélinas: Envoyent une pétition pour l'installation d'une clôture permanente.

Ministre des Affaires municipales: Nous informe que les municipalités vont dorénavant disposer d'un programme de formation pour leurs pompiers.

Direction régionale du ministère des Affaires culturelles: Nous informe qu'ils ne peuvent contribuer financièrement au projet de réaménagement du site du Calvaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 juin 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 juin 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

309-85

Adoption du règlement # 94-F

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

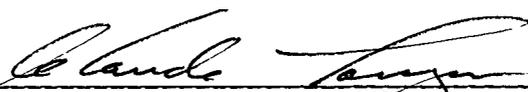
APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 94-F intitulé: "Règlement concernant la salubrité publique, les déchets et la manière d'en disposer et abrogeant les règlements # 94, 94-A, 94-B, 94-C, 94-D et 94-E", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

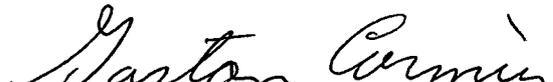

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 juin 1985

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 18 juin 1985.


Jean-Charles Charest
Maire


Guy Desjardins
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 19 juin 1985

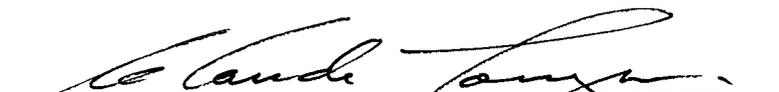
Règlement # 417

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 417 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 180 000 \$", tenue les 18 et 19 juin 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 19 juin 1985, je déclare que ledit règlement # 417 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 juin 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 juin 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

310-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 417

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

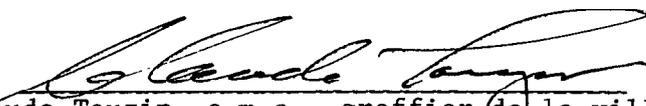
APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 18 et 19 juin 1985 au sujet du règlement # 417 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place des Pins et autorisant un emprunt n'excédant pas 180 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

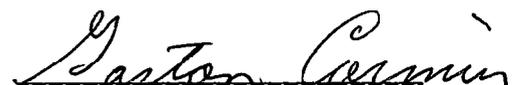

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 juin 1985

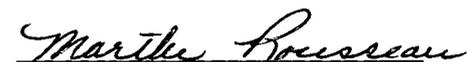
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 19 juin 1985.


Jean-Charles Charest
Maire

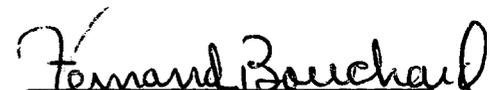

Guy Desjardins
Conseiller

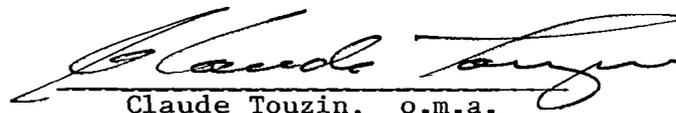

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 27 juin 1985

Règlement # 418

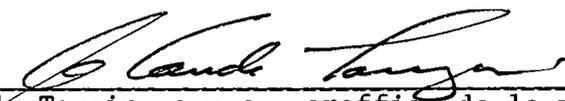
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 418 intitulé: "Règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 49 000 \$", tenue les 26 et 27 juin 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 27 juin 1985, je déclare que ledit règlement # 418 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville



Roland Lottinville, ing., greffier-adjoint

Le 27 juin 1985

Règlement # 419

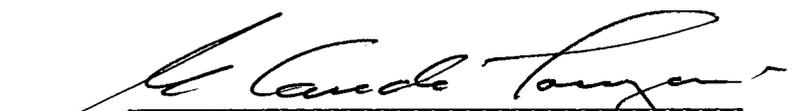
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 419 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lauzon et autorisant un emprunt n'excédant pas 157 000 \$", tenue les 26 et 27 juin 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 27 juin 1985, je déclare que ledit règlement # 419 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, conseiller.



Guy Desjardins, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville



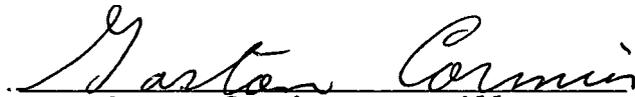
Roland Lottinville, ing., greffier-adjoint

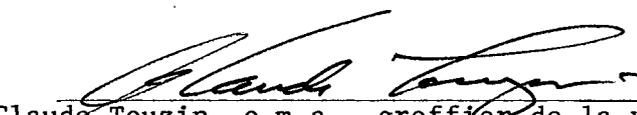
Le 10 juillet 1985

Règlement # 370-A ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 370-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 370", tenue les 9 et 10 juillet 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 10 juillet 1985, je déclare que ledit règlement # 370-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.


Gaston Cormier, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville


Roland Lottinville, ing., greffier-adjoint

Le 15 juillet 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 juillet 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

311-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

312-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 juin 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 juin 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

313-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 juin 1985

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 juin 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1985

314-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 418

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 26 et 27 juin 1985 au sujet du règlement # 418 intitulé: "Règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 49 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

315-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 419

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 26 et 27 juin 1985 au sujet du règlement # 419 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lauzon et autorisant un emprunt n'excédant pas 157 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

316-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 370-A

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 9 et 10 juillet 1985 au sujet du règlement # 370-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 370", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1985

317-85

Adoption, liste de mutations

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mai 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 715,71 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

318-85

Adoption, liste de comptes C-28-85

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-28-85, concernant les chèques # 15044 à 15083 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 370 708,46 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

319-85

Adoption, liste de comptes C-29-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-29-85, concernant les chèques # 15084 à 15106 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 47 096,15 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

320-85

Adoption, liste de comptes C-30-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-30-85, concernant les chèques # 15107 à 15197 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 72 347,55 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1985

321-85

Adoption, liste de comptes C-31-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-31-85, concernant les chèques # 15198 à 15216 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 62 076,34 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

322-85

Adoption, liste de comptes C-32-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-32-85, concernant les chèques # 15218 à 15399 inclusivement (le chèque # 15217 apparaîtra sur la liste C-33-85), pour un montant total de déboursés de 58 800,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

323-85

Adoption, liste de comptes C-33-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-33-85, concernant les chèques # 15217 et 15400 à 15434 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 157 464, 98 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

324-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 15 juillet 1985

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Michel Poulin (5100, rue Chamonix) 500 \$

ADOPTÉE

325-85

Adoption, règlement # 420

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 420 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Turenne et autorisant un emprunt n'excédant pas 345 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

326-85

Adoption de la soumission - Aqueduc boul. St-Jean, autoroute 55 et rue St-Germain

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un aqueduc sur le boulevard St-Jean, l'autoroute 55 et la rue St-Germain ont été ouvertes le 3 juin 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	297 027,19 \$
André Bouvet ltée	303 048,15 \$
Excavations René Gélinas inc.	311 984,70 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	374 361,72 \$

Le 15 juillet 1985

Dollard Construction inc.	379 893,00 \$
Clément Ricard et fils inc.	460 981,55 \$
J.P. Doyon ltée	318 053,00 \$
Duxel	316 384,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un aqueduc sur le boulevard St-Jean, l'autoroute 55 et la rue St-Germain, au montant de 297 027,19 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

327-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'enlèvement de deux (2) poteaux lumineux situés face au 650, Côte Richelieu.

ADOPTÉE

328-85

Vente du lot # 15-362-2 dans le parc industriel à Les Entreprises du 2925 Royal inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 15 juillet 1985

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Les Entreprises du 2925 Royal inc., un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-362-2 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par une partie du lot originaire numéro 15, vers le Sud-Est par le lot numéro 15-362-3, vers le Sud-Ouest par le lot 15-360 (rue Sidbec) et vers le Nord-Ouest par le lot 15-362-1

MESURES:

Mesurant dans sa ligne Nord-Est 36,58 mètres, dans sa ligne Sud-Est 71,20 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 36,58 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 71,77 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille six cent quatorze et sept dixièmes (2 614,7) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,59 \$ le mètre carré, soit 6 772,07 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux cent soixante-dix-huit et sept dixièmes (278,7) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix

Le 15 juillet 1985

pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Claude Boucher, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industriel et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les

Le 15 juillet 1985

présentes, autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

329-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder au raccordement de 2 lampadaires situés dans le parc Marseillé.

ADOPTÉE

330-85

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g. soit mandaté pour préparer le cadastre des lots P.-36-56 et P.-36-57 (Rue du Fleuve).

ADOPTÉE

331-85

Prolongation de la durée d'emprunt temporaire des règlements # 393, 395, 396, 397, 398 et 401

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que demande d'approbation soit faite à la Commission municipale de prolonger la durée d'emprunt temporaire en rapport aux règlements 393, 395, 396, 397, 398 et 401 jusqu'au mois de septembre 1986.

ADOPTÉE

Le 15 juillet 1985

332-85

Adoption de la soumission - Ordures ménagères
(résidentiel)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets domestiques (résidentiel) ont été ouvertes le 5 juillet 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>		<u>Montant</u>
Nico-Pierre inc. (Pierre St-Louis)	1.-	153 929,00 \$
	2.-	327 090,00 \$
	3.-	520 383,00 \$
Contenants Intercité ltée	1.-	129 748,36 \$
	2.-	270 145,60 \$
	3.-	421 947,95 \$
Sani-Paré inc.	1.-	149 020,00 \$
	2.-	310 530,98 \$
	3.-	485 309,69 \$
Récupérations Cyrenne ltée	1.-	106 587,66 \$
	2.-	241 529,10 \$
	3.-	359 339,86 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Récupérations Cyrenne ltée, pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets domestiques, au montant de 359 339,86 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à

Le 15 juillet 1985

signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

333-85

Adoption de la soumission - Ordures ménagères (Contenants)

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets domestiques (contenants) ont été ouvertes le 5 juillet 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>		<u>Montant</u>
Nico-Pierre inc. (Pierre St-Louis)	1.-	34 575,00 \$
	2.-	72 350,00 \$
	3.-	114 475,00 \$
Contenants Intercité ltée	1.-	30 733,04 \$
	2.-	64 410,00 \$
	3.-	102,100,06 \$
Sani-Paré inc.	1.-	34 294,00 \$
	2.-	71 886,10 \$
	3.-	113,994,43 \$
Récupérations Cyrenne ltée	1.-	36 735,40 \$
	2.-	73 511,36 \$
	3.-	111,071,48 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de

Le 15 juillet 1985

Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Contenants Intercité ltée, pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets domestiques, au montant de 102,100,06 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

334-85

Adoption de la soumission - S.M. Côte Richelieu

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de la mise en forme sur la rue Côte Richelieu ont été ouvertes le 5 juillet 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	25 162,35 \$
Clément Ricard et fils inc.	22 703,25 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	30 977,81 \$
Gengaz inc.	42 118,70 \$
Excavations René Gélinas inc.	34 622,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard et fils inc., pour la

Le 15 juillet 1985

confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de la mise en forme sur la rue Côte Richelieu, au montant de 22 703,25 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

335-85

Adoption de la soumission - S.M. Place des Pins

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue place des Pins ont été ouvertes le 5 juillet 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	84 386,50 \$
Clément Ricard et fils inc.	85 020,75 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	90 994,00 \$
Gengaz inc.	120 601,80 \$
Excavations René Gélinas inc.	104 686,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en

Le 15 juillet 1985

forme et de l'aqueduc sur la rue place des Pins, au montant de 84 386,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

336-85

Adoption de la soumission - Éclairage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'éclairage de rues ont été ouvertes le 5 juillet 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.P. Marcouiller inc.	189 751,80 \$
Raymond Dubuc inc.	182 919,00 \$
Chagnon (1975) ltée	237 241,35 \$
Jean Caron et fils inc.	178 506,00 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	179 990,20 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Caron et fils inc., pour l'éclairage de rues, au montant de 178 506,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le

Le 15 juillet 1985

contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

337-85

Adoption de la soumission - S.M. Boul. Jean XXIII

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII ont été ouvertes le 5 juillet 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	61 300,95 \$
Excavations René Gélinas inc.	69 000,00 \$
Clément Ricard et fils inc.	50 151,60 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	76 334,25 \$
Gengaz inc.	74 785,45 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard et fils inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII, au montant de 50 151,60 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à

Le 15 juillet 1985

signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

338-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans # 11-4, 11-181 et 11-182 pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de l'aqueduc sur les rues Bellefeuille et place Bellefeuille.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Poitiers et Dumouchel et autorisant un emprunt n'excédant pas 261 770 \$

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bellefeuille et place Bellefeuille, et autorisant un emprunt n'excédant pas 481 233 \$

339-85

Signature, contrat de servitude

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de

Le 15 juillet 1985

Trois-Rivières-Ouest, un contrat de servitude de ligne de distribution d'énergie électrique avec l'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaëtan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Brodeur et autorisant un emprunt n'excédant pas 37 000,00 \$.

340-85

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Guy Côté soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 15 juillet 1985.

ADOPTÉE

341-85

Suspension d'un membre du service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du service des travaux publics de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans les rapports confidentiels de monsieur Serge Le Houïller, contremaître et du directeur du service monsieur Daniel Thibault, ing. en date du 18 juin 1985;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

Le 15 juillet 1985

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut soit gardé confidentiel;

que le membre du service des travaux publics mentionné aux rapports confidentiels du contremaître et du directeur du service soit suspendu de ses fonctions pour une période d'une journée.

ADOPTÉE

342-85

Appui à M. Gilles Laforest, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non-agricole et aliénation de M. Gilles Laforest du 8565 rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Nous informe que les travaux d'aménagement du cours d'eau Lacerte & br. # 3 ont débuté le 15 mai dernier.

Ministre des Affaires municipales: Accuse réception de la correspondance concernant notre demande pour l'obtention de 39 unités de logements pour personnes retraitées.

Famille Fortier: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Émile Fortier).

M. Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Nous envoie ses félicitations pour avoir obtenu la cote A-1 au point de vue de nos finances publiques.

M. Conrad Godin: Remerciements pour les félicitations adressées à l'occasion de sa

Le 15 juillet 1985

réélection à la présidence de l'association des Diplômés Universitaires aînés.

Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec: Nous informe que Monsieur Jean-Yves Martin a été élu vice-président de la section VI de la Corporation.

Aluminerie de Bécancour inc.: Remerciements pour le chaleureux accueil fait à M. Thierry Brault, vice-président Exploitation à l'aluminerie de Bécancour, lors de sa visite à l'hôtel de ville le 27 juin dernier.

Samson Bélair, c.a.: Remerciements sincères aux membres du conseil pour la confiance manifestée à leur égard et nous assure leur entière collaboration comme vérificateurs pour l'année 85.

Madame Murielle Beaupré, citoyenne de T.R.O.: Nous souligne son contentement pour l'installation d'une clôture au bout de la rue Guérin.

M. André Brousseau, Université du Québec à Trois-Rivières: Remerciements pour les félicitations et bons voeux reçus suite à sa réélection à la présidence de l'association des hôpitaux du Québec.

Conseil du statut de la femme: Désire savoir si la ville est intéressée à obtenir les pouvoirs leur permettant d'intervenir auprès des boutiques et salons de massage. (matériel pornographique)

René Bacon, e.a., directeur service des hypothèques: Demande de services municipaux sur Côte Richelieu

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 525-D ayant pour objet de modifier le règlement # 525 concernant le régime de retraite des employés municipaux.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 399 relativement aux travaux d'aqueduc sous l'autoroute Transquébécoise.

Direction régionale de la Mauricie-Bois-Francs: Approbation de construction du puits no. 7 et raccordement au réseau municipal (lot P-289).

Direction régionale de la Mauricie-Bois-Francs: Approbation du puits d'injection pour le traitement

Le 15 juillet 1985

de l'eau ferreuse par un procédé d'oxydo-réduction (Vyrédox).

Société d'Habitation du Québec, Bureau du Secrétaire: Accuse réception de la résolution 280-85 relativement à la demande de logements pour personnes retraitées.

Société d'Habitation du Québec, Direction générale de la gestion des programmes: Accuse réception de la résolution 280-85 relativement à la demande de logements pour personnes retraitées.

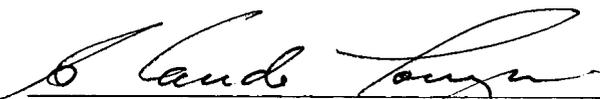
M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée au ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, concernant la demande de 39 unités de logement pour personnes retraitées.

Cabinet du ministre de l'Environnement: Accuse réception de la résolution 249-85 adressée à M. Adrien Ouellette, demandant une aide financière pour la construction d'un puits conçu selon le procédé "Viredox"

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 416 (rues Sidbec et St-Joseph).

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 juillet 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 juillet 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Marthe Rousseau et monsieur Roland Lottinville, ing. directeur général motivent leur absence pour raisons personnelles

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

343-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré des lots # 38-297 et 38-298 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour fins domiciliaires, à M. Serge Beauchamp et son épouse Dame Lorraine Beaulieu du 535, boul. Mauricien, pour la somme de 650,00 \$, le tout tel que les conditions stipulées dans ledit contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

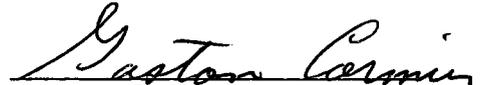
5685

Le 17 juillet 1985

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 17 juillet 1985.


Jean-Charles Charest
Maire


Guy Desjardins
Conseiller

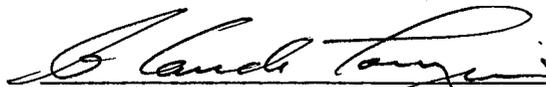

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

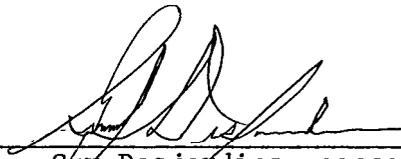
Le 6 août 1985

Règlement # 420

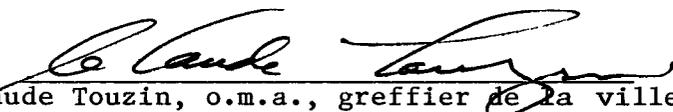
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 420 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Turenne et autorisant un emprunt n'excédant pas 345 000 \$."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 6 août 1985, je déclare que ledit règlement # 420 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, conseiller.



Guy Desjardins, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 12 août 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12 août 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

344-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juillet 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juillet 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

345-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 juillet 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 juillet 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

346-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 420

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 5 et 6 août 1985 au sujet du règlement # 420 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc,

Le 12 août 1985

des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Turenne et autorisant un emprunt n'excédant pas 345 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

347-85

Adoption, règlement # 421

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 421 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Poitiers et Dumouchel et autorisant un emprunt n'excédant pas 261 770 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

348-85

Adoption, règlement # 422

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 422 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bellefeuille et place Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 481 233 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 15 juillet 1985 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Brodeur et autorisant un emprunt n'excédant pas 37 000 \$.

Le 12 août 1985

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

349-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 12 juillet 1985, concernant les lots # 12-44 à 12-63 (rue place Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de MM. Paul Nassif et Louis Glassman, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34075)

ADOPTÉE

350-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession du lot 12-44 (rues Bellefeuille et place Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à ~~MM. Paul Nassif et Louis Glassman~~ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

*Corporation de
Développement
Cartier Lve.*

351-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 4 luminaires de 8500 L. vapeur de sodium sur les rues Dollard et Lemay.

ADOPTÉE

Le 12 août 1985

352-85

Actes de vente de lots à la Ville de T.R.O., suite
à la vente pour taxes du 18 juillet 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Greffier de la ville soit et est autorisé à
signer et rédiger les actes de vente des lots
150-37, 37-105, 35-293, 35-175-4, 35-176 et P.-34,
borné au Nord-Est par le lot P.-31, au Sud-Est par
le lot P.-34 et au Nord-Ouest par le lot 34-39,
mesurant dans sa ligne Nord-Est 12,51 m, dans sa
ligne Sud-Est 60,96 m et dans sa ligne Nord-Ouest
62,23 m et ayant une superficie de 381,3 mètres
carrés, du cadastre officiel de la Paroisse de
Trois-Rivières, dont la ville de
Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire à
l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 18
juillet 1984, le tout conformément à l'article 538
de la Loi sur les Cités et villes.

ADOPTÉE

353-85

Vente des lots # 35-40 et 35-41 à M. Denis Doucet

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Greffier de la ville soit et est autorisé à
signer le contrat de vente des lots # 35-40 et
35-41 du cadastre officiel de la Paroisse de
Trois-Rivières, acquis par monsieur Denis Doucet,
lors d'une vente pour taxes tenue le 18 juillet
1984.

ADOPTÉE

354-85

Vente du lot # P.-61 à M. Jean-Guy Despaties

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Greffier de la ville soit et est autorisé à
signer le contrat de vente du lot suivant:

1.- une partie du lot soixante-et-un (ptie 61) du
cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières,
bornée au nord-est par le lot P.-61, au sud-est par

Le 12 août 1985

le lot P.-61, au sud-ouest par le lot P.-61 (chemin privé) et au nord-ouest par la route # 138 (SDC); mesurant dans sa ligne nord-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), dans sa ligne sud-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), dans sa ligne sud-ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) et dans sa ligne nord-ouest trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) et ayant une superficie de huit cent trente-et-un mètres carrés (831 m²).

2.- une partie du lot soixante-et-un (ptie 61) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, bornée au nord-est par le lot P.-61 (chemin privé), au sud-est par le lot P.-61, au sud-ouest par le lot P.-61 et au nord-ouest par la route # 138 (SDC); mesurant dans sa ligne nord-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), dans sa ligne sud-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m), dans sa ligne sud-ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) et dans sa ligne nord-ouest, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) et ayant une superficie de quatre cent quinze mètres carrés et cinq dixièmes (415,5 m²).

3.- tous les droits que le vendeur peut avoir sur une partie du lot soixante-et-un (ptie 61) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de forme carrée, mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) de côté, bornée au nord-est par une partie du lot 61 (étant un chemin privé), au sud-est par une partie du lot 61, au sud-ouest par une partie du lot 61 et au nord-ouest par une autre partie du lot 61, ci-dessus décrit à l'item 2;

le tout sans bâtisse, circonstances et dépendances, acquis par monsieur Jean-Guy Despaties, lors d'une vente pour taxes tenue le 18 juillet 1984.

ADOPTÉE

355-85

Vente du lot # 15-367 dans le parc industriel à Marc Dufresne (1978) inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Marc Dufresne (1978)

Le 12 août 1985

inc., un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-367 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 15-371, vers le sud-est par le lot 15-361-2, vers le sud-ouest par le lot 15-361-1 et vers le nord-ouest par le lot 15-346 (rue St-Joseph).

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 56,94 mètres, dans sa ligne sud-est 32,71 mètres, dans sa ligne sud-ouest 59,05 mètres et dans sa ligne nord-ouest 33,67 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie mil neuf cent vingt-quatre et quatre dixièmes (1 924,4) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,59 \$ le mètre carré, soit 4 984,20 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ trois cent soixante-et-onze et six dixièmes (371,6) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette

Le 12 août 1985

rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industriel et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance

Le 12 août 1985

mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 399 (ligne d'amenée et puits # 7).

Famille Laverdière Fortier: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Madeleine Laverdière Fortier).

Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur: Accuse réception de notre demande pour un nouveau H.L.M.

Famille Ayotte: Remerciements pour sympathies (décès de M. Martial Ayotte).

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous informe que ce ministère nous accordera une subvention de 12 495 \$ dans le cadre de PADEL, volet 1.

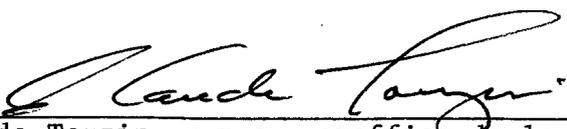
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous informe des modalités pour obtenir la subvention dans le cadre de PADEL, volet 1.

Mademoiselle Rita Gagnon: Remerciements pour les fleurs que le Conseil lui a expédiées.

Famille Lampron: Remerciements pour sympathies (décès de M. Gratien Lampron).

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 août 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 août 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation débute après la proclamation des gagnants du concours "Maisons Fleuries" qui a eu lieu à 20 h. Le maire explique à la population les modifications au plan d'urbanisme et étant donné qu'aucun contribuable ne manifeste d'opposition le maire clôture l'assemblée de consultation à 9 h.

356-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 août 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 août 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

357-85

Adoption, liste de comptes C-34-85

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-34-85, concernant les chèques # 15435 à 15456 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 89 835,68 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 août 1985

358-85

Adoption, liste de comptes C-35-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-35-85, concernant les chèques # 15457 à 15490 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 49 033,41 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

359-85

Adoption, liste de comptes C-36-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-36-85, concernant les chèques # 15491 à 15510 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 394 478,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

360-85

Adoption, liste de comptes C-37-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-37-85, concernant les chèques # 15511 à 15631 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 151 385,14 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

361-85

Adoption, liste de comptes C-38-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-38-85, concernant les chèques # 15632 à 15673 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 297 441,07 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 août 1985

362-85

Adoption, liste de comptes C-39-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-39-85, concernant les chèques # 15674 à 15693 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 86 926,74 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

363-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 14 579,06 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

364-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 juin 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 7 589,49 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

365-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juillet 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 664,20 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 19 août 1985

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. rue Turenne

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Turenne ont été ouvertes le 16 août 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	335 118,00 \$
Clément Ricard et fils inc.	237 215,50 \$
Excavations René Gélinas inc.	175 356,50 \$
Excavation Dratex inc.	233 972,09 \$
J.P. Doyon ltée	227 096,00 \$
A. Bouvet ltée	218 847,50 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. rue Poitiers

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Poitiers ont été ouvertes le 16 août 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	178 494,00 \$

Le 19 août 1985

Sablière Ste-Marthe inc.	159 324,61 \$
Clément Ricard et fils inc.	187 211,20 \$
Excavation René Gélinas inc.	146 359,00 \$
Excavation Dratex inc.	178 791,81 \$
J.P. Doyon ltée	178 233,00 \$
A. Bouvet ltée	146 785,50 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

366-85

Proclamation des gagnants du concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest 1985"

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest 1985"

- Catégorie aménagement général:
Mme Margot de Grandmont, 789, Bernard
Réplique du trophée et 50 \$
- Catégorie commerce:
Restaurant Mc Donald, 4585, boul. Royal
Plaque souvenir
- Catégorie balcons fleuris:
M. Walter Bergeron, 95, Guay
Petite plaque souvenir et 30 \$
- Catégorie boîtes à fleurs:
M. Gilles Montour, 7720, Notre-Dame
Petite plaque souvenir et 30 \$
- Catégorie jeunes plantations:
M. Yvon Piché, 2855, Gagnon
Petite plaque souvenir et 30 \$

Le 19 août 1985

- Semi-finalistes

Prix de 25 \$ en argent

Mme Bibiane Groleau, 5325, Poitiers
 M. Guy Belisle, 67, Delormier
 M. Laurent Vaillancourt, 3680, Clermont
 M. Claude Launier, 115, Pratte
 M. Michel Lavoie, 3885, Landerneau
 M. Rémi Gravel, 112, Jean-Racine
 M. Clément Launier, 105, Delormier
 M. François Gélinas, 7878, Notre-Dame Nord

- Prix de participation:

- Bons d'achat de 25 \$ pour bulbes d'automne et engrais fournis par la Floriculture H.G. Gauthier inc.:

M. Claude Ayotte, 198, Gélinas
 M. Jean-Marie Dionne, 95, Demontigny
 Mme Dianne Bélanger, 177, Jean-Racine
 M. Albert Pelletier, 97, Bellevue
 M. Daniel Hachez, 4270, Notre-Dame
 M. Luc Hamel, 3500, Lefort
 Mme René Landry, 462, Jeanne-Mance
 M. Réjent Bolduc, 7690, Notre-Dame

- Bons d'achat de 25 \$ fournis par la Pépinière 55

Mme Ginette Bourbonnais, 3670, de Musset
 Mme Danielle Milot, 6100, de la Montagne

- Arbre fourni par le Centre jardinier Turcotte

M. Léo-Paul Robert, 5860, Bellefeuille

- Prix de 10 \$ en argent:

Mme Angélique Bélanger, 3790, Limoges
 Mme Jeannette Barette, 210, rue Sirois # 4
 M. Jean Caron, 3240, place de Bienville
 Mme Jocelyne Pleau, 710, rue Brunet
 Mme Pierre Boisvert, 5145, Châteleine
 M. W. Ballou, 3621, Pontoise
 M. Maurice Côté, 2805, Forest
 Mme Christian Touzin, 2795, Forest

ADOPTÉE

Le 19 août 1985

367-85

Acceptation de P.A.D.E.L., volet 1

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le montant de 12 495,00 \$ versé dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs, volet 1, présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

368-85

Acceptation du programme national de soutien aux activités de loisir municipal

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le montant de 17 500 \$ versé dans le cadre du programme national de soutien aux activités de loisir municipal 1985-1986, présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

369-85

Signature, projet de quittance

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, un projet de quittance pour la somme reçue et mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire en considération de la somme de 10 000 \$ reçue de Duranna inc.

ADOPTÉE

370-85

Permanence de Mme Linda Tremblay

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

Le 19 août 1985

que madame Linda Tremblay soit nommée en permanence au poste de secrétaire du greffe, étant donné qu'elle a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, au salaire de 283,59 \$, selon la convention collective en vigueur, effectif le 12 août 1985.

ADOPTÉE

371-85

Démission de M. Armand Bourassa

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la démission de monsieur Armand Bourassa, chauffeur-journalier, au service de la voirie, soit acceptée à compter du 15 août 1985, étant donné qu'il désire prendre sa retraite.

ADOPTÉE

372-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-4, 11-186, 11-187, 11-188, 11-189 et 11-190 pour la confection des services municipaux sur les rues Côte Richelieu et Couture.

ADOPTÉE

373-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-183, 11-184, 11-185 et 11-20 pour la confection des

Le 19 août 1985

services municipaux sur les rues Bellefeuille et Place Bellefeuille.

ADOPTÉE

374-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-164, 11-165, 11-169, 11-24 et 11-20 pour la confection des services municipaux sur les rues Lauzon, Bernard et Marion.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 91 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du boulevard Jean XXIII et de la rue Brodeur et autorisant un emprunt n'excédant pas 79 000 \$.

375-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Édouard Lair, a.g., en date du 8 août 1985, concernant les lots # 21-8 et 22-7 (rues Lavigne et Brodeur) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières,

Le 19 août 1985

cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Laurent J. Deshaies inc., soit accepté tel que présenté. (Dossier 10704).

ADOPTÉE

376-85

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession des lots # 21-8 et 22-7 (rues Lavigne et Brodeur) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Laurent J. Deshaies inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

377-85

Démission de deux pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la démission de MM. Roland Cardinal et Gilles Laroche, à titre de pompier volontaire, soit acceptée, à compter du 19 août 1985 et que le Conseil remercie sincèrement ces employés pour le bon travail effectué au service de la ville depuis un grand nombre d'années.

ADOPTÉE

378-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 395-A

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'annexe "A" du règlement # 395-A soit modifiée de la façon suivante:

<u># de cadastre</u>	<u>frontage</u>
158-132, 158-129	20,66

Le 19 août 1985

<u># de cadastre</u>	<u>frontage</u>
P.-158-129, P.-155-132	10,33
158-129-1, 155-132-1	10,33

ADOPTÉE

379-85

Adoption, règlement # 2007

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 2007 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

380-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-37, 11-191 et 11-192 pour la confection des services municipaux sur la rue Meunier.

ADOPTÉE

381-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement de 2 poteaux sur Côte Richelieu, tel que le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine

Le 19 août 1985

- Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.
- Avis de motion Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.
- Avis de motion Monsieur le Conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.
- 382-85 Félicitations à Mlle Caroline Schiltz
- PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ
- APPUYÉ À L'UNANIMITÉ
- que le Conseil félicite Mlle Caroline Schiltz pour l'obtention de la médaille d'or au Championnat Canadien de tir à l'arc.
- ADOPTÉE
- 383-85 Félicitations aux membres du jury du concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest 1985"
- PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ
- APPUYÉ À L'UNANIMITÉ
- que le Conseil félicite Mme Marthe Rousseau et son équipe, soit Mme Lise Pothier, Mme Luce Dion, MM. Percy Whissel, Serge Hamel et Claude Touzin, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans le cadre du concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest 1985" à titre de membres du jury.
- ADOPTÉE
- Correspondance Corp. pour le développement de la récupération et du recyclage de déchets de la région 04 inc.: invite les municipalités à devenir membres de la corporation afin de suivre les activités.

Le 19 août 1985

M. et Mme Alphida Trempe: Expriment leurs remerciements au Conseil.

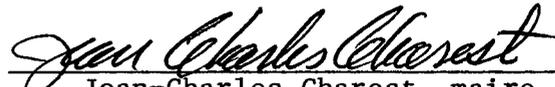
Société Canadienne de la Sclérose en plaques: Remerciements pour l'appui et la collaboration du Conseil lors de leur campagne 1985.

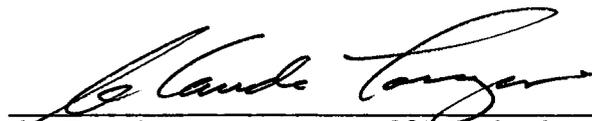
M. Paul Philibert, député de Trois-Rivières: Remerciements pour les félicitations reçues lors de son élection comme député.

M. Yves Beaumier, député de Nicolet: Remerciements pour les félicitations reçues lors de sa nomination à titre de ministre délégué à la Politique familiale.

Le Conseil Québécois du commerce de détail: Demande de support et d'appui financier pour leur campagne de sensibilisation concernant le vol à l'étalage.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 août 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 août 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaëtan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

384-85

Adoption, règlement # 3004

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 3004 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

385-85

Adoption, règlement # 4003

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 4003 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

386-85

Adoption, règlement # 5002

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 5002 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit

Le 20 août 1985

adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

387-85

Adoption de la soumission - voiture(s) enquêteur

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une ou deux voitures ont été ouvertes le 20 août 1985 à 19 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>		<u>Montant</u>
Jean Fréchette ltée	1 voiture:	10 082,50 \$
	2 voitures:	20 165,00 \$
Mich-O-Tomobile ltée	1 voiture:	11 715,00 \$
	2 voitures:	n'a pas soumissionné
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	1 voiture:	11 935,50 \$
	2 voitures:	23 871,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Fréchette inc., pour la fourniture de deux voitures de marque Reliant, au montant de 20 165,00 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

5710

Le 20 août 1985

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 septembre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 septembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

388-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 août 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 août 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

389-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 août 1985

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 août 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

390-85

Adoption, liste de comptes C-40-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-40-85, concernant les chèques # 15694 à 15712 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 61 789,75 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1985

391-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 juillet 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 045,85 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

392-85

Adoption du règlement # 423

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 423 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du boulevard Jean XXIII et de la rue Brodeur et autorisant un emprunt n'excédant pas 71 570 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

393-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de servitude pluviale de 1,5 mètre sur le lot 12-48 et de 1,5 mètre sur le lot 12-49 (place Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Développements Cartier inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1985

394-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 396

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'annexe "A" du règlement # 396 (rues La Bossière et Lelièvre) soit modifiée de la façon suivante:

Anciens # de lots		Nouveaux # de lots	
<u># de cadastre</u>	<u>frontage</u>	<u># de cadastre</u>	<u>frontage</u>
150-169	18,30	150-294	21,00
159-168	18,00	150-295	22,00
150-167	18,30	150-296	24,41
150-205	19,30	150-297	30,27
150-204	20,00	150-272	21,30
150-203	20,00	150-273	21,00
150-202	20,00	150-276	22,00
150-201	20,00	150-277	22,00
150-200	20,00	150-199-2	10,00
150-199	20,00		

ADOPTÉE

395-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 307

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'annexe "A" du règlement # 307 (rue Vimont) soit modifiée de la façon suivante:

Anciens # de lots		Nouveaux # de lots	
<u># de lot</u>	<u>superficie</u>	<u># de lot</u>	<u>superficie</u>
159-180	6 435	159-180, P.-159	7 763
159-179, 158-2	6 435	159-179, 158-22 & P.-158	7 988

ADOPTÉE

396-85

Modifications, annexe "A" du règlement # 394-A

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 3 septembre 1985

que l'annexe "A" du règlement # 394-A (rue Louisbourg) soit modifiée de la façon suivante:

Anciens # de lots		Nouveaux # de lots	
<u># de cadastre</u>	<u>frontage</u>	<u># de cadastre</u>	<u>frontage</u>
160-687	19,81	160-687-1	10,67
		160-687-2	9,14

ADOPTÉE

397-85

Émission d'obligations

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que pour l'emprunt au montant total de 941 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 338, 378, 379, 383, 384, 386, 394 (394-A), la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 octobre 1985), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

398-85

Émission d'obligations

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 941 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
338	8 600 \$
378	173 700
379	166 700
383	163 800
384	181 200
386	24 800
394 (394-A)	<u>222 200</u>
	941 000 \$

Le 3 septembre 1985

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 941 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 7 octobre 1985;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales du Canada de la Banque Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12 % l'an sera payé semi-annuellement le 7 avril et le 7 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1985

399-85

Appui à M. Émile Bourassa, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non-agricole et aliénation de M. Émile Bourassa du 7810, chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

400-85

Appui à M. Pierre Martel, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de lotissement du lot # P.-134 de M. Pierre Martel du 7360, chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 91 000 \$.

401-85

Engagement inspecteurs-techniciens.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que messieurs Alain Rouette et André Bourassa soient engagés à titre d'inspecteurs-techniciens à compter du 3 septembre 1985, au salaire de 314,00 \$/semaine avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1985

402-85

Brigadiers scolaires

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de M. Réal Ricard, à titre de brigadier scolaire, soit acceptée et que M. Ovide Goyette soit engagé à titre de brigadier scolaire à compter du 3 septembre 1985.

ADOPTÉE

403-85

Modifications de l'article 11 du règlement # 418
(rue Bellefeuille)

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'article 11 du règlement # 418 soit modifié de la façon suivante: ...le prélèvement de la taxe spéciale imposée aux articles 12 et 13 du présent règlement...

ADOPTÉE

404-85

Modifications de l'article 13 du règlement # 420
(rue Turenne)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'article 13 du règlement # 420 soit modifié de la façon suivante: ...le prélèvement de la taxe spéciale imposée aux articles 14 et 15 du présent règlement...

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Meunier et autorisant un emprunt n'excédant pas 189 646 \$.

Le 3 septembre 1985

405-85

Régie intermunicipale pour l'assainissement des
eaux

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la
formation d'une régie intermunicipale pour
l'assainissement des eaux concernant le suivi des
travaux, l'entretien et l'opération.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille R. Chartier: Remerciements pour sympathies
(décès de M. Roméo Chartier).

Famille Garceau: Remerciements pour sympathies
(décès de Mme Monique N. Garceau).

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche:
Informe la ville que les demandes d'aide financière
suivantes n'ont pas été acceptées dans le cadre du
Programme d'aide au développement des équipements
de loisir 85-86: Modules terrain de jeux,
balançoires 6 éléments, système de son terrain
multifonctionnel, bascule 4 éléments, bascule 2
éléments, système de son centre communautaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 septembre 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 septembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaëtan Alarie, Guy Côté, et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles

Était aussi présent à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

406-85

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, a demandé des soumissions privées à tous les courtiers dûment autorisés à soumissionner pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 941 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les cinq (5) soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Richardson	98, 543	17 000	9 %	1986	10,8726
Greenshields du		19 000	9 3/4 %	1987	
Canada ltée		21 000	10 %	1988	
Brault, Guy, O'Brien		23 000	10 1/4 %	1989	
inc. & Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray ltée Tassé & Associés Banque Canadienne Impériale de Commerce		861 000	10 1/2 %	1990	
Geoffrion, Leclerc inc.	98,31	17 000	9 %	1986	10,9426
		19 000	9 3/4 %	1987	
		21 000	10 %	1988	
		23 000	10 1/2 %	1989	
		861 000	10 1/2 %	1990	

Le 4 septembre 1985

Lévesque, Beaubien inc.	98,289	17 000	9 %	1986	10,9431
		19 000	9 3/4 %	1987	
		21 000	10 %	1988	
		23 000	10 1/4 %	1989	
		861 000	10 1/2 %	1990	
Banque Nationale du Canada	98,08	17 000	9 %	1986	11,0012
		19 000	9 3/4 %	1987	
		21 000	10 %	1988	
		23 000	10 1/4 %	1989	
		861 000	10 1/2 %	1990	
McNeil, Mantha inc. McLeod, Young Weir ltée	97,94	17 000	9 %	1986	11,0403
		19 000	9 3/4 %	1987	
		21 000	10 %	1988	
		23 000	10 1/4 %	1989	
		861 000	10 1/2 %	1990	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Richardson Greenshields du Canada ltée, Brault, Guy, O'Brien inc. & Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray ltée, Tassé et Associés & Banque Canadienne Impériale de Commerce s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à vendre de gré à gré les 941 000 \$ d'obligations à la maison Richardson Greenshield du Canada ltée, Brault, Guy, O'Brien inc. & Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray ltée, Tassé et Associés & Banque Canadienne Impériale de Commerce aux conditions suivantes:

Les obligations deviendront échues comme suit:

17 000 \$ à 9 % 1986
 19 000 \$ à 9 3/4 % 1987
 21 000 \$ à 10 % 1988
 23 000 \$ à 10 1/4 % 1989
 861 000 \$ à 10 1/2 % 1990

au prix de 98,543 du 100 \$ d'obligations.

ADOPTÉE

5721

Le 4 septembre 1985

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 septembre 1985

Règlement # 421

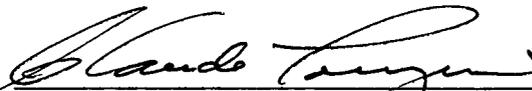
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 421 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Poitiers et Dumouchel et autorisant un emprunt n'excédant pas 261 770 \$."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 10 septembre 1985, je déclare que ledit règlement # 421 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.



Fernand Bouchard, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 septembre 1985

Règlement # 422

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 422 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bellefeuille et place Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 481 233 \$."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 10 septembre 1985, je déclare que ledit règlement # 422 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 septembre 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 septembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 421
- 2.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 422

407-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 421

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 9 et 10 septembre 1985 au sujet du règlement # 421 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Poitiers et Dumouchel et autorisant un emprunt n'excédant pas 261 770 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

408-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 422

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 9 et 10 septembre 1985 au sujet du règlement

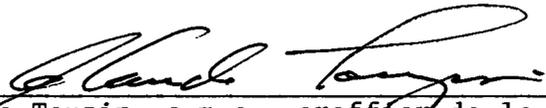
Le 11 septembre 1985

422 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bellefeuille et place Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 481 233 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

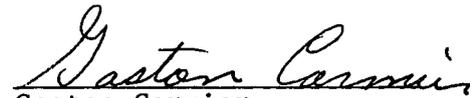

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 septembre 1985

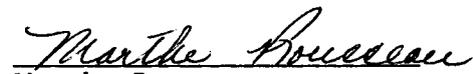
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 11 septembre 1985.


Jean-Charles Charest
Maire

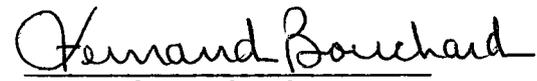

Guy Desjardins
Conseiller

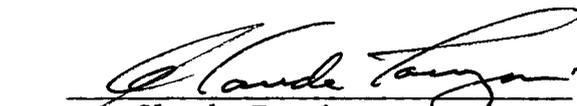

Gaston Cormier
Conseiller


Gaëtan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 16 septembre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 septembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaéтан Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

409-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

410-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 septembre 1985

PROPOSÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 septembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

411-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 septembre 1985

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 septembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1985

412-85

Adoption, liste de comptes C-41-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-41-85, concernant les chèques # 15713 à 15744 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 74 445,70 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

413-85

Adoption, liste de comptes C-42-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-42-85, concernant les chèques # 15746 à 15844 inclusivement, (le chèque # 15745 apparaîtra sur la liste C-43-85) pour un montant total de déboursés de 107 503,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

414-85

Adoption, liste de comptes C-43-85

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-43-85, concernant les chèques # 15745 et 15845 à 15873 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 466 732,84 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

415-85

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur les listes suivantes préparées par le Trésorier de la ville:

Le 16 septembre 1985

<u>Liste #</u>	<u>Montant</u>
CR 84-01	4 663,17 \$
CR 84-02	4 888,66 \$
CR 84-03	2 170,38 \$
CR 84-04	4 587,75 \$

ADOPTÉE

416-85

Adoption de la soumission - vente d'autos usagées

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la vente d'autos usagées ont été ouvertes le 13 septembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
Pièces d'auto Hamel	Chevelle 1980	710,00 \$
	Volaré 1980	785,00 \$
Pièces d'auto Turcotte	Chevelle 1980	1 535,00 \$
	Volaré 1980	735,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pièces d'auto Hamel pour la vente d'une voiture de marque Volaré 1980 au montant de 785,00 \$ et accepte également la soumission de la firme Pièces d'auto Turcotte pour la vente d'une voiture de marque Chevelle 1980 pour la somme de 1 535,00 \$.

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1985

417-85

Signature protocole d'entente, Club mère-enfant de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest un protocole concernant la location du chalet de service situé derrière l'aréna au Club mère-enfant de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

418-85

Signature protocole d'entente, Chevaliers de Colomb

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest un protocole concernant la location des locaux du centre communautaire aux Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 91 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Meunier et autorisant un emprunt n'excédant pas 189 646 \$.

Le 16 septembre 1985

419-85

Acceptation du rôle d'évaluation 1986

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rôle d'évaluation pour l'année 1986 au montant de 237 546 501 \$, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc.

ADOPTÉE

420-85

Acceptation du rôle de valeur locative 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rôle de valeur locative pour l'année 1986 au montant de 5 637 700 \$, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc.

ADOPTÉE

421-85

Recommandation de paiement, Route # 138

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil municipal approuve le rapport du 12 septembre 1985 de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux qui s'élèvent à 531,32 \$ et que le conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordée(s).

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 20 de la C.I.T.F. lequel adopte le

Le 16 septembre 1985

programme des dépenses d'immobilisations au montant de 1 242 540 \$ pour l'année 1986, 414 180 \$ pour l'année 1987 et 414 180 \$ pour l'année 1988.

422-85

Adoption de la soumission - sel de voirie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sel de voirie ont été ouvertes le 13 septembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Les Produits Sel	34,50 \$ T/M à Mtl
Iroquois ltée	45,00 \$ T/M à T.R.O.
La Société Canadienne de sel limitée	34,50 \$ T/M à T.R. 35,69 \$ T/M à T.R.O.
Le Groupe de produits chimiques Domtar inc.	34,50 \$ T/M à T.R. 34,20 \$ T/M à T.R.O.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Le Groupe de produits chimiques Domtar inc., pour la fourniture de sel de voirie au montant de 34,20 \$ T/M plus taxe de 9 %, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1985

423-85

Adoption de la soumission - S.M. rue Lauzon

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Lauzon ont été ouvertes le 13 septembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Sablière Ste-Marthe inc.	71 853,60 \$
Panpierre inc.	75 583,21 \$
Gaston Paillé ltée	74 363,80 \$
Clément Ricard et fils inc.	114 680,20 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière Ste-Marthe inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Lauzon, au montant de 71 853,60 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1985

424-85

Adoption de la soumission - Puits # 7

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un puits ont été ouvertes le 13 septembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
R.J. Lévesque et fils ltée	79 455,00 \$
Cie Internationale des eaux ltée	67 055,00 \$
Forateck International inc.	69 639,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Cie Internationale des eaux ltée, pour la confection d'un puits, au montant de 67 055,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

425-85

Plan d'embauche

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le conseil accepte le plan d'embauche de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Le 16 septembre 1985

dossier # 2807, présenté par le directeur général de la ville et autorise ce dernier à le signer.

ADOPTÉE

Correspondance

Centraide Mauricie: Demande d'aide financière.

Famille L. Lavoie: Remerciements pour sympathies (décès de M. Léo Lavoie).

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation: Informe la ville qu'ils ne peuvent participer à la demande d'aide pour l'aménagement du fossé Guilbert.

M. et Mme Rénaud Cloutier: Remerciements pour les félicitations adressées à l'occasion de leur 25e anniversaire de mariage.

Père Noel Poisson, o.m.i.: Remerciements pour les félicitations que le Conseil lui a adressées.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 418 (rue Bellefeuille).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 420 (rue Turenne).

Société canadienne de la sclérose en plaques: Remerciements pour subvention de la ville.

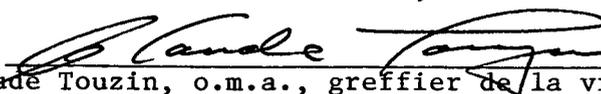
Club récréatif Notre-Dame-du-Rosaire: Remercie la ville pour sa collaboration lors de l'épluchette de blé d'inde.

M. et Mme Gérard Plouffe: Demande à la ville un dédommagement concernant les travaux exécutés au passage de piétons situé près de leur propriété.

Mme Jeanne d'Arc Lavoie: Demande à la ville un dédommagement concernant les travaux exécutés au passage de piétons situé près de sa propriété.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 septembre 1985

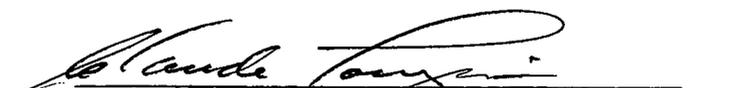
Règlement # 423

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 423 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du boulevard Jean XXIII et de la rue Brodeur et autorisant un emprunt n'excédant pas 71 570 \$."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 26 septembre 1985, je déclare que ledit règlement # 423 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaëtan Alarie, conseiller.


Gaëtan Alarie, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 septembre 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 septembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté et Gaston Cormier.

Messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement # 578
- 2.- Adoption du règlement # 424
- 3.- Adoption du règlement # 425
- 4.- Adoption de la soumission - S.M. rue Poitiers
- 5.- Adoption de la soumission - S.M. rue Turenne
- 6.- Modification, par des promoteurs - règlement # 420
- 7.- Modification, part des promoteurs - règlement # 422

426-85

Adoption du règlement # 578

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 578 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 20 de la CITF lequel adopte le programme des dépenses d'immobilisations au montant de 1 242 540 \$ pour l'année 1986, 414 180 \$ pour l'année 1987 et 414 180 \$ pour l'année 1988" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

427-85

Adoption du règlement # 424

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 26 septembre 1985

que le règlement # 424 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 83 593 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

428-85

Adoption du règlement # 425

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 425 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Meunier et autorisant un emprunt n'excédant pas 189 646 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

429-85

Adoption de la soumission - S.M. rue Poitiers

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Poitiers ont été ouvertes le 16 août 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a. et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	178 494,00 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	159 324,61 \$
Clément Ricard et fils inc.	187 211,20 \$

Le 26 septembre 1985

Excavation René Gélinas inc.	146 359,00 \$
Excavation Dratex inc.	178 791,81 \$
J.P. Doyon ltée	178 233,00 \$
A. Bouvet ltée	146 785,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavation René Gélinas inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Poitiers, au montant de 146 359,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

430-85

Adoption de la soumission - S.M. rue Turenne

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Turenne ont été ouvertes le 16 août 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a. et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	335 118,00 \$

Le 26 septembre 1985

Clément Ricard et fils inc.	237 215,50 \$
Excavation René Gélinas inc.	175 356,50 \$
Excavation Dratex inc.	233 972,09 \$
J.P. Doyon ltée	227 096,00 \$
A. Bouvet ltée	218 847,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavation René Gélinas inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Turenne, au montant de 175 356,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

431-85

Modification, part des promoteurs - règlement # 420

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre en considération le cadastre originaire sur la rue Turenne;

ATTENDU que suite à cette considération la part des promoteurs est diminuée de 3 673 \$;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Conseil approprié à même les revenus courants de l'année 1985 une somme de 3 673 \$ de plus afin d'assumer la correction concernant la

Le 26 septembre 1985

part des promoteurs et par conséquent cette part des promoteurs est diminuée du même montant.

ADOPTÉE

432-85

Modification, part des promoteurs - règlement # 422

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'au delà de 100 logements sur la rue place Bellefeuille;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer la part des promoteurs de 50 %;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

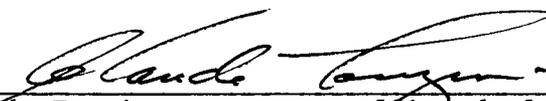
APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil approprié à même les revenus courants de l'année 1985 une somme de 17 116,50 \$ de plus afin d'assumer la correction concernant la part des promoteurs et par conséquent cette part des promoteurs est diminuée du même montant.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

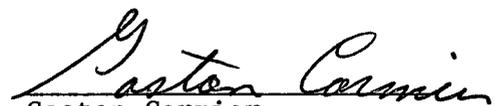

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 septembre 1985

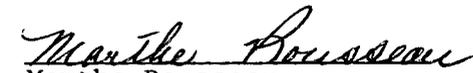
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 26 septembre 1985.

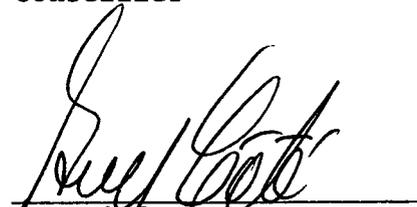

Jean-Charles Charest
Maire

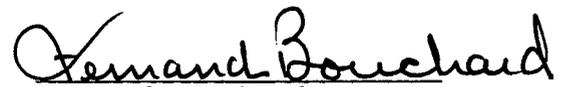

Guy Desjardins
Conseiller

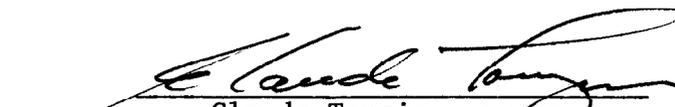

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 7 octobre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 octobre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

433-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 septembre 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 septembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

434-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 423

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 25 et 26 septembres 1985 au sujet du règlement # 423 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du boulevard Jean XXIII et de la rue Brodeur et autorisant un emprunt n'excédant pas 71 570 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

435-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 septembre 1986

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 7 octobre 1985

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 septembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

436-85

Adoption, liste de comptes C-44-85

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-44-85, concernant les chèques # 15874 à 15902 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 136 082,57 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

437-85

Adoption, liste de comptes C-45-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-45-85, concernant les chèques # 15903 à 15951 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 192 123,67 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

438-85

Adoption, liste de comptes C-46-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-46-85, concernant les chèques # 15952 à 15967 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 157 897,65 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 7 octobre 1985

439-85

Adoption, liste de comptes C-47-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-47-85, concernant les chèques # 15968 à 16086 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 178 517,83 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

440-85

Adoption, liste de comptes C-48-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-48-85, concernant les chèques # 16087 à 16117 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 308 121,45 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

441-85

Protocole d'entente, badminton

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire, le Greffier et le Directeur du Service des Loisirs soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest, le CEGEP et l'Association de Badminton de la Mauricie, pour la tenue du programme de badminton métropolitain, saison 1985-1986.

ADOPTÉE

442-85

Acceptation des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O., pour l'année 1986, projet # 43120-001

CONSIDÉRANT que les revenus pour ce projet sont de 50 950 \$;

Le 7 octobre 1985

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 169 672 \$;

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 118 722 \$;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les prévisions budgétaires pour l'année 1986 de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, projet # 43120-001, soient acceptées telles que présentées par le Trésorier de l'O.M.H.

ADOPTÉE

443-85

Acceptation des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O., pour l'année 1986, projet # 43120-002

CONSIDÉRANT que les revenus pour ce projet sont de 44 056 \$;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 114 806 \$;

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 70 750 \$;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les prévisions budgétaires pour l'année 1986 de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, projet # 43120-002, soient acceptées telles que présentées par le Trésorier de l'O.M.H.

ADOPTÉE

444-85

Contribution, règlement # 385

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 7 octobre 1985

que le Trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 150 000 \$ à même les revenus de l'année 1985 du règlement # 385 (pavage diverses rues) permettant ainsi à la ville de renoncer au financement par obligations de 150 000 \$.

ADOPTÉE

445-85

Contribution, règlement # 404

CONSIDÉRANT que le produit de la vente de terrain encaissé à date excède largement le coût du règlement # 404 (banque de terrains);

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Trésorier soit autorisé à verser une contribution au montant de 155 334 \$ au règlement # 404 et que la ville renonce au solde du pouvoir d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

446-85

Raccordement du lot # 230-1 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 230-1 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Gaston Boulay de Trois-Rivières soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

447-85

Résolution autorisant un paiement pour perte ou vol d'obligations

CONSIDÉRANT que madame Bernadette Beaulieu Baribeau de Shawinigan, province de Québec s'était portée acquéreur de 2 obligations de 500 \$ chacune de la

Le 7 octobre 1985

ville de Trois-Rivières-Ouest émises sous les numéros D-007 et D-009, lesquelles portent intérêt à un taux de 9,5 % l'an et échoient le 15 mars 1983 avec leurs coupons d'intérêt du 15 mars 1982 et les subséquents annexés;

CONSIDÉRANT que les obligations précitées font partie d'une émission d'obligations au montant total de 1 310 500 \$ émise par la susdite ville en date du 15 mars 1975;

CONSIDÉRANT que le 8 novembre 1981 madame Bernadette Beaulieu Baribeau est décédée laissant monsieur Claude Baribeau l'unique héritier de la succession de madame Baribeau;

CONSIDÉRANT que ces obligations depuis le décès de madame Baribeau sont disparues et que les coupons d'intérêt n'ont pas été présentés;

CONSIDÉRANT que depuis cette date ces obligations ainsi que leurs coupons d'intérêt du 15 mars 1982 et les subséquents n'ont pas été retrouvés, ni présentés à la banque pour y être encaissés;

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Baribeau a remis à la ville de Trois-Rivières-Ouest un cautionnement pour effets perdus ou volés et, en considération de quoi, il demande le paiement du capital et des intérêts;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce cautionnement, portant le numéro 1409670 émis le 25 mai 1985, monsieur Claude Baribeau et la Compagnie d'Assurances du Home Canadien s'engagent conjointement et solidairement à rembourser à la ville de Trois-Rivières-Ouest tout somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard desdites obligations disparues et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 1 131,26 \$. Ce montant représente le capital et les coupons d'intérêt du 15 mars 1982 au 15 mars 1983 inclusivement desdites obligations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de monsieur Claude Baribeau;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 7 octobre 1985

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long récité;

que la somme totale de 1 131,26 \$ soit et est remise à monsieur Claude Baribeau en paiement complet et final des susdites obligations lesquelles sont échues depuis le 15 mars 1983;

Ce montant de 1 131,26 \$ représente la valeur nominale:

- a) de 1 000 de capital, obligations numéros D-007 et D-009 plus,
- b) les coupons d'intérêt (6) du 15 mars 1982 au 15 mars 1983 inclusivement au montant de 21,88 \$ chacun, soit une somme totale de 131,26 \$ d'intérêt.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue place de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 242 000 \$.

448-85

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession des lots # 4-267 (rue Meunier) appartenant à Val-Marie Construction inc. et # 12-66 (Côte Richelieu) appartenant à Duranna inc. ainsi que le contrat de servitude se composant des parcelles suivantes: de 6 X 37 m de longueur située sur le lot # 4-268, entre la rue Meunier et la rivière Millette, de 9,5 X 10 m située en dessous de la précédente et faisant partie du lot # 4-262 situé entre la rue et la rivière, de 11 X 11 X 4 m située sur le lot # 273 ainsi que d'une partie du lot # 4-270 situé entre la servitude demandée et la servitude existante, tous ces lots appartenant à Val-Marie

Le 7 octobre 1985

Construction inc. et étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

449-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 5 août 1985, concernant les lots # 4-258, 4-259, 4-260, 4-261, 4-262, 4-263, 4-264, 4-265, 4-266, 4-267, 4-268, 4-269, 4-270, 4-271, 4-272, 4-273, 4-274, 4-275, 4-276 et 4-277 (rue Meunier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Val-Marie Construction inc., soit accepté tel que présenté. (Dossier 34215).

ADOPTÉE

450-85

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Yves Boivin, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 159-80-15-2 (rue Picardie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Claude Dugré, pour la somme de 8 000 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - autos-patrouille

Les soumissions pour la fourniture de deux autos-patrouille ont été ouvertes le 27 septembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie, Roland Lottinville, ing. directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 7 octobre 1985

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Jean Fréchette ltée	29 430,00 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	30 777,24 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci au directeur de police et d'incendie pour étude et rapport.

451-85

Adoption de la soumission - émondage d'arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'émondage d'arbres ont été ouvertes le 4 octobre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Raymond Gagnon	7 250,00 \$
Roger Ouellette	9 025,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Raymond Gagnon, pour l'émondage d'arbres, au montant de 7 250,00 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 7 octobre 1985

452-85

Permanence, Monsieur René Bourassa.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur René Bourassa soit nommé en permanence au poste de chef de la division des permis de la ville de Trois-Rivières-Ouest (poste cadre), étant donné qu'il a terminé sa période de probation, effectif le 1er octobre 1985.

ADOPTÉE

453-85

Résolution abrogeant la résolution # 98-83

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution # 98-83 étant donné que la localisation de la servitude a été déplacée;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que demande soit faite au ministère des Transports du Québec d'accorder une servitude d'aqueduc de 3 mètres de largeur sur le lot P.-143-20 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, tel que démontré sur un plan préparé par M. Pierre Roy, a.g. en date du 2 août 1985, dossier # 34049; ainsi qu'une servitude de 3 mètres de largeur par 53,22 mètres de longueur sur une partie du lot P.-143-20, de 3 mètres par 58 mètres de longueur sur le lot P.-143, de 3 mètres de largeur par 49 mètres de longueur sur une partie du lot P.-145 dans une ligne continue jusqu'à l'emprise nord-est de l'autoroute Transquéboise, tous ces lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivière et que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte.

ADOPTÉE

454-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 7 octobre 1985

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 30 août 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 516,23 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

455-85

Appui au comité de placement des travailleurs de la Wabasso

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'extension du mandat auprès du gouvernement fédéral du comité de placement des travailleurs de la Wabasso afin que ceux-ci puissent bénéficier de plus de temps pour reclasser les gens de la Wabasso.

ADOPTÉE

Correspondance

Madame Claire Piché: Remerciements pour l e s félicitations adressées lors de sa nomination de "femme de l'année".

Madame Lucienne L. Bédard: Remerciements pour sympathies (décès de M. Guy Bédard).

Famille L. Corriveau: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Léona Corriveau).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 370-A (rue Larochelle)

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 421 (rues Poitiers et Dumouchel).

Club social des employés municipaux de T.R.O.: Demande d'aide financière.

M. Gilles Lamarre, président de La Chambre de Commerce de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre adressée au député, M. Yvon Picotte, concernant le prolongement du boulevard des Récollets.

Le 7 octobre 1985

M. Gilles Lamarre, président de La Chambre de Commerce de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre adressée au député, M. Paul Philibert, concernant le prolongement du boulevard des Récollets.

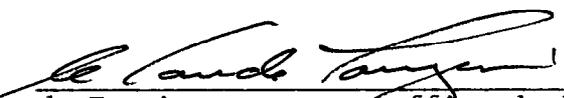
Ministère des Affaires municipales: Approbation de la proportion médiane de la valeur locative.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Fait parvenir les résultats du concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec.

Office des personnes handicapées du Québec: Accuse réception du plan d'embauche de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

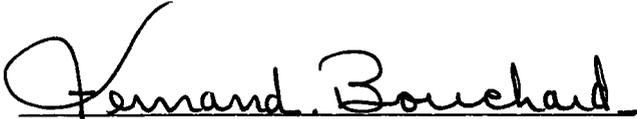
Le 16 octobre 1985

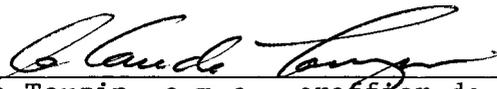
Règlement # 424

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 424 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 83 593 \$", tenue les 15 et 16 octobre 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 16 octobre 1985, je déclare que ledit règlement # 424 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

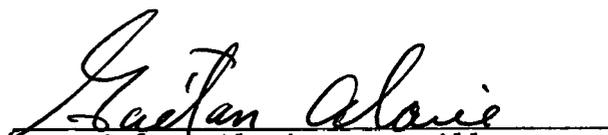
Le 16 octobre 1985

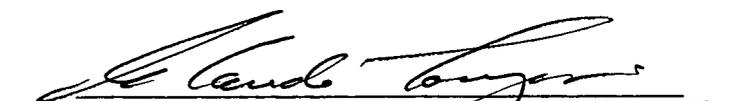
Règlement # 425

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 425 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Meunier et autorisant un emprunt n'excédant pas 189 646 \$", tenue les 15 et 16 octobre 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 16 octobre 1985, je déclare que ledit règlement # 425 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaëtan Alarie, conseiller.


Gaëtan Alarie, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 octobre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 octobre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

456-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 1985

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

457-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 424

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 15 et 16 octobre 1985 au sujet du règlement # 424 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 83 593 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

458-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 425

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 21 octobre 1985

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 15 et 16 octobre 1985 au sujet du règlement # 425 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Meunier et autorisant un emprunt n'excédant pas 189 646 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

459-85

Adoption, liste de comptes # C-49-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-49-85, concernant les chèques # 16118 à 16151 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 238 151,09 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

460-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984;

M. Michel Plourde (3515, Côte Rosemont) 500 \$

ADOPTÉE

461-85

Signature, convention collective des employés municipaux

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 21 octobre 1985

que le Maire, le Directeur général et le Greffier de la ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective à intervenir entre le Syndicat des Employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest et la ville, pour les années 1985-1986-1987.

ADOPTÉE

462-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder au déplacement du poteau situé à l'intersection projetée des rues de Sienne et Bellefeuille de même que celui situé face à l'entrée du futur parc.

ADOPTÉE

463-85

Adoption, règlement # 426

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 426 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 242 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

464-85

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur les listes suivantes préparées par le Trésorier de la ville:

Le 21 octobre 1985

<u>Liste #</u>	<u>Montant</u>
CR 85-01	646,59 \$
CR 85-02	2 919,87 \$
CR 85-03	893,65 \$
CR 85-04	3 276,87 \$

ADOPTÉE

465-85

Raccordement des lots # 240-5 et 241-3 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, des lots # 240-5 et 241-3 situés sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. Réginald Cusson soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

466-85

Changement de nom de rue

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le nom de la rue place Bellefeuille soit changé pour celui de Laporte.

ADOPTÉE

467-85

Radiation de l'acte d'enregistrement # 252990

CONSIDÉRANT l'enregistrement # 252990 en date du 20 mai 1966 concernant l'émissaire d'égout sanitaire de 15 pouces de diamètre dans le prolongement de la rue Bellemare;

CONSIDÉRANT que cet émissaire a été enregistré sur le lot 35-131 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et qu'il aurait dû être enregistré sur le lot # 35-130;

IL EST:

Le 21 octobre 1985

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'acte d'enregistrement # 252990 soit radié contre le lot # 35-131 et qu'un nouvel acte soit enregistré sur le lot # 35-130.

ADOPTÉE

468-85

Brigadiers scolaires

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la démission de M. Ovide Goyette à titre de brigadier scolaire soit acceptée et que M. Réal Ricard soit nommé à ce poste, effectif le 21 octobre 1985.

ADOPTÉE

469-85

Félicitations adressées aux élus des municipalités de la MRC de Francheville

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest offrent leurs plus sincères félicitations à tous les maires et conseillers élus dans les municipalités situées sur le territoire de la MRC de Francheville.

ADOPTÉE

470-85

Félicitations adressées à M. Yves St-Arneault

CONSIDÉRANT l'implication de M. Yves St-Arneault à titre de bénévole auprès des scouts et au sein de l'organisation du soccer à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que celui-ci a été proclamé bénévole de l'année à Trois-Rivières-Ouest par le mouvement Desjardins;

IL EST:

Le 21 octobre 1985

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement M. St-Arneault pour son dévouement auprès des mouvements de scouts et de soccer.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la proportion médiane de la valeur foncière.

Monsieur André Brousseau: Remerciements pour les félicitations qui lui ont été adressées.

Commission scolaire de Chavigny: Autorise la ville à excécuter les travaux nécessaires à la réalisation d'un rond de glace à l'école Ste-Catherine-de-Sienne.

Club de ski de fond Les Mauriciens: Demande d'aide financière.

Mme Lisette Bouchard: Remerciements adressés au Conseil municipal ainsi qu'au personnel cadre.

Reclassement Wabasso: Remerciements pour la résolution d'appui concernant les ex-travailleurs de Wabasso inc.

Monsieur Yvon Picotte, député: Réitère son appui dans le dossier du prolongement du boulevard des Récollets.

Festival International de la Jeunesse: Demande d'aide financière afin de défrayer le coût du voyage d'un ou deux jeunes qui pourraient participer au Festival International de la Jeunesse.

Société canadienne du cancer: Demande d'aide financière.

Bureau de Tourisme et de Congrès: Demande d'aide financière.

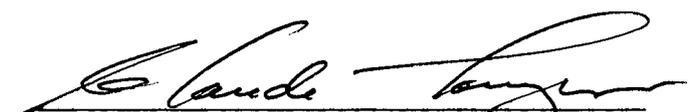
Monsieur Jean-Louis Hannis: Nous informe qu'il s'est porté acquéreur de la firme "Évaluateur L.G.P. (1985) enr".

Le 21 octobre 1985

Comité d'école St-Dominique: Fait parvenir une
résolution recommandant la construction d'un
trottoir le long de Côte Richelieu.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 novembre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 novembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

471-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

472-85

Adoption, liste de comptes # C-50-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-50-85, concernant les chèques # 16152 à 16172 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 162 410,90 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

473-85

Adoption, liste de comptes # C-51-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-51-85, concernant les chèques # 16173 à 16192 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 30 065,05 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 4 novembre 1985

474-85

Adoption, liste de comptes C-52-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-52-85, concernant les chèques # 16193 à 16305 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 97 017,74 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

475-85

Adoption, liste de comptes C-53-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-53-85, concernant les chèques # 16306 à 16 340 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 55 777,20 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

476-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 3 au 13 septembre 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 644,10 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

477-85

Modification, résolution # 355-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution # 355-85 soit modifiée afin de changer le nom de Marc Dufresne (1978) inc. pour celui de Marc Dufresne inc.

ADOPTÉE

Le 4 novembre 1985

478-85

Acceptation du budget excédentaire de l'O.M.H.T.R.O., projet # 43120-001

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le budget excédentaire au montant de 1 975 \$ pour l'année 1985 de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, projet # 431120-1, soit accepté. Ce montant servira à l'achat d'un système "intercom".

ADOPTÉE

479-85

Adoption de la soumission - S.M. rues Bellefeuille et Laporte

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Bellefeuille et Laporte ont été ouvertes le 28 octobre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Construction Dollard inc.	349 164,30 \$
Panpierre inc.	348 899,74 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	500 163,15 \$
André Bouvet ltée	351 628,20 \$
Constructions J.G. inc.	527 745,64 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

Le 4 novembre 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Bellefeuille et Laporte, au montant de 348 899,74 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

480-85

Adoption de la soumission - S.M. Côte Richelieu

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur Côte Richelieu ont été ouvertes le 28 octobre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Construction Dollard inc.	78 936,10 \$
Clément Ricard et fils inc.	96 026,75 \$
Panpierre inc.	78 063,36 \$
Gaston Paillé ltée	95 527,40 \$
André Bouvet ltée	69 053,55 \$
Constructions J.G. inc.	110 512,62 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

Le 4 novembre 1985

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Bouvet ltée, pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc sur Côte Richelieu, au montant de 69 053,55 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

481-85

Adoption de la soumission - auto-patrouilles

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de deux auto-patrouilles ont été ouvertes le 4 novembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	29 033,24 \$
Jean Fréchette ltée	31 828,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service de police et d'incendie;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 4 novembre 1985

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc., pour la fourniture de deux auto-patrouilles, au montant de 29 033,24 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 5 961 698 \$ pour le transport régulier.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 310 420 \$ pour le transport adapté.

482-85

Permanence, Denis Bourassa

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Denis Bourassa soit nommé en permanence au poste d'ouvrier d'entretien général, suivant la recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'il a terminé sa période de probation, effectif le 29 octobre 1985.

ADOPTÉE

483-85

Promotion, chauffeur-journalier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Robert Dionne soit promu au poste de chauffeur-journalier à compter du 4 novembre 1985 au salaire de 10,218 \$/heure avec une période d'adaptation de 1 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 4 novembre 1985

484-85

Permanence, Chantal Ferland

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Chantal Ferland soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis-standardiste, suivant la recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'elle a terminé sa période de probation, effectif le 22 octobre 1985.

ADOPTÉE

485-85

Signature, protocole d'entente, Syndicat des Employés municipaux de Trois-Rivière-Ouest

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest un protocole concernant la location des locaux du centre communautaire au Syndicat des Employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

486-85

Démission, pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la démission au poste de pompier volontaire de Denis Branchaud soit acceptée à compter du 31 octobre 1985.

ADOPTÉE

487-85

Nomination d'un assesseur

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 4 novembre 1985

que M. Michel Dupuy soit mandaté à titre d'assesseur patronal pour agir dans la convention des policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

488-85

Nomination d'un procureur

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Jean Normand soit mandaté à titre de procureur relativement à la négociation de la convention collective des policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

489-85

Félicitations adressées au Nouvelliste

CONSIDÉRANT qu'au cours des 65 dernières années le quotidien Le Nouvelliste s'est impliqué sur la scène régionale afin d'offrir à la population une information juste et diversifiée;

CONSIDÉRANT qu'au fil des ans il a su s'adapter à la technologie moderne, accroissant ainsi son tirage afin de mieux répondre aux besoins de ses lecteurs.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner cet important événement;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest rendent hommage à la direction et au personnel du journal Le Nouvelliste à l'occasion de son 65e anniversaire et souhaitent longue vie à ce quotidien de chez nous.

ADOPTÉE

Le 4 novembre 1985

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 419 (S.M. rue Lauzon)

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation: Nous informe que les travaux d'aménagement du cours d'eau Lacerte sont terminés depuis le 11 septembre 1985.

Les concours de musique du Québec inc., section Mauricie, Bois-Francs: Demande d'aide financière.

Famille G. Tellier: Remerciements pour sympathies (décès de M. Gérald Tellier)

Commission scolaire de Chavigny: Envoie copie de la résolution appuyant la demande de prolongation du trottoir le long de Côte Richelieu jusqu'à la rue Bellefeuille.

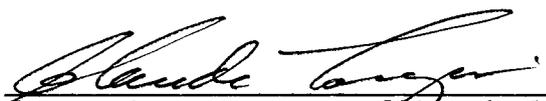
Monsieur et Madame Gilles Frigon: Remerciements pour les félicitations adressées lors de leur 25e anniversaire de mariage.

Monsieur et Madame Gérard Plouffe: Expriment leur satisfaction face aux travaux exécutés au chemin de passage près de leur résidence et remercient le Conseil pour son appui.

Comité d'école Marguerite-Bourgeois: Envoie copie d'une résolution demandant la construction d'un trottoir des côtés est et ouest de Côte Richelieu.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 novembre 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 novembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

490-85

Adoption, discours du Maire

Le Maire explique la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1984, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1985-1986-1987.

De plus, il mentionne, suivant les relevés comptables en notre possession actuellement, ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1985, ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1986 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1986-1987-1988.

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le discours du Maire concernant la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1984, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1985-1986-1987, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

491-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 11 novembre 1985

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

492-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 septembre 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 605,77 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

493-85

Admissibilité, programme Corvée-Habitation 1984

PROPOSÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984

M. Yvon Gosselin (5275, rue Louisbourg) 500 \$

ADOPTÉE

494-85

Adoption, règlement # 579

PROPOSÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 579 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 5 961 698 \$ pour le transport régulier" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 11 novembre 1985

495-85

Adoption, règlement # 580

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 580 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 310 420 \$ pour le transport adapté" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Côte Richelieu, Audet, Brunet et Couture et autorisant un emprunt n'excédant pas 526 000 \$.

496-85

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-197, 11-189, 11-110 et 11-4 pour la confection des services municipaux sur les rues Audet et Brunet.

ADOPTÉE

497-85

Appui à M. Gérard Houle, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole des lots # P.-38 et P.-130 tels que

Le 11 novembre 1985

démontrés sur le plan et appartenant à M. Gérard Houle.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'agrandissement de l'hôtel de ville et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

498-85

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que monsieur Gaston Cormier soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 11 novembre 1985.

ADOPTÉE

499-85

Appui au Service de garde le Bois Enchanté

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest n'a pas d'objection à la demande d'incorporation du Service de garde le Bois Enchanté qui regroupe tous les parents dont les enfants fréquentent l'école du Bois Joli.

ADOPTÉE

500-85

Désignation Autoroute 40

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest ne se montre pas favorable quant à la désignation de l'autoroute 40 sous le nom de "Autoroute de la Nouvelle-France" et préférerait que cette autoroute soit désignée sous le nom de "Autoroute de Chavigny".

ADOPTÉE

Le 11 novembre 1985

Correspondance

Mme Rollande Cloutier, ministre déléguée aux relations avec les citoyens et citoyennes:
Remerciements pour les félicitations adressées lors de sa nomination.

M. Robert H. Parent, directeur des ventes, CKTM-TV:
Remerciements pour les félicitations adressées lors de sa nomination.

M. Michel Champagne, Député de Champlain: Envoie copie de la lettre adressée à M. Tom Siddon, ministre des Sciences et Technologie concernant une demande d'appui pour la construction d'une section additionnelle au centre de recherche d'Electro Chimie de Shawinigan.

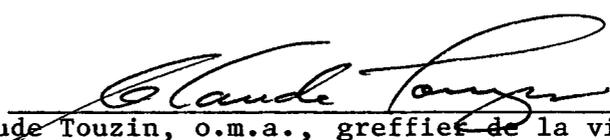
Service d'accueil, paroisse Jean XXIII:
Remerciements pour l'accueil chaleureux du 27 septembre dernier.

Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Demande d'aide financière.

Âge d'Or Jean XXIII: Demande d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charést, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 novembre 1985

Règlement # 426

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 426 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 242 000 \$."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 13 novembre 1985, je déclare que ledit règlement # 426 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.


Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 novembre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 novembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

501-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 novembre 1985

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 novembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

502-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 426

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 12 et 13 novembre 1985 au sujet du règlement # 426 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 242 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

503-85

Adoption, liste de comptes C-54-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 18 novembre 1985

que la liste de comptes C-54-85, concernant les chèques # 16341 à 16377 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 234 066,49 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

504-85

Adoption, liste de comptes C-55-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-55-85, concernant les chèques # 16378 à 16407 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 330 593,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

505-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 octobre 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 815,50 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

506-85

Adoption, règlement # 427

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 427 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Côte Richelieu, Audet, Brunet et Couture et autorisant un emprunt n'excédant pas 526 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 18 novembre 1985

507-85

Adoption, règlement # 428

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le règlement # 428 intitulé: "Règlement décrétant l'agrandissement de l'hôtel de ville et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

508-85

Modification, résolution # 564-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la résolution # 564-84 concernant le salaire du personnel cadre soit modifiée selon le rapport du Maire présenté le 18 novembre 1985.

ADOPTÉE

509-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 septembre 1985, concernant les lots # 150-304 à 150-320 (rue de l'Érablière) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse de l'Érablière, inc., soit accepté tel que présenté. (Dossier 6306)

ADOPTÉE

510-85

Mandat à Me Michel Paquin, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 18 novembre 1985

que Me Michel Paquin, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue du lot # 150-304 (rue de l'Érablière) ainsi que le contrat de cession de parc du lot # 150-320 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse de l'Érablière inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

511-85

Démission, pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la démission de M. Michel Thibeault à titre de pompier volontaire soit acceptée à compter du 1er janvier 1986.

ADOPTÉE

512-85

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 85-05, au montant de 164,69 \$, préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

513-85

Adoption de la soumission - S.M. rue Meunier

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Meunier ont été ouvertes le 15 novembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 18 novembre 1985

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	109 334,86 \$
Construction Dollard inc.	116 405,60 \$
Excavations Gaston Paillé ltée	138 090,00 \$
Constructions F.G.N. inc.	153 906,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Meunier, au montant de 109 334,86 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

514-85

Adoption de la soumission - S.M. rue de l'Érablière

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue de l'Érablière ont été ouvertes le 15 novembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 18 novembre 1985

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	119 362,33 \$
Construction Dollard inc.	131 513,50 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	112 124,40 \$
Excavations Gaston Paillé ltée	123 743,40 \$
Construction F.G.N.	153 167,82 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière Ste-Marthe inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue de l'Érablière, au montant de 112 124,40 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Longsault, Côte Rosemont, Laflamme et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

Le 18 novembre 1985

Correspondance

M. Jacques Lessard, directeur régional, Radio Québec: Remerciements pour les félicitations adressées lors de sa nomination.

L'Accueil Féminin T.R.O. inc.: Demande d'aide financière.

Famille L. Fillion et ville de La Tuque: Remerciements pour sympathies (décès de M. Lucien Fillion)

Commission scolaire de Chavigny: Envoie copie de la résolution, adoptée par les commissaires, demandant la construction d'un trottoir sur Côte Richelieu entre le viaduc et le boulevard Jean XXIII.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 décembre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 décembre 1985, sous la présidence du maire suppléant M. Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

515-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

516-85

Adoption, liste de comptes C-56-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-56-85, concernant les chèques # 16408 à 16432 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 217 257,69 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

517-85

Adoption, liste de comptes C-57-85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-57-85, concernant les chèques # 16435 à 16566 inclusivement, (le chèque # 16433 apparaîtra sur la liste C-58-85 et le

Le 2 décembre 1985

chèque # 16435 apparaîtra sur une liste ultérieure) pour un montant total de déboursés de 104 275,24 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

518-85

Adoption, liste de comptes C-58-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-58-85, concernant les chèques # 16433 et 16567 à 16598 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 729 854,05 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

519-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 octobre 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 418,55 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Longsault, Côte Rosemont, Laflamme et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'émission d'un permis d'affaires pour l'exercice d'une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce, d'industrie, ou de service, un métier, un art, une profession, ou toute autre activité

Le 2 décembre 1985

constituant un moyen de profit de gain ou d'existence.

520-85

Changement de titre de Mme Ghislaine Bourassa

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le titre de commis spécialisé aux taxes de madame Ghislaine Bourassa soit changé pour celui de commis aux taxes dans le but de se conformer à la convention collective.

ADOPTÉE

521-85

Changement de titre de Mme Joan Tellier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le titre de secrétaire-commis de madame Joan Tellier soit changé pour celui de commis-trésorerie dans le but de se conformer à la convention collective.

ADOPTÉE

522-85

Nomination d'un administrateur de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que monsieur Louis Bélisle soit accepté au poste d'administrateur - délégué des locataires pour l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

523-85

Accord d'une subvention à La Tanière inc.

CONSIDÉRANT que La Tanière inc. a obtenu une subvention pour la construction et la rénovation de son local;

CONSIDÉRANT que différents travaux n'étaient pas prévus lors de la demande de soumission;

Le 2 décembre 1985

CONSIDÉRANT que La Tanière inc. est un organisme sans but lucratif et que lorsqu'elle cessera ses activités de scoutisme, le local et le terrain redeviendront la propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 4 717,35 \$ est dû à Construction J.D. Morin (1979) inc. pour le déménagement du local;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 347,96 \$ servira à couvrir certaines pièces justificatives que cet organisme nous a fournies;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest assume les dépenses telles que décrites dans la résolution et autorise le Trésorier de la ville à préparer les chèques en conséquence.

ADOPTÉE

524-85

Félicitations adressées à monsieur le maire Jean-Charles Charest

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur le maire Jean-Charles Charest à titre de préfet adjoint de la MRC de Francheville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest lui offre ses plus sincères félicitations et lui souhaite tout le succès désiré dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

525-85

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 2 décembre 1985

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un luminaire de 22 000 L. vapeur de sodium sur la rue Bellefeuille, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Claude Masson, président-éditeur, Le Nouvelliste: Remerciements adressés au Maire et à la ville pour les bons voeux lors du 65e anniversaire du Nouvelliste.

M. Claude Masson, président-éditeur, Le Nouvelliste: Remerciements adressés au Conseil pour la résolution envoyée lors du 65e anniversaire du Nouvelliste.

Ministère des Affaires municipales: Approbation des règlements # 422 (S.M. rues Bellefeuille et Laporte), # 423 (S.M. boulevard Jean XXIII et rue Brodeur), # 424 (S.M. rue Côte Richelieu) et # 425 (S.M. rue Meunier).

Association des Marchands Carrefour Trois-Rivières-Ouest: Remerciements pour la participation de la ville lors de l'arrivée du Père Noël, le 9 novembre dernier.

Monsieur Robert Leblanc: Remerciements pour les félicitations qui lui ont été adressées pour avoir été promu au "Tableau d'honneur sportif" du journal Le Nouvelliste.

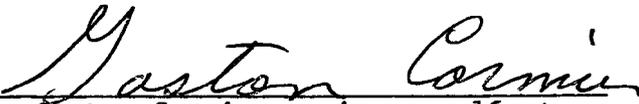
Monsieur Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Nous informe que la SCHL envisage des modifications du programme PAREL pour l'année prochaine.

M. Georges Reux, Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières: Demande d'aide financière.

M. Pierre-Marc Johnson, Premier ministre du Québec: Remerciements pour les félicitations qui lui ont été adressées.

Le 2 décembre 1985

Sur ce, l'assemblée est levée.


Gaston Cormier, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 9 décembre 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 décembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaëtan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

526-85

Puits # 7, 8 et 9

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest opère présentement le puits # 5 sur le cadastre # 288-2 ainsi que le puits # 6 sur le lot originaire P.-287;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a autorisé les chemins d'accès ainsi que les servitudes de ces puits et qu'un bail de 25 ans a été signé;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a déjà entrepris le forage du puits # 7 sur le P.-289;

CONSIDÉRANT qu'elle se propose de construire dans un avenir prochain les puits # 8 et 9 sur les lots P.-288 et P.-289;

CONSIDÉRANT que pour desservir ces puits # 7, 8 et 9 nous devons prévoir des chemins d'accès ainsi que la construction d'une conduite d'aqueduc le long du chemin de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que pour le fonctionnement de ces puits, l'Hydro-Québec se doit de les alimenter avec une ligne aérienne;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande l'autorisation à Transports Canada de forer et

Le 9 décembre 1985

construire les puits 7, 8 et 9 qui sont situés sur les lots P.-288 et P.-289 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de fournir à la ville de Trois-Rivières-Ouest les autorisations pour les chemins d'accès ainsi que pour la construction de la ligne d'aqueduc le long du chemin de l'aéroport et autorise l'alimentation des puits avec une ligne aérienne le tout tel que démontré sur le plan 11-150 préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

527-85

Acceptation, recueil de délais de conservation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le recueil de délais de conservation des documents municipaux soit adopté tel que présenté, selon la loi sur les archives.

ADOPTÉE

528-85

Autorisation, destruction de documents municipaux

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le greffier soit autorisé à détruire les documents municipaux selon la liste D-1-1985 conforme aux délais de conservation.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1986, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

Avis de motion

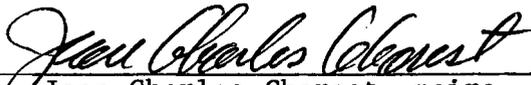
Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-E et modifiant

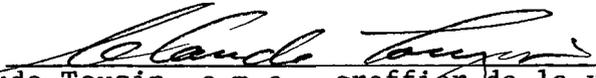
5794

Le 9 décembre 1985

l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du
règlement # 539, concernant le taux de la valeur
locative.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

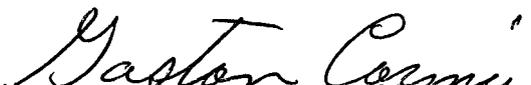

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 9 décembre 1985

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 9 décembre 1985.

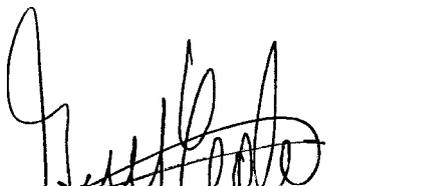

Jean-Charles Charest
Maire


Guy Desjardins
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 10 décembre 1985

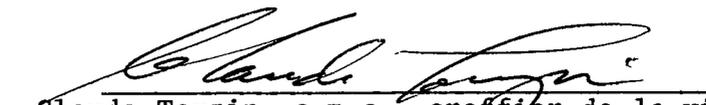
Règlement # 428

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 428 intitulé: "Règlement décrétant l'agrandissement de l'hôtel de ville et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 \$" tenue les 9 et 10 décembre 1985.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 10 décembre 1985, je déclare que ledit règlement # 428 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 décembre 1985

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 décembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

529-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 1985

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

530-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 décembre 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 décembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

531-85

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 428

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 16 décembre 1985

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 9 et 10 décembre 1985 au sujet du règlement # 428 intitulé: "Règlement décrétant l'agrandissement de l'hôtel de ville et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

532-85

Adoption, liste de comptes C-59-85

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-59-85, concernant les chèques # 16599 à 16634 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 143 063,98 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

533-85

Adoption, liste de comptes C-60-85

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-60-85, concernant les chèques # 16434 et 16635 à 16669 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 285 409,07 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

534-85

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 837,52 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 16 décembre 1985

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Longsault, Côte Rosemont, Laflamme et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

535-85

Félicitations adressées à monsieur André Levasseur, maire de St-Louis-de-France

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur le maire André Levasseur à titre de préfet de la MRC de Francheville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest lui offrent leurs plus sincères félicitations et lui souhaitent tout le succès désiré dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

536-85

Engagement d'une secrétaire-commis

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Denise Isabel soit engagée à titre de secrétaire-commis à compter du 16 décembre 1985, au salaire de 246,00 \$/semaine, avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

537-85

Appui à M. Pierre Martel, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 16 décembre 1985

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de lotissement du lot # P.-134 de M. Pierre Martel du 7360, chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

538-85

Appui à M. Jean-Guy Pronovost, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non agricole et de lotissement d'une partie des lots # 30, 31 et 32 de M. Jean-Guy Pronovost du 30, rue de Boucherville à Cap-de-la-Madeleine, auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉE

539-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 5 novembre 1985, concernant les lots # 161-502 à 161-509, 162-596 à 162-650 et 164-1-5 à 164-1-17 (rues Laflamme, Longsault, Aubert et côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) ltée soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34268)

ADOPTÉE

540-85

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession des rues Côte

Le 16 décembre 1985

Rosemont, lot # 162-639, Laflamme, lots # 161-509 et 162-601, Longsault, lots # 162-608 et 164-1-10 et Aubert, lots 162-623 ainsi qu'un contrat de chemin de piétons sur les lots # 164-1-8 et 161-507, tous ces lots appartenant à Terrasse Duvernay (1975) ltée et étant du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

541-85

Approbation, traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que les municipalités de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest, Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ont respectivement signé un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement du Québec pour le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que dans le protocole il est mentionné que le système de traitement retenu comprend des étangs aérés au Nord du chemin de fer du Canadien Pacific à Ste-Marthe-du-Cap-de-Madeleine;

CONSIDÉRANT que les étangs aérés, une partie de la conduite d'amenée des eaux usées vers les étangs et une partie de l'émissaire sont situés dans la zone agricole, le tout tel que montré sur le plan de localisation ci-joint;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest approuve la localisation des ouvrages de traitement ci-dessus énumérés.

ADOPTÉE

542-85

Rabais tarifaires, Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 16 décembre 1985

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'inscrire les installations suivantes au programme de rabais tarifaires

- Étangs de traitement, 11,7 millions kw/h par année
- Station Matton, 100 kw
- De Sienne, 35 kw
- Du Fleuve, 35 kw

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les développements domiciliaires 1986, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1986.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la détermination des modalités de calcul du nombre de mètres imposables pour les lots rectangulaires ou non, les lots situés à un carrefour ainsi que ceux adjacents à un ravin et abrogeant le règlement # 567-A.

543-85

Cueillette des contenants

CONSIDÉRANT que la cueillette des contenants est effectuée par la firme Contenants Intercité inc.;

CONSIDÉRANT que cette firme offre à la ville un rabais de 172 \$ par contenant pour une deuxième cueillette;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire accepter cette réduction qui lui est soumise;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la rabais de 172 \$ par contenant accordé par la firme

Le 16 décembre 1985

Contenants Intecité inc. pour une deuxième cueillette des contenants.

ADOPTÉE

544-85

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de la rue du Fleuve sur les lots # 36-55-1, 36-56 et 36-57-1 appartenant à M. Jean-Louis Sauvageau, pour une somme de 2 000 \$ payable comptant, en échange la ville de Trois-Rivières-Ouest cèdera les lots 36-58-2 et 36-75 à M. Sauvageau, tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

545-85

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur les listes suivantes paréparées par le Trésorier de la ville.

<u>Liste #</u>	<u>Montant</u>
CR 84-06	3 816,49 \$
CR 85-06	1 466,00 \$

ADOPTÉE

546-85

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 13 décembre 1985, concernant les lots # 36-55-1, 36-55-2, 36-57-1, 36-57-2 et

Le 16 décembre 1985

36-58-2 (rue du Fleuve) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de M. Jean-Louis Sauvageau et la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34124)

ADOPTÉE

547-85

Infractions de conduite avec facultés affaiblies et délits de fuite

CONSIDÉRANT que la ville doit assumer le coût des poursuites;

CONSIDÉRANT que l'amende en son entier est remise au ministère de la Justice, conformément à l'article 651 (3-A) du code criminel;

CONSIDÉRANT que le coût des poursuites dépasse largement les frais imposés;

CONSIDÉRANT que le Juge devra condamner à la prison pour la 2e infraction et les suivantes, donc aucun frais n'est récupérable si petit soit-il.

CONSIDÉRANT que le procureur de la poursuite doit assumer, aux frais de la ville, la défense du dénonciateur qui est l'officier de liaison du service de police municipale, devant la cour d'appel de première instance, lorsque les décisions du Juge de la cour municipale seront contestées;

CONSIDÉRANT que la poursuite de ces infractions incombe au procureur général de la province par ses substituts mandatés à cette fin, par la loi sur les substituts du procureur général;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Procureur général de la province de se charger des infractions de conduite avec facultés affaiblies et délits de fuite relevant du code criminel.

ADOPTÉE

Le 16 décembre 1985

548-85

Félicitations adressées à monsieur Yvon Picotte, député du comté de Maskinongé

CONSIDÉRANT la récente nomination de monsieur Yvon Picotte aux postes de ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministre du Tourisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner cet important événement pour la population du comté de Maskinongé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations à monsieur Yvon Picotte pour cette double nomination et lui souhaitent tout le succès désiré dans ses nouvelles fonctions ministérielles.

ADOPTÉE

Correspondance

Directeur de l'entretien, Ministère des Transports: Nous informe que la partie de la route 138, "face aux lots 32 à 52, ne sera plus entretenue par leur ministère.

Cour supérieure: Envoie copie du jugement rendu dans la cause Thomas Bellemare & fils ltée vs la ville de Trois-Rivières-Ouest

Famille G. Lemaire: Remerciements pour sympathies (décès de M. Gérard Lemaire).

Bureau central, Club 4-H: Remerciements pour l'intérêt témoigné à l'égard de leur mouvement.

M. Michel Bonneau, ministre des Affaires culturelles: Envoie leur contribution de 1 500 \$ pour l'aménagement du site du Calvaire.

Reclassement Wabasso inc.: Envoie copie du rapport résumant leurs activités et un compte rendu de la situation des employés mis à pied le 17 mai 1985.

M. Alain Marcoux, ministre des Affaires municipales: Informe la ville de l'existence d'un plan proposé aux municipalités pour la prévention des incendies.

Le 16 décembre 1985

Soeur Anicette Guay, directrice Centre hospitalier St-Joseph: Remerciements pour les félicitations qui lui ont été adressées, lors de sa nomination à titre de "Femme de carrière de l'année".

M. Yvon Caron, Association touristique du Coeur du Québec: Demande à la ville de devenir membre de leur association.

M. Michael Hiller, M.R.C. de Francheville: Demande à la ville de préparer le dossier de révision des zones agricoles.

M. Guy Lebel, directeur école Ste-Catherine-de-Sienne: Félicitations adressées à MM. Roland Lottinville et René Laprise pour l'aménagement de la patinoire de l'école Ste-Catherine-de-Sienne.

Orchestre Symphonique de Trois-Rivières: Demande d'aide financière.

Fondation clinique de réadaptation Trois-Rivières (1983) inc.: Demande d'aide financière.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Informe la ville que suite aux travaux effectués pour l'amélioration du cours d'eau Rita, l'intervention du Ministère n'est plus nécessaire et qu'il ferme ce dossier.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 décembre 1985

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 décembre 1985, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

549-85

Adoption, règlement # 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1986 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1986, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

550-85

Adoption, règlement # 539-F

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 539-F intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-E et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 16 décembre 1985

551-85

Adoption, programme triennal 1986-1987-1988

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1986, au montant de 5 879 671 \$; pour l'année 1987, au montant de 6 734 510 \$; et pour l'année 1988, au montant de 5 940 463 \$, faisant une somme totale de 18 554 644 \$, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

552-85

Taux d'intérêt pour arrérages de taxes 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1986, soit fixé à 18 %.

ADOPTÉE

553-85

Adoption des indices d'améliorations locales 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1986 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

# RÉGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
77-B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 1 676 753	,02650	44 431,30
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 599 057	,00937	5 613,16
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE 1 067 530	,00781	8 337,41
78-A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE 443 281	,00294	1 303,25
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE 29 488	,00441	130,04
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE 239 800	,00379	908,84
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 953 670	,01375	13 112,96
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE 3 528	1,61	5 680,08
169	GARCEAU	FRONTAGE 2 075,93	1,29	2 677,95
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE 63 195	,01665	1 052,20
170-A	DU FLEUVE	SUPERFICIE 165 937	,00321	532,66
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE 1 044 104	,04584	47 861,73
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE 2 340 247	,00056	1 310,54

Le 16 décembre 1985

181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	1 070 297	,02787	29 829,18
181-A-1	TERR. MONTAGNE	ÉVAL. TERR.	1 270 900	,00985	12 518,37
188	STE-MARGUERITE	ÉVAL. TERR.	961 100	,00513	4 930,44
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE	308 202	,02374	7 316,72
196	GAGNON	FRONTAGE	7 806,68	,58	4 527,87
204	ROUTE BUREAU	ÉVALUATION	203 700	,00327	666,10
210	GARCEAU	ÉVALUATION	2 965 000	,00035	1 037,75
211	ESTÉREL	ÉVAL. TERR.	1 873,20	,12545	234,99
212	ESTÉREL	SUPERFICIE	20 162	,01662	335,09
213	SIROIS	FRONTAGE	2 075,57	2,26	4 690,79
214	SIROIS-GARCEAU	ÉVAL. TERR.	702 600	,00426	2 993,08
215	GAGNON	FRONTAGE	1 154	1,13	1 304,02
216	BOISCHATEL	FRONTAGE	1 322,60	,29	383,55
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE	486 327	,00663	3 224,35
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE	696 852	,00158	1 101,03
221	DE SIENNE	SUPERFICIE	593 877	,00215	1 276,84
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76 554	,03705	2 836,33
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268 716	,04668	12 543,66
225	ESTÉREL	SUPERFICIE	2 414	,11599	280,00
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	5 763,26	,29410	1 694,97
228	CENTRE D'ACHATS	ÉVALUATION	1 000	36 600,00	36 600,00
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364 817	,03272	11 936,81
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	248 475	,01045	2 596,56
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	152 911	,03008	4 599,56
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR.	1 082 500	,00284	3 074,30
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	20 629,04	,38150	7 869,98
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	308 202	,00664	2 046,46
239	DJ FLEUVE	FRONTAGE	587	1,56	915,72
240	GUAY	SUPERFICIE	307 883	,00602	1 853,46
241	GIRARD	ÉVALUATION	1 254 000	,00102	1 279,08
242	LACERTE	SUPERFICIE	80 460	,00576	463,45
243	GÉLINAS	SUPERFICIE	439 880	,01615	7 104,06
247	COTE ROSEMONT- COURCELETTE	SUPERFICIE	1 283 292,90	,00175	2 245,76
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	112 500	,00433	487,13
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	584 104	,03673	21 454,14
255	PRATTE	FRONTAGE	2 690,89	2,64	7 103,95
258-B	JACOB	SUPERFICIE	122 980	,00880	1 082,22
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	73 548	,02221	1 633,50
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	122 292	,04747	5 805,20
267	DESHAIES	SUPERFICIE	324 304	,03384	10 974,45
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	233 916	,07627	17 840,77
269	DESPRÉS	SUPERFICIE	189 190	,03235	6 120,30
272	LIMOGES	SUPERFICIE	140 257	,06151	8 627,21
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.	384 800	,01574	6 056,75
279	TESSIER	SUPERFICIE	450 416	,04972	22 394,68
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	582 828	,06853	39 941,20
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3 333	2,59	8 632,47
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8 000,30	7,94	63 522,38
284	TESSIER	SUPERFICIE	142 671	,06008	8 571,67
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	362 806	,07260	26 339,72
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490 644	,06555	32 161,71
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	244 496	,07345	17 958,23

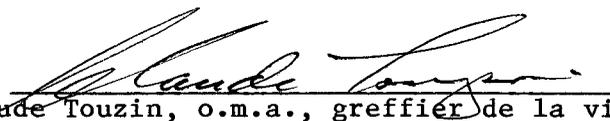
Le 16 décembre 1985

296	DUBÉ	FRONTAGE	2 173,09	2,33	5 063,30
297	DUBÉ	SUPERFICIE	182 361	,02052	3 742,05
299	BERNARD	SUPERFICIE	95 502	,05428	5 183,85
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246 549	,08644	21 311,70
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	199 307	,05143	10 250,36
307	TERRASSE DUVERNAY	SUPERFICIE	264 316	,06526	17 249,26
	MARICOURT-FLORENCE				
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	48 866,80	,86619	42 327,93
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180 643	,09525	17 206,25
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE	588,55	4,83	2 842,70
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE	526,27	2,62	1 378,83
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17 087	1,70	29 047,90
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	625,41	26,77	16 742,23
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	25 314,60	1,31395	33 262,12
350	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	150 184,50	,06142	9 224,33
351F	LIÈGE	FRONTAGE	101,93	15,33	1 562,59
351S	LIÈGE	SUPERFICIE	3 112,07	,50208	1 562,51
360	LAUSANNE	FRONTAGE	134,41	18,48	2 483,90
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE	333,44	30,81	10 273,29
364	QUIRION	FRONTAGE	371,62	31,49	11 702,31
372	LEFORT	FRONTAGE	159,84	18,49	2 955,44
373	BORDEAUX	FRONTAGE	332,13	5,97	1 982,82
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE	303,33	24,88	7 546,85
376	QUIRION	FRONTAGE	371,62	5,18	1 924,99
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE	159,84	4,01	640,96
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE	545,60	38,93	21 240,21
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE	540,76	37,56	20 310,95
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE	529,02	37,82	20 007,54
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE	536,89	41,20	22 119,87
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	107,95	27,70	2 990,22
394	LAFLAMME-LE HAVRE	FRONTAGE	664,56	40,78	27 100,76
	CHAMONIX-LOUISBOURG				

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 janvier 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 janvier 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

1-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 décembre 1986

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 décembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 décembre 1986

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 décembre 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

3-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 29 novembre 1985 inclusivement, pour un montant

Le 6 janvier 1986

total de revenus de 3 672,44 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

4-86

Adoption, règlement # 429

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 429 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Longsault, Côte Rosemont, Laflamme et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 789 214 \$ soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

5-86

Adoption, règlement # 567-B

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 567-B intitulé: "Règlement concernant la détermination des modalités de calcul du nombre de mètres imposables pour les lots rectangulaires ou non, les lots situés à un carrefour ainsi que ceux adjacents à un ravin et abrogeant le règlement # 567-A" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

6-86

Adoption, règlement # 577-A

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 577-A intitulé: "Règlement concernant les développements domiciliaires 1986, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective

Le 6 janvier 1986

jusqu'au 31 décembre 1986" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

7-86

Salaires 1986, personnel cadre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport du Maire concernant les salaires du personnel cadre, pour l'année 1986, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8-86

Adoption de la soumission - S.M. rues Côte Rosemont, Longsault, Aubert et Laflamme

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Côte Rosemont, Longsault, Aubert et Laflamme ont été ouvertes le 20 décembre 1985 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ingénieur junior, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.P. Doyon ltée	561 828,55 \$
Sablière Ste-Marthe inc..	556 455,23 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	579 097,53 \$
Construction Dollard inc.	568 928,25 \$
Excavations Cyrenne inc.	554 719,40 \$
Clément Ricard et fils inc.	587 168,73 \$
Panpierre inc.	480 412,31 \$

Le 6 janvier 1986

Gaston Paillé ltée 436 825,70 \$

Duxel inc. 631 031,05 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Côte Rosemont, Longsault, Aubert et Laflamme, au montant de 436 825,70 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

9-86

Mainlevée lot # 399-7

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier de la ville soient autorisés, pour et au nom du Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer un acte de mainlevée préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé, cette mainlevée ne devant profiter cependant qu'au lot 399-7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et libérera ledit terrain des privilèges, hypothèques et autres droits réels quelconques ayant résulté en faveur de la ville de Trois-Rivières-Ouest, aux termes d'un acte enregistré le 18 octobre 1985, sous le numéro 362082.

Les autres immeubles offerts à la garantie de la créance de la ville de Trois-Rivières-Ouest

Le 6 janvier 1986

resteront affectés des privilèges et hypothèques en faveur de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le présent acte de mainlevée est accordé du fait que Simon Dubé a versé à la ville de Trois-Rivières-Ouest un acompte de douze mille dollars (12 000 \$) pour obtenir la présente mainlevée.

Le Régistrateur concerné fera donc, sur dépôt de l'acte de mainlevée préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, les inscriptions nécessaires pour libérer totalement le lot 399-7 des dits privilèges, hypothèques et autres droits réels quelconques enregistrés sous le numéro 362082 en autant que la ville de Trois-Rivières-Ouest est concernée et ne devant bénéficier qu'au seul dit immeuble mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

10-86

Mandat à la firme Hamel, Roy et Pinard

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Hamel, Roy et Pinard soit mandatée pour cadastrer une partie de la Côte Rosemont, tel que démontré sur le plan du service technique.

ADOPTÉE

11-86

Engagement d'un maintenance-journalier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Michel Corneau soit engagé à titre de maintenance-journalier à compter du 13 janvier 1986, au salaire de 7,97 \$/heure, avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 426 (S.M. rue de l'Érablière)

Le 6 janvier 1986

M. Jacques Allard, président de la Brasserie
Molson: Remerciements pour l'intérêt témoigné à
l'occasion de leur Bicentenaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 janvier 1986

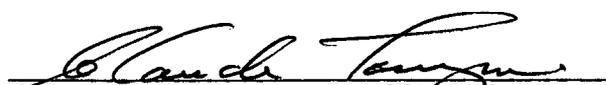
Règlement # 427

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 427 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Côte Richelieu, Audet, Brunet et Couture et autorisant un emprunt n'excédant pas 526 000 \$", tenue les 6 et 7 janvier 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 7 janvier 1986, je déclare que ledit règlement # 427 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, conseiller.


Guy Desjardins, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 janvier 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 janvier 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

12-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 427

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

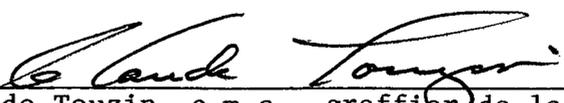
APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 6 et 7 janvier 1986 au sujet du règlement # 427 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Côte Richelieu, Audet, Brunet et Couture et autorisant un emprunt n'excédant pas 526 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 janvier 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 13 janvier 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption de la soumission - fourgonnette
- 2.- Adoption de la soumission - fourgonnette
- 3.- Adoption de la soumission - camion à six roues

13-86

Adoption de la soumission - fourgonnette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une fourgonnette ont été ouvertes le 6 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
Tilden	Chevrolet - 3/4 T	7 848 \$
Tilden	Chevrolet - 3/4 T	7 848 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc	Chevrolet - 3/4 T	11 990 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

Le 13 janvier 1986

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Tilden, pour la fourniture d'une fourgonnette de marque Chevrolet - 3/4 T, au montant de 7 848 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

14-86

Adoption de la soumission - fourgonnette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une fourgonnette ont été ouvertes le 6 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
Tilden	Chevrolet - 3/4 T	7 848 \$
Tilden	Chevrolet - 3/4 T	7 848 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc	Chevrolet - 3/4 T	11 990 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de

Le 13 janvier 1986

Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Tilden, pour la fourniture d'une fourgonnette de marque Chevrolet 3/4 T, au montant de 7 848 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

15-86

Adoption de la soumission - camion à six roues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un camion à six roues ont été ouvertes le 10 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
Tilden	GMC - C6500	6 976,00 \$
Tilden	GMC - C6500	9 156,00 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc	GMC	9 592,00 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	INTER	9 810,00 \$
A. Dubé inc.	GMC	10 518,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Tilden, pour la fourniture d'un camion à six roues de marque GMC - C6500, au montant de 6 976 \$

5822

Le 13 janvier 1986

toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

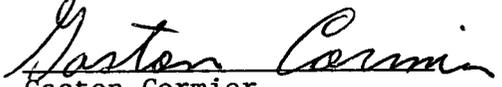

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 janvier 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 13 janvier 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

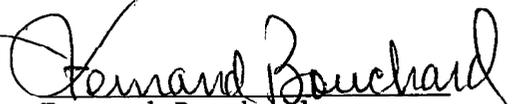

Guy Desjardins
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 20 janvier 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 janvier 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint.

16-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 janvier 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 janvier 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

17-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 janvier 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 janvier 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

18-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 janvier 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 janvier 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 20 janvier 1986

19-86

Adoption, liste de comptes C-61-85

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-61-85, concernant les chèques # 16670 à 16707 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 202 880,62 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

20-86

Nomination au poste de chef dessinateur

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que M. Jean Rouette soit nommé au poste de chef dessinateur à compter du 20 janvier 1986 au salaire de 508 \$/semaine avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

21-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 19 novembre 1985, concernant les lots # 11-84-2-1, 11-84-2-2, 11-84-2-3, 11-89 à 11-103, 12-71 à 12-93 et 15-372 à 15-379 (rues Audet, Couture et Brunet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Jardins Jacques Lemercier inc. et Les Appartements des Tourelles inc., soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉE

22-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 20 janvier 1986

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession des lots 15-378 (rue Couture), 12-78, 15-375 et 11-102 (rue Audet), 11-97, 12-82 et 11-79 (rue Brunet) ainsi qu'un contrat de cession du lot 11-96 comme parc et des lots # 12-72 et 11-91 comme servitude d'égout pluvial et sentier de piétons, tous ces lots appartenant à Les Jardins Jacques Lemercier inc. et Les Appartements des Tourelles inc. et étant du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

23-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 16 septembre 1985, concernant les lots # 12-64, 12-65, 12-66 et 12-67 (rue Côte Richelieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Duranna inc. ainsi que l'ouverture de la rue sur le lot 12-66, soient acceptés et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34179)

ADOPTÉE

24-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 16 septembre 1985, concernant les lots 12-35-1 à 12-35-3, 12-38 et 12-35 (rue Couture) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Duranna inc., afin d'enlever le caractère de rue sur ces lots soit accepté et que M. Pierre Roy, a.g., soit autorisé à procéder à ladite correction et à l'annulation desdits lots et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉE

Le 20 janvier 1986

25-86

Changement de procureur dans les causes civiles.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la résolution # 217-79 soit rescindée à toutes fins que de droit et que Me Michel Richard du bureau Beaumier, Richard et associés soit mandaté à poursuivre les dossiers civils relativement à cette résolution.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. rues Audet, Brunet, Côte Richelieu et Couture.

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Audet, Brunet, Côte Richelieu et Couture ont été ouvertes le 17 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.P. Doyon ltée	264 708,40 \$
Panpierre inc.	263 315,61 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	380 942,75 \$
Excavation Cyrenne inc.	273 975,60 \$
A. Bouvet ltée	297 239,60 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Le 20 janvier 1986

26-86

Modification du plan d'urbanisme.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction préparés par le service technique de la ville, tels que présentés au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 24 février 1986 de 20 h à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - camion à six roues

Les soumissions pour la fourniture d'un camion à six roues ont été ouvertes le 17 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
N.C. Automobile enr.	GMC 1976	6 540,00 \$
Garage Robert inc.	Ford 1980	10 082,50 \$
Garage Robert inc.	Ford 1979	14 442,50 \$

Après analyse des soumissions reçues, le Conseil décide de ne pas faire suite à cette ouverture.

Le 20 janvier 1986

27-86

Adoption de la soumission - camion à six roues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un camion à six roues ont été ouvertes le 10 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
Tilden	GMC - C6500	9 156,00 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc	GMC	9 592,00 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	INTER	9 810,00 \$
A. Dubé inc.	GMC	10 518,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Tilden, pour la fourniture d'un camion à six roues de marque GMC - C6500, au montant de 9 156 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Armand Charbonneau: Nous informe qu'il consent à vendre à la ville le lot 140-6-1 (boulevard St-Jean).

M. Robert Bouchard, MRC de Francheville: Envoie copie des documents concernant l'adoption du

Le 20 janvier 1986

règlement # 85-11-40 relatif aux prévisions budgétaires de la MRC de Francheville pour 1986.

M. Claude Masson, président-éditeur, Le Nouvelliste: Démontre son appréciation face à sa rencontre avec le Maire.

M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Remercie les membres du Conseil pour les voeux adressés à l'occasion de sa réélection.

M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Remercie les membres du Conseil pour les voeux adressés lors de sa nomination.

Association des villes jumelées du Canada inc.: Invite la municipalité à participer au Défi CrownVie PARTICIPaction.

M. Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Remerciements pour les félicitations adressées lors de sa nomination au poste de Secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 27 janvier 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 janvier 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Côté et Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Nouveaux indices d'améliorations locales 1986

28-86

Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les nouveaux indices d'améliorations locales pour l'année 1986 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

# RÉGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
347	STE-MARGUERITE	SUPERFICIE	8 126,11	0,53	4 305
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	539,22	10,60	5 716
391	STE-MARGUERITE EST	FRONTAGE	142,96	10,49	1 500
393	CHATELEINE				
	LE MANS-LE HAVRE	FRONTAGE	463,69	42,70	19 800
395	GILBERT-DE MUSSET				
	CHAGNON-PLACE DE				
	ROUEN-CLERMONT	FRONTAGE	822,63	42,52	34 980
396	CHERBOURG-LA BOSSIÈRE				
	LELIEVRE-TURENNE	FRONTAGE	1 563,09	42,53	66 480
397	LISIEUX-PRÉCOURT				
	COTE ROSEMONT	FRONTAGE	910,91	42,55	38 760
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE	309,20	42,69	13 200
400	ROUTE # 138	FRONTAGE	1 052,35	8,55	9 000
401	QUIRION-DE LA				
	MONTAGNE	FRONTAGE	468,47	42,59	19 950
402	ROBERGE	FRONTAGE	230,49	13,09	3 016
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	115,39	41,08	4 740
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	1 960,24	9,86	19 328

ADOPTÉE

Le 27 janvier 1986

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 27 janvier 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 27 janvier 1986.


Jean-Charles Charest
Maire


Guy Desjardins
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Roland Lottinville, ing.
Greffier adjoint

Le 28 janvier 1986

Règlement # 429

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 429 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Longsault, Côte Rosemont, Laflamme et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 789 214 \$" tenue les 27 et 28 janvier 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 28 janvier 1986, je déclare que ledit règlement # 429 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Roland Lottinville, ang., greffier adjoint

Le 3 février 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 février 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

29-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 janvier 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 janvier 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

30-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 janvier 1986

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 janvier 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

31-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 429

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 27 et 28 janvier 1986 au sujet du règlement # 429 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout

Le 3 février 1986

sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Longsault, côte Rosemont, Laflamme et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 789 214 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

32-86

Adoption, liste de comptes C-62-85

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-62-85, concernant les chèques # 16708 à 16717, 16731 à 16733, 16738 et 16740 à 16896 inclusivement, (les chèques # 16718 à 16730, 16734 à 16737 et 16739 apparaîtront sur la liste C-01-86) pour un montant total de déboursés de 219 010,18 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

33-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 décembre 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 605,94 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

34-86

Engagement d'un ingénieur adjoint

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Jean Lambert soit engagé à titre d'ingénieur adjoint (poste cadre) à compter du 3 février 1986, au salaire de 23 400 \$/année, avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

Le 3 février 1986

35-86

Adoption de la soumission - S.M. rues Audet, Brunet, côte Richelieu et Couture

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Audet, Brunet, côte Richelieu et Couture ont été ouvertes le 17 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.P. Doyon ltée	264 708,40 \$
Panpierre inc.	263 315,61 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	380 942,75 \$
Excavation Cyrenne inc.	273 975,60 \$
A. Bouvet ltée	297 239,60 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;
CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Audet, Brunet, côte Richelieu et Couture, au montant de 263 315,61 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Le 3 février 1986

36-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 6 décembre 1985, concernant les lots # 162-1-137, 164-2-1 et 164-2-2 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de La Compagnie d'électricité Shawinigan, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34268)

ADOPTÉE

37-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue des lots # 162-1-137, 164-2-1 et 164-2-2 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à La Compagnie d'électricité Shawinigan et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) à l'article 8.1 concernant les fausses alarmes et les amendes s'y rattachant.

38-86

Appui à M. Gilles Laforest, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non

Le 3 février 1986

agricole du lot P.-61 appartenant à M. Gilles Laforest.

ADOPTÉE

39-86

Prévisions budgétaires, Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest approuve les prévisions budgétaires pour l'année 1986 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

ADOPTÉE

40-86

Vente du lot # 15-362-2 dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la résolution # 328-85 concernant la vente du lot # 15-362-2 dans le parc industriel à Les Entreprises du 2925 Royal inc. soit rescindée.

ADOPTÉE

41-86

Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales 1986

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les nouveaux indices d'améliorations locales pour l'année 1986 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

<u># RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>	
408	PRÉCOUR-GADBOIS				
	AUBERT	FRONTAGE	1 418,25	27,56	39 099
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE	10 975,6	0,80	8 826
412	CHATELEINE-CHAMONIX	FRONTAGE	691,24	19,77	13 664

Le 3 février 1986

413	FONTENELLE-MARICOURT	FRONTAGE	721,51	33,65	24 276
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE	347,31	48,95	17 000
418	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	313,93	7,13	2 238
419	LAUZON	FRONTAGE	374,77	9,09	3 408
420	TURENNE	FRONTAGE	608,28	11,97	7 279
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	394,16	13,66	5 384
422	PLACE BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	--	--	--
423	BOUL. JEAN-XXIII BRODEUR	FRONTAGE	--	--	--
424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	5 079,6	0,31	1 560
425	MEUNIER	SUPERFICIE	15 740,8	0,26	4 014
426	DE L'ÉRABLIÈRE (1re partie)	FRONTAGE	395,85	5,35	2 118

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant différents travaux d'aménagement à l'hôtel de ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 \$.

42-86

Permis de ramonage

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

qu'un permis de ramonage de cheminées soit émis à monsieur Marc Robert, en vertu du règlement # 1000 et ses amendements et ce, suite à la recommandation du directeur de Police et d'Incendie.

ADOPTÉE

43-86

Officialisation d'un gentilé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest officialise le gentilé le plus en usage soit Ouestrifluvien et Ouestrifluvienne afin de nommer les habitants de notre municipalité.

ADOPTÉE

Le 3 février 1986

Correspondance

M. Robert Bourassa, Premier ministre :
Remerciements pour les félicitations adressées suite aux élections générales du 2 décembre 1985.

M. Gilles Beaudoin, maire de Trois-Rivières:
Envoie copie de la résolution appuyant le prolongement du boulevard des Récollets.

Les détaillants d'essence de Trois-Rivières-Ouest:
Pétition afin d'amender le règlement de zonage dans le but d'empêcher l'émission de nouveaux permis d'essence dans certaines zones.

Directeur général, Aéroports, Transports Canada:
Nous informe que l'autorisation de forer les trois puits artésiens devra nous parvenir de la ville de Trois-Rivières et non de leur ministère.

Service des permis et inspections, ville de Trois-Rivières: Accuse réception de notre demande de permis pour la construction d'un abri pour le puits # 7.

Directeur général, ville de Trois-Rivières: Accuse réception de la correspondance de Transports Canada relativement à la construction des puits artésiens.

Commission de toponymie: Suite au sondage effectué, nous informe que l'Autoroute de la Rive-Nord gardera la même appellation.

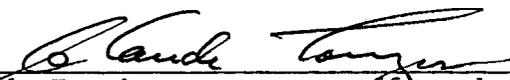
Familles Charette et St-Arnault: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Donat Charette.)

M. Claude Gauthier, directeur restaurant Chez Claude: Demande l'appui du Conseil dans le but d'enrayer la pratique du "vin libre".

Commission de toponymie: Demande à la ville d'adopter une résolution afin d'établir le gentilé des habitants de Trois-Rivières-Ouest "Ouestrifluvien, ienne".

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 février 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 février 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le Conseiller Guy Côté et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

44-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 1986

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

45-86

Adoption, liste de comptes C-01-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-01-86, concernant les chèques # 16718 à 16730, 16732, 16734 à 16737, 16739 et 16897 à 16925 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 777 695,36 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

46-85

Adoption, liste de comptes C-02-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 18 février 1986

que la liste de comptes C-02-86, concernant les chèques # 16926 à 16953 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 12 813,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

47-86

Adoption, liste de comptes C-03-86

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-03-86, concernant les chèques # 16954 à 16957 et 16959 à 17098 inclusivement, (le chèque # 16958 apparaîtra sur la liste C-04-86) pour un montant total de déboursés de 421 145,32 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

48-86

Adoption, liste de comptes C-04-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-04-86, concernant les chèques # 16958 et 17099 à 17148 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 201 247,69 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

49-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 décembre 1985 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 067,64 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 18 février 1986

50-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 janvier 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 382,70 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

51-86

Cour municipale décrétée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la cour municipale soit décrétée par le ministère de la Justice et que le greffier de la cour soit nommé percepteur en vertu de la loi # 67.

ADOPTÉE

52-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Guy Leblanc, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 155-173 (rue Quirion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Daniel Côté pour la somme de 9 000 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

53-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Jean-Pierre Lahaye, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré des

Le 18 février 1986

lots # 157-38-3 et 159-218 (rue Estérel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Jacques Monet et Mme Diane Lacoursière pour la somme de 9 000 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

54-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Jean Gélinas, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 157-38-2 (rue Estérel) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Claude Lessard pour la somme de 10 000 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

55-86

Adoption, règlement # 430

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 430 intitulé: "Règlement concernant différents travaux d'aménagement à l'hôtel de ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

56-86

Adoption, règlement # 1000.12

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.12 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 8.1 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux alarmes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 18 février 1986

57-86

Exclusion, protection du territoire agricole

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil appuie la proposition d'exclusion à la protection du territoire agricole présentée par le service technique de la ville dans le cadre du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville.

ADOPTÉE

58-86

Adoption de la soumission - Agrandissement de l'hôtel de ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'agrandissement et les modifications de l'hôtel de ville ont été ouvertes le 10 janvier 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Construction Héroux et Allard (1980) inc.	216 000 \$
Construction J.G. inc.	241 296 \$
Charles-Eugène Roux inc.	267 900 \$
Les Constructions Pépin et Fortin inc.	197 000 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 18 février 1986

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Constructions Pépin & Fortin inc., pour l'agrandissement et les modifications de l'hôtel de ville, au montant de 197 000 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Soumission

Ouverture de la soumission - Assurances générales

La soumission pour les assurances générales de la ville a été ouverte le 7 février 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing. ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

La soumission suivante a été reçue:

Nom

Ferron, Tousignant, Pagé et Associés inc.

Suite à cette ouverture, le greffier de la ville procédera à l'étude de la soumission reçue.

59-86

Adoption de la soumission - Travaux de cloisons sèches, d'enduits et de plafonds suspendus

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux de cloisons sèches, d'enduits et de plafonds suspendus ont été ouvertes le 7 février 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Le 18 février 1986

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Système Intérieur Mauricien inc.	17 800 \$
Roméo Boucher et fils inc.	23 360 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;
 CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Système Intérieur Mauricien inc., pour les travaux de cloisons sèches, d'enduits et de plafonds suspendus, au montant de 17 800 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

60-86

Destruction des obligations et coupons payés

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Conseil autorise la maison J.-B. Deschamps, inc. à ne conserver à l'avenir que les obligations et coupons échus et payés pour la ville de Trois-Rivières-Ouest depuis les dix dernières années.

La maison J.-B. Deschamps, inc. est autorisée à détruire par le feu les obligations et coupons échus et payés qu'elle a reçus antérieurement à dix ans et s'engage à nous fournir une copie assermentée des numéros qui auront été détruits.

La présente résolution s'applique pour les années à venir et ce, afin que la maison J.-B. Deschamps, inc. ne garde jamais plus de dix ans les obligations et coupons échus et payés.

ADOPTÉE

Le 18 février 1986

61-86

Modification, annexe "A" des règlements 181-A-1 et 181-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'annexe "A" des règlements # 181-A-1 et 181-A ainsi que la résolution # 223-85 soient modifiées en ce qui concerne les lots # 157-39-2-2 et 157-39-2-1 afin que la taxe d'améliorations locales soit assumée à l'avenir par le fonds général.

ADOPTÉE

62-86

Subventions, année 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Trésorier soit autorisé à préparer les divers chèques de subventions pour l'année 1986:

Popote Volante	100 \$
Croix-Rouge	100 \$
Âge d'Or Jean XXIII	600 \$
Âge d'Or Ste-Catherine	600 \$
Société canadienne du cancer	100 \$
Loisirs pour handicapé mental	400 \$
Aféas Jean XXIII	100 \$
Aféas Ste-Catherine	100 \$
Centraide	100 \$
Sclérose en plaque	100 \$
Théâtre des Marguerites *	3 500 \$

* Le chèque du Théâtre des Marguerites sera émis vers le 24 juin 1986.

ADOPTÉE

63-86

Contrat de location du centre sportif

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location du centre sportif entre le service des loisirs de

Le 18 février 1986

Trois-Rivières-Ouest et l'École de printemps du CPATRO, pour l'année 1986.

ADOPTÉE

64-86

Signature de la convention 1986 avec la S.P.A.M.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention à intervenir, pour l'année 1986, entre la Société protectrice des animaux de la Mauricie et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 520 000 \$.

65-86

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un luminaire 8500 Lumens sur la rue Carillon, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1986 de la régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Le 18 février 1986

66-86

Adoption de la soumission - Sel de voirie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sel de voirie ont été ouvertes le 18 février 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Mines Seleines inc.	34,50 \$ T/M Bécancour 38,75 \$ T/M T.R.O.
La Société canadienne de sel ltée	34,50 \$ T/M T.R. 35,69 \$ T/M T.R.O.
Domtar inc.	39,20 \$ T/M T.R.O.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme La Société canadienne de sel ltée, pour la fourniture de sel de voirie, au montant de 35,69 \$ T/M étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

67-86

Engagement de pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que messieurs Denis Bourassa, André Pelletier Jr, Denis Piché, Roger Tremblay et Yves Trépanier

Le 18 février 1986

soient engagés à titre de pompiers volontaires à compter du 18 février 1986.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Correspondance

Me Claude Matte, notaire: Offre ses services professionnels.

Résidents des rues Boulogne et Champagne: Pétition s'opposant à la modification proposée pour le secteur Jean XXIII (agrandissement de la zone commerciale 95C).

Fédération canadienne des municipalités: Envoie copie d'un communiqué exposant les mesures prises par la FCM concernant les coûts de l'assurance-responsabilité.

Fédération canadienne des municipalités: Envoi un questionnaire concernant les coûts de l'assurance-responsabilité et invite la municipalité à se joindre à la FCM.

M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce: Remerciements pour les félicitations adressées lors de son accession au Conseil Exécutif.

Société canadienne de la Croix-Rouge: Demande d'aide financière pour la construction du nouveau Centre national.

Aluminerie de Bécancour inc.: Accuse réception de notre lettre demandant de porter une attention particulière à la candidature d'ex-employés de la Wabasso.

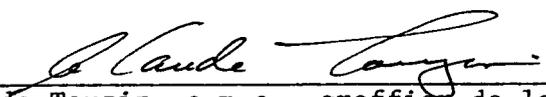
Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 427 (S.M. côte Richelieu, Audet, Brunet et Couture).

5853

Le 18 février 1986

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 février 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 février 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

M. Roland Lottinville, ing., directeur général, motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation a débuté à 20 h et deux groupes de personnes se sont présentés pour demander des informations au sujet des modifications au plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de construction. Le Conseil prend en considération certaines modifications au règlement d'urbanisme en ce qui regarde la zone 25 Rb.

68-86

Adoption, règlement # 2008

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 2008 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaëtan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 3000.

69-86

Adoption de la soumission - Assurances générales

CONSIDÉRANT que la soumission pour les assurances générales de la ville a été ouverte le 7 février

Le 24 février 1986

1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing. ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Ferron, Tousignant, Pagé et Associés	108 711 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de cette soumission;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Ferron, Tousignant, Pagé et Associés, pour les assurances générales de la ville, au montant de 108 711 \$ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

70-86

Félicitations adressées à Mlle Caroline Schiltz

CONSIDÉRANT que mademoiselle Caroline Schiltz à été proclamée athlète de l'année 1985 par l'organisation de Sport-Hommage Optimiste 04;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations à mademoiselle Schiltz pour cette distinction honorifique et lui souhaitent tout le succès désiré dans ses projets d'avenir.

ADOPTÉE

Le 24 février 1986

71-86

Félicitations adressées à l'équipe de hockey atome
Les Aigles de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que le titre d'équipe mineure de
l'année 1985 à été décerné à l'équipe de hockey
atome Les Aigles de Trois-Rivières-Ouest lors du
gala Sport-Hommage Optimiste 04;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

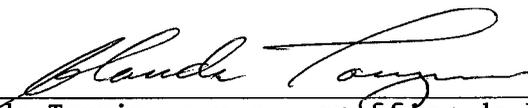
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal offrent leurs
plus sincères félicitations à ces jeunes joueurs et
les encouragent à poursuivre les efforts fournis et
à conserver leur bon esprit d'équipe.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 février 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 février 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement # 5003
- 2.- Adoption du règlement # 3005

72-86

Adoption, règlement # 5003

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 5003 intitulé "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des Procès-verbaux.

ADOPTÉE

73-86

Adoption, règlement # 3005

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 3005 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des Procès-verbaux.

ADOPTÉE

5858

Le 26 février 1986

Sur ce, l'assemblée est levée.

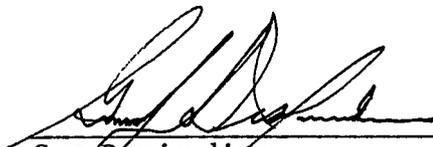

Jean-Charles Charest, maire

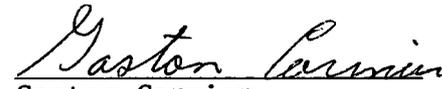

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

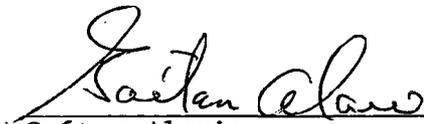
Le 26 février 1986

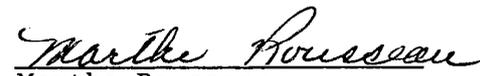
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 26 février 1986.


Jean-Charles Charest
Maire


Guy Desjardins
Conseiller

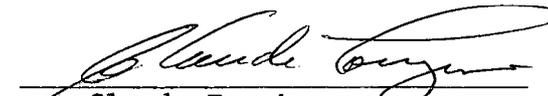

Gaston Cormier
Conseiller


Gaëtan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 3 mars 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 mars 1986, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest, monsieur le conseiller Gaëtan Alarie et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

74-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 février 1986

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 février 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

75-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 février 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 février 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

76-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 février 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 3 mars 1986

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 février 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

77-86

Adoption, liste de comptes C-05-86

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-05-86, concernant les chèques # 17149 à 17173 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 95 831,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

78-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 janvier 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 757,65 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

79-86

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que madame Marthe Rousseau soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 3 mars 1986.

ADOPTÉE

80-86

Adoption, règlement # 581

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 3 mars 1986

que le règlement # 581 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1986 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

81-86

Signature de documents, programme d'assainissement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la Société québécoise d'assainissement des eaux, par ses représentants désignés, soit et est, par les présentes, mandatée et autorisée à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest toute entente, toute offre d'achat, tout accord de servitude ou droit de passage, tout acte notarié ou, de façon générale, tout autre document jugé utile ou nécessaire à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation des immeubles ou droits réels requis pour la réalisation des ouvrages d'assainissement.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 520 000 \$.

82-86

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-214, 11-215, 11-217, 11-218, 11-30, 11-220 et 11-223

Le 3 mars 1986

pour la confection des services municipaux sur les
rues Forest et Gagnon.

ADOPTÉE

83-86

Cession d'une partie de la côte Rosemont

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de céder
une partie de la côte Rosemont tel que démontré sur
le plan préparé par le service technique de la
ville.

ADOPTÉE

84-86

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour
préparer le plan de cadastre pour la cession d'une
partie de la côte Rosemont tel que démontré sur le
plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

85-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour
préparer le contrat de vente de gré à gré des lots
157-54 et 155-175 (rue Quirion) du cadastre
officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à
M. Clément Lacoursière pour la somme de 9 000 \$,
payable comptant et que le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 3 mars 1986

86-86

Vente du lot # 15-362-2 dans le parc industriel à
M. Jacques Lamy

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la corporation municipale de la ville de
Trois-Rivières-Ouest vende à M. Jacques Lamy, un
terrain de figure irrégulière composé du lot
15-362-2 aux plans et Livres de renvoi officiels du
cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières,
division d'enregistrement de Trois-Rivières,
province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P.-15 N.S., vers
le sud-est par le lot 15-362-3, vers le sud-ouest
par le lot 15-360 (rue Sidbec) et vers le
nord-ouest par le lot 15-362-1.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 36,58 mètres, dans
sa ligne sud-est 71,20 mètres, dans sa ligne
sud-ouest 36,58 mètres et dans sa ligne nord-ouest
71,77 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille six cent
quatorze et sept dixièmes (2 614,7) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,59 \$ le mètre
carré, soit 6 772,07 \$ payable comptant à la
signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le
terrain, seront exigibles à compter de la date de
signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et
suivant ajustement devant être fait entre les
parties aux présentes à cette dernière date.
Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes
deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins
industrielles, sur le terrain présentement vendu,
dans le délai de douze (12) mois à compter de la
signature des présentes, un édifice dont l'emprise
sera d'environ quatre cent trente-huit et neuf
dixièmes (438,9) mètres carrés. Les présentes sont

Le 3 mars 1986

indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Maurice Pellerin, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution

Le 3 mars 1986

pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

87-86

Entente, Banque de Commerce Canadienne Impériale

CONSIDÉRANT l'opinion de notre conseiller juridique;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville accepte la proposition de la Banque de Commerce Canadienne Impériale du 26 février 1986, concernant le compte coupons et obligations, sous réserve que la banque nous paie les frais judiciaires engagés par la poursuite.

ADOPTÉE

88-86

Nomination d'un responsable du concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest"

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que madame Marthe Rousseau, conseillère, soit nommée responsable du comité d'embellissement et qu'elle soit mandatée pour organiser le concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest" dans le cadre du programme "Villes, villages et campagnes fleuries" du Québec 1986, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

ADOPTÉE

Le 3 mars 1986

Correspondance

Commission de toponymie: Accuse réception de notre résolution concernant le gentilé des citoyens de notre ville.

Ministère des transports: Lettre concernant l'entretien d'une partie de la route 138 entre les lots 32 à 52.

Ministre de l'Industrie et du Commerce: Approbation de la résolution # 40-86 abrogeant celle concernant la vente dans le parc industriel à Les Entreprises du 2925 Royal inc.

Soeur Reine Carpentier, Résidence de l'Avenue A: Remerciement pour la subvention de 50 \$ accordée à leur organisme.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 428 (Agrandissement hôtel de ville).

Longest inc.: Envoie copie de la correspondance de la Société d'assainissement des eaux concernant la signature des actes d'acquisitions et de servitudes.

Famille J.-A. Vincent: Remerciements pour sympathie (Décès de M. J. Adhémar Vincent).

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Convocation à un atelier d'embellissement et d'aménagement paysager.

Institut de technologie agro-alimentaire: Nous informe que le lancement du concours "Villes, villages et campagnes fleuries s'effectuera lors de la 6e journée du jardinage qui se tiendra à St-Hyacinthe.

Comité de formation et reclassement 04 (reclassement Wabasso): Remercie le conseil pour la collaboration apportée concernant les ex-travailleurs de Wabasso.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Gaston Cormier, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

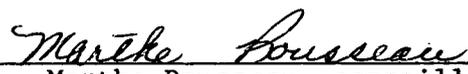
Le 4 mars 1986

Règlement # 430

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 430 intitulé: "Règlement concernant différents travaux d'aménagement à l'hôtel de ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 \$" tenue les 3 et 4 mars 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 4 mars 1986, je déclare que ledit règlement # 430 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.


Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 mars 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mars 1986, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest, monsieur le conseiller Gaëtan Alarie et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération

- 1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 430
- 2.- Présentation du projet "Défi 86"
- 3.- Présentation du projet "Développement de l'emploi"

89-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 430

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès verbal de l'assemblée des électeurs des 3 et 4 mars 1986 au sujet du règlement # 430 intitulé: "Règlement concernant différents travaux d'aménagement à l'hôtel de ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

90-86

Présentation du projet "Défi 86"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme

Le 4 mars 1986

"Défi 86" et que le Maire et le greffier soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

91-86

Présentation du projet "Développement de l'emploi"

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

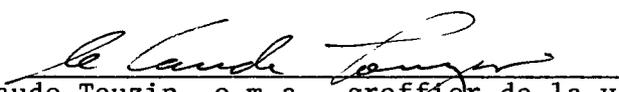
APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme "Développement de l'emploi" et que le Maire et le greffier soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Gaston Cormier, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 mars 1986

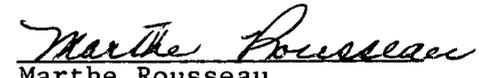
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 4 mars 1986.


Jean-Charles Charest
Maire


Guy Desjardins
Conseiller

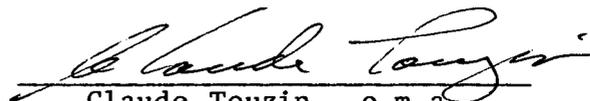

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 10 mars 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 mars 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération

1.- Adoption de la soumission - camion à six roues

92-86

Adoption de la soumission - camion à six roues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un camion à six roues ont été ouvertes le 10 mars 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Marque</u>	<u>Montant</u>
Gil Auto inc.	GMC 1980	8 175,00 \$
Norgaz inc.	Chevrolet 1980	11 172,50 \$
Gaston Girard Auto	GMC 1980	10 355,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

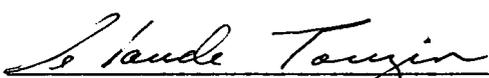
Le 10 mars 1986

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gil Auto inc., pour la fourniture d'un camion à six roues de marque GMC 1980, au montant de 8 175 \$ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

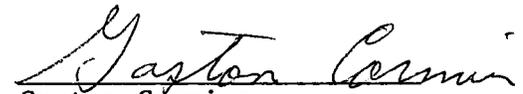

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

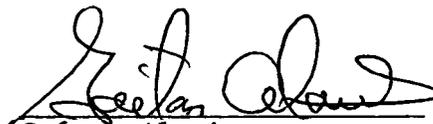
Le 10 mars 1986

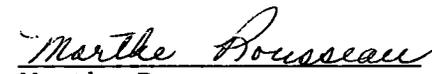
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 mars 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

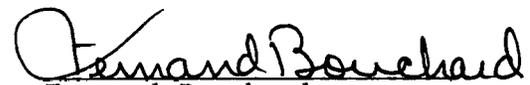

Guy Desjardins
Conseiller

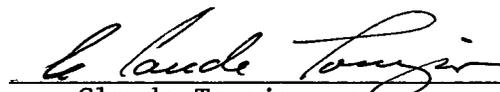

Gaston Cormier
Conseiller


Gaëtan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 17 mars 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 mars 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

93-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mars 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mars 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

94-86

Adoption, procès verbal de l'assemblée spéciale du 4 mars 1986

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 mars 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

95-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 mars 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 17 mars 1986

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 mars 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

96-86

Adoption, liste de comptes C-06-86

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-06-86, concernant les chèques # 17174 à 17204 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 76 952,32 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

97-86

Adoption, liste de comptes C-07-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-07-86, concernant les chèques # 17205 à 17310 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 114 009,32 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

98-86

Adoption, liste de comptes C-08-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-08-86, concernant les chèques # 17311 à 17363 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 717 044,91 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 mars 1986

99-86

Adoption, liste de comptes C-09-86

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-09-86, concernant les chèques # 17364 à 17400 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 77 689,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

100-86

Nomination d'un administrateur de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Estelle Montour soit nommée administrateur pour l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, représentante de l'A.F.E.A.S., en remplacement de Monsieur Hermann Tousignant.

ADOPTÉE

101-86

Permanence de M. Alain Rouette

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que M. Alain Rouette soit nommé en permanence au poste d'inspecteur-technicien, étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, au salaire de 346 \$/semaine, selon la convention collective en vigueur, effectif le 3 mars 1986.

ADOPTÉE

102-86

Permanence de M. André Bourassa

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. André Bourassa soit nommé en permanence au poste d'inspecteur-technicien, étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la

Le 17 mars 1986

recommandation de son supérieur immédiat, au salaire de 346 \$/semaine, selon la convention collective en vigueur, effectif le 3 mars 1986.

ADOPTÉE

103-86

Permanence de M. Michel Lefebvre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. Michel Lefebvre soit nommé en permanence au poste de technicien - homme d'instruments - arpentage, étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, selon la convention collective en vigueur, effectif le 17 décembre 1985.

ADOPTÉE

104-86

Fonds La Prade

CONSIDÉRANT qu'il reste au-delà de 80 millions de dollars dans le fonds La Prade;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'en faire bénéficier les municipalités de la région pour la création d'emplois;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande que les fonds La Prade servent à la création d'emplois dans le domaine municipal.

ADOPTÉE

105-86

Dépôt du programme de prévention

CONSIDÉRANT le délai trop court pour le dépôt du programme de prévention à la Commission de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la date du dépôt du programme devrait être reportée au mois d'octobre 1986;

Le 17 mars 1986

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie l'Union des municipalités du Québec afin que la date du dépôt du programme de prévention à la Commission de santé et sécurité du travail soit reportée en octobre 1986.

ADOPTÉE

106-86

Servitude, lignes de distribution d'énergie

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et l'Hydro-Québec concernant une servitude de lignes de distribution d'énergie électrique située sur deux lisières de terrain mesurant six (6) mètres de largeur soit trois (3) mètres de chaque côté de la ligne électrique et faisant partie des lots 12 et 15-238.

ADOPTÉE

107-86

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 7 luminaires, 15 000 lumens sodium, sur la rue Bellefeuille, tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

108-86

Résolution de mainlevée, lots 15-359-1 et 12-23

CONSIDÉRANT que le 30 décembre 1975 la ville de Trois-Rivières-Ouest a vendu à M.C. Équipement inc. les lots 15-359-1 et 12-23 du cadastre de la

Le 17 mars 1986

paroisse de Trois-Rivières avec obligation de construire pour fins industrielles dans un délai de douze (12) mois un édifice d'une emprise d'environ 15 000 pieds carrés conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que M.C. Équipement inc. a effectivement construit ledit immeuble dans le délai requis;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest reconnaisse que l'obligation de construire a été dûment remplie, renonce au droit d'exiger la rétrocession des deux lots ci-dessus au cas d'inexécution de l'obligation de construire, donne mainlevée et consente à la radiation de la clause résolutoire stipulée à cette fin au paragraphe a) du titre "CONVENTION" de l'acte de vente consenti à M.C. Équipement inc. devant Me Gilles-Guy Garceau, notaire le 30 décembre 1975, enregistré à Trois-Rivières le 31 décembre 1975 sous le numéro 300362.

que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'acte de mainlevée préparé aux fins ci-dessus par Me Jean-Eudes Roy, notaire, soumis au conseil et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

109-86

Surplus réservé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à approprier du surplus libre de l'année 1985, les sommes nécessaires afin de créer un surplus réservé pour les items suivants:

Enlèvement de la neige	20 000 \$
Machinerie	60 000 \$
Réclamations d'égouts	10 000 \$

Le 17 mars 1986

Parc de tennis	10 000 \$
Hôtel de ville	20 000 \$
Pour affecter l'exercice 1986	<u>40 000 \$</u>
	160 000 \$

ADOPTÉE

110-86

Résolution de mainlevée, lot appartenant à Brink's Canada ltée.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde à Brink's Canada ltée ou ayants droit, mainlevée de tous droits incluant ceux découlant de la clause résolutoire subsistant en sa faveur aux termes de l'acte de vente consenti par la comparante en faveur de ladite Brink's Canada ltée, reçu par Me G.G. Garceau, notaire, le dix-neuvième jour de juin mil neuf cent soixante-dix-huit, enregistré dans la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 317314 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'acte de mainlevée.

ADOPTÉE

111-86

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 86-01 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 520 000 \$.

Le 17 mars 1986

112-86

Appui, amélioration fossé de chemin

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. François Gagnon de la Ferme horticole Gagnon, propriétaire du lot P.-81, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, qui désire faire améliorer le fossé de chemin au sud du boulevard Jean XXIII et que la ville demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation son intervention à titre gratuit.

ADOPTÉE

113-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 février 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 7 856,26 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaëtan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bayonne et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 360 000 \$.

114-86

Étude sur le régime de rentes des employés

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde le mandat au Groupe Sobeco inc. d'effectuer une étude actuarielle sur le régime de rentes des employés de la ville. Le coût de cette étude n'excèdera pas

Le 17 mars 1986

5 000 \$ et ces frais seront payés à même le fonds de pension.

ADOPTÉE

115-86

Octroi au Comité de Reclassement Wabasso

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un montant de 300 \$ au Comité de reclassement Wabasso afin de couvrir divers frais d'inscription à des cours et autorise le Trésorier à émettre ce chèque.

ADOPTÉE

116-86

Félicitations adressées à la ville de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières a obtenu le prix de "Municipalité de l'année" lors du cinquième Gala de l'habitation;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest est très heureuse qu'une de ses villes soeurs obtienne cette haute distinction;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement la ville de Trois-Rivières pour l'obtention de l'Habitas 86 représentant la meilleure contribution apportée dans le domaine de l'habitation au Québec.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 429 (S.M. rues Longsault, côte Rosemont, Laflamme et Aubert).

Quartier général, Défense nationale: Demande d'aide financière pour le "Fonds du monument aéroporté".

Le 17 mars 1986

M. Pierre Babin, président Conseil de la culture:
Invitation à participer à la Conférence régionale
Histoire, Plein Air et Tourisme.

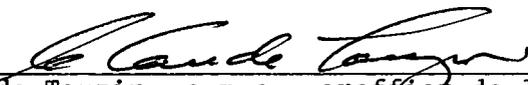
Conseil du loisir scientifique de la Mauricie:
Demande d'aide financière pour l'Expo-Sciences.

M. Jean-Guy Dubois, maire de Bécancour:
Remerciements pour les félicitations adressées lors
de son élection à la Mairie.

M. Roger Landry, maire de St-Alexis: Remerciements
pour la rencontre tenue avec les maires de la
région et messieurs Picotte et Vincent.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 25 mars 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 mars 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Gaëtan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération

- 1.- Part des promoteurs, règlement # 371
- 2.- Contribution, règlements # 338, 371, 387, 392, 396, 399, 415 et 416
- 3.- Contribution, règlements # 378, 379, 383, 384, 386 et 394
- 4.- Mandat à Serge Hamel, a.g.
- 5.- Mandat à Me Yves-M. Veillette
- 6.- Adoption de la soumission - Ligne d'amenée puits # 7
- 7.- Adoption de la soumission - Réhabilitation du puits # 6
- 8.- Vente parc industriel.

117-86

Part des promoteurs, règlement # 371

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser une contribution de 11 720,20 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 371, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 11 720,20 \$ pour ce même règlement. La ville verse cette contribution à titre de riverain pour payer comptant la part des travaux réalisés pour les lots P.-4, P.-11-37, 11-37-3 et 4-257, appartenant respectivement à Floriculture H.G. Gauthier inc. et à Corporation de développement de la ville de Trois-Rivières-Ouest. Lesdits travaux

Le 25 mars 1986

ayant été réalisés pour desservir notre Centre communautaire.

ADOPTÉE

118-86

Contribution, règlement # 338

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 45 247,48 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 338, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 45 247,48 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

119-86

Contribution, règlement # 371

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 9 584,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 371, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 9 584,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

120-86

Contribution, règlement # 387

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 172 556,96 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 387, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le

Le 25 mars 1986

31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 172 556,96 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

121-86

Contribution, règlement # 392

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 50 000,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 392, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 50 000,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

122-86

Contribution, règlement # 396

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 90 657,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 396, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 90 657,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

123-86

Contribution, règlement # 399

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 300 000,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 399, ce à même les recettes du fonds

Le 25 mars 1986

d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 300 000,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

124-86

Contribution, règlement # 415

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 150 000,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 415, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 150 000,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

125-86

Contribution, règlement # 416

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 135 200,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 416, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 135 200,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

126-86

Contribution, règlement # 378

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 4 254,14 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le

Le 25 mars 1986

règlement # 378, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

127-86

Contribution, règlement # 379

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 4 222,65 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 379, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

128-86

Contribution, règlement # 383

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 3 547,03 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 383, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

129-86

Contribution, règlement # 384

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 6 387,63 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 384, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

Le 25 mars 1986

130-86

Contribution, règlement # 386

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 1 601,47 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 386, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

131-86

Contribution, règlement # 394

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 7 397,59 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 394, ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

ADOPTÉE

132-86

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer le plan de cadastre du puits # 7 sur le lot P.-289 tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

133-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 25 mars 1986

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le bail emphytéotique entre la ville de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Transports Canada concernant le puits # 7 sur le lot P.-289 et que le Maire et les Greffiers soient autorisés à signer le bail à cet effet.

ADOPTÉE

134-86

Adoption de la soumission - Ligne d'amenée puits #7

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection de l'aqueduc et de la ligne d'amenée du puits # 7 ont été ouvertes le 21 mars 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	53 089,69 \$
Dollard Construction ltée	55 629,25 \$
J.P. Doyon ltée	57 652,36 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	56 109,50 \$
Clément Ricard et fils inc.	59 794,00 \$
Gaston Paillé ltée	57 460,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection de l'aqueduc et de la ligne d'amenée du puits # 7, au

Le 25 mars 1986

montant de 53 089,69 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

135-86

Adoption de la soumission - Réhabilitation puits #6

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la réhabilitation du puits # 6 ont été ouvertes le 21 mars 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Compagnie internationale des eaux ltée	9 244,00 \$
R.J. Lévesque & fils ltée	7 500,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R.J. Lévesque & fils ltée, pour la réhabilitation du puits # 6, au montant de 7 500 ,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 25 mars 1986

136-86

Vente du lot # 9-7 dans le parc industriel à Les Produits Clément inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Les Produits Clément inc., un terrain de figure régulière composé du lot 9-7 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P.-8 N.S., vers le sud-est par le lot 9-8, vers le sud-ouest par le lot 9-1 (rue Sidbec) et vers le nord-ouest par le lot 9-6.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 60,96 mètres, dans sa ligne sud-est 104,55 mètres, dans sa ligne sud-ouest 60-96 mètres et dans sa ligne nord-ouest 104,55 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie six mille trois cent soixante treize et un dixième (6 373.1) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,691 \$ le mètre carré, soit 17 150 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ mille cent quatorze et huit dixièmes

Le 25 mars 1986

(1 114,8) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves Boivin, lequel projet de

Le 25 mars 1986

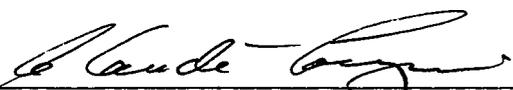
contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

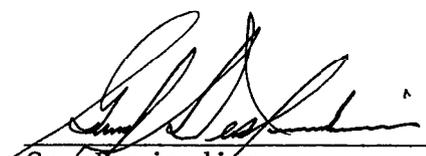

Jean-Charles Charest, maire

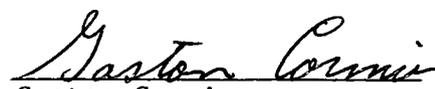

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

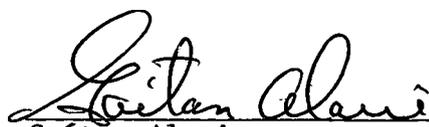
Le 25 mars 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 25 mars 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

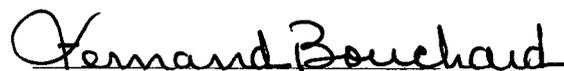

Guy Desjardins
Conseiller

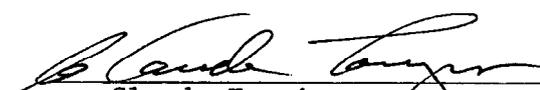

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 7 avril 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 avril 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

137-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mars 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mars 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

138-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 mars 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 mars 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

139-86

Adoption, liste de comptes C-10-86

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-10-86, concernant les chèques # 17401 à 17426 inclusivement, pour un

Le 7 avril 1986

montant total de déboursés de 306 734,90 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

140-86

Adoption, liste de comptes C-11-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-11-86, concernant les chèques # 17428 à 17524 inclusivement, (le chèque # 17427 apparaîtra sur la liste C-12-86) pour un montant total de déboursés de 80 481,61 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

141-86

Adoption, liste de comptes C-12-86

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-12-86, concernant les chèques # 17427 et 17525 à 17558 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 176 697,07 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

142-86

Adoption, liste de comptes C-13-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-13-86, concernant les chèques # 17559 à 17586 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 123 302,42 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

143-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 7 avril 1986

que la liste des mutations pour la période du 16 au 28 février 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 060,05 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

144-86

Délégués, Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que messieurs Gaétan Alarie, conseiller et Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, soient nommés à titre de délégués pour le Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

ADOPTÉE

145-86

Adoption des états financiers de l'année 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les états financiers de l'année 1985 de la ville de Trois-Rivières-Ouest préparés par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et vérifiés par la firme Samson Bélair soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

146-86

Adoption, règlement # 431

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 431 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bayonne et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 347 524 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 7 avril 1986

147-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession des lots # 155-230 (rue Bayonne) et 155-250 (rue Routhier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Construction Marcel Houde inc. ainsi qu'un contrat de servitude d'égouts pluvial et sanitaire sur les lots 155-248, 155-249 et P.-155 appartenant à Terrasse Duvernay et du lot P.-155 appartenant à la succession Laroche et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

148-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession pour parc du lot # 17-306-2 (rue Lauzon) ainsi qu'un contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot # 17-306-1, tous ces lots étant cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à M. Laurent J. Deshaies, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

149-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 378

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 7 avril 1986

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 378 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 70 800 \$ prévu pour le règlement # 378 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 63 6266	155-1-4 & 155-112
7333 73 3461	155-91
7333 73 6974	158-58 & 155-96
7333 74 2664	158-51
7333 74 9511	158-47
7333 82 6788	158-65
7333 82 8177	158-66
7333 83 2487	P.-158
7333 83 2625	158-62
7333 83 5400	158-111
7333 84 0800	158-46

ADOPTÉE

150-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 379

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 7 avril 1986

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 379 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 15 300 \$ prévu pour le règlement # 379 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 55 9297	158-78
7333 56 2001	158-96

ADOPTÉE

151-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 383

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 383 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 7 avril 1986

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 83 200 \$ prévu pour le règlement # 383 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 99 2895	161-366
7334 72 4703	161-464, P.-162-447 & P.-161-474
7334 80 3187	161-359
7334 81 2750	162-444 & 161-465
7334 81 4929	161-386 & 162-330
7334 81 7802	161-384 & 162-328
7334 90 2160	161-381 & 162-325
7334 90 5032	161-379 & 162-323
7334 90 7905	161-377 & 162-321
7433 09 1182	161-375 & 162-319

ADOPTÉE

152-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 384

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 384 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 7 avril 1986

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 8 800 \$ prévu pour le règlement # 384 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7632 20 6774

11-63

ADOPTÉE

153-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 386

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 386 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 7 avril 1986

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 4 700 \$ prévu pour le règlement # 386 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7432 78 9068

16-28 & 16-29

ADOPTÉE

154-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 394

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 394 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 31 300 \$ prévu pour le règlement # 394 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 12 4272

160-683

7334 13 2815

160-652 & 160-687-1

7334 13 5716

160-688 & 160-687-2

7334 22 2598

160-717-2 & 160-718-1

7334 43 2991

161-328 & 160-514

ADOPTÉE

Le 7 avril 1986

155-86

Appui à Mme Jeannette Doyon St-Cyr, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation du lot P.-59 appartenant à Mme Jeannette Doyon St-Cyr.

ADOPTÉE

156-86

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-90, 11-92, 3-2-11 et 11-13 pour la confection des services municipaux de la côte Richelieu entre les rues Gilbert et Cherbourg.

ADOPTÉE

157-86

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-30, 11-227, 11-214, 11-215, 11-217, 11-218, 11-223, 11-220, 11-228, 3-2-11 et 11-194 pour la confection des services municipaux sur les rues Forest, Gagnon et Corbeil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la

Le 7 avril 1986

confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 250 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaëtan Alarie réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 520 000 \$.

158-86

Adoption de la soumission - Usinage de la pompe du puits # 6

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'usinage de la pompe du puits # 6 ont été ouvertes le 7 avril 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Serge LeHouillier, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Atelier d'usinage Marmen inc.	6 397,24 \$
Bouillé ajustage mécanique enr.	7 837,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Atelier d'usinage Marmen inc., pour l'usinage

Le 7 avril 1986

de la pompe du puits # 6, au montant de 6 397,24 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

159-86

Salaire de M. André Pelletier jr

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le salaire de M. André Pelletier jr soit augmenté à 6,82 \$/heure, à compter du 7 avril 1986, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

160-86

Adoption de la soumission - travaux de rénovation du centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les travaux de rénovation du centre sportif ont été ouvertes le 27 mars 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert ingénieur adjoint, Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, René Laprise, directeur adjoint du service des Loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.L.C. Équipement d'aréna ltée	48 500,00 \$
Les Plastiques Crystaplex inc.	57 501,26 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de

Le 7 avril 1986

Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.L.C. Équipement d'aréna ltée, pour les travaux de rénovation du centre sportif, au montant de 48 500 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Correspondance

ADS associés ltée: Offre de services, urbanisme et aménagement.

Ministère des Affaires municipales: Approbation, règlement # 430 (Travaux d'aménagement, hôtel de ville).

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Invite la ville à renouveler son adhésion comme membre du Conseil pour 1986-87.

Le Club Richelieu de Trois-Rivières-Ouest: Envoie copie d'une résolution appuyant la municipalité dans son opposition à toute éventuelle fusion entre les villes.

M. Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Nous invite à s'inscrire au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" 1986.

M. Maurice Fugère, École de conduite moderne: Remerciements adressés au Maire pour sa participation lors de l'ouverture officielle de son école.

Popote volante Sourire: Remerciements pour la subvention accordée pour l'année 1986.

M. Jean-Luc Julien, directeur général, Trois-Rivières: Envoie copie du rapport concernant l'impact de pompage de nos puits d'alimentation et accorde le permis en conséquence.

Association québécoise des techniques de l'eau: Invite la municipalité à participer à la campagne d'économie d'eau potable.

M. Henri Audet, président Cogeco inc.: Remerciements pour les félicitations adressées.

Le 7 avril 1986

Résidants de la rue des Dominicains: Pétition
demandant de reprendre les travaux réalisés sur
cette rue.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 avril 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 avril 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération

- 1.- Signature, convention collective des policiers-pompiers
- 2.- Demande à l'Hydro-Québec
- 3.- Demande à l'Hydro-Québec

161-86

Signature, convention collective des policiers-pompiers

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier de la ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective à intervenir entre le Syndicat des policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest et la ville, pour les années 1985 et 1986.

ADOPTÉE

162-86

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder, le plus rapidement possible, au raccordement du puits # 7, situé en bordure du

Le 10 avril 1986

chemin de l'Aéroport à Trois-Rivières, avec du courant 600 volts pour un moteur de 100 H.P., 3 phases. La date de mise en marche de cette installation sera le début du mois de mai 1986.

ADOPTÉE

163-86

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

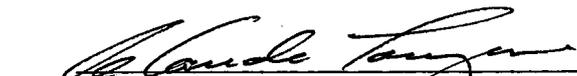
APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'enlever 5 poteaux d'éclairage situés sur la côte Richelieu, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

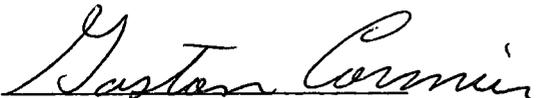

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 avril 1986

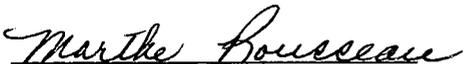
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 avril 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

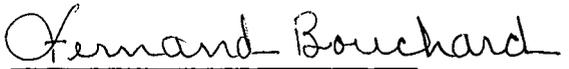

Guy Desjardins
Conseiller

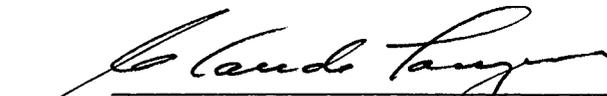

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, O.M.A.
Greffier de la Ville

Le 21 avril 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 avril 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

164-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 avril 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 avril 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

165-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 avril 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 avril 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

166-85

Adoption, liste de comptes C-14-86

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-14-86, concernant les chèques # 17587 et 17589 à 17609 inclusivement, (le

Le 21 avril 1986

chèque # 17588 apparaîtra sur la liste C-15-86) pour un montant total de déboursés de 47 789,12 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

167-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mars 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 818,76 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

168-86

Démission, M. Yves St-Arneault

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la démission de M. Yves St-Arneault, à titre de policier-pompier suppléant, répartiteur et pompier volontaire, soit acceptée à compter du 28 mars 1986.

ADOPTÉE

169-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 12 mars 1986, concernant le lot 164-2-3 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Compagnie d'électricité Shawinigan, soit accepté tel que présenté (Dossier 34095).

ADOPTÉE

Le 21 avril 1986

170-86

Adoption de la soumission - location d'un balai mécanique

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la location d'un balai mécanique ont été ouvertes le 21 avril 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Aménagements Pluri-services inc.	50,00 \$/h
Les pavages de Nicolet inc.	65,00 \$/h

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Aménagements Pluri-services inc., pour la location d'un balai mécanique, au montant de 50,00 \$/h étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

171-86

Adoption, états financiers 1985 O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1985, présentés par la firme St-Pierre, Alarie, Caron, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Le 21 avril 1986

172-86

Adoption, règlement # 432

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 432 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 216 286 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

173-86

Modification, résolution # 540-85

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la résolution # 540-85 soit modifiée afin d'annuler une servitude piétonnière de 4 m X 30 m sur le lot 161-507 (rue Laflamme).

ADOPTÉE

174-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession du lot # 164-2-3 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Compagnie d'électricité Shawinigan et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

175-86

~~Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire~~~~PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller~~

VOIR AP. 5917-A et B

~~APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller~~

Le 21 avril 1986

175-86

Cession, servitudes d'égouts pluvial et sanitaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats de cession du lot P.16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Jacques Dugré, de servitude d'égouts pluvial et sanitaire sur les lots ci-après énumérés du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant aux propriétaires suivants :

ÉGOUT PLUVIAL

P.19-58 Au Palais chinois inc.
 P.19-85 Julien Leclerc
 P.19-86 Mario Elliot, Doris Giguère
 P.19-87 Daniel Proulx, Chantal Trépanier
 P.19-88 Daniel Lalonde, Francine Villemure
 P.19-89 Nelson Coutu, Louise Matteau
 P.19-90 Alain Veillette, Marie Boisclair
 P.19-97 Construction Armand Boucher inc.
 P.19-98 Réjean Desaulniers
 P.19-99 René Leclerc, Helen Skidds
 P.19-101 Daniel Leblond, Johanne D. Leblond
 P.19-102 Roger Lafontaine, Pierrette Marcotte
 P.19-103 Yves Godin, Ghislaine Ferron
 P.19-105 Angèle Préfontaine
 P.19-115 Marc-André Gervais, Sylvie Dupont
 P.19-116 Christophe N'Soukpoe-Kossi, Rita Jobin
 P.19-117 Marc Beauchemin, Nathalie Provencher
 P.19-118 Richard Girard, Linda Allary
 P.19-119 Michel Laganière
 P.19-120 Denis Faucher, Marie Dupont
 P.19-121 France Desclos
 P.19-131 Luc Levasseur, Louise Leblanc
 P.19-133 Daniel Poulin
 P.19-134 André Goudreault
 P.20 Pétrolière impériale ltée
 P.20-18 " "
 P.20-72 Marius Messier, Nicole Bouchard
 P.20-73 Guy Landry, Louise Bellerive
 P.20-74 Gérard Pinard, Lilianne Béliveau
 P.20-75 Clémence Tourville
 P.20-45 Claude Perreault, Josée Lyonnais
 P.20-46 Shirley Yéo
 P.20-47 Michel Adam, Brigitte Grenier
 P.20-48 Gervais Michel, Suzanne Gauthier

G. Hébert

Le 21 avril 1986

P.20-49 Alain Thibeault, Suzanne Lessard
P.20-50 Daniel Lévesque, Marlyn Hayes
P.20-51 Jean Lupien, Nancy Larouche
P.20-52 Paul Renaud, Johanne Blais
P.20-53 Réal Lajoie, Carole Lamarche
P.20-54 Alain Sanscartier, Sonia Caron
P.20-55 Normand Dumoulin, Claudette Rousseau
P.20-56 Guy Gagnon, Francine Langlois
P.20-57 Jacques Rioux, Lucie Laforest
P.20-58 Jean-Pierre Sirois, Germaine Boisvert
P.20-59 Gloria Hussey
P.20-60 Huguette Lajoie
P.20-63 Daniel Poulin.

ÉGOUT SANITAIRE

P.19-97 Construction Armand Boucher inc.
P.19-119 Michel Laganière

ADOPTÉE

Le 21 avril 1986

~~que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession de rue des lots # 19-91 (rue Forest), 19-71, 19-78 et P. 16 (rue Gagnon), un contrat de cession de parc du lot 19-92, ainsi qu'un contrat de servitudes pluviales de 1,5 m X 30,77 m sur le lot 19-77, de 1,5 m X 20,66 m sur le lot 19-79, de 1,5 m X 14,50 m (respectif) sur les lots 19-80 et 19-81, de 1,5 m X 22 m sur le lot 19-82, de 1,5 m X 22 m sur le lot 19-84, de 1,5 m X 18,29 m (respectif) sur les lots 19-85 à 19-90 inclusivement, de 1,5 m X 75 m sur le lot P.-20 et de 1,5 m X 203 m sur le lot P.-19, tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à 2328-3724 Québec inc., à l'exception du lot P.-16 qui appartient à M. Jacques Dugré, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats. Voir P.P. 5917-A et B~~

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 520 000 \$.

176-86

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer un plan de cadastre des lots 12 et 15 situés dans le parc industriel, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

177-86

Passage à niveau, boulevard des Récollets

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest prévoit prolonger le boulevard des Récollets vers le territoire de la ville de Trois-Rivières et

Le 21 avril 1986

qu'un tel prolongement implique le passage à niveau de la voie ferrée du Canadien Pacifique ltée au point milliaire 80.65 de la subdivision de Trois-Rivières;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, advenant la construction du passage à niveau situé à l'intersection du boulevard des Récollets et la voie du C.P. au milliaire 80.65 de la subdivision de Trois-Rivières, à défrayer les coûts pour les installations exigées par le C.P. ainsi que pour le déplacement des structures existantes et ce conjointement avec la ville de Trois-Rivières selon les barèmes qui auront été convenus entre les parties;

que des barrières seront installées à l'intersection du passage à niveau.

Les paiements annuels pour l'entretien des installations de signalisation ainsi que de la surface de croisement se feront aussi conjointement avec Trois-Rivières selon les barèmes convenus entre les parties.

ADOPTÉE

178-86

Vente des lots # 15-381 et 12-103 dans le parc industriel à MM. Jean Clément, Gérald Clément, Michel Clément et Clément Clément

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à MM. Jean Clément, Gérald Clément, Michel Clément et Clément Clément, un terrain de figure irrégulière composé des lots 15-381 et 12-103 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

Le 21 avril 1986

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P.-12 N.S., vers le sud-est par les lots 15-360 et 12-22 (rue Sidbec), vers le sud-ouest par le lot 15-363-1 et vers le nord-ouest par les lots P.-15 N.S. et P.-12 N.S.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 65,58 mètres, dans sa ligne sud-est 34,40 mètres, dans sa ligne sud-ouest 57,91 mètres et dans sa ligne nord-ouest 33,53 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille soixante-dix et trois dixièmes (2 070,3) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 4,3055 \$ le mètre carré, soit 8 913,68 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ trois cent soixante-et-onze et six dixièmes (371,6) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain

Le 21 avril 1986

présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves Boivin, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Le 21 avril 1986

179-86

Appui à M. Jean-Guy Samson, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Jean-Guy Samson, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole et d'aliénation des lots P.-134 et P.-35 appartenant à Mme Florida Chamberland-Martel, conditionnellement à ce que M. Samson respecte le plan et les règlements d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉE

180-86

Déneigement, route # 138

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, soit autorisé à présenter une offre de service de déneigement concernant le circuit 43-09 route # 138 au ministère des Transports, du chaînage 0+000 (soit la limite entre les municipalités de Pointe-du-Lac et de Trois-Rivières-Ouest) jusqu'au chaînage 1+600 (face au numéro civique 8185); puis du chaînage 3+656 (début du musoir) jusqu'au chaînage 5+831 (limite entre les municipalités de Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières), conditionnellement à ce que le ministère des Transports accorde une subvention équivalente pour l'entretien dudit tronçon.

ADOPTÉE

181-86

Adoption de la soumission - Équipements électriques, puits # 7

CONSIDÉRANT que les soumissions pour divers équipements électriques pour le puits # 7 ont été ouvertes le 21 avril 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 21 avril 1986

CONSIDÉRANT que les firmes suivantes ont fourni différents prix;

Nedco
Guillevin International inc.
Saillant inc.
Distributions électriques BHB inc.
Union électrique ltée

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se réserve le privilège d'acheter séparément chacun des items;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les soumissions des firmes suivantes pour l'achat de différents équipements électriques.

<u>Nom</u>	<u>Pour un montant de</u>
Nedco	3 069,19 \$
Guillevin International inc.	1 230,00
Saillant inc.	300,00
Distribution électrique BHB inc.	142,80

ADOPTÉE

182-86

Programme d'économie d'eau potable

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest participe à la campagne 1986 d'économie d'eau potable de l'Association québécoise des techniques de l'eau

ADOPTÉE

Le 21 avril 1986

Correspondance

Société canadienne du cancer: Remerciements pour l'accueil reçu lors du lancement de la campagne annuelle.

Conseil régional des syndicats démocratiques de la région de Trois-Rivières: Incite la municipalité à favoriser l'achat de produits manufacturés dans la région.

Chevaliers de Colomb: Remerciements pour la participation de la ville à l'inauguration de leur local et des fêtes marquant leur 10e anniversaire de fondation.

La Fondation canadienne du rein: Demande d'aide financière.

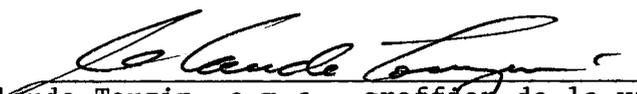
Propriétaires d'embarcations: Renouvelle leur demande afin que la ville procède à l'installation d'une descente d'embarcations.

Ministre de l'Environnement: Informe la ville que leur ministère ne peut accorder de subvention pour le traitement Vyredox.

Ministre de l'Environnement: Nous informe de l'abandon du programme Berges Neuves.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 avril 1986

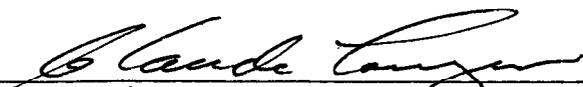
Règlement # 431

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 431 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bayonne et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 347 524 \$" tenue les 22 et 23 avril 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 23 avril 1986, je déclare que ledit règlement # 431 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 28 avril 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 avril 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 431
- 2.- Avis de motion
- 3.- Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire
- 4.- Adoption soumission - fourniture et installation de portes
- 5.- Modification du plan d'urbanisme

183-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 431

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 22 et 23 avril 1986 au sujet du règlement # 431 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Bayonne et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 347 524 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, d'un

Le 28 avril 1986

collecteur sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Sidbec Nord et de l'Industrie et autorisant un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

184-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession du Centre culturel et du Centre communautaire par la Corporation de développement de la ville de Trois-Rivières-Ouest inc., pour la somme nominale de 1,00 \$, acte devant contenir la demande en radiation du bail emphytéotique enregistré à Trois-Rivières le 09/11/84, # 356,140 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

185-86

Adoption de la soumission - fourniture et installation de portes - agrandissement de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation de portes ont été ouvertes le 28 avril 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Les Constructions Pépin et Fortin inc.	16 241,00 \$
Quincaillerie Concept inc.	17 880,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 28 avril 1986

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Constructions Pépin et Fortin, inc., pour la fourniture et l'installation de portes, au montant de 16 241,00 \$/h étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

186-86

Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction préparés par le service technique de la ville, tels que présentés au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 20 mai 1986 de 20 h à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

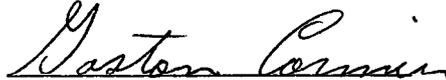

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 28 avril 1986

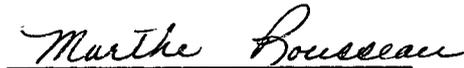
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 avril 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

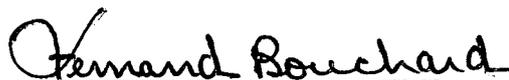

Guy Desjardins
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, *S.M.A.*
Greffier de la Ville

Le 5 mai 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 mai 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

187-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

188-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 avril 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 avril 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

189-86

Adoption, liste de comptes C-15-86

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-15-86, concernant les chèques # 17588 et 17610 à 17634 inclusivement,

Le 5 mai 1986

pour un montant total de déboursés de 46 558,20 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

190-86

Adoption, liste de comptes C-16-86

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-16-86, concernant les chèques # 17635 à 17653 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 47 170,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

191-86

Adoption, liste de comptes C-17-86

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-17-86, concernant les chèques # 17654 à 17773 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 77 382,43 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

192-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mars 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 323,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 220 000 \$.

Le 5 mai 1986

193-86

Adoption, règlement # 433

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 433 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, d'un collecteur sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Sidbec Nord et de l'Industrie et autorisant un emprunt n'excédant pas 600 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

194-86

Adoption de la soumission - S.M. rues Bayonne et Routhier

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Bayonne et Routhier ont été ouvertes le 25 avril 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	183 085,00 \$
Clément Ricard et fils inc.	187 290,30 \$
André Bouvet ltée	229 173,80 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	193 012,26 \$
J.P. Doyon ltée	196 819,25 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	250 787,27 \$
Dollard Construction ltée	224 864,90 \$
Sherko Construction ltée	215 537,80 \$
Massicotte et fils ltée	296 233,71 \$

Le 5 mai 1986

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Bayonne et Routhier, au montant de 183 085,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

195-86

Adoption de la soumission - S.M. côte Richelieu

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la côte Richelieu ont été ouvertes le 25 avril 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	73 584,01 \$
Clément Ricard et fils inc.	73 739,95 \$
André Bouvet ltée	96 694,50 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	113 013,75 \$
J.P. Doyon ltée	87 150,50 \$

Le 5 mai 1986

Les Pavages de Nicolet inc.	115 271,34 \$
Massicotte et fils inc.	131 298,73 \$
Dollard Construction ltée	98 821,90 \$
Excavations Cyrenne inc.	94 619,36 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la côte Richelieu, au montant de 73 584,01 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

196-86

Acte de radiation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, propriétaire du fonds dominant portant le numéro 161-76 consent à toutes fins que de droit à l'annulation et à la radiation des restrictions et servitudes mentionnées dans les actes enregistrés sous les numéros 232273 et 214841 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Cet immeuble sera assujéti seulement aux règlements municipaux de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 5 mai 1986

197-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur les lots 35-282-2 Ptie, appartenant à M. Claude Arseneault et Mme Dorothee Coulombe, 35-283-1 Ptie, appartenant à M. Yves Champigny et Mme Édith Deslauriers, 35-365 Ptie appartenant à M. Robert Babin et Mme Sylvie Babin et 35-366 Ptie, appartenant à Mme Johanne Richard le tout tel que démontré sur le plan préparé par M. Jean Pinard, a.g. en date du 1er mai 1986 (dossier 34539) et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

198-86

Adoption de la soumission - marquage des rues pavées

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le marquage des rues pavées ont été ouvertes le 2 mai 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>	
	<u>1 an</u>	<u>3 ans</u>
Lignes sur pavage ltée	14 550,50 \$	48 334,55 \$
Les Entreprises		
Jacluc inc.	14 205,20	44 758,42
Service de lignes		
Blanches Drummond inc.	16 488,45	51 247,50

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

Le 5 mai 1986

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Entreprises Jacluc inc., pour le marquage des rues pavées, au montant de 44 758,42 \$ pour trois ans, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 133-N-2 dans le but de prévoir les assemblées de secteur et les séances du Conseil des mois de juillet et août.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie se retire de l'assemblée afin de ne pas être en conflit d'intérêts relativement au prochain sujet.

199-86

Nomination des vérificateurs pour l'année 1986

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu des offres de service des trois firmes suivantes afin d'effectuer la vérification des livres:

Samson Bélair, comptables agréés

St-Pierre, Alarie, Caron, comptables agréés

Dessureault, Leblanc, Lefebvre, c.a.

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les services de la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, c.a. soient retenus pour effectuer la vérification des livres et du rapport financier pour l'année 1986.

ADOPTÉE

Le 5 mai 1986

200-86

Signalisation routière, Autoroute 40

CONSIDÉRANT que le Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap n'est pas bien identifié sur nos autoroutes;

CONSIDÉRANT le manque d'informations sur certains panneaux routiers près du tunnel Louis-Hyppolyte Lafontaine tel que mentionné dans la lettre du 15 avril dernier du recteur du Sanctuaire;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

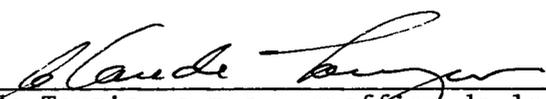
APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le recteur du Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap dans sa démarche auprès du ministère des Transports afin que celui-ci modifie certains panneaux routiers et ajoute plus d'indications pour que l'Autoroute 40 et le Sanctuaire soient bien identifiés.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le Maire signe le présent procès-verbal conditionnellement à ce que la résolution # 199-86 soit annulée lors de l'assemblée du 12 mai 1986.



Le 12 mai 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12 mai 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

- 1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 1986

Le Maire informe les conseillers qu'il ne peut signer le procès-verbal du 5 mai 1986, en vertu de l'article 53 de la Loi des Cités et Villes étant donné que la résolution # 199-86 n'est pas conforme à la Loi en vertu de l'article 108 de la Loi des Cités et Villes concernant la nomination des vérificateurs, lesquels doivent être nommés avant le 15 avril sans quoi les anciens demeurent.

201-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil, conditionnellement à ce que la résolution # 199-86 soit biffée à toutes fins que de droit étant donné l'article 108 de la Loi des Cités et Villes.

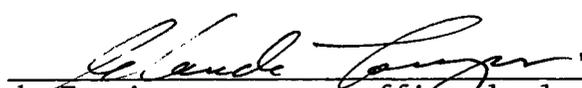
ADOPTÉE

5939

Le 12 mai 1986

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

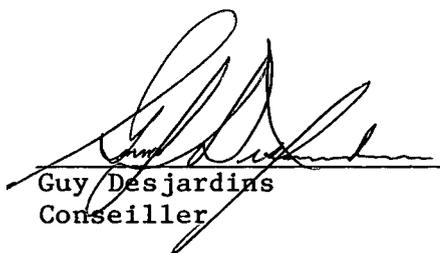
Le 12 mai 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 12 mai 1986.

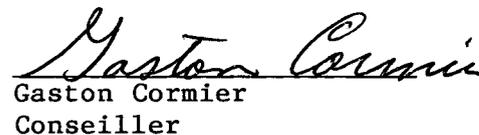


Jean-Charles Charest

Maire



Guy Desjardins
Conseiller



Gaston Cormier
Conseiller



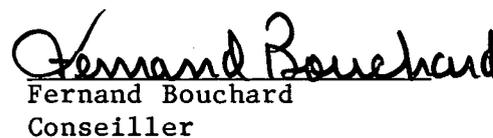
Gaétan Alarie
Conseiller



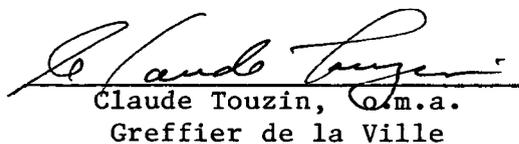
Marthe Rousseau
Conseillère



Guy Côté
Conseiller



Fernand Bouchard
Conseiller



Claude Touzin, C.M.A.
Greffier de la Ville

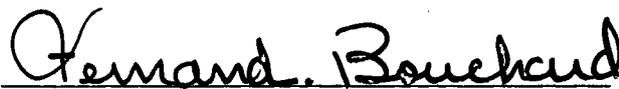
Le 13 mai 1986

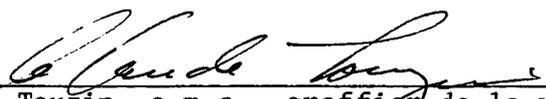
Règlement # 432

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 432 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 216 286 \$" tenue les 12 et 13 mai 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 13 mai 1986, je déclare que ledit règlement # 432 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 mai 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 mai 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaéтан Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

202-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 mai 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 mai 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

203-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 432

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 12 et 13 mai 1986 au sujet du règlement # 432 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 216 286 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 19 mai 1986

204-86

Adoption, règlement # 434

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 434 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 220 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

205-86

Adoption, règlement # 133-N-3

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 133-N-3 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 133-N-2 afin d'inclure les assemblées de secteur et les assemblées régulières de juillet et août", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

206-86

Modification de la résolution # 147-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution # 147-86 soit modifiée afin d'annuler la servitude d'égouts pluvial et sanitaire sur les lots 155-248, 155-249 et P.-155 (rue Routhier).

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Le 19 mai 1986

207-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté afin de préparer un contrat de servitude d'éclairage de 1,5 m X 27,51 m sur le lot 12-63 appartenant à Développements Cartier inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

208-86

Fermeture du règlement # 387-A

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 387-A (Route # 138) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

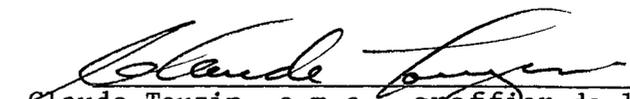
APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

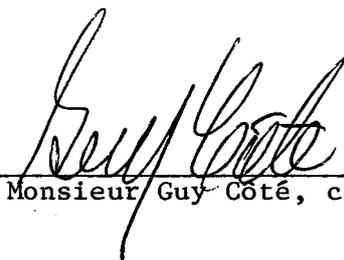
Le 20 mai 1986

Règlement # 433

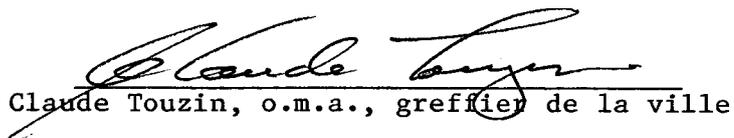
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 433 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, d'un collecteur sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Sidbec Nord et de l'Industrie et autorisant un emprunt n'excédant pas 600 000 \$" tenue les 19 et 20 mai 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 20 mai 1986, je déclare que ledit règlement # 433 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Monsieur Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 mai 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 mai 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation débute à 20 h. Le Maire explique à la population les modifications au plan d'urbanisme. Certains contribuables s'expriment sur un des sujets mais l'ensemble se dit satisfait des modifications proposées. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 8 h 30.

209-86

Adoption, liste de comptes C-18-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-18-86, concernant les chèques # 17774 à 17810 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 427 933,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

210-86

Adoption, liste de comptes C-19-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-19-86, concernant les chèques # 17811 à 17841 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 378 274,73 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 20 mai 1986

211-86

Adoption, liste de comptes C-20-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-20-86, concernant les chèques # 17842 à 17877 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 192 098,20 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

212-86

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 86-02 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

213-86

Adoption, règlement # 2009

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 2009 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

Le 20 mai 1986

214-86

Adoption de la soumission - Réparation de pelouse

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la réparation de pelouse ont été ouvertes le 19 mai 1986 à 10 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Aménagement Pluri-Services inc.	5,50 \$/m ²
Jacques Laroche	2,93 \$/m ² 4,19 \$/m ²
Terrassements Modernes enr.	4,25 \$/m ²
Lionel Deshaies Terrassement	6,00 \$/m ²

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de M. Jacques Laroche, pour la réparation de pelouse, au montant de ^{4,19/m²} ~~2,93~~ \$/m², étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

215-86

Adoption de la soumission - Pierre concassée

CONSIDÉRANT que la soumission pour la fourniture de pierre concassée a été ouverte le 5 mai 1986 à 10 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing. ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Pagé construction (1983) inc.	14 725 \$

Le 20 mai 1986

CONSIDÉRANT l'analyse de cette soumission;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé construction (1983) inc., pour la fourniture de pierre concassée, au montant de 14 725 \$.

ADOPTÉE

216-86

Adoption de la soumission - Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été ouvertes le 19 mai 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total</u>
Massicotte et fils inc.	38 \$/TM	26 840,16 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	37 \$/TM	26 133,84 \$
Pagé Construction inc.	39 \$/TM	27 546,48 \$
Continental Asphalte inc.	42 \$/TM	29 665,44 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 20 mai 1986

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Pavages de Nicolet inc., pour la fourniture de mélanges bitumineux, au montant total de 26 133,84 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

217-86

Adoption de la soumission - Béton de ciment

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de béton de ciment ont été ouvertes le 19 mai 1986 à 10 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Béton Trois-Rivières inc.	10 573,00 \$
Béton Dynamique inc.	11 118,00 \$
Béton Laurentide inc.	9 946,25 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Béton Laurentide inc., pour la fourniture de béton de ciment, au montant de 9 946,25 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 20 mai 1986

218-86

Adoption de la soumission - Systèmes informatiques

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de systèmes informatiques ont été ouvertes le 19 mai 1986 à 10 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>	
	<u>Option 1</u>	<u>Option 2</u>
Computerland inc.	8 667,37 \$	12 044,79 \$
Bureau informatique de la Mauricie	9 144,00 \$	13 553,00 \$
Parmic inc.	8 758,78 \$	11 792,25 \$
Ormique inc.	10 410,59 \$	14 149,29 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Computerland inc. pour la fourniture d'un système informatique, option 1, au montant de 8 667,37 \$ ainsi que la soumission de la firme Parmic inc. pour la fourniture d'un système informatique, option 2, au montant de 11 792,25 \$ étant donné qu'elles sont les plus basses et conformes.

ADOPTÉE

Le 20 mai 1986

219-86

Adoption de la soumission - Bordures de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de bordures béton ont été ouvertes le 19 mai 1986 à 10 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Trochaines inc.	299 562,50 \$
Laval Construction (1980) inc.	388 199,24 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trochaîne inc., pour des travaux de bordures de béton au montant de 243 146,00 \$ (n'incluant pas la section trottoir) étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'expropriation des terrains sur les lots P.-152, P.-153, P.-154 et P.-155, de côte Richelieu à l'Autoroute 40, afin de prendre possession des rues, servitudes et espaces verts.

220-86

Contrat de rétrocession

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 20 mai 1986

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit autorisé à préparer un contrat de rétrocession du lot 16-155 appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest, à M. Jacques Dugré et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère de l'Environnement: Informe la ville que leur ministère doit abandonner son programme d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire de l'eau pour les lieux publics de baignade.

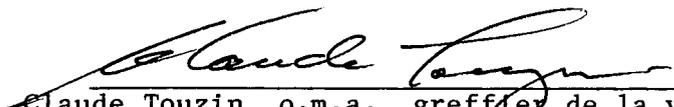
Madame Colette Cormier: Remerciements adressés au Conseil.

U.P.A. Mauricie: Envoie copies de rapports concernant le dossier de la révision des zones agricoles.

Résidants Secteur Val-Mauricie: Pétition concernant la réhabilitation du réseau d'égout.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 mai 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mai 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Gaéтан Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

221-86

Adoption, règlement # 3006

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaéтан Alarie, conseiller

que le règlement # 3006 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

222-86

Adoption, règlement # 5004

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 5004 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

223-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 433

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

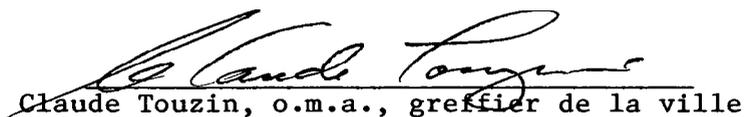
Le 21 mai 1986

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 mai 1986 au sujet du règlement # 433 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, d'un collecteur sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Sidbec Nord et de l'Industrie et autorisant un emprunt n'excédant pas 600 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 juin 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 juin 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et Messieurs les conseillers Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

224-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 mai 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 mai 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

225-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 mai 1986

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 mai 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

226-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 mai 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

Le 2 juin 1986

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 mai 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

227-86

Adoption, liste de comptes C-21-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-21-86, concernant les chèques # 17878 à 17901 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 118 268,84 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

228-86

Adoption, liste de comptes C-22-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-22-86, concernant les chèques # 17902 à 17927 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 114 136,15 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

229-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 avril 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 627,70 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

230-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 2 juin 1986

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 891,84 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'expropriation des terrains sur les lots P.-152, P.-153, P.-154 et P.-155, de côte Richelieu à l'Autoroute 40, afin de prendre possession des rues, servitudes et espaces verts.

231-86

Adoption, rapport financier 1985 du Régime supplémentaire de rentes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le rapport financier annuel du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1985, présenté par la firme Samson Bélair, comptables agréés, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

232-86

Mandat à Me Jean Gélinas, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Jean Gélinas, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession à Gestion Joubarne des lots 162-1-4 ptie et 166-1 ptie (côte Rosemont) pour un montant de 7 500 \$, le tout tel que décrit sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Régis Lévesque (dossier RL 86-97), ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent à la ville de Trois-Rivières-Ouest, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

Le 2 juin 1986

233-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession du lot 164-2-2 (rue Longsault) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

234-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 7 mai 1986, concernant les lots 164-2-2, 162-737, 164-1-18, 164-1-19, 164-1-20 et 164-2-4 à 164-2-7 (rue Longsault) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34593).

ADOPTÉE

235-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot 160-841 (rue Chambois) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Jean-Claude Vézina pour la somme de 900 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 2 juin 1986

236-86

Engagement de deux secrétaires-commis-stantardistes

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que mesdames Josée Sasseville et Ann Jacques soient engagées à titre de secrétaires-commis-stantardistes au salaire de 7,24 \$/heure, avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction de Mme Sasseville est le 5 juin 1986 et celle de Mme Jacques est le 30 juin 1986.

ADOPTÉE

Retrait

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard se retire de l'assemblée afin de ne pas être en conflit d'intérêts relativement au prochain sujet.

237-86

Engagement d'un standardiste à temps partiel

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Dany Bouchard soit engagé à titre de standardiste à temps partiel à compter du 2 juin 1986 au salaire de 5,67 \$/heure.

ADOPTÉE

Retour

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard retourne à l'assemblée publique.

238-86

Demande à la Commission scolaire de Chavigny

CONSIDÉRANT la construction prochaine d'une école sur la côte Rosemont;

CONSIDÉRANT la construction d'un gymnase de dimension non conforme pour les adultes;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

Le 2 juin 1986

qu'une demande soit adressée à la Commission scolaire de Chavigny, de prévoir lors de la construction de la nouvelle école sur la côte Rosemont, un gymnase de même dimension que celui de l'école du Bois-Joli.

ADOPTÉE

239-86

Adoption de la soumission - Pavage des rues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le pavage des rues ont été ouvertes le 30 mai 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ingénieur municipal, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Massicotte & fils inc.	768 740,00 \$
Pagé Construction (1983) inc.	783 801,21 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte & fils inc., pour le pavage des rues, au montant de 768 740,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Le 2 juin 1986

240-86

Adoption de la soumission - balai mécanique

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'achat d'un balai mécanique ont été ouvertes le 30 mai 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing. ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Turfco inc.	118 265,00 \$
Les Industries Wajax ltée	141 634,60 \$
Frink Canada	105 751,80 \$
Équipement Interprovincial ltée	92 650,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'aviseur légal;

CONSIDÉRANT que les soumissions des firmes Frink Canada et Équipement Interprovincial ltée ne sont pas conformes au cahier des charges;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Turfco inc., pour l'achat d'un balai mécanique, au montant de 118 265,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Le 2 juin 1986

240-86-A

Emprunt, fonds de roulement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil autorise un emprunt de 75 000 \$ à même le fonds de roulement, remboursable sur cinq (5) ans, pour pourvoir à l'achat d'un balai mécanique.

ADOPTÉE

241-86

Vente du lot # 12-115 dans le parc industriel à Les Meubles Adams & fils ltée

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Les Meubles Adams & fils ltée, un terrain de figure irrégulière composé du lot 12-115 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P.-12 (rue de l'Industrie), vers le sud-est par le lot 12-22 (rue Sidbec), vers le sud-ouest par le lot 12-103 et vers le nord-ouest par le lot P.-12.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 78,8 mètres, dans sa ligne sud-est 25,56 mètres, dans sa ligne sud-ouest 65,58 mètres et dans sa ligne nord-ouest 37,24 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-deux et quatre dixièmes (2 522,4) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 4,305 \$ le mètre carré, soit 10 860,71 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Le 2 juin 1986

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ six cent quatre-vingt-seize et soixante-quinze centièmes (696,75) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour

Le 2 juin 1986

cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Michel Leblanc, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

242-86

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer un plan de cadastre du lot 12-115 situé dans le parc industriel.

ADOPTÉE

243-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 389

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part

Le 2 juin 1986

afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 389 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 23 396,85 \$ prévu pour le règlement # 389 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7531 89 7323	15-214
7531 89 9302	15-213 & 15-212
7531 98 2970	15-210 & P.-15-209
7531 98 4952	15-208 & P.-15-209
7531 98 8292	15-223 & 15-224
7531 99 6212	15-222
7532 72 6529	P.-15, P.-12 & P.-11

ADOPTÉE

244-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 391

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 2 juin 1986

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 391 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 3 411,91 \$ prévu pour le règlement # 391 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7433 83 6745

162-418 & 162-419

ADOPTÉE

245-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 393

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 393 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 17 350,76 \$ prévu pour le règlement # 393 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

Le 2 juin 1986

7334 14 8426	160-737
7334 24 0750	160-739
7334 25 6507	160-748

ADOPTÉE

246-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 395

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 395 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 47 567,94 \$ prévu pour le règlement # 395 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 37 3856	158-128-1, 155-133-1, 158-129-2, 155-132-2
7333 37 7921	158-131 & 155-130
7333 38 2926	158-114
7333 45 6244	155-162
7333 46 2852	155-106 & 158-104
7333 55 4623	155-153 & 155-152-1

ADOPTÉE

Le 2 juin 1986

247-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 396

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 396 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 33 992,42 \$ prévu pour le règlement # 396 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7233 95 7921	150-164
7333 15 2841	150-277
7333 23 3677	150-149
7333 24 2449	150-262
7333 33 8608	150-305

ADOPTÉE

248-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 397

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de

Le 2 juin 1986

payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 397 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 26 438,23 \$ prévu pour le règlement # 397 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7434 10 0994	162-380-2 & 162-374-2
7434 10 1034	162-564
7434 11 5779	162-536
7434 12 2506	162-546

ADOPTÉE

249-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 400

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 2 juin 1986

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 400 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 31 709,45 \$ prévu pour le règlement # 400 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7429 87 0242	42-239
7430 22 0432	P.-42
7530 20 3773	36-147-1
7530 63 7899	P.-33
7530 64 9134	P.-33
7530 74 1253	P.-33
7530 74 6878	32-11
7530 85 3740	P.-32
7530 93 4065	P.-32-9
7531 11 2308	P.-30, P.-31 & P.-32

ADOPTÉE

250-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 401

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 2 juin 1986

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 401 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 28 049,72 \$ prévu pour le règlement # 401 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 52 2119	150-283 & 151-18
7333 62 3671	155-26 & 154-6
7333 62 5162	155-27
7333 62 6750	155-28

ADOPTÉE

251-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 402

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 402 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

Le 2 juin 1986

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 6 616,55 \$ prévu pour le règlement # 402 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7631 70 5185

P.-15 & P.-17

7631 70 9821

P.-17

ADOPTÉE

252-86

Modification de l'annexe "A" du règlement # 403

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 403 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

CONSIDÉRANT que le financement permanent et toutes les dépenses du règlement sont maintenant réalisés et que ce règlement est fermé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 2 juin 1986

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 70 248,11 \$ prévu pour le règlement # 403 et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7531 89 7323	15-214
7531 89 9302	15-213 & 15-212
7531 98 2970	15-210 & P.-15-209
7531 98 4952	15-208 & P.-15-209
7531 98 8292	15-223 & 15-224
7531 99 6212	15-222
7532 72 6529	P.-15, P.-12 & P.-11
7631 07 1097	P.-15-169 & P.-15-170
7631 07 3177	P.-15-167 & P.-15-168 & P.-15-169
7631 08 0374	15-225
7631 08 1362	15-226
7631 08 7604	15-175
7631 16 2789	15-369
7631 16 9922	15-121
7631 17 0381	15-176, 15-177 & 15-178
7631 17 2955	15-179
7631 25 2498	15-119
7631 25 3985	15-118
7631 25 8245	15-115 & P.-15-80
7631 26 1209	15-120
7631 26 1972	15-129
7631 26 4947	15-131
7631 26 7323	15-133
7631 26 8711	15-134
7631 34 9049	15-72 & 15-73
7631 35 0198	15-135
7631 35 1614	15-78
7631 35 5153	15-84
7631 35 9116	15-87
7631 43 5985	15-12
7631 44 1623	15-70 & 15-71
7631 44 3181	15-90
7631 44 3408	15-14
7631 44 6253	P.-15-92 & P.-15-16
7631 44 9941	P.-15-16, 15-17, 15-47, 15-18 & 15-48
7631 54 1902	P.-15-20 & P.-15-19

ADOPTÉE

253-86

Concours Maisons fleuries de T.R.O.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

Le 2 juin 1986

que la ville accorde une subvention de 600 \$ au concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest" pour l'année 1986.

ADOPTÉE

254-86

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser au plus tard le 1er juillet aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire maximum</u>
# 408	600 000 \$	90 %	540 000 \$
# 411	100 000 \$	90 %	90 000 \$
# 412	308 075 \$	90 %	277 267 \$
# 413	318 472 \$	90 %	286 624 \$
# 417	157 000 \$	90 %	141 300 \$
# 418	49 000 \$	90 %	44 100 \$
# 419	131 495 \$	90 %	118 345 \$

et que la résolution # 41-86 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat d'un

Le 2 juin 1986

immeuble appartenant au ministère des Transports et portant le numéro de lot P.-29, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 130 000 \$ pour fins de réserves foncières (L.C.V. 29.4)

255-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 2 juin 1986, concernant le lot 12-115 (rue de l'Industrie projetée) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Meubles Adams et fils ltée, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉE

256-86

Achat du lot P.-29

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'acheter un immeuble appartenant au ministère des Transports et portant le numéro de lot P.-29, du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-dix-huit (90 998) pieds carrés, pour la somme de cent dix-huit mille trois cents dollars (118 300 \$) et que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour instrumenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille Lupien, Gauthier: Remerciements pour sympathie (Décès de Mme Irène Lupien Gauthier).

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Accuse réception de notre résolution concernant la demande faite par le recteur du Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap.

Le 2 juin 1986

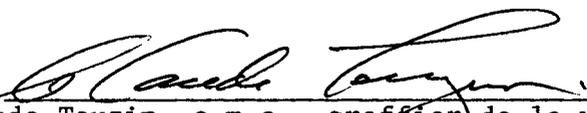
Ville du Cap-de-la-Madeleine: Nous informe du coût des deux tracteurs John Deere.

Résidants rue Lemay: Nous demandent de modifier le règlement de zonage en bordure du boulevard Labelle.

Association des Policiers Pompiers de T.R.O.: Nous informe de leur nouvel exécutif.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 juin 1986

Règlement # 434

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 434 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 220 000 \$" tenue les 2 et 3 juin 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 juin 1986, je déclare que ledit règlement # 434 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaëtan Alarie, conseiller.


Monsieur Gaëtan Alarie, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 juin 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 juin 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins et monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 434
- 2.- Membres, Conseil régional de la culture

257-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 434

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 juin 1986 au sujet du règlement # 434 intitulé: Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 220 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

258-86

Nomination des membres du Conseil régional de la culture

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

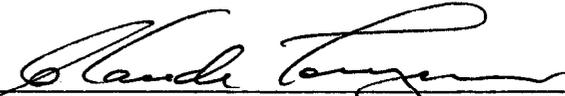
que messieurs Guy Côté et Fernand Bouchard soient nommés membres du Conseil régional de la culture, Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec.

ADOPTÉE

Le 10 juin 1986

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

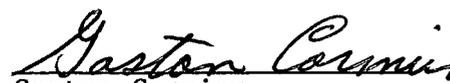

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 juin 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 juin 1986.


Jean-Charles Charest
Maire


Guy Desjardins
Conseiller

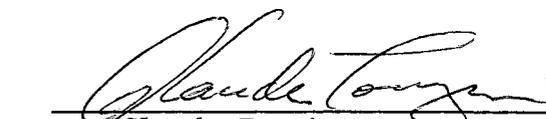

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 16 juin 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 juin 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

259-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

260-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 juin 1986

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 juin 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

261-86

Adoption, liste de comptes C-23-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-23-86, concernant les chèques # 17929 à 18061 inclusivement, (le chèque

Le 16 juin 1986

17928 apparaîtra sur la liste C-24-86) pour un montant total de déboursés de 109 837,01 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

262-86

Adoption, liste de comptes C-24-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-24-86, concernant les chèques # 17928 et 18062 à 18094 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 117 511,80 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

263-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mai 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 567,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

264-86

Permanence de madame Denise Isabel

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que madame Denise Isabel soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis, à compter du 16 juin 1986, étant donné qu'elle a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 16 juin 1986

265-86

Mutation au poste de secrétaire-commis

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Angèle Lemay soit mutée au poste de secrétaire-commis au service de la trésorerie, à compter du 9 juin 1986, au salaire de 291,00 \$/semaine avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

266-86

Mutation au poste de téléphoniste

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que madame Chantal Ferland soit mutée au poste de téléphoniste, à compter du 23 juin 1986, au salaire de 8,52 \$/heure avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

267-86

Mutation au poste de secrétaire-commis

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que madame Lucie Adam soit mutée au poste de secrétaire-commis au service de police, à compter du 9 juin 1986, au salaire de 291,00 \$/semaine avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 445 000 \$.

Le 16 juin 1986

268-86

Engagement de la firme Gestion Pierre Cabana inc.

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest est maître d'une partie des ouvrages d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a signé une entente avec la S.Q.A.E. lui confiant la maîtrise d'oeuvre de ses ouvrages;

CONSIDÉRANT que la S.Q.A.E. a confié la gérance du projet à un co-gérant, nommé Longest inc., suite à une résolution de la ville;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest est satisfaite des services du gérant du projet que la firme Longest a assigné, M. Pierre Cabana;

CONSIDÉRANT que M. Cabana a été congédié par la firme Longest sans consultation avec la ville;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest désire assurer une continuité à son projet d'assainissement, et est satisfaite des services de M. Pierre Cabana;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

de recommander à la S.Q.A.E. de résilier le contrat de Longest inc. et de recommander à la S.Q.A.E. l'engagement de la firme Gestion Pierre Cabana inc. comme co-gestionnaire du projet d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTÉE

269-86

Émission d'obligations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 2 223 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 137-N-2, 162-N, 164, 169, 308, 309, 327, 338, 339, 342, 347, 371, 389, 391, 393, 395, 395-A, 396, 397, 398, 400, 401, 402, 403 et 409 la ville

Le 16 juin 1986

de Trois-Rivières-Ouest, émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 juillet 1986), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

270-86

Émission d'obligations

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 2 223 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
137-N-2	57 000 \$
162-N	70 500
164	75 000
169	11 000
308	12 800
309	24 300
327	79 600
338	40 400
339	44 400
342	81 000
347	35 900
371	18 000
389	24 200
391	9 000
393	147 600
395 (395-A)	243 900
396	520 000
397	296 500
398	110 000
400	43 200
401	138 200
402	18 500
403	82 500
409	39 500
	<hr/>
	2 223 000 \$

Le 16 juin 1986

ATTENDU que pour les fins de ladite Émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqué ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 223 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 21 juillet 1986;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11,5 % l'an sera payé semi-annuellement le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

Le 16 juin 1986

271-86

Adoption, règlement # 582

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 582 intitulé: Règlement autorisant l'achat d'un immeuble appartenant au ministère des Transports et portant le numéro de lot P.-29, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 130 000 \$ pour fins de réserves foncières (L.C.V. 29.4)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

272-86

Adoption, règlement # 583

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 583 intitulé: "Règlement concernant l'expropriation des terrains sur les lots P.-152, P.-153, P.-154 et P.-155, de côte Richelieu à l'Autoroute 40, afin de prendre possession des rues, servitudes et espaces verts" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

273-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 10 avril 1986, concernant les lots 161-515 à 161-541 et 162-644 à 162-736 (rues Loïselle, Messier, Chateleine et Laflamme) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) ltée, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34356, minute 1149)

ADOPTÉE

Le 16 juin 1986

274-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rues des lots 162-729 (rue Laflamme), 162-712 (rue Loïselle), 161-530 et 162-671 (rue Messier), et 161-526 (rue Chateleine), ainsi qu'un contrat pour sentier de piétons sur le lot 162-693, tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, et appartiennent à Terrasse Duvernay (1975) ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à cet effet.

ADOPTÉE

275-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 10 avril 1986, concernant les lots 155-251 à 155-254, 158-156 à 158-169, 159-225 à 159-247, 160-781 à 160-836 et 161-514 (rues Cherbourg, de Tilly, Laflamme et Montlieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) ltée, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34356, minute 1146)

ADOPTÉE

276-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rues des lots 159-226, 160-796, 161-514 et 158-156 (rue Cherbourg) 158-164, 159-228 et 155-254 (rue Laflamme), 160-832 (rue Montlieu), 158-166, 159-241 et 160-820 (rue de Tilly) ainsi qu'un contrat pour sentier de piétons et de servitude d'égout pluvial

Le 16 juin 1986

sur le lot 160-781 et un contrat de sentier de piétons sur le lot 160-833, tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, et appartiennent à Terrasse Duvernay (1975) ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à cet effet.

ADOPTÉE

277-86

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de déplacer le poteau et l'hauban situés sur le lot 12-114 (rue Sidbec) pour un coût estimé à 4 013 \$.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le procédé Vyredox aux puits 5, 6 et 7 et certains autres travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 9.0 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif au bruit.

278-86

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts

Le 16 juin 1986

temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser au plus tard le 1er août aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire maximum</u>
# 420	276 000 \$	90 %	248 400 \$
# 425	154 500 \$	90 %	139 050 \$

ADOPTÉE

279-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot 35-218-3 (rue Leclerc) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à Mme Hélène Tousignant pour la somme de 200 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

280-86

Adoption de la soumission - Système de climatisation

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un système de climatisation de la salle informatique ont été ouvertes le 13 juin 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
André Pélissier inc.	13 250,00 \$

Le 16 juin 1986

Aubin Réfrigération inc.	14 700 00 \$
Plomberie A. St-Onge inc.	16 300,00 \$
Marc Dufresne (1978) inc.	15 958,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Pélissier inc., pour la fourniture d'un système de climatisation, au montant de 13 250,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

281-86

Assemblées régulières de juillet et août

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les assemblées régulières du Conseil des mois de juillet et août se dérouleront le 21 juillet 1986 et le 18 août 1986.

ADOPTÉE

282-86

Montant forfaitaire accordé au Greffier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le Conseil accorde un montant forfaitaire de 2 000 \$ au Greffier de la ville pour avoir assuré la direction générale en l'absence du directeur général.

ADOPTÉE

Le 16 juin 1986

283-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 1er mai 1986, concernant les lots 12-114 et 15-381 (rue Sidbec) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34561)

ADOPTÉE

Correspondance

Famille E. Lirette-Pépin: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Eva Lirette-Pépin).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 431 (S.M. rues Bayonne et Routhier).

Club Optimiste: Remerciements pour l'aide apportée lors de la journée du 10 mai 1986 (sécurité à bicyclette).

Conseil des Loisirs de la Mauricie inc.: Envoie copie de la liste des membres du Conseil d'administration.

Union des municipalité du Québec: Lettre concernant le financement des MRC - schéma.

M. Georges Carrère: Remerciements pour la résolution concernant le 20e anniversaire du Théâtre des Marguerites.

La Société d'arthrite: Demande d'aide financière.

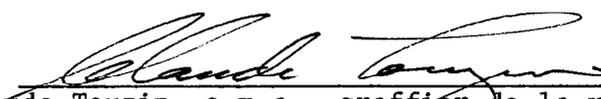
École du Bois-Joli: Remercie la ville pour sa contribution pour la réalisation de leur activité et démontre leur appréciation face au policier éducateur.

Ministère des Affaires municipales: Informe la ville que le programme de subventions concernant les garderies est reconduit pour une année.

Le 16 juin 1986

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 juin 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 juin 1986, sous la présidence du maire suppléant madame Marthe Rousseau; prenaient aussi place à la table des délibérations, messieurs les conseillers Gaëtan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et messieurs les conseillers Guy Côté et Guy Desjardins motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adjudication d'une émission d'obligations
- 2.- Adoption, règlement # 436
- 3.- Présentation de plans au ministère de l'Environnement

284-86

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 223 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les trois soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du Soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Banque Nationale du Canada	98,32	67 000	8 3/4 %	1987	9.9265
		73 000	9 %	1988	
		81 000	9 %	1989	
		89 000	9 1/4 %	1990	
		1 913 000	9 1/2 %	1991	
Tassé & Associés ltée	98,09	67 000	8 3/4 %	1987	9.9905
		73 000	9 %	1988	
		81 000	9 %	1989	
		89 000	9 1/4 %	1990	
		1 913 000	9 1/2 %	1991	

Le 18 juin 1986

Lévesque, Beaubien inc.	97,759	67 000	8 3/4 %	1987	10,0830
		73 000	9 %	1988	
Geoffrion, Leclerc inc.		81 000	9 %	1989	
		89 000	9 1/4 %	1990	
		1 913 000	9 1/2 %	1991	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de la Banque Nationale du Canada, McNeil, Mantha, McLeod, Young, Weir ltée s'est avérée être la plus avantageuse:

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'émission d'obligations au montant de 2 223 000 \$, de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à la Banque Nationale du Canada, McNeil, Mantha, McLeod, Young, Weir ltée.

ADOPTÉE

285-86

Adoption, règlement # 436

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que le règlement # 436 intitulé: "Règlement concernant le traitement Vyredox aux puits 5, 6 et 7 et certains autres travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

286-86

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaëtan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 10-185, 10-330-6, 6-31, 11-243, 11-136, 6-31, 11-242 et

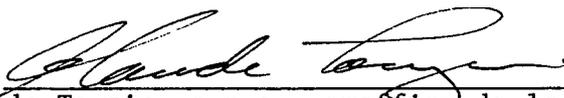
Le 18 juin 1986

6-31 pour divers travaux d'aqueduc sur la côte
Verdun et les boulevards St-Jean et Mauricien.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Marthe Rousseau, maire suppléant

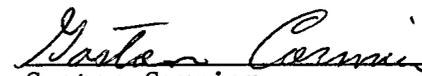

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 juin 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 18 juin 1986.

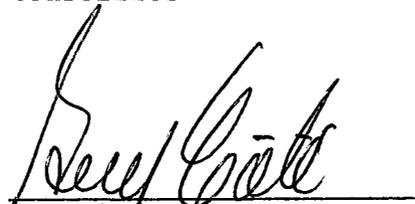

Jean-Charles Charest
Maire

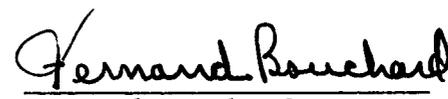

Guy Desjardins
Conseiller

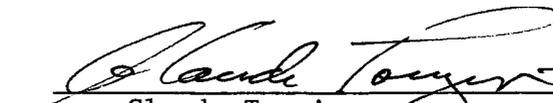

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, c.m.a.
Greffier de la Ville

Le 8 juillet 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 juillet 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy, Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaétan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption, règlement # 435
- 2.- Adoption de la soumission - Pompe verticale
- 3.- Adoption de la soumission - S.M. rues de l'Industrie et Sidbec
- 4.- Adoption, de la soumission - Réfection égout sanitaire
- 5.- Engagement policiers-pompiers suppléants
- 6.- Adoption de la soumission - Terrain P.-29
- 7.- Nomination du maire suppléant
- 8.- Demande à l'Hydro-Québec
- 9.- Mandat à M. Serge Hamel, a.g.
- 10- Demande de subvention

287-86

Adoption, règlement # 435

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 435 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 346 540 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1986

288-86

Adoption de la soumission - pompe verticale, puits
7

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une pompe verticale ont été ouvertes le 20 juin 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
R.J. Lévesque et fils inc.	45 498,63 \$
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	35 964,00 \$
Brier Fluitech Québec inc.	46 947,39 \$
Québec Combustion inc.	43 570,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Compagnie international des eaux Québec ltée, pour la fourniture d'une pompe verticale au montant de 35 964,00 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1986

289-86

Adoption de la soumission - S.M. rues de l'Industrie et Sidbec

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc ont été ouvertes le 27 juin 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
André Cyrenne inc.	393 834,60 \$
Clément Ricard et fils inc.	444 299,05 \$
La Cie de construction Dollard ltée	478 924,55 \$
Panpierre inc.	452 902,60 \$
J.P. Doyon ltée	539 714,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Cyrenne inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial de mise en forme et d'aqueduc au montant de 393 834,60 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1986

290-86

Adoption de la soumission - Réfection d'égout sanitaire, intersection des rues Quirion et de la Montagne

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de réfection d'égout sanitaire, ont été ouvertes le 27 juin 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Sablière Ste-Marthe inc.	13 492,75 \$
Clément Ricard et fils inc.	12 928,80 \$
Panpierre inc.	12 233,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour des travaux de réfection d'égout sanitaire au montant de 12 233,00 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

291-86

Engagement de deux policiers-pompiers suppléants

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que messieurs André Pelletier jr. et René Martin soient engagés à titre de policiers-pompiers

Le 8 juillet 1986

suppléants à temps partiel, à compter du 11 juillet 1986, au salaire de 343,98 \$/semaine, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

292-86

Adoption de la soumission - Terrain P.-29

CONSIDÉRANT que la soumission pour la vente du terrain P.-29 a été ouverte le 8 juillet 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Trois-Rivières Volkswagen ltée	130 000 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Trois-Rivières Volkswagen ltée, pour la vente du terrain P.-29 au montant de 130 000 \$, étant donné qu'elle est conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

293-86

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Fernand Bouchard soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 8 juillet 1986.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1986

294-86

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder au raccordement de la station de pompage du parc Laviolette.

ADOPTÉE

295-86

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer un plan de cadastre relatif au lot P.-29.

ADOPTÉE

296-86

Demande de subvention au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle école sera construite sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Chavigny a demandé l'aide de la ville afin d'obtenir des subventions pour défrayer le coût excédentaire de la construction d'un gymnase à cette nouvelle école;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

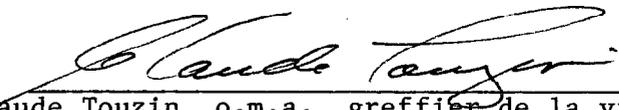
que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'accorder une subvention au montant de 275 000 \$ à la Commission scolaire de Chavigny, afin de couvrir les frais pour la construction de ce gymnase.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1986

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

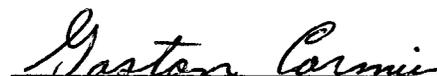

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 juillet 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 8 juillet 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

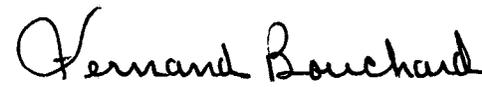

Guy Desjardins
Conseiller

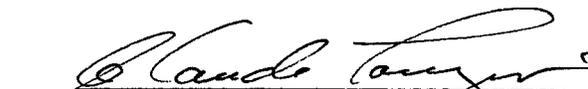

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, *C.M.A.*
Greffier de la Ville

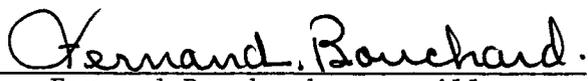
Le 15 juillet 1986

Règlement # 436

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 436 intitulé: "Règlement concernant le traitement Vyredox aux puits 5, 6 et 7 et certains autres travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$" tenue les 14 et 15 juillet 1986.

Une (1) personne habile à voter s'est présentée mais trois cent quatre-vingt-cinq (385) signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin secret.

À 19 h 15, le 15 juillet 1986, je déclare que ledit règlement # 436 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Roland Lottinville, ing.,
greffier adjoint de la ville

Le 15 juillet 1986

Règlement # 582

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 582 intitulé: "Règlement autorisant l'achat d'un immeuble appartenant au ministère des Transports et portant le numéro de lot P.-29, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 130 000 \$ pour fins de réserves foncières (L.C.V. 29.4)" tenue les 14 et 15 juillet 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 15 juillet 1986, je déclare que ledit règlement # 582 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.



Marthe Rousseau, conseillère



Roland Lottinville, ing.,
greffier adjoint de la ville

Le 21 juillet 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 juillet 1986, sous la présidence du maire suppléant monsieur Fernand Bouchard; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté et Gaston Cormier.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest, monsieur le conseiller Gaétan Alarie et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motivent leur absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

297-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juin 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juin 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

298-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 juin 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 juin 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

299-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 juillet 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 21 juillet 1986

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 juillet 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

300-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 436

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 14 et 15 juillet 1986 au sujet du règlement # 436 intitulé: "Règlement concernant le traitement Vyredox aux puits 5, 6 et 7 et certains autres travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

301-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 582

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 14 et 15 juillet 1986 au sujet du règlement # 582 intitulé: "Règlement autorisant l'achat d'un immeuble appartenant au ministère des Transports et portant le numéro de lot P.-29, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 130 000 \$ pour fins de réserves foncières (L.C.V. 29.4)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

302-86

Adoption, liste de comptes C-25-86

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-25-86, concernant les chèques # 18095 à 18123 inclusivement, pour un

Le 21 juillet 1986

montant total de déboursés de 262 167,15 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

303-86

Adoption, liste de comptes C-26-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-26-86, concernant les chèques # 18124 à 18156 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 290 801,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

304-86

Adoption, liste de comptes C-27-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-27-86, concernant les chèques # 18157 à 18229 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 31 779,36 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

305-86

Adoption, liste de comptes C-28-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-28-86, concernant les chèques # 18231 à 18408 inclusivement, (le chèque # 18230 apparaîtra sur la liste # C-29-86) pour un montant total de déboursés de 55 500,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

306-86

Adoption, liste de comptes C-29-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 juillet 1986

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-29-86, concernant les chèques # 18230 et 18409 à 18426 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 299 365,25 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

307-86

Adoption, liste de comptes C-30-86

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-30-86, concernant les chèques # 18428 à 18550 inclusivement, (le chèque # 18427 apparaîtra sur la liste C-31-86) pour un montant total de déboursés de 144 609,26 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

308-86

Adoption, liste de comptes C-31-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-31-86, concernant les chèques # 18427 et 18551 à 18577 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 104 217,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

309-86

Adoption, liste de comptes C-32-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-32-86, concernant les chèques # 18578 à 18602 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 179 055,52 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 21 juillet 1986

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 9.0 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif au bruit.

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. rues Forest et Gagnon

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Forest et Gagnon ont été ouvertes le 27 juin 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
André Cyrenne inc.	242 982,43 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	229 172,50 \$
Clément Ricard et fils inc.	253 433,80 \$
La cie de Construction Dollard ltée	269 214,35 \$
Panpierre inc.	319 442,00 \$
J.P. Doyon ltée	286 026,50 \$
Gaston Paillé ltée	290 501,60 \$
André Bouvet ltée	294 320,15 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

310-86

Adoption de la soumission - Travaux d'éclairage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'éclairage ont été ouvertes le 14 juillet 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal,

Le 21 juillet 1986

Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Chagnon (1975) ltée	298 832,20 \$
Arno Électrique ltée	335 154,90 \$
Télécon inc.	363 669,08 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	284 427,80 \$
Néolect inc.	313 920,40 \$
J.P. Marcouiller inc.	246 438,58 \$
Guimond Électrique inc.	227 056,10 \$
Jean Caron et fils inc.	237 811,20 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Guimond Électrique inc., pour divers travaux d'éclairage, au montant de 227 056,10 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

311-86

Adoption de la soumission - Dénéigement

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le déneigement des rues ont été ouvertes le 11 juillet 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de

Le 21 juillet 1986

MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>		<u>Montant</u>
Les Entreprises	1 ^o année	302 467,40 \$
Camvrac inc.	3 ^o année	935 757,90 \$
	5 ^o année	1 606 857,00 \$
Continental Asphalte inc.	1 ^o année	193 768,05 \$
	3 ^o année	610 605,66 \$
	5 ^o année	1 070 922,93 \$
Béton Laurentide inc.	1 ^o année	296 417,85 \$
	3 ^o année	855 604,08 \$
	5 ^o année	1 484 546,81 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Continental Asphalte inc., pour le déneigement des rues au montant de 1 070 922,93 \$ pour une période de cinq ans, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet sur production des documents exigés lors de l'appel d'offre et conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

312-86

Autorisation demandée au ministère des Affaires municipales

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 21 juillet 1986

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite au ministère des Affaires municipales d'autoriser l'engagement des crédits pour la soumission de déneigement des rues du territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

313-86

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser au plus tard le 1er septembre aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
# 421	185 000 \$	90 %	166 500 \$
# 426	190 000 \$	90 %	171 000 \$

ADOPTÉE

314-86

Subvention, Bureau touristique

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'une subvention au montant de 447,60 \$ soit accordée au Bureau touristique, à titre de

Le 21 juillet 1986

compensation pour les taxes municipales et scolaires de l'année 1986.

ADOPTÉE

315-86

Demande au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère de l'Environnement d'effectuer une étude afin de déterminer le périmètre de protection qui devrait être décrété dans le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville pour assurer une protection adéquate de nos puits.

ADOPTÉE

316-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'éclairage de 1,5 m sur le lot # 4-258 (rue Meunier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Marcel Pilon et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

317-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 18 avril 1986, concernant les lots 3-36-1-1, 2-2-1 à 2-2-3 et 5-1-1 (boulevard des Récollets) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest et La Compagnie d'électricité Shawinigan, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le

Le 21 juillet 1986

plan et le livre de renvoi. (Dossier 34549, minute 1162)

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite Est et autorisant un emprunt n'excédant pas 12 000 \$.

318-86

Démission de deux brigadiers scolaires

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la démission de Mme Angélique Bélanger et Mme Nicole Jacob à titre de brigadiers scolaires soit acceptée.

ADOPTÉE

319-86

Programme Loginove

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la ville de Trois-Rivières-Ouest du programme de rénovation de logements Loginove.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue St-Germain et autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$.

Le 21 juillet 1986

320-86

Prêt d'un local à la Commission scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest prête à la Commission scolaire de Chavigny un local de la bibliothèque municipale pour fins d'enseignement durant l'année scolaire 1986-87.

ADOPTÉE

321-86

Confirmation de la résolution # 544-85

Il est d'abord exposé à l'assemblée qu'en date du 16 décembre 1985, suivant la résolution numéro 544-85, il a été résolu ce qui suit:-

"que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de la rue du Fleuve sur les lots # 36-55-1, 36-56 et 36-57-1 appartenant à M. Jean-Louis Sauvageau, pour une somme de 2 000 \$ payable comptant, en échange la ville de Trois-Rivières-Ouest cédera les lots 36-58-1 et 36-75 à M. Sauvageau, tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet."

CONSIDÉRANT que les susdits lots numéros 36-55-1, 36-57-1 et 36-58-2 n'étaient pas officiellement cadastrés à la date de ladite résolution soit le 16 décembre 1985, ces lots étant devenus officiels le 6 juin dernier (1986).

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'assemblée confirme à toutes fins que de droit ladite résolution du 16 décembre 1985 et confirme le mandat confié à Me Yves-M. Veillette, notaire.

ADOPTÉE

Le 21 juillet 1986

322-86

Permanence de M. Michel Corneau

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Michel Corneau soit nommé en permanence au poste de maintenance-journalier, à compter du 13 juillet 1986, étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

323-86

Réclamations, travaux de conduite d'égout

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest libère le ministère des Transports de toute réclamation pour accident survenant sur les terrains appartenant au ministère, dans le cours des travaux de construction d'une conduite d'égout pluvial et d'un fossé situés dans le prolongement de la rue Forest sur les lots P.-17 et P.-18 ainsi que dans l'emprise de l'Autoroute 755 (chaînage 38+60, plans du ministère de la Voirie, province de Québec, Autoroute 755, feuille D-3, géométrie, plan & profils arrangement général ch. 28+00 à 49+00 en date du 11 août 1972) ainsi qu'à l'occasion des travaux futurs d'entretien, à quiconque s'y trouve à toute fin utile dans le cadre de travaux municipaux pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

324-86

Demande au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'une demande soit faite au ministère de l'Environnement de procéder à une étude afin de connaître les causes de pollution de l'eau et de l'air de la rive nord du fleuve St-Laurent et de

Le 21 juillet 1986

nous informer des mesures à prendre pour remédier à cette situation.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 432 (S.M. côte Richelieu).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 433 (S.M. rue Sidbec Nord et de l'Industrie).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 434 (Repavage).

Commission municipale du Québec: Accuse réception des règlements # 2009, 3006, 5004 et de la résolution modifiant le plan d'urbanisme.

M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous annonce l'accord d'un octroi pour la réalisation des activités de loisir pour les centres culturel et communautaire.

Résidants, secteur du Fleuve: Pétition concernant l'insalubrité de l'eau et de l'air de la rive nord du fleuve St-Laurent.

Famille Trahan: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Joseph Trahan).

Président, Union des municipalités du Québec: Remerciements pour contribution financière aux travaux de la Commission d'étude sur les municipalités.

Président, Association des Marchands du Carrefour Trois-Rivières-Ouest: Envoie copie de la lettre adressée au ministre Yvon Picotte concernant le prolongement du boulevard des Récollets.

Reclassement Wabasso: Remerciements suite à la rencontre du 26 mai dernier.

ADS associés ltée: Offre de services d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

M. J.L. Pellerin, directeur Wayagamack: Nous informe de son départ de la Wayagamack.

Le 21 juillet 1986

M. Jacques Rainville, Mini basketball: Souligne la qualité des services offerts par le Service des loisirs concernant l'organisation de leur saison 85-86.

Mme Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles: Informe la ville que nous recevrons une subvention de 16 644 \$ dans le cadre du programme d'aide financière aux bibliothèques municipales.

Monsieur le ministre Yvon Picotte: Envoie copie de la lettre du ministre André Bourbeau concernant le programme Loginove.

Monsieur le sénateur Jacques Hébert: Correspondance concernant une résolution pour le programme Katimavik.

Katimavik: Envoie copie d'un projet de résolution pour contribuer au programme Katimavik.

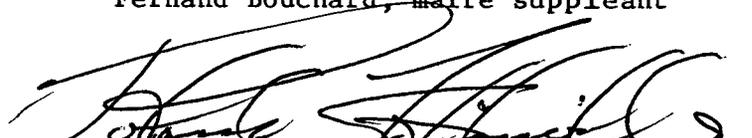
Ville de Bécancour: Demande à la ville de fournir ses commentaires sur le règlement concernant leur futur service de transport en commun.

Conseil québécois du commerce de détail: Demande d'aide financière.

M. Henri Caron: Lettre concernant les comptes de taxes scolaires et municipales.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Fernand Bouchard, maire suppléant


Roland Lottinville, Ing., greffier adjoint

Le 24 juillet 1986

Règlement # 435

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 435 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 346 540 \$" tenue les 23 et 24 juillet 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 24 juillet 1986, je déclare que ledit règlement # 435 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaëtan Alarie, conseiller.


Gaëtan Alarie, conseiller


Roland Lottinville, ing.,
greffier adjoint de la ville

Le 18 août 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 août 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté et Gaston Cormier.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

325-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juillet 1986

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juillet 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

326-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 435

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 juillet 1986 au sujet du règlement # 435 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Forest et Gagnon et autorisant un emprunt n'excédant pas 346 540 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 18 août 1986

327-86

Adoption, liste de comptes C-33-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-33-86, concernant les chèques # 18603 à 18640 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 84 479,02 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

328-86

Adoption, liste de comptes C-34-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-34-86, concernant les chèques # 18641 à 18670 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 131 821,63 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

329-86

Adoption, liste de comptes C-35-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-35-86, concernant les chèques # 18671 et 18791 à 18810 inclusivement, (les chèques # 18672 à 18790 apparaîtront sur la liste C-36-86) pour un montant total de déboursés de 2 705 838,93 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

330-86

Adoption, liste de comptes C-36-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-36-86, concernant les chèques # 18672 à 18790 inclusivement, pour un

Le 18 août 1986

montant total de déboursés de 120 381,54 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

331-86

Adoption, liste de comptes C-37-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-37-86, concernant les chèques # 18811 à 18854 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 157 925,98 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

332-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mai 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 047,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

333-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 215,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

334-86

Adoption, Règlement # 437

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 18 août 1986

que le règlement # 437 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue St-Germain et autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

335-86

Adoption, règlement # 438

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 438 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite Est et autorisant un emprunt n'excédant pas 10 500 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

336-86

Adoption de la soumission - S.M. rues Forest et Gagnon

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Forest et Gagnon ont été ouvertes le 27 juin 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
André Cyrenne inc.	242 982,43 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	229 172,50 \$
Clément Ricard et fils inc.	253 433,80 \$

Le 18 août 1986

La cie de Construction Dollard ltée	269 214,35 \$
Panpierre inc.	319 442,00 \$
J.P. Doyon ltée	286 026,50 \$
Gaston Paillé ltée	290 501,60 \$
André Bouvet ltée	294 320,15 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière Ste-Marthe inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Forest et Gagnon au montant de 229 172,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

337-86

Adoption de la soumission - Stores

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de stores ont été ouvertes le 15 août 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert ing. jr., ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
R.L. Landry inc.	3 126,87 \$

Le 18 août 1986

Tapis G. Paquin & fils 3 300,00 \$

Maurice Thompson & fils ltée 3 725,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission, préparée selon le devis de la ville, de la firme R.L. Landry inc., pour la fourniture de stores au montant de 3 126,87 \$, étant donnée qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

338-86

Adoption de la soumission - Tapis

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et la pose de tapis ont été ouvertes le 14 août 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Maurice Thompson et fils ltée	5 400,00 \$
Tapis G. Paquin & fils	7 500,00 \$
Magnant et fils inc.	8 438,14 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

Le 18 août 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Maurice Thompson et fils ltée, pour la fourniture et la pose de tapis au montant de 5 400,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

339-86

Adoption de la soumission - Mise en forme rues Bourget et Ménard

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de mise en forme sur les rues Bourget et Ménard ont été ouvertes le 11 août 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	13 941,00 \$
Massicotte et fils ltée	17 457,75 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc. pour des travaux de mise en forme sur les rues Bourget et Ménard au montant de

Le 18 août 1986

13 941,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

340-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 17 juillet 1986, concernant les lots 29-122, 29-123 et 29-124 (Route 138 et Autoroute 55) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34706, minute 360)

ADOPTÉE

341-86

PADEL, volet I

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, un projet dans le cadre du programme PADEL, volet I, 1986-1987 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

342-86

PADEL, volet II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, un projet dans le cadre du programme PADEL, volet II,

Le 18 août 1986

1986-1987 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

343-86

Mandat à Me Michel Paquin, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Michel Paquin, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude sanitaire de 3 m X 61 m sur les lots # P.-9 et 9-2 (boulevard Jean XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mich-O-Tomobile ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

344-86

Appui à Profilés Labrek inc., C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Profilés Labrek inc., auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation du lot P.-37 appartenant à Mme Jacqueline B. Dugré.

ADOPTÉE

345-86

Mandat à Me Michel Paquin, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Michel Paquin, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire de 1,5 m X 38,19 m sur le lot # 19-97 et de 1,5 m X 38,19 m sur le lot # 19-96 (rue Forest) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à 2328-3724 Québec inc. et que le Maire

Le 18 août 1986

et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

346-86

Annulation, partie de la rue Gagnon

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une partie de la rue Gagnon, située sur le lot # 19-83 mesurant $\pm 15,24$ m X $\pm 35,52$ m soit annulée (entre les rues Corbeil et Forest).

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas 790 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Tilly et Cherbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 800 000 \$.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Messier, Loiselle et Chateleine, et autorisant un emprunt n'excédant pas 800 000 \$.

Le 18 août 1986

347-86

Félicitations adressées aux policiers fêtant leurs 20 et 21 ans de service

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations aux policiers-pompiers André St-Hilaire et Pierre Harnois pour leurs 20 ans de service ainsi qu'à l'enquêteur Robert Lamy pour ses 21 ans de service au sein de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 17 000 \$.

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. rue St-Germain

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue St-Germain ont été ouvertes le 15 août 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et fils inc.	107 897,60 \$
J.P. Doyon ltée	98 017,05 \$
Gaston Paillé ltée	106 887,70 \$
André Bouvet ltée	110 301,75 \$
Panpierre inc.	119 504,87 \$
Excavation D.M.P. inc.	159 999,95 \$

Le 18 août 1986

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Correspondance

Mme Jacinthe Thibodeau: Demande un changement de zonage au nom des résidants du secteur Val-Mauricie.

Fédération des caisses populaires Desjardins: Lettre concernant un nouveau local pour loger le comptoir Jean XXIII.

Société québécoise d'assainissement des eaux: Nous informe de la résiliation du contrat de gérance avec la firme Longest inc.

M. Gilles Beaudoin, maire de Trois-Rivières: Remerciements pour les félicitations adressées à l'occasion de sa nomination à titre de "Ancien de l'année du Séminaire".

Reclassement Wabasso: Remerciements concernant l'appui de la ville dans le dossier de reclassement des ex-travailleurs de Wabasso inc.

Mme Pearl Berg, o.s.u.: Remerciements pour les félicitations adressées lors de l'obtention de la médaille du bénévolat du Canada.

Reclassement Wabasso: Envoie copie du rapport couvrant leurs activités pour le mois de juillet.

M. Yvon Picotte, ministre, Loisir, Chasse et Pêche: Félicitations adressées au personnel du bureau du greffier et de la mairie pour l'aide apportée lors de sa visite.

M. Fred L. Turner, McDonald's: Remerciements pour les félicitations adressées lors de son 30e anniversaire de service chez McDonald's.

Les Laboratoires Choisy ltée: Remerciements pour le mandat accordé afin d'effectuer le contrôle du béton de ciment.

Ministère des Transports: Accuse réception de notre résolution concernant la signalisation de l'Autoroute 40.

Hydro-Québec: Informe la ville qu'ils procéderont aux travaux d'entretien des emprises de leurs lignes électriques.

Le 18 août 1986

M. Yvon Picotte, ministre, Loisir, Chasse et Pêche:
Accuse réception de notre résolution demandant une
subvention pour la construction d'un gymnase à la
future école située sur la côte Rosemont.

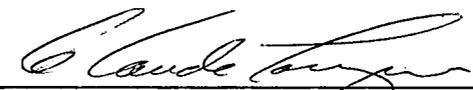
Société canadienne d'hypothèques et de logement:
Confirme que la ville est éligible au programme
P.A.R.E.L.

Résidants de la rue Beaudry: Pétition demandant le
pavage de la rue Beaudry.

Résidants de la rue Bellefeuille: Pétition
concernant l'éclairage de la rue Bellefeuille.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 septembre 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 septembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

348-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 août 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 août 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

349-86

Adoption, liste de comptes C-38-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-38-86, concernant les chèques # 18855 à 18880 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 318 025,65 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

350-86

Adoption, liste de comptes C-39-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-39-86, concernant les chèques # 18881 à 18903 inclusivement, pour un

Le 2 septembre 1986

montant total de déboursés de 127 560,75 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

351-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 juin 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 11 193,54 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas 790 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Tilly et Cherbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 800 000 \$.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Messier, Loïselle et Chateleine et autorisant un emprunt n'excédant pas 800 000 \$.

Le 2 septembre 1986

352-86

Adoption, règlement # 442

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 442 intitulé: "Règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 17 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

353-86

Adoption de la soumission - S.M. rue St-Germain

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue St-Germain ont été ouvertes le 15 août 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Jean-marie Gouin, assitant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et fils inc.	107 897,60 \$
J.P. Doyon ltée	98 017,05 \$
Gaston Paillé ltée	106 887,70 \$
André Bouvet ltée	110 301,75 \$
Panpierre inc.	119 504,87 \$
Excavation D.M.P. inc.	159 999,95 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

Le 2 septembre 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.P. Doyon ltée, pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial de mise en forme et d'aqueduc sur la rue St-Germain au montant de 98 017,05 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

354-86

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 10-185, 10-330-6, 6-31 (côte Verdun), 11-243, 10-330-7, 6-31 (boulevard St-Jean), 11-242 et 6-31 (boulevard Mauricien) concernant divers travaux de modification du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

355-86

Permanence de monsieur Jean Lambert

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Jean Lambert soit nommé en permanence au poste d'ingénieur adjoint (poste cadre), étant donné qu'il a terminé sa période de probation, effectif le 3 août 1986.

ADOPTÉE

Le 2 septembre 1986

356-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 14 août 1986, concernant les lots 27-1, 27-2, 27-3, 29-4-1, 29-4-2, 29-5-1 et 29-5-2 (rue Matton et Route 138) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 34718, minute 396)

ADOPTÉE

357-86

Protocole d'entente, Commission scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville un protocole d'entente concernant l'échange de services entre la Commission scolaire de Chavigny et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

358-86

Émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 15 août 1986, un montant de 2 288 762 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 807 500 \$ pour des périodes de 10, 20 et 30 ans, en vertu des règlements numéros 175, 222, 275, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286, 287, 289 et 290;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 5 762 \$ a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 283 000 \$;

Le 2 septembre 1986

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 29 septembre 1986;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 2 283 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 14 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

359-86

Émission d'obligations

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 2 283 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
175	227 000 \$
222	3 660
275	869 000
278	34 878
279	124 700
280	145 800
281	36 400
283	181 700
284	36 300
286	146 300
287	146 000
289	38 500
290	292 762
	<hr/>
	2 283 000 \$

Le 2 septembre 1986

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqué ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 283 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 29 septembre 1986;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11,5 % l'an sera payé semi-annuellement le 29 mars et le 29 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

Le 2 septembre 1986

360-86

Émission d'obligations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 2 283 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 175, 222, 275, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286, 287, 289 et 290 la ville de Trois-Rivières-Ouest, émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 29 septembre 1986), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines afin de desservir le nouveau complexe commercial situé sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 500 000 \$.

361-86

Traitement Vyredox

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil autorise l'ingénieur municipal à présenter au ministère de l'Environnement un projet pour la mise en place d'un traitement du fer et du manganèse par la méthode Vyredox aux divers puits de pompage de la municipalité.

ADOPTÉE

Le 2 septembre 1986

362-86

Proclamation des gagnants du concours "Maisons fleuries" 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Maisons fleuries" 1986"

- Catégorie aménagement général:
M. François Gélinas, 7878, rue Notre-Dame
- Catégorie jeunes plantations:
Mme Johanne Gaumont, 3400, rue Bordeaux
- Catégorie cour arrière:
M. et Mme Gérard et Thérèse Sasseville,
651, rue Julien
- Catégorie cour arrière:
M. Guy Bélisle, 67, rue Delormier
- Catégorie boîtes à fleurs:
Mme Jocelyne Pleau, 710, rue Brunet
- Catégorie balcons fleuris:
M. Conrad Pépin, 210, rue Sirois, app. 3

ADOPTÉE

363-86

Félicitations adressées aux membres du jury du concours "Maisons fleuries" 1986

CONSIDÉRANT que le concours "Maisons fleuries" a entrepris sa quatrième année sous la présidence de madame Marthe Rousseau;

CONSIDÉRANT que ce concours a connu un succès toujours croissant grâce à l'implication remarquable de sa présidente;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest félicitent madame Marthe Rousseau, présidente du comité d'embellissement de Trois-Rivières-Ouest, pour l'excellent travail

Le 2 septembre 1986

effectué au cours des quatre dernières années et soulignent les efforts déployés afin que ce concours connaisse à chaque année une vague grandissante;

que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères remerciements aux personnes suivantes pour le dévouement démontré dans l'exécution de leurs fonctions de jury;

Mme Louise Fortin
Mme Lyse Pothier
Mme Nicole B. St-Martin
M. Serge Hamel
M. Percy Whissell
M. Claude Touzin

ADOPTÉE

364-86

Emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu des règlements suivants jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

<u>Règlement</u>	<u>Emprunt à long terme autorisé</u>	<u>Emprunt temporaire 90 %</u>
422	291 000 \$	261 900 \$
423	63 000 \$	56 700 \$
424	54 000 \$	48 600 \$

ADOPTÉE

365-86

Appui à M. Armand Charbonneau, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Armand Charbonneau, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'exclure de la zone agricole une partie du lot P.-140 mesurant 45,72 m X 302 m, ayant une superficie de 13 990 mètres carrés et une

Le 2 septembre 1986

partie irrégulière du lot P.-140 mesurant 60 m X 60 m ayant une superficie de 2 700 mètres carrés, situé sur le boulevard St-Jean, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

366-86

Entretien, Route 138

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'accord de principe du ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver de la Route 138 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer toute entente relative à cet accord.

ADOPTÉE

367-86

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole les lots P.-27, P.-29, P.-30, P.-31, P.-32, P.-33, P.-34, P.-35, P.-36 et P.-37 bornés à l'est par l'Autoroute 55, au nord par la voie ferrée, au sud par la Route 138 et à l'ouest par le boulevard Mauricien et la rue Chavigny.

ADOPTÉE

368-86

Droits de passage, Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde des droits de passage permanents et aériens pour les trois projets décrits dans la lettre du 29 août 1986 de M. Luc Nadeau, chef de section pour Hydro-Québec.

ADOPTÉE

Le 2 septembre 1986

369-86

Résidence Beau Séjour

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville accepte que le nouveau H.L.M. soit désigné sous le nom de Résidence Beau Séjour.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission scolaire de Chavigny: Envoie copie de la résolution concernant leur participation au comité conjoint en vue d'une concertation scolaire-municipale en regard des loisirs.

Mme Michelle Roy-Guérin: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Claire Roy).

Ministère de l'Environnement: Nous informe que la détermination de périmètres de protection autour des puits devra être effectuée par la ville.

Union des municipalités: Invite la municipalité à participer au concours organisé par l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées.

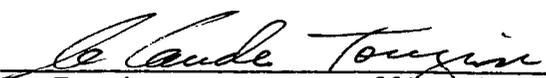
M. Robert Bonneau, président CKTM-TV: Remerciements pour félicitations adressées lors de sa nomination à la présidence de la Fondation du CHSM.

M. Michel H. Payette, résidant rue Fontenelle: Demande de déplacer la boîte postale située sur la rue Fontenelle.

M. Francis Dufour, député de Jonquière: Lettre concernant les régimes de retraite pour les employés municipaux.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 septembre 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 septembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins, Gaëtan Alarie et Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

370-86

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 283 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 2 soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du Soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Lévesque Beaubien inc.,	98,759	83 000	8 1/2 %	1987	9,7938
Geoffrion		93 000	8 3/4 %	1988	
Leclerc inc.		101 000	9 %	1989	
		111 000	9 1/4 %	1990	
		1 895 000	9 1/2 %	1991	
Banque Nationale du Canada,	98,52	83 000	8 1/2 %	1987	9,8609
McNeil Mantha inc.,		93 000	8 3/4 %	1988	
McLeod Young Weir ltée,		101 000	9 %	1989	
		111 000	9 1/4 %	1990	
Molson Rousseau inc.		1 895 000	9 1/2 %	1991	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque Beaubien inc., Geoffrion Leclerc inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 3 septembre 1986

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'émission d'obligations au montant de 2 283 000 \$, de la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit adjugée à Lévesque Beaubien inc., Geoffrion Leclerc inc.

ADOPTÉE

371-86

Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de construction préparés par le service technique de la ville, tels que présentés au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

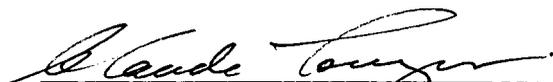
que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 6 octobre 1986 de 20 h à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 15 septembre 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 septembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

372-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 septembre 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 septembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

373-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 septembre 1986

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 septembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

374-86

Adoption, liste de comptes C-40-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-40-86, concernant les chèques # 18904 à 18931 inclusivement, pour un

Le 15 septembre 1986

montant total de déboursés de 167 544,84 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

375-86

Adoption, liste de comptes C-41-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-41-86, concernant les chèques # 18932 à 19075 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 157 041,79 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

376-86

Adoption, liste de comptes C-42-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-42-86, concernant les chèques # 19076 à 19094 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 262 005,71 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

377-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juillet 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 913,20 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

378-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 15 septembre 1986

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 juillet 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 19 019,26 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

379-86

Acceptation du programme national de soutien aux activités de loisir municipal

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le montant de 16 464 \$ versé dans le cadre du programme national de soutien aux activités de loisir municipal 1986-1987, présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

380-86

Location du chalet de service

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente de location du chalet de service pour la saison 1986-1987 avec les Jardins de Mère-grand.

ADOPTÉE

381-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Jean Damphousse, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot 157-52-1 (coin des rues Quirion et Picardie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Michel Cormier pour la somme de 500 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 15 septembre 1986

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas 790 000 \$.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines afin de desservir le nouveau complexe commercial situé sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 500 000 \$.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 25 000 \$.

382-86

Acceptation du rôle d'évaluation 1987

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rôle d'évaluation pour l'année 1987 au montant de 257 217 436 \$, soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

383-86

Acceptation du rôle de valeur locative

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rôle de valeur locative pour l'année 1987 au montant de 5 944 100 \$, soit accepté tel que

Le 15 septembre 1986

présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

384-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 août 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 211,11 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

385-86

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de déplacer l'hauban situé sur la rue Beaudry, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

386-86

Adoption de la soumission - Expertise d'oxydo-réduction par la méthode Vyredox

CONSIDÉRANT que la soumission pour une expertise d'oxydo-réduction par la méthode Vyredox a été ouverte le 12 septembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et le représentant de la Compagnie internationale des eaux Québec ltée.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	48 000 \$

Le 15 septembre 1986

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Compagnie internationale des eaux Québec ltée, pour une expertise d'oxydo-réduction par la méthode Vyredox sur deux (2) sites de pompage, au montant de 48 000 \$, étant donné qu'elle est conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, conditionnement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

387-86

Modification de la résolution # 178-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la résolution # 178-86, concernant la vente de terrain dans le parc industriel à MM. Jean Clément, Gérald Clément, Michel Clément et Clément Clément, soit modifiée afin que le lot # 12-103 se lise 12-114.

ADOPTÉE

Correspondance

Centre hospitalier St-Joseph: Demande d'aide financière pour publicité dans le cahier spécial de leur 100e anniversaire.

J.-Ernest Lampron: Démontre son appréciation face à l'attention portée par les employés municipaux des divers services.

Chambre de commerce de Trois-Rivières: Remerciements pour la subvention accordée à titre de compensation pour les taxes 1986 du kiosque touristique.

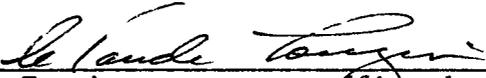
6057

Le 15 septembre 1986

Centraide: Demande d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

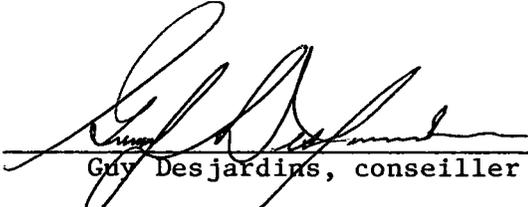
Le 16 septembre 1986

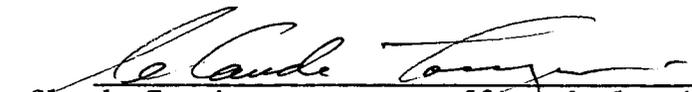
Règlement # 437

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 437 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue St-Germain et autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$" tenue les 15 et 16 septembre 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 16 septembre 1986, je déclare que ledit règlement # 437 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, conseiller.


Guy Desjardins, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 septembre 1986

Règlement # 438

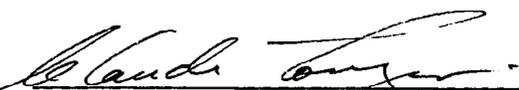
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 438 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite Est et autorisant un emprunt n'excédant pas 10 500 \$" tenue les 15 et 16 septembre 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 16 septembre 1986, je déclare que ledit règlement # 438 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 22 septembre 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 septembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy, Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaétan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 437
- 2.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 438
- 3.- Avis de motion

388-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 437

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 15 et 16 septembre 1986 au sujet du règlement # 437 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue St-Germain et autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 22 septembre 1986

389-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 438

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 15 et 16 septembre 1986 au sujet du règlement # 438 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite Est et autorisant un emprunt n'excédant pas 10 500 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire

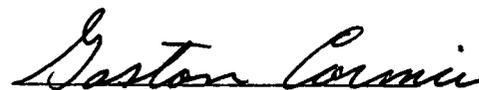

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

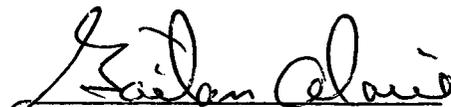
Le 22 septembre 1986

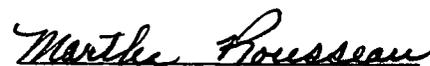
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 22 septembre 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

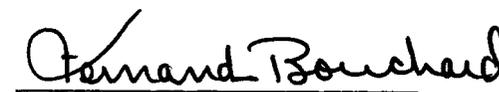

Guy Desjardins
Conseiller

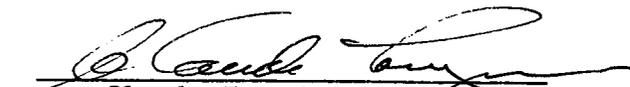

Gaston Cormier
Conseiller


Gaétan Alarie
Conseiller


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 25 septembre 1986

Règlement # 442

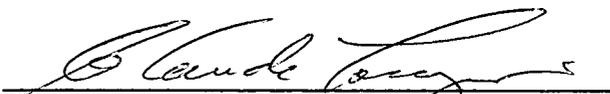
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 442 intitulé: "Règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 17 000 \$" tenue les 24 et 25 septembre 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 25 septembre 1986, je déclare que ledit règlement # 442 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 octobre 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 octobre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaéтан Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

- Ass. consultation L'assemblée de consultation débute à 20 h. Le Maire explique à la population les modifications au plan d'urbanisme. Quelques intervenants prennent la parole. Trois (3) items seront biffés du projet initial de règlement # 2010. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 8 h 30.
- 390-86 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 septembre 1986
- PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller
- APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller
- que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 septembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.
- ADOPTÉE
- 391-86 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 septembre 1986
- PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller
- APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère
- que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 septembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.
- ADOPTÉE

Le 6 octobre 1986

392-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 442

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 24 et 25 septembre 1986 au sujet du règlement # 442 intitulé: "Règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bellefeuille et autorisant un emprunt n'excédant pas 17 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

393-86

Adoption, liste de comptes C-43-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-43-86, concernant les chèques # 19095 à 19124 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 356 850,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

394-86

Adoption, liste de comptes C-44-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-44-86, concernant les chèques # 19125 à 19162 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 138 302,23 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

395-86

Adoption, liste de comptes C-45-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-45-86, concernant les chèques # 19163 à 19194 inclusivement, pour un

Le 6 octobre 1986

montant total de déboursés de 203 004,83 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

- Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas 790 000 \$.
- Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines afin de desservir le nouveau complexe commercial situé sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 500 000 \$.
- 396-86 Adoption, règlement # 2010
- PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller
- APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère
- que le règlement # 2010 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.
- ADOPTÉE
- Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.
- Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000.

Le 6 octobre 1986

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 22 (1986) de la C.I.T.F. lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 1987, 1988 et 1989.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 23 (1986) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.).

397-86

Adoption de la soumission - aqueduc, boulevard St-Jean.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc sur le boulevard St-Jean ont été ouvertes le 22 septembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre	9 673,70 \$
Clément Ricard et fils inc.	11 995,00 \$
Excavations Dratex inc.	12 530,38 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de

Le 6 octobre 1986

Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour des travaux d'aqueduc sur le boulevard St-Jean au montant de 9 673,70 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Épandeur de sel et de sable

Les soumissions pour la fourniture d'un épandeur de sel et de sable ont été ouvertes le 29 septembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Phil Larochelle Équipement (1977) inc.	8 995,00 \$
Les Machineries Tenco ltée	8 748,00 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

398-86

Servitude, lot 161-200

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest un acte de servitude réelle et perpétuelle sur le lot 161-200 (rue Montreuil).

ADOPTÉE

Le 6 octobre 1986

399-86

Annulation du caractère de rue du lot 140-17

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le caractère de rue du lot 140-17 (boulevard St-Jean) soit retiré.

ADOPTÉE

400-86

Annulation, contrat du parc, Terrasse Duvernay

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit autorisé à annuler le contrat de cession du parc de Terrasse Duvernay, enregistré sous le numéro 330206 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

401-86

Bail de location, fleuve St-Laurent

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest un bail de location avec le ministère de l'Environnement concernant un égout pluvial à même le lit du fleuve St-Laurent.

ADOPTÉE

402-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 août 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 434,13 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 octobre 1986

403-86

Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. Serge Hamel, a.g., soit autorisé à retirer le caractère de rue du lot 164-2-3 (côte Rosemont) ainsi qu'à annuler le lot 164-2-3 et qu'il soit mandaté pour préparer un nouveau plan de cadastre de la côte Rosemont jusqu'à la rue Laflamme.

ADOPTÉE

404-86

Adoption de la soumission - Ameublement

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'ameublement ont été ouvertes le 30 septembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Papeterie Mauricienne inc.	7 470,63 \$
J.R. Lemire inc.	7 709,25 \$
Jean Banville (1982) inc.	8 034,39 \$
Innovastyle inc.	8 772,10 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Papeterie Mauricienne inc., pour la fourniture d'ameublement, au montant de 5 579,48 \$, excluant l'item # 1, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 6 octobre 1986

405-86

Rescision des résolutions # 49-85 du 18 février 1985 et 276-86 du 16 juin 1986

Il est d'abord exposé ce qui suit:

Que dans une résolution du 18 février 1985, le Conseil adoptait la résolution suivante: "Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller;

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue des lots # 161-347-1 (Chamonix), 161-478, 160-753, 160-744, 160-754 (Châteleine), 160-565, 160-549 (Le Havre) et 160-566 (Le Mans), le contrat de cession de parc des lots # 160-755 et 160-737 et le contrat de servitude piétonnière et servitude d'égout pluvial et sanitaire sur le lot 160-758 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Const. Luc Renaud inc. et Const. Gilles Chaîné inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats."

Qu'il y a lieu de rescinder cette résolution et d'en adopter une nouvelle pour les raisons suivantes:

- Les lots ci-dessus n'étaient pas officiels lors de l'adoption de ladite résolution et ils y sont de toute façon insuffisamment désignés.
- Les noms des parties devant signer l'acte nécessaire sont incomplets.
- Certains lots, c'est-à-dire les lots numéros 160-565, 160-549 et 160-566 avaient déjà été cédés à la ville.
- Il y a lieu qu'une cession soit faite à la ville du lot numéro 160-758 plutôt qu'une servitude pour piétons ainsi que pour le système d'égouts pluvial et sanitaire de la ville.

Qu'à l'effet ci-dessus, Me Yves-M. Veillette, notaire, a préparé un projet d'acte, soumis à l'assemblée et adopté tel quel.

En résumé, cet acte, en ce qui concerne ce qui précède, prévoit, principalement suite à une opération appelée "remplacement cadastral", déposée au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 15

Le 6 octobre 1986

mai 1985, les cessions suivantes, toutes à titre gratuit:

- a) Cession par ville de Trois-Rivières-Ouest à Terrasse Duvernay ltée, de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant composée de:

- Une partie de la subdivision officielle numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-ET-UN (161-P.480) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, mesurant six mètres et neuf centièmes (6,09 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et six mètres et soixante-sept centièmes (6,67 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit, savoir: vers le nord-est par la partie ci-après décrite du lot numéro 161-481; vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 161-480; vers le sud-est par une partie du lot numéro 161-478 (rue); et, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 161-480. Rattachement: partant du point F soit le point de rencontre de la ligne séparative des lots numéros 161-481 et 161-480 avec la limite nord-ouest du lot numéro 161-478 (rue), de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres:

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION CONVENTIONNELLE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
F-G	224°40'02"	6,67	sud-est
G-H	314°40'02"	6,09	sud-ouest
H-I	44°40'02"	6,67	nord-ouest
I-F	134°40'02"	6,09	nord-est

ayant une superficie de quarante mètres carrés et sept dixièmes (40,7 m²).

- Une partie de la subdivision officielle numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-ET-UN (161-P.481) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, mesurant six mètres et neuf centièmes (6,09) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et huit mètres et cinquante-sept centièmes (8,57 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit, savoir:

Le 6 octobre 1986

vers le nord-est par une autre partie du lot numéro 161-481; vers le sud-ouest par la partie ci-dessus décrite du lot numéro 161-480; vers le sud-est par une partie du lot numéro 161-478 (rue); et, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 161-481. Rattachement: partant du point F soit le point de rencontre de la ligne séparative des lots numéros 161-481 et 161-480 avec la limite nord-ouest du lot numéro 161-478 (rue), de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres:

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION CONVENTIONNELLE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
F-I	314°40'02"	6,09	nord-est
I-J	44°40'02"	8,57	sud-est
J-E	134°40'02"	6,09	sud-ouest
E-F	224°40'02"	8,57	nord-ouest

ayant une superficie de cinquante-deux mètres carrés et deux dixièmes (52,2 m²).

b) Cession par Construction Luc Renaud inc., à Terrasse Duvernay ltée, de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision officielle numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-ET-UN (161-P.481) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, mesurant six mètres et neuf centièmes (6,09 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et neuf mètres et quarante-trois centièmes (9,43 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit, savoir: vers le nord-est par une partie du lot numéro 161-482; vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 161-481; vers le sud-est par une partie du lot numéro 161-478 (rue); et, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 161-481; rattachement: partant du point Q soit le point de rencontre de la ligne séparative des lots numéros 161-481 et 161-482, avec la limite nord-ouest du lot numéro 161-478 (rue), de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres:

Le 6 octobre 1986

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION CONVENTIONNELLE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
Q-E	224°40'02"	9,43	sud-est
E-J	314°40'02"	6,09	sud-ouest
J-R	44°40'02"	9,43	nord-ouest
R-Q	134°40'02"	6,09	nord-est

ayant une superficie de cinquante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (57,5 m²).

c) Cession par Construction Luc Renaud inc., à Construction Gilles Chafné, de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision officielle numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-ET-UN (161-P.482) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, mesurant six mètres et neuf centièmes (6,09 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et dix-huit mètres (18,0 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, bornée comme suit, savoir: vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot numéro 161; vers le sud-ouest par la partie ci-dessus décrite du lot numéro 161-481 cédée par Construction Luc Renaud inc., à Terrasse Duvernay ltée; vers le sud-est par une partie du lot numéro 161-478 (rue); et, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 161-482; rattachement: partant du point Q soit le point de rencontre de la ligne séparative des lots numéros 161-481 et 161-482, avec la limite nord-ouest du lot numéro 161-478 (rue), de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres:

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION CONVENTIONNELLE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
Q-R	314°40'02"	6,09	sud-ouest
R-S	44°40'02"	18,00	nord-ouest
S-A	134°40'02"	6,09	nord-est
A-Q	224°40'02"	18,00	sud-est

ayant une superficie de cent neuf mètres carrés et sept dixièmes (109,7 m²).

Le 6 octobre 1986

- d) Cession par Construction Luc Renaud inc., à ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision officielle numéro QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-ET-UN (161-P.478) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée comme suit, savoir: vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot numéro 161; vers le sud-est par le lot numéro 161-483; vers l'est par le lot numéro 161-483; vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 161-478 (rue); et, vers le nord-ouest par les lots numéros 161-481 et 161-482; rattachement: partant du point A soit le coin est du lot numéro 161-482, de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres:

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION CONVENTIONNELLE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
A-B	134°40'02"	15,24	nord-est
B-C	224°39'47"	22,93	sud-est
C-D	179°40'02"	6,36	est
D-E	314°40'02"	19,74	sud-ouest
E-A	44°40'02"	27,43	nord-ouest

ayant une superficie de quatre cent vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (428,5 m²).

- e) Cession par Terrasse Duvernay ltée à ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant composée de:

- a) Une partie de la subdivision officielle numéro QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-ET-UN (161-P.478) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée comme suit, savoir: vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 161-478 (rue); vers le sud par le lot numéro 161-496; vers le sud-est par le lot numéro 161-496;

Le 6 octobre 1986

vers le sud-ouest par le lot numéro 160-753 (rue); et, vers le nord-ouest par les lots numéros 161-479 et 161-480. Rattachement: partant du point L soit le coin nord du lot numéro 161-496, de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres:

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION CONVENTIONNELLE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
L-M	269°40'02"	6,36	sud
M-N	224°40'02"	8,99	sud-est
N-P	314°40'02"	15,24	sud-ouest
P-G	44°40'02"	13,49	nord-ouest
G-L	134°40'02"	19,74	nord-est

ayant une superficie de deux cent quinze mètres carrés et six dixièmes (215,6 m²).

b) Le lot numéro 160-753 du susdit cadastre, ayant une superficie de deux cent cinquante-neuf mètres carrés (259,0 m²).

f) Cession par Terrasse Duvernay ltée à ville de Trois-Rivières-Ouest des lots numéros 160-744, 160-754, pour fins de rues; des lots numéros 160-755 et 160-737 pour fins de parc; et du lot numéro 160-758 pour fins de sentier pour piétons et pour le système d'égouts pluvial et sanitaire de la ville.

De même, il y a lieu à ce que la résolution numéro 276-86 du 16 juin 1986 et dont le texte est le suivant, savoir:

"Mandat à Me Yves-M. Veillette PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rues des lots 159-226, 160-796, 161-514 et 158-156 (rue Cherbourg) 158-164, 159-228 et 155-254 (rue Laflamme), 160-832 (rue Montlieu), 158-166, 159-241 et 160-820 (rue de Tilly) ainsi qu'un contrat pour sentier de piétons et de servitude d'égout pluvial sur le lot 160-781 et un contrat de sentier de piétons sur le lot 160-833, tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, et appartiennent à Terrasse Duvernay (1975) ltée et

Le 6 octobre 1986

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à cet effet."

soit rescindée et qu'une nouvelle résolution soit adoptée pour les raisons suivantes:

- Les lots ci-dessus n'étaient pas officiels lors de l'adoption de ladite résolution numéro 276-86.

- Il y a lieu à ce que le lot numéro 160-781 soit cédé à la ville plutôt qu'une servitude pour sentier pour piétons et pour le système d'égout pluvial de la ville soit établie et à ce que le lot numéro 160-833 soit cédé à la ville plutôt qu'une servitude pour sentier pour piétons soit établie.

Le susdit projet d'acte comprend également la cession susdite.

CECI EXPOSÉ, il est:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les résolutions numéros 49-85 et 276-86 soient rescindées à toutes fins que de droit;

que la ville accepte les cessions par Terrasse Duvernay ltée et Construction Luc Renaud inc., contenues dans le projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, soumis à l'assemblée et accepté tel quel de même qu'elle consente à la cession par elle à Terrasse Duvernay ltée également contenue au susdit acte, le tout suivant les termes et conditions prévus au susdit projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire;

que la ville accepte de payer les honoraires de tout cet acte, comprenant copies nécessaires et déboursés pour enregistrement, le tout ayant été rendu nécessaire par suite de la susdite opération de remplacement cadastral déposée au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 15 mai 1985;

que le Maire Jean-Charles Charest et le Greffier Claude Touzin, o.m.a., soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit projet d'acte de même que tous autres documents destinés à donner effet aux présentes.

ADOPTÉE

Le 6 octobre 1986

406-86

Appui à Mme Jacqueline Trudel, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de lotissement et d'aliénation du lot P.-98 appartenant à Mme Jacqueline Trudel.

ADOPTÉE

407-86

Fonds La Prade

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de la Chambre de commerce de Trois-Rivières afin que les fonds La Prade soient distribués à l'intérieur du territoire déjà déterminé.

ADOPTÉE

408-86

Adoption de la soumission - égout pluvial et mise en forme, rue Beaudry

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout pluvial et de mise en forme sur la rue Beaudry ont été ouvertes le 6 octobre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	13 400,50 \$
Clément Ricard et fils inc.	25 882,88 \$
André Cyrenne inc.	15 704,00 \$

Le 6 octobre 1986

Sablière Ste-Marthe inc. 21 313,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour des travaux d'égout pluvial et de mise en forme sur la rue Beaudry, au montant de 13 400,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

409-86

Adoption de la soumission - égout pluvial et mise en forme, boulevard Jean XXIII

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout pluvial et de mise en forme sur le boulevard Jean XXIII ont été ouvertes le 6 octobre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	15 019,48 \$
Clément Ricard et fils inc.	29 314,60 \$
André Cyrenne inc.	16 777,60 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	23 813,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

Le 6 octobre 1986

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour des travaux d'égout pluvial et de mise en forme sur le boulevard Jean XXIII, au montant de 15 019,48 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille C. Gervais-Roy: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Claire Gervais-Roy).

A.F.E.A.S.: Demande à la C.I.T.F. d'établir un tarif réduit pour les personnes du troisième âge.

La Chambre de commerce de Trois-Rivières: Demande que la ville fournisse une lettre d'appui concernant la distribution du Fonds Laprade.

M. Daniel Hachez, rue Notre-Dame: Nous informe de son intention d'ouvrir une maison d'accueil pour les personnes du troisième âge.

Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec: Lettre concernant l'abrogation du règlement sur le transport des déchets.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 436 (Vyredox, puits 5, 6 et 7).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 435 (S.M. rues Forest et Gagnon).

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la proportion médiane de la valeur foncière.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 octobre 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 octobre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaëtan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

410-86

Adoption, règlement # 584

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 584 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 22 (1986) de la C.I.T.F. lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 1987, 1988 et 1989" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

411-86

Adoption, règlement # 585

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 585 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 23 (1986) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 8 octobre 1986

412-86

Adoption, règlement # 3007

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 3007 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

413-86

Adoption, règlement # 5005

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 5005 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

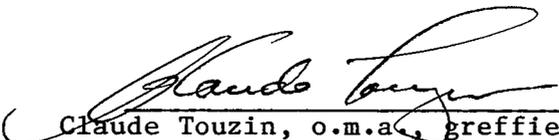
ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) à l'article 3.69 concernant le stationnement interdit.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 14 octobre 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 octobre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaëtan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

414-86

Adoption, liste de comptes C-46-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-46-86, concernant les chèques # 19195 à 19320 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 109 866,03 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

415-86

Acceptation des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O. pour l'année 1987, projets # 43120-001 et 43120-002

CONSIDÉRANT que les revenus pour ces projets sont de 109 637 \$;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 292 292 \$;

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 182 655 \$;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les prévisions budgétaires pour l'année 1987 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, projets # 43120-001 et

Le 14 octobre 1986

43120-002, soient acceptées telles que présentées par le Trésorier de l'O.M.H.

ADOPTÉE

416-86

Achat du lot P.-27

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'acheter un immeuble appartenant au ministère des Transports et portant le numéro de lot P.-27, du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 42 770 mètres carrés, pour la somme de cent quinze mille dollars (115 000 \$) ainsi que la cession gratuite du lot P.-27, parcelle 1 (rue Matton) ayant une superficie de huit cent quarante-cinq mètres carrés (845 m.c.) et que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour instrumenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

417-86

Servitude, lot P.-160

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest un acte de servitude réelle et perpétuelle sur le lot P.-160 situé sur la rue Chambois et que Me François Donaldson, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

418-86

Projet Kruger, ligne à 230 kV

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le projet de ligne à 230 kV afin de desservir la compagnie Kruger, le tout tel que présenté dans la

Le 14 octobre 1986

lettre du 24 septembre 1986 de M. Raymond-René Vallières de l'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

419-86

Vente de gré à gré du lot 27-2

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de gré à gré avec ~~M. Jean Fréchette~~ du lot 27-2 ayant une superficie de 10 619,5 m² pour la somme de 120 000 \$, payable comptant.

Jean Fréchette ltée

ADOPTÉE

420-86

Adoption, liste de comptes C-47-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-47-86, concernant les chèques # 19321 à 19341 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 317 503,61 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

421-86

Adoption, liste de comptes C-48-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-48-86, concernant les chèques # 19342 à 19384 inclusivement et 19386 (le chèque # 19385 apparaîtra sur la liste C-49-86) pour un montant total de déboursés de 1 472 413,27 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

422-86

Présentation de projets "Programme développement de l'emploi

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 14 octobre 1986

que M. Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à présenter des projets dans le cadre du programme "Développement de l'emploi" et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

423-86

Programme de réforme cadastrale

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention d'entente à intervenir entre la municipalité et le ministère de l'Énergie et des Ressources dans le cadre du programme de réforme du système cadastral du Québec.

ADOPTÉE

424-86

Lettre d'entente, syndicat des policiers-pompiers

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire, le Greffier et le Directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des policiers-pompiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le nouveau policier et l'équipe E.

ADOPTÉE

425-86

Règlement de divers dossiers

CONSIDÉRANT les causes # 400-05-000531-079, 400-05-000532-079, 400-05-000533-079 et 400-05-000580-079;

CONSIDÉRANT l'offre qui est faite à la ville de Trois-Rivières-Ouest par l'intermédiaire de notre procureur Me Michel Richard, avocat;

Le 14 octobre 1986

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de 55 000 \$ à titre de paiement complet et final des jugements rendus et que ladite somme soit libératoire pour toutes les personnes visées et poursuivies par la ville de Trois-Rivières-Ouest dans les dossiers précités.

ADOPTÉE

426-86

Adoption de la soumission - épandeur de sel et de sable

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un épandeur de sel et de sable ont été ouvertes le 29 septembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Phil Larochelle Équipement (1977) inc.	8 995,00 \$
Les Machineries Tenco ltée	8 748,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Les Machineries Tenco ltée est non conforme;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 14 octobre 1986

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Phil Larochelle Équipement (1977) inc., pour la fourniture d'un épandeur de sel et de sable au montant de 8 995,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

427-86

Schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation de la M.R.C. de Francheville tenue le 6 octobre 1986 à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest et présidée par M. André Levasseur, maire de St-Louis-de-France et préfet de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT le rapport fourni par M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, concernant certaines modifications à être apportées au schéma d'aménagement;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le rapport en date du 17 octobre 1986, présenté par M. Daniel Thibault, ing., concernant les modifications au schéma d'aménagement, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

428-86

Adoption, règlement 1000.13

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 1000.13 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 3.69 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif au stationnement interdit" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 14 octobre 1986

429-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat d'achat du lot numéro 4-278 appartenant à Delton Development Ltd. pour la somme nominale de 1,00 \$ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

La présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution numéro 261-85 adoptée par le Conseil municipal le 27 mai 1985.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 12 novembre 1986

Serment d'office

Je soussigné, Jean-Charles Charest, gérant, domicilié au 3305, rue Chambois à Trois-Rivières-Ouest (Québec), étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Maire, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé:



Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, domicilié au 6325, rue Lausanne à Trois-Rivières-Ouest (Québec), certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 12e jour de novembre 1986.

Signé:

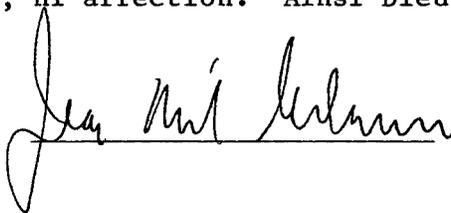


Le 12 novembre 1986

Serment d'office

Je soussigné, Jean-Noel Groleau, professeur, domicilié au 5325, rue Poitiers à Trois-Rivières-Ouest (Québec), étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé:



Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, domicilié au 6325, rue Lausanne à Trois-Rivières-Ouest (Québec), certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 12e jour de novembre 1986.

Signé:



Le 12 novembre 1986

Serment d'office

Je soussignée, Suzie Ayotte, ménagère, domiciliée au 3340, côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest (Québec), étant dûment assermentée sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseillère, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé:

Suzie Ayotte

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, domicilié au 6325, rue Lausanne à Trois-Rivières-Ouest (Québec), certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 12e jour de novembre 1986.

Signé:

Claude Touzin

Le 12 novembre 1986

Serment d'office

Je soussigné, Guy Côté, commerçant, domicilié au 215, rue Rouette à Trois-Rivières-Ouest (Québec), étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: 

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, domicilié au 6325, rue Lausanne à Trois-Rivières-Ouest (Québec), certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 12e jour de novembre 1986.

Signé: 

Le 12 novembre 1986

Serment d'office

Je soussigné, Gaston Cormier, électricien, domicilié au 7735, chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest (Québec), étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Gaston Cormier

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, domicilié au 6325, rue Lausanne à Trois-Rivières-Ouest (Québec), certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 12e jour de novembre 1986.

Signé: Claude Touzin

Le 12 novembre 1986

Serment d'office

Je soussignée, Marthe Rousseau, ménagère, domiciliée au 106, rue Bellevue à Trois-Rivières-Ouest (Québec), étant dûment assermentée sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseillère, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Marthe Rousseau

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, domicilié au 6325, rue Lausanne à Trois-Rivières-Ouest (Québec), certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 12e jour de novembre 1986.

Signé: Claude Touzin

Le 12 novembre 1986

Serment d'office

Je soussigné, Fernand Bouchard, analyste, domicilié au 3092, rue Toulouse à Trois-Rivières-Ouest (Québec), étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Fernand Bouchard

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, domicilié au 6325, rue Lausanne à Trois-Rivières-Ouest (Québec), certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 12e jour de novembre 1986.

Signé: Claude Touzin

Le 12 novembre 1986

Élections 1986

tenue le 2 novembre

RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Liste électorale
(Recensement)

La liste électorale a été confectionnée pour l'année 1986, en deux séquences bien distinctes; premièrement, 25 recenseurs ont parcouru les rues de la ville dans les semaines du 1er au 13 septembre 1986 pour recueillir les noms des personnes susceptibles de faire partie de la liste électorale; deuxièmement à l'aide de ce recensement, nous avons comparé la liste électorale avec le rôle d'évaluation en vigueur ainsi que le rôle de taxe d'affaires afin d'ajouter les propriétaires non résidants. Une fois ce travail complété, nous avons inscrit 10 660 électeurs sur la liste, qui conformément à la Loi, a été affichée dans la municipalité en date du 1er octobre 1986. À cette même date, l'avis public a été donné dans le journal Le Nouvelliste à l'effet que la liste était déposée et que toute personne pouvait en prendre connaissance et produire des plaintes par écrit avant le 7 octobre 1986 pour une inscription, une radiation ou une correction.

Révision de la
liste

Dans la semaine précédant le 15 octobre 1986, trois candidat(e)s sont venu(e)s vérifier à l'hôtel de ville la liste électorale et ces derniers(ères) m'ont apporté certains commentaires, entre autre qu'une partie de la rue Clermont ainsi qu'une partie de la rue Limoges n'avaient pas été recensées et quelques autres corrections mineures. J'ai procédé au recensement de ces rues à l'aide d'un recenseur spécial. Le 15 octobre, la cour municipale de Trois-Rivières-Ouest a siégé sous la présidence de Me Richard Rioux ainsi que le greffier de cette cour M. Roger Champagne et le soussigné; 5 inscriptions, 12 radiations et 2 corrections ont été présentées à ce bureau de révision. Un certificat a été émis par le juge municipal à l'effet que la liste électorale comportait 10 653 noms divisés en 12 secteurs et que cette liste devenait en vigueur pour l'élection du 2 novembre 1986 et qu'aucun changement ne pourra être effectué à compter de ce jour.

Présentation des
candidats

Le 2 septembre 1986, un avis a été donné à l'effet que la présentation des candidat(e)s aux charges de Maire et de Conseillers(ères) pour la ville de Trois-Rivières-Ouest aura lieu le 19e jour

Le 12 novembre 1986

d'octobre 1986 de midi à 14 heures à l'hôtel de ville; ledit avis mentionnait aussi que si le scrutin devenait nécessaire, il serait ouvert le 26 octobre 1986 pour le vote par anticipation de 14 h à 22 h ainsi que le 2 novembre 1986 jour du scrutin de 9 h à 18 h et que M. René Gauthier avait été nommé secrétaire d'élection.

Admission des
bulletins

Ci-dessous, vous trouverez, siège par siège, les bulletins que j'ai admis pour l'élection municipale du 2 novembre 1986 ainsi que la date de leur admission.

À la mairie:

M. Jean-Charles Charest Le 14 octobre 1986

Au siège # 1:

M. Jean-Noel Groleau Le 7 octobre 1986

Au siège # 2

Mme Suzie Ayotte Le 29 septembre 1986

M. Gaétan Bourassa Le 19 octobre 1986

Mme Rachel Mercier Le 8 octobre 1986

M. Émilien Plouffe Le 18 octobre 1986

Au siège # 3

M. Guy Côté Le 14 octobre 1986

Au siège # 4

M. Gaston Cormier Le 14 octobre 1986

Au siège # 5

Mme Marthe Rousseau Le 16 octobre 1986

Au siège # 6

M. Fernand Bouchard Le 1er octobre 1986

Le 12 novembre 1986

À 14 heures le 19 octobre 1986, soit immédiatement à la clôture de la mise en nomination, j'ai déclaré publiquement élus par acclamation: à la mairie, M. Jean-Charles Charest; au siège # 1, M. Jean-Noel Groleau, au siège # 3, M. Guy Côté, au siège # 4, M. Gaston Cormier, au siège # 5, Mme Marthe Rousseau, au siège # 6, M. Fernand Bouchard; et que le scrutin serait nécessaire au siège # 2.

De plus, j'ai donné avis public qui a été publié dans le journal Le Nouvelliste le 22 octobre 1986, de l'élection par acclamation de M. Jean-Charles Charest à la mairie; de M. Jean-Noel Groleau au siège # 1, de M. Guy Côté au siège # 3, de M. Gaston Cormier au siège # 4, de Mme Marthe Rousseau au siège # 5 et de M. Fernand Bouchard au siège # 6 et que le scrutin est nécessaire et sera ouvert le 26 octobre pour le vote par anticipation et le 2 novembre 1986 pour le scrutin et que les candidat(e)s à cette élection sont:

Au siège # 2:

Mme Suzie Ayotte, ménagère
3340, côte d'Azur
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G8Y 3W1

M. Gaétan Bourassa, camionneur
5430, rue Louisbourg
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G8Y 5N3

Mme Rachel Mercier, ménagère
5415, rue Vimont
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G8Y 5C3

M. Émilien Plouffe, rentier
3260, rue Chambois
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G8Y 3N1

De plus, l'avis public mentionne que le relevé du scrutin et la proclamation des candidat(e)s élu(e)s se fera le soir même de l'élection au fur et à mesure que les boîtes de scrutin parviendront au président d'élection.

Responsable de
salle

Le 20 octobre 1986, j'ai nommé par commission sous mon seing, MM. Michel Lemieux, René Laprise et Hugues Fortin pour agir à titre de responsable de

Le 12 novembre 1986

salle pour la journée du scrutin; toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Scrutateurs et greffiers

En date du 16 octobre 1986, j'ai tenu une assemblée de tous les scrutateurs, greffiers, vérificateurs et agents d'information pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire des principaux articles de la Loi électorale et toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Candidat(e)s

En date du 20 octobre 1986, j'ai tenu une assemblée de tous les candidat(e)s ainsi que leurs représentant(e)s à l'hôtel de ville afin de les informer sur les principaux articles de la Loi électorale afin que tous et chacun s'entendent à savoir de quelle façon se déroulera le scrutin du 2 novembre 1986 et du 26 octobre 1986.

De plus, j'ai produit à tous les candidat(e)s la liste des scrutateurs et greffiers pour le scrutin du 2 novembre 1986 en ayant soin de déterminer le numéro de bureau de scrutin; également, cette même liste a été affichée le 17 octobre 1986 à l'hôtel de ville.

Bulletins de vote

Le 24 octobre 1986, M. Gaston Rousseau de l'Imprimerie Dupont enr., m'a remis tous les bulletins de vote nécessaires à l'élection; ce même jour, j'ai procédé à la vérification du nombre de bulletins s'élevant exactement à 13 500 bulletins au siège # 2. Par la suite, j'ai assermenté l'imprimeur quant au nombre de bulletins fournis, le surplus ayant été détruit.

Ouverture des bureaux de scrutin

À 9 heures du matin, le 2 novembre 1986, tous les scrutateurs, après une dernière vérification des documents, ont ouvert les bureaux de scrutin au public. Les officiers ont été invités à enregistrer leur vote dès l'ouverture des bureaux si cela n'avait pas été fait lors du vote par anticipation du 26 octobre 1986. Tout s'est bien déroulé tout au long de la journée, même si l'affluence a été plus marquée en certaines occasions. Le président d'élection n'a eu à intervenir qu'à quelques occasions: soit pour assermenter des personnes, soit pour les aider à voter. Tous les candidats ont très bien collaboré au cours de la votation.

Décompte

Immédiatement à la fermeture des bureaux de scrutin à 18 heures, les scrutateurs ont procédé au décompte des votes en faveur de chaque candidat et m'ont transmis leur rapport respectif aussitôt que

Le 12 novembre 1986

toutes les boîtes ont été compilées et fermées. Le résultat officiel a été donné à l'hôtel de ville vers 18 h 45. Voici ce rapport en détail:

RÉSULTATS OFFICIELS

Siège # 2

<u>Section de vote #</u>	<u>Suzie Ayotte</u>	<u>Gaétan Bourassa</u>	<u>Rachel Mercier</u>	<u>Émilien Plouffe</u>	<u>Rejetés</u>	<u>Total</u>
1	5	-	4	7	-	16
2	14	4	7	13	-	38
3	16	-	2	17	2	37
4	19	1	11	2	1	34
5	11	2	3	3	-	19
6	9	-	3	7	2	21
7	12	1	9	2	-	24
8	23	1	30	9	1	64
9	23	-	13	12	-	48
10	13	-	7	3	-	23
11	28	-	16	6	-	50
12	36	1	4	31	2	74
13	19	3	10	14	-	46
14	37	1	5	9	-	52
15	29	2	3	15	1	50
16	34	-	14	23	1	72
17	32	2	8	13	-	55
18	53	2	12	12	2	81
19	15	-	-	2	-	17
20	23	-	2	6	1	32
21	20	2	10	10	1	43
22	7	1	11	6	-	25
23	23	2	5	11	-	41
24	47	4	12	22	1	86
25	21	2	8	16	-	47
26	29	-	4	4	-	37
27	34	-	7	11	-	52
28	48	1	13	15	-	77
29	28	-	17	42	-	87
30	16	1	39	30	-	86
31	26	1	29	30	-	86
32	19	-	49	8	-	76
33	21	2	34	9	-	66
34	17	4	54	18	-	93
35	22	2	38	15	-	77
36	23	-	12	9	-	44
37	11	-	8	16	1	36
38	15	1	25	11	-	52
39	8	1	30	14	-	53
40	1	-	5	-	-	6
41	22	1	1	10	-	34

Le 12 novembre 1986

<u>Section de vote #</u>	<u>Suzie Ayotte</u>	<u>Gaétan Bourassa</u>	<u>Rachel Mercier</u>	<u>Émilien Plouffe</u>	<u>Rejetés</u>	<u>Total</u>
42	22	4	3	15	-	44
43	51	2	19	28	2	102
44	38	5	24	27	-	94
Total:	<u>1 020</u>	<u>56</u>	<u>620</u>	<u>583</u>	<u>18</u>	<u>2 297</u>

Total des votes: 2 297

Élue: Suzie Ayotte

Majorité: 400

S. Ayotte: 44,4 %
 G. Bourassa: 2,4 %
 R. Mercier: 27,0 %
 E. Plouffe: 25,4 %
 Rejetés: 0,8 %
 100 %

Pourcentage du vote: 21,7 %

Conclusion

Pour conclure ce rapport, il est à remarquer avant tout que le recensement, les élections et la campagne électorale se sont très bien déroulés. Je tiens à remercier tous les officiers d'élection et principalement le secrétaire qui m'a secondé et supporté de façon remarquable ainsi que le personnel du service du greffe.

Je tiens également à remercier tous les candidat(e)s et leurs représentant(e)s qui, au cours de la campagne et du scrutin, ont respecté les directives et les demandes du président d'élection, assurant ainsi une très bonne collaboration à la bonne marche du scrutin.



Claude Touzin, o.m.a., président d'élection

Le 13 novembre 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 13 novembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Avis de motion, rues Cherbourg et de Tilly
- 2.- Avis de motion, modifiant le règlement # 577-A
- 3.- Avis de motion, rue Laflamme et côte Rosemont
- 4.- Avis de motion, rue Cherbourg
- 5.- Avis de motion, rues Loïselle, Messier et Chateleine
- 6.- Nomination, maire suppléant
- 7.- Représentant, CITF
- 8.- Représentants, O.M.H.T.R.O.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg et de Tilly et autorisant une dépense n'excédant pas 1 150 000 \$ et un emprunt de 813 489 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les développements domiciliaires 1987, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1987.

Le 13 novembre 1986

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant une dépense n'excédant pas 937 500 \$ et un emprunt de 688 995 \$.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Cherbourg et autorisant une dépense n'excédant pas 380 000 \$ et un emprunt de 266 030 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Loïselle, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 962 500 \$ et un emprunt de 672 015 \$.

430-86

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 13 novembre 1986.

ADOPTÉE

431-86

Nomination, représentant CITF

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 13 novembre 1986

que madame la conseillère Marthe Rousseau soit nommée représentante de la ville de Trois-Rivières-Ouest, au sein du bureau d'administration de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 1987.

ADOPTÉE

432-86

Nomination, représentants O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

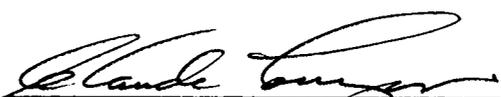
APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que madame la conseillère Suzie Ayotte et messieurs les conseillers Gaston Cormier et Fernand Bouchard soit nommés représentants de la ville au sein du bureau d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest à compter du 13 novembre 1986.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

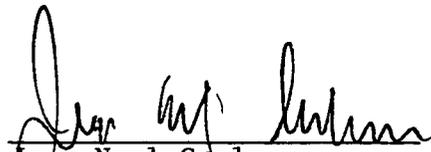

Jean-Charles Charest, maire

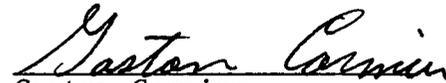

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 novembre 1986

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 13 novembre 1986.


Jean-Charles Charest
Maire

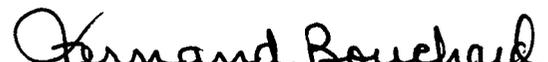

Jean-Noel Groleau
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Suzie Ayotte
Conseillère


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 17 novembre 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 novembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

433-86

Adoption, discours du Maire

Le Maire explique la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1985, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1986-1987-1988.

De plus, il mentionne, suivant les relevés comptables en notre possession actuellement, ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1986, ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1987 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1987-1988-1989.

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le discours du Maire concernant la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1985, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1986-1987-1988, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

434-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 17 novembre 1986

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

435-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 octobre 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 octobre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

436-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 octobre 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 octobre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

437-86

Adoption, liste de comptes C-49-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-49-86, concernant les chèques # 19385 et 19387 à 19404 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 89 859,16 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 novembre 1986

438-86

Adoption, liste de comptes C-50-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-50-86, concernant les chèques # 19405 à 19430 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 417 997,26 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

439-86

Adoption, liste de comptes C-51-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-51-86, concernant les chèques # 19431 à 19459 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 59 095,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

440-86

Adoption, liste de comptes C-52-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-52-86, concernant les chèques # 19460 à 19605 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 119 441,14 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

441-86

Adoption, liste de comptes C-53-86

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-53-86, concernant les chèques # 19606 à 19651 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 267 843,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 novembre 1986

442-86

Adoption, liste de comptes C-54-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-54-86, concernant les chèques # 19652 à 19739 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 5 765,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

443-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 septembre 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 645,78 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

444-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 septembre 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 458,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

445-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 octobre 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 764,35 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 novembre 1986

446-86

Raccordement du lot # 239-1 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 239-1 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. Gaston Croteau soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

447-86

Raccordement du lot # 265-2 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 265-2 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. Mario Dubé soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

448-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 23 septembre 1986, concernant les lots 12-131 et 12-132 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Développement Cartier inc., soit accepté tel que présenté. (Dossier 34755, minute 1306)

ADOPTÉE

Le 17 novembre 1986

449-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession pour sentier de piétons du lot 12-132 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Développement Cartier inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

450-86

Démission de M. Roger Champagne, pompier volontaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de M. Roger Champagne à titre de pompier volontaire soit acceptée, à compter du 1er novembre 1986 et que le Conseil le remercie sincèrement pour le bon travail effectué au cours des sept dernières années.

ADOPTÉE

451-86

Démission de Mme Linda Aubry, standardiste

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la démission de Mme Linda Aubry à titre de standardiste soit acceptée à compter du 17 novembre 1986 et que le Conseil la remercie pour le bon travail effectué à l'emploi de la ville.

ADOPTÉE

452-86

Adoption, règlement # 439

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 17 novembre 1986

que le règlement # 439 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg et de Tilly et autorisant une dépense n'excédant pas 1 150 000 \$ et un emprunt de 813 489 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

453-86

Adoption, règlement # 440

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 440 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant une dépense n'excédant pas 937 500 \$ et un emprunt de 688 995 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brodeur et autorisant une dépense n'excédant pas 625 000 \$ et un emprunt de XXX XXX \$.

454-86

Adoption de la soumission - Vente véhicules usagés

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la vente d'un camion Chevrolet C65 1975, d'un camion International 1976, d'un camion Dodge Pick-up 1973, d'un camion Ford Econoline 1977, d'une automobile Chevrolet Impala 1984 ont été ouvertes le 20 octobre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing.,

Le 17 novembre 1986

directeur général et Claude Touzin, o.m.a.,
greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été
reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Marc Laroche Pièces d'Autos inc.	4 150 \$
Pièces d'Autos Turcotte inc.	2 600 \$
François Baril	525 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de
cette résolution; que la ville de
Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la
firme Marc Laroche Pièces d'Autos inc., concernant
la vente de véhicules usagés au montant de 4 150 \$,
étant donné qu'elle est la plus haute et conforme.

ADOPTÉE

455-86

Adoption de la soumission - Égout pluvial, rue le
Mans

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux
d'égout pluvial sur la rue le Mans ont été ouvertes
le 7 novembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité
privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing.,
ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing.,
directeur général, Jean Lambert, ing. jr.,
ingénieur adjoint, Jean-Marie Guin, assistant de
l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la
ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été
reçues:

Le 17 novembre 1986

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	5 805,93 \$
Gaston Paillé ltée	3 920,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour des travaux d'égout pluvial sur la rue le Mans, au montant de 3 920,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

456-86

Adoption de la soumission - Chlorure de sodium

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de chlorure de sodium ont été ouvertes le 3 novembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
La Société canadienne de sel ltée	Livré: 36,0681 \$ Non livré: 38.695 \$
Groupe des produits chimiques Domtar inc.	Livré: 38,6623 \$ Non livré: 38,695 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de la compagnie Mines Seleine inc. est non conforme puisqu'elle est arrivée le lendemain de la date d'ouverture.

Le 17 novembre 1986

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme La Société canadienne de sel ltée, pour la fourniture de chlorure de sodium au montant de 36,0681 \$/T.M. livré, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

457-86

Adoption de la soumission - S.M. rues Cherbourg et de Tilly

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Cherbourg et de Tilly ont été ouvertes le 7 novembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et fils inc.	772 868,85 \$
Gaston Paillé ltée	586 981,00 \$
Panpierre inc.	643 397,18 \$
R. Guilbeault Construction inc.	674 275,99 \$
Entreprises G.N.P. inc.	736 904,10 \$
J.P. Doyon ltée	609 501,15 \$
André Cyrenne inc.	647 725,70 \$

Le 17 novembre 1986

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Cherbourg et de Tilly, au montant de 586 981,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

458-86

Appui à J.U. Houle ltée, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de J.U. Houle ltée, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation du lot P.-130.

ADOPTÉE

459-86

Retrait, caractère de rue du lot 22-6

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le caractère de rue du lot 22-6 (boulevard Jean XXIII) soit retiré.

ADOPTÉE

Le 17 novembre 1986

460-86

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-244, 11-261 (plans d'ensemble) 11-257, 11-258 (Loiselle), 11-259, 11-260 (Messier) 11-247, 11-246 (Cherbourg) 11-245 (Laflamme) 11-249, 11-250 (de Tilly) 11-251 (Auclair) 11-267 (Cambrai) 11-268, 11-269 (Gascogne) et 11-194 (plan détails) concernant divers travaux municipaux.

ADOPTÉE

461-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Chateaufort, a.g., en date du 8 septembre 1986, concernant les lots 11-104 à 11-112, 12-117 à 12-130, 15-384 à 15-399 et 17-386 (rue Colombières) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Jardins Jacques Lemercier inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi. (Dossier 50935, minute 1129).

ADOPTÉE

462-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession pour parc des lots 15-384, 12-117, 11-104 et 12-123, de cession pour sentier de piétons du lot 12-128 et de cession de rue des lots 15-390, 12-122, 11-112, 15-393 (rue Colombières) du cadastre officiel de la Paroisse de

Le 17 novembre 1986

Trois-Rivières, appartenant à Les Jardins Jacques Lemercier inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

463-86

Mandat à Me Jean Gélinas, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Jean Gélinas, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot 160-739 (rue le Mans) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Jacques Routhier et Mme Francine Gilbert et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

464-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 162-82 (chemin Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Roger Pronovost et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

465-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 162-439 (chemin Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Aliette Plante et que le Maire et

Le 17 novembre 1986

le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

466-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire sur le lot 9-4 (rue Sidbec) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Thomas Bellemare ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet et que la ville s'engage à permettre l'usufruit pour fin de stationnement de la portion du lot # 10-6 de la rue Sidbec jusqu'à + 80 m vers le nord et sur une largeur de 5,89 m.

ADOPTÉE

467-86

Solde disponible, règlement # 278

CONSIDÉRANT que le règlement # 278 présentait un solde disponible de 1 422 \$ aux états financiers le 31 décembre 1985;

CONSIDÉRANT que l'émission originale de ce règlement est échue depuis le 15 août 1986 et le solde dû renouvelable pour 10 autres années;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le solde de l'emprunt à renouveler soit réduit d'un montant égal au solde disponible.

ADOPTÉE

468-86

Mandat à Me Michel Richard, avocat

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 17 novembre 1986

que Me Michel Richard, avocat, soit mandaté pour agir au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans la poursuite du Bar Chavigny et aussi représenter M. Michel Parent dans cette même cause tel que stipulé dans la convention collective.

ADOPTÉE

469-86

Adoption, règlement # 577-B

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 577-B intitulé: "Règlement concernant les développements domiciliaires 1987, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1987" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

470-86

Adoption, règlement # 441

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 441 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Cherbourg et autorisant une dépense n'excédant pas 380 000 \$ et un emprunt de 266 030 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

471-86

Adoption, règlement # 443

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 443 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de

Le 17 novembre 1986

béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Loisselle, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 962 500 \$ et un emprunt de 672 015 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Fabre, Corbeil, Roland et Brodeur et autorisant une dépense n'excédant pas 536 250 \$ et un emprunt de XXX XXX \$.

472-86

Engagement d'un policier-pompier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que M. Michel Courtemanche soit engagé à titre de policier-pompier à compter du 17 novembre 1986, au salaire de 543,81 \$/semaine selon l'échelle de salaire après 3 ans de service, avec une période de probation de 8 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

473-86

Adoption de la soumission - Vente de baies vitrées

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest n'a reçu qu'une soumission pour la vente de baies vitrées de plexiglas usagées;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Club Optimiste	2 000, 00 \$
Ste-Anne-de-la-Pérade inc.	

IL EST:

Le 17 novembre 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission du Club Optimiste Ste-Anne-de-la-Pérade inc. pour la vente de baies vitrées, au montant de 2 000 \$ étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la proportion médiane de la valeur locative.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 438 (chemin Ste-Marguerite).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 437 (rue St-Germain).

Syndicat des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest: Offre ses félicitations au nouveau Conseil.

Mme Gaby M. Beaumier: Remerciements adressés pour les travaux exécutés face à sa demeure.

Ville de Cap-de-la-Madeleine: Offre ses félicitations aux membres du Conseil élus ou réélus.

M. Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Accuse réception des projets présentés à la Direction du développement de l'emploi.

Famille T. Bourassa: Remerciements pour sympathies (décès de M. Thomas Bourassa).

M. Mme Rosaire Bibeau: Remerciements pour les travaux exécutés sur la rue Bourget.

M. Yvon Picotte, ministre: Remerciements pour les souhaits adressés à l'occasion de son anniversaire de naissance.

M. Yvon Picotte, ministre: Nous informe de l'accord d'une subvention dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

Le 17 novembre 1986

Loisirs pour handicapé mental Trois-Rivières:
Demande d'aide financière.

M. Michael Harcourt, maire de Vancouver:
Remerciements pour avoir participé au programme
"Centennial Salute to North American Cities" dans
le cadre de l'Expo 86.

Aféas Jean XXIII: Revendique que le terme
"Travailleuse au foyer" soit inscrit sur les listes
électorales.

Les Jeunes entreprises du centre du Québec:
Demande d'aide financière.

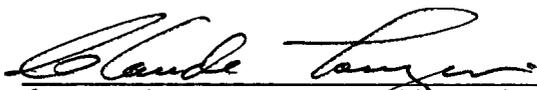
Fondation Monseigneur Bourgeois: Demande d'aide
financière.

M. Pierre Lamy: Remerciements adressés à MM.
Daniel Thibault et René Bourassa pour l'excellente
collaboration offerte.

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.:
Félicitations aux membres du Conseil élus ou
réélus.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 1er décembre 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er décembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

474-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 novembre 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 novembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

475-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 novembre 1986

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 novembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

476-86

Adoption, liste de comptes C-55-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-55-86, concernant les chèques # 19740 à 19763 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 236 451,18 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 1er décembre 1986

477-86

Adoption, liste de comptes C-56-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-56-86, concernant les chèques # 19765 à 19802 inclusivement, (le chèque # 19764 apparaîtra sur la liste C-57-86) pour un montant total de déboursés de 292 064,57 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

478-86

Adoption, liste de comptes C-57-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-57-86, concernant les chèques # 19764 et 19803 à 19824 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 459 751,55 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

479-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 octobre 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 723,02 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

480-86

Adoption de la soumission - S.M. côte Rosemont et rue Laflamme

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la côte Rosemont et la rue Laflamme ont été ouvertes le 24 novembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean

Le 1er décembre 1986

Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.P. Doyon ltée	535 311,10 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	647 763,03 \$
Panpierre inc.	499 477,09 \$
André Cyrenne inc.	496 401,15 \$
Clément Ricard et fils inc.	467 381,20 \$
R. Guilbeault Construction inc.	600 855,01 \$
Gaston Paillé ltée	589 053,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard et fils inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la côte Rosemont et la rue Laflamme, au montant de 467 381,20 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Adoption de la soumission - S.M. rues Loïselle, Messier et Cherbourg

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en

Le 1er décembre 1986

forme et d'aqueduc sur les rues Loïselle, Messier et Cherbourg ont été ouvertes le 28 novembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	610 470,00 \$
Les Entreprises G.N.P. inc.	694 747,85 \$
André Cyrenne inc.	593 264,55 \$
Clément Ricard et fils inc.	657 809,65 \$
Panpierre inc.	578 902,87 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	764 217,93 \$
J.P. Doyon ltée	607 253,65 \$
A. Plamondon et fils inc.	961 525,30 \$
Construction Tragenco inc.	675 981,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Loïselle, Messier et Cherbourg, au montant de 578 902,87 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le

Le 1er décembre 1986

contrat, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

482-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat d'achat du lot numéro 4-278 ainsi que d'une partie du lot originaire numéro 4 bornée vers le nord-est par le lot numéro 2-2-3, vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 4, vers l'ouest par une partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest par le lot numéro 4-278, ladite partie contenant une superficie totale de DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MÈTRES CARRÉS ET UN DIXIÈME (2 269,1 m²), le tout plus ou moins, système international (s.i.), lesdits lots appartenant à Delton Development Ltd. pour la somme nominale de 1,00 \$ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat.

La présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution # 261-85 adoptée par le Conseil municipal le 27 mai 1985 ainsi que la résolution # 429-86 adoptée par le Conseil municipal le 14 octobre 1986.

ADOPTÉE

483-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente du lot numéro 4-278 ainsi que d'une partie du lot originaire numéro 4 bornée vers le nord-est par le lot numéro 2-2-3, vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 4, vers l'ouest par une partie du lot originaire numéro 8 et vers l'ouest par une partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest par le lot numéro 4-278, ladite partie contenant une superficie totale de DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MÈTRES CARRÉS ET UN DIXIÈME

Le 1er décembre 1986

(2 269,1 m²), le tout plus ou moins, système international (s.i.), en faveur de la Compagnie d'électricité Shawinigan pour la somme nominale de UN DOLLAR (1,00 \$) comptant;

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat d'achat des lots numéro 2-2-1 et 5-1-1, lesdits lots appartenant à la Compagnie d'électricité Shawinigan, pour la somme nominale de UN DOLLAR (1,00 \$);

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ces contrats.

La présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution # 207-83 adoptée par le Conseil municipal le 6 juin 1983.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Fabre, Corbeil, Roland et Brodeur et autorisant une dépense n'excédant pas 536 250 \$ et un emprunt de XXX XXX \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brodeur et autorisant une dépense n'excédant pas 625 000 \$ et un emprunt de XXX XXX \$.

484-86

Fonds de roulement, règlement # 138-N-1

CONSIDÉRANT le règlement # 138-N-1 autorisant le Conseil à constituer un fonds de roulement dont le capital ne dépasserait pas 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que le capital de ce fonds est présentement de 244 885,74 \$ parce qu'un montant de 5 114,26 \$ a servi à payer les frais d'émission;

Le 1er décembre 1986

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville augmente ce fonds de 5 114,26 \$ conformément au règlement # 138-N-1 en prenant les deniers à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

485-86

Annulation de la vente du lot 9-7 à Les Produits Clément inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la résolution # 136-86, autorisant la vente du lot 9-7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à Les Produits Clément inc., soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

486-86

Vente du lot # 9-6 dans le parc industriel à L. Bélanger Métal inc.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à L. Bélanger Métal inc., un terrain de figure régulière composé du lot 9-6 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P.-8 N.S., vers le sud-est par le lot 9-7, vers le sud-ouest par le lot 9-1 (rue Sidbec) et vers le nord-ouest par le lot 9-6-1.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 6,09 mètres, dans sa ligne sud-est 104,55 mètres, dans sa ligne

Le 1er décembre 1986

sud-ouest 6,09 mètres et dans sa ligne nord-ouest 104,55 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie six cent trente-sept et vingt-neuf centièmes (637,29) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 4,305 \$ le mètre carré, soit 2 744 \$ payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

De plus, l'acquéreur s'engage à clôturer le terrain existant et à paysager par la plantation d'arbres et la pose de pelouse.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

Le 1er décembre 1986

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

487-86

Vente du lot # 9-7 dans le parc industriel à Gestion Planico enr.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Gestion Planico enr., société en nom collectif ayant son siège social en la ville de Nicolet, comté de Nicolet, au numéro 268 de la rue St-Joseph, agissant aux présentes par l'intermédiaire de tous ses associés, soit monsieur Alain Brousseau, gérant à l'emploi de Guillevin

Le 1er décembre 1986

International inc., domicilié en la ville de Montréal et monsieur Michel Durant, entrepreneur-électricien, domicilié en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet, au numéro 385 de la rue Tousignant, un terrain de figure régulière composé du lot 9-7 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot P.-8 N.S., vers le sud-est par le lot 9-8, vers le sud-ouest par le lot 9-1 (rue Sidbec) et vers le nord-ouest par le lot 9-6.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 60,96 mètres, dans sa ligne sud-est 104,55 mètres, dans sa ligne sud-ouest 60,96 mètres et dans sa ligne nord-ouest 104,55 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie six mille trois cent soixante douze et quatre-vingt-quatorze centièmes (6 372,94) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 4,305 \$ le mètre carré, soit 27 440 \$ payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ mille quatre cent cinquante-huit et quatre-vingt-huit centièmes (1 458,88) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

Le 1er décembre 1986

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Jules St-Pierre, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le 1er décembre 1986

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

488-86

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 29 décembre 1986 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
# 427 (côte Richelieu, Audet, Brunet et Couture)	400 500 \$	90 %	360 450 \$

ADOPTÉE

489-86

Fermeture du règlement # 371

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 371 (côte Richelieu, de Royale à Bellefeuille) sont terminés;

Le 1er décembre 1986

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

490-86

Fermeture du règlement # 392

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 392 (rue St-Joseph) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

491-86

Fermeture du règlement # 400

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 400 (égout sanitaire, Route 138) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 1er décembre 1986

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

492-86

Fermeture du règlement # 401

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 401 (rues Quirion et de la Montagne) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

493-86

Fermeture du règlement # 402

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 402 (rue Roberge) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

494-86

Fermeture du règlement # 403

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 403 (pavage rue des Dominicains) sont terminés;

Le 1er décembre 1986

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

495-86

Fermeture du règlement # 409

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 409 (côte Richelieu) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

496-86

Fermeture du règlement # 347

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 347 (chemin Ste-Marguerite) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 1er décembre 1986

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

497-86

Fermeture, règlement # 389

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 389 (égout sanitaire, rue des Dominicains) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

498-86

Fermeture, règlement # 391

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 391 (chemin Ste-Marguerite Est, 2e partie) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

Le 1er décembre 1986

499-86

Fermeture, règlement # 393

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 393 (rues Chateleine, le Mans et le Havre) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

500-86

Fermeture, règlement # 395

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 395 (rues de Musset, Chagnon et Clermont) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

501-86

Fermeture, règlement # 396

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 396 (rues Cherbourg, la Bossière, Lelièvre et Turenne) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

Le 1er décembre 1986

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

502-86

Fermeture, règlement # 397

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 397 (rue Lisieux et côte Rosemont) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

503-86

Fermeture, règlement # 398

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 398 (rues Brunet et Carrier) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

Le 1er décembre 1986

504-86

Annulation, pouvoir d'emprunt du règlement # 378

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses et le financement nécessaire autorisé par le règlement 378 (rue Lefort) ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été fermé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1985;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 70 800 \$ ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

505-86

Annulation, pouvoir d'emprunt du règlement # 379

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses et le financement nécessaire autorisé par le règlement 379 (rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier) ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été fermé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1985;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 15 300 \$ ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

506-86

Annulation, pouvoir d'emprunt du règlement # 383

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses et le financement nécessaire autorisé par le règlement 383 (rues Aubert et Orléans) ont été réalisés;

Le 1er décembre 1986

CONSIDÉRANT que ce règlement a été fermé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1985;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le solde non financé au montant de 83 200 \$ ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

507-86

Annulation, pouvoir d'emprunt du règlement # 384

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses et le financement nécessaire autorisé par le règlement 384 (rues Brunet et Carrier) ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été fermé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1985;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le solde non financé au montant de 8 800 \$ ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

508-86

Annulation, pouvoir d'emprunt du règlement # 386

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses et le financement nécessaire autorisé par le règlement 386 (côte Richelieu) ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été fermé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1985;

IL EST:

Le 1er décembre 1986

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le solde non financé au montant de 4 700 \$ ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

509-86

Annulation, pouvoir d'emprunt du règlement # 394

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses et le financement nécessaire autorisé par le règlement 394 (rues Laflamme, Chamonix, le Havre et Louisbourg) ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été fermé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1985;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 31 300 \$ ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

510-86

Annulation, pouvoir d'emprunt du règlement # 404

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses et le financement nécessaire autorisé par le règlement 404 (achat de terrain) ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été fermé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1985;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 1er décembre 1986

que le solde non financé au montant de 15 266 \$ ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

511-86

Nomination d'un standardiste à temps partiel régulier

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Dany Bouchard soit nommé standardiste à temps partiel régulier, effectif le 1er décembre 1986.

ADOPTÉE

512-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 29 octobre 1986, concernant le lot 164-2-8 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de La Compagnie d'électricité Shawinigan, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34865, minute 1366).

ADOPTÉE

513-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 11 novembre 1986, concernant les lots 162-746 à 162-749 (rue Loïselle) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34918, minute 1364).

ADOPTÉE

Le 1er décembre 1986

514-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude pour services municipaux et de sentier de piétons du lot 162-749 (rue Loïselle) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

515-86

Mandat à Me Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession de rue sans condition du lot 164-2-8 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à La Compagnie d'électricité Shawinigan et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

516-86

Nomination d'un représentant des locataires, Résidence Beau Séjour

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la nomination de M. Napoléon Brûlé à titre de représentant des locataires de la Résidence Beau Séjour de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest soit acceptée.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Lucien Chaussé, maire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine: Félicitations aux membres du Conseil élus ou réélus.

Le 1er décembre 1986

Président de l'Union des municipalités du Québec:
Félicitations aux membres du Conseil élus ou réélus.

Le Défi CrownVie PARTICIPaction: Invite la municipalité à participer au défi PARTICIPaction.

Bureau de reclassement Wabasso: Demande d'aide financière.

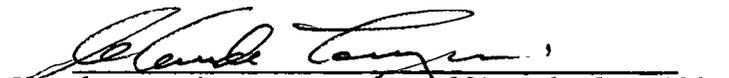
M. Claude Masson, Le Nouvelliste: Félicitations aux membres du Conseil élus ou réélus.

M. Gilles St-Louis, président Club Richelieu:
Félicitations aux membres du Conseil élus ou réélus.

Résidants, rue du Fleuve: Pétition concernant le déneigement.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

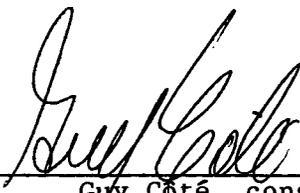
Le 2 décembre 1986

Règlement # 439

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 439 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg et de Tilly et autorisant une dépense n'excédant pas 1 150 000 \$ et un emprunt de 813 489 \$" tenue les 1er et 2 décembre 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 2 décembre 1986, je déclare que ledit règlement # 439 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 décembre 1986

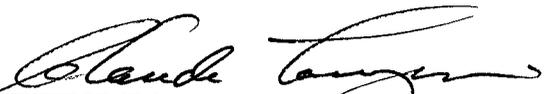
Règlement # 440

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 440 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant une dépense n'excédant pas 937 500 \$ et un emprunt de 688 995 \$" tenue les 1er et 2 décembre 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 2 décembre 1986, je déclare que ledit règlement # 440 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 décembre 1986

Règlement # 441

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 441 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Cherbourg et autorisant une dépense n'excédant pas 380 000 \$ et un emprunt de 266 030 \$" tenue les 1er et 2 décembre 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 2 décembre 1986, je déclare que ledit règlement # 441 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.


Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

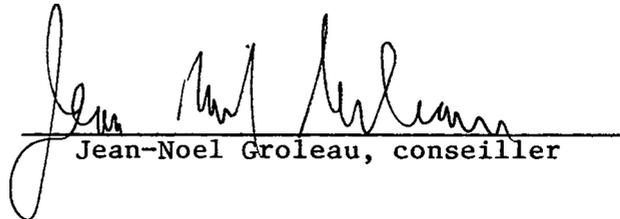
Le 2 décembre 1986

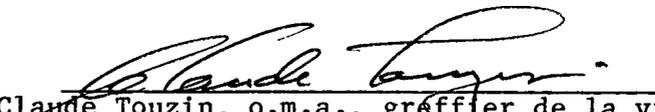
Règlement # 443

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 443 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Loïselle, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 962 500 \$ et un emprunt de 672 015 \$" tenue les 1er et 2 décembre 1986.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 2 décembre 1986, je déclare que ledit règlement # 443 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noel Groleau, conseiller.


Jean-Noel Groleau, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 15 décembre 1986

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 décembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

517-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er décembre 1986

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er décembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

518-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 439

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 1er et 2 décembre 1986 au sujet du règlement # 439 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg et de Tilly et autorisant une dépense n'excédant pas 1 150 000 \$ et un emprunt de 813 489 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 15 décembre 1986

519-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 440

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 1er et 2 décembre 1986 au sujet du règlement # 440 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et de la côte Rosemont et autorisant une dépense n'excédant pas 937 500 \$ et un emprunt de 688 995 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

520-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 441

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 1er et 2 décembre 1986 au sujet du règlement # 441 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Cherbourg et autorisant une dépense n'excédant pas 380 000 \$ et un emprunt de 266 030 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

521-86

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 443

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 1er et 2 décembre 1986 au sujet du règlement # 443 intitulé: Règlement concernant la confection

Le 15 décembre 1986

d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Loisel, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 962 500 \$ et un emprunt de 672 015 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

522-86

Adoption, liste de comptes C-58-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-58-86, concernant les chèques # 19825 à 19995 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 575 921,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

523-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 10 730,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

524-86

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 novembre 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 087,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 15 décembre 1986

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Fabre, Corbeil, Roland et Brodeur et autorisant une dépense n'excédant pas 536 250 \$ et un emprunt de XXX XXX \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brodeur et autorisant une dépense n'excédant pas 625 000 \$ et un emprunt de XXX XXX \$.

525-86

Rôle d'évaluation 1989

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr. soit mandatée afin de réviser, au cours des années 1987 et 1988, le rôle d'évaluation de 1989 et de déposer ce nouveau rôle en septembre 1988.

ADOPTÉE

526-86

Nomination de représentants, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. François Aubry soit nommé représentant des locataires de la Résidence Ste-Catherine et que Mme Édith Roy soit nommée représentante des deux résidences de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 15 décembre 1986

527-86

Raccordement aux services d'aqueduc et d'égout de J.R. Autos Trois-Rivières inc.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que demande soit faite à la ville de Trois-Rivières de raccorder aux services municipaux d'aqueduc et d'égout J.R. Autos Trois-Rivières inc., situé au 2295, boulevard du Rochon à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

528-86

Appui à J.U. Houle ltée, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de J.U. Houle ltée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole et de lotissement du lot P.-38-312.

ADOPTÉE

529-86

Acte de quittance, Simon Dubé

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de quittance et mainlevée d'hypothèque à être consenti par la ville de Trois-Rivières-Ouest en faveur de Simon Dubé.

ADOPTÉE

530-86

Mandat à la MRC de Francheville, programmes d'habitation

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'effet de transférer au palier provincial l'administration de certains programmes d'aide en matière d'habitation;

Le 15 décembre 1986

CONSIDÉRANT que ce transfert entraîne des modifications aux modalités de livraison des programmes d'habitation et en particulier le programme PAREL;

CONSIDÉRANT que la S.H.Q. devra procéder à la signature d'un nouveau protocole d'entente avec chaque intervenant intéressé à devenir agent de livraison des programmes d'aide en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT que la constitution d'un volume suffisamment important facilite l'application des programmes d'habitation dans les régions;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Francheville a, au cours des dernières années, développé une expertise valable en matière d'application du programme PAREL;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la Municipalité régionale de comté de Francheville soit autorisée à devenir mandataire de la Société d'habitation du Québec pour la livraison des programmes d'habitation et plus particulièrement le Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ), pour le mois de décembre seulement.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1987, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-F et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

Le 15 décembre 1986

Avis de motion Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 5 830 249 \$ pour le transport régulier.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 412 136 \$ pour le transport adapté.

531-86

Appui, amélioration fossé de chemin

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande du propriétaire des lots P.-42, P.-46 et P.-50 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières qui désire faire creuser un fossé et que la ville demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation son intervention à titre gratuit.

ADOPTÉE

532-86

Contrat, cueillette des ordures ménagères

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le transfert de contrat pour la cueillette des ordures ménagères de la firme Récupérations Cyrenne inc. à Service sanitaire régional de Trois-Rivières inc. conditionnellement à ce que celui-ci respecte les modalités du contrat signé avec Récupérations Cyrenne inc.

ADOPTÉE

Le 15 décembre 1986

533-86

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 6 octobre 1986, concernant les lots 155-283 à 155-311, 158-176 à 158-199, 159-249 à 159-272 et 160-866 à 160-877 (rues Gascogne et Cambrai) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34819, minute 1327).

ADOPTÉE

534-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession de rue des lots # 155-310, 158-182 et 159-250 (rue Cambrai), des lots # 155-311, 158-193, 159-264 et 160-869 (rue Gascogne), ainsi qu'un contrat de cession pour parc des lots # 155-309, 158-199 et 159-254 tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent à Terrasse Duvernay ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

535-86

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat d'achat pour fins municipales des lots 140-6-1 et P.-140, voisin du réservoir municipal et appartenant à M. Armand Charbonneau, pour la somme de 12 000 \$ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 15 décembre 1986

536-86

Appui à M. Armand Charbonneau, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Armand Charbonneau, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de dézonage des lots # 140-6, 140-7, 140-8, 140-9, 140-10, 140-11, 140-12, 140-13, 140-14, 140-15 et 140-16.

ADOPTÉE

537-86

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 37-62 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Louis-Philippe Arel, pour la somme de 300 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

538-86

Engagement d'un policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que M. Pierre Ferland soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à temps partiel, à compter du 15 décembre 1986, au salaire de 343,98 \$/semaine, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

539-86

Fermeture, règlement # 405

CONSIDÉRANT que la ville ne désire plus effectuer les travaux prévus au règlement # 405 (rues Frontenac et Lous-Riel)

Le 15 décembre 1986

CONSIDÉRANT que les dépenses effectuées à date pour ce règlement totalisent 933,56 \$;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville contribue à même les fonds généraux au règlement # 405 pour financer les dépenses effectuées et qu'elle renonce à son pouvoir d'emprunt et ferme ce règlement.

ADOPTÉE

540-86

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-265 (plan d'ensemble) 11-215 (Gagnon) 11-219 (Roland) 11-220 (Corbeil) 11-222, 11-166 (Brodeur) 11-270 (Fabre) concernant divers travaux municipaux.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille C. Charest: Remerciements pour sympathies (décès de M. Charles Charest).

Commission municipale du Québec: Accuse réception des règlements # 2010, 3007 et 5005 ainsi que de la résolution 371-86 (modification plan d'urbanisme).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 442 (éclairage, rue Bellefeuille).

M. Yvon Picotte, ministre Loisir, Chasse et Pêche: Nous informe de l'accord de subventions dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1986-1987.

La Société d'arthrite: Demande d'aide financière.

M. Jean Fournier, Groupe Fournier ltée: Remerciements pour les félicitations adressées.

6163

Le 15 décembre 1986

Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Demande
d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 22 décembre 1986

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 décembre 1986, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

541-86

Adoption, règlement # 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 1987 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1987, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

542-86

Adoption, règlement # 539-G

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 539-G intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-F et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

543-86

Adoption des indices d'améliorations locales 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 22 décembre 1986

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1987 soit adoptés tels que présentés:

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
77-B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 1 676 653	,01288	21 595,29
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 599 057	,00927	5 553,26
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE 1 067 530	,00787	8 401,46
78-A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE 443 281	,00271	1 201,29
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE 29 488	,00407	120,02
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE 239 800	,00396	949,61
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 953 670	,01082	10 318,71
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE 3 528	1,5275	5 389,02
169	GARCEAU	FRONTAGE 2 075,93	,9755	2,025,07
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE 63 195	,01683	1 063,57
170-A	DU FLEUVE	SUPERFICIE 165 937	,00295	489,51
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE 1 044 104	,02805	29 287,12
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE 2 340 247	,00052	1 216,93
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE 1 066,043	,0264	28 143,54
181-A-1	TERR. MONTAGNE	ÉVAL. TERR.1 262,500	,01032	13 029,00
188	STE-MARGUERITE	ÉVAL. TERR. 966 600	,0052	5 026,32
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE 308 202	,02427	7 480,06
196	GAGNON	FRONTAGE 7 806,68	,5554	4 335,83
204	ROUTE BUREAU	ÉVALUATION 203 700	,00357	727,21
210	GARCEAU	ÉVALUATION 2 965 000	,00032	948,80
211-A	ESTÉREL	SUPERFICIE 1 873,20	,1175	220,10
212	ESTÉREL	SUPERFICIE 20 162	,01513	305,05
213	SIROIS	FRONTAGE 2 075,57	2,197	4 560,03
214	SIROIS-GARCEAU	ÉVAL. TERR. 702 600	,0041	2 880,66
215	GAGNON	FRONTAGE 1 154	1,14	1 315,56
216	BOISCHATEL	FRONTAGE 1 322,60	,26463	350,00
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE 486 327	,00617	3 000,64
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE 696 852	,00162	1 128,90
221	DE SIENNE	SUPERFICIE 593 877	,002	1 187,75
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE 76 554	,03720	2 847,81
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 268 716	,04616	12 403,93
225	ESTÉREL	SUPERFICIE 2 414	,11	265,54
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE 5 763,26	,29584	1 705,00
228	CENTRE D'ACHATS	ÉVALUATION 1 000	37 260,00	37 260,00
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE 364 817	,0324	11 820,07
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE 248 475	,01071	2 661,17
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE 152 911	,0305	4 663,79
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR.1 082 500	,00286	3 095,95
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE 20 629,04	,3854	7 950,43
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE 308 202	,00664	2 046,46
239	DU FLEUVE	FRONTAGE 587	1,653	970,31
240	GUAY	SUPERFICIE 307 883	,00606	1 865,77
241	GIRARD	ÉVALUATION 1 314,900	,00092	1 209,71
242	LACERTE	SUPERFICIE 80 460	,0055	442,53
243	GÉLINAS	SUPERFICIE 439 880	,0161	7 082,07
247	COTE ROSEMONT-COURCELETTE	SUPERFICIE 1 283 292,90	,00177	2 271,43
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE 112 500	,00416	468,00

Le 22 décembre 1986

251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	584 104	,03705	21 641,05
255	PRATTE	FRONTAGE	2 690,89	2,619	7 047,44
258-B	JACOB	SUPERFICIE	122 980	,0085	1 045,33
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	73 548	,0215	1 581,28
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	122 292	,0484	5 918,93
267	DESHAIES	SUPERFICIE	324 304	,0343	11 123,63
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	233 916	,0772	18 058,32
269	DESPRÉS	SUPERFICIE	189 190	,0329	6 224,35
272	LIMOGES	SUPERFICIE	140 607	,06504	9 145,08
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.	386 500	,01565	6 048,73
279	TESSIER	SUPERFICIE	450 416	,05120	23 061,30
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	582 828	,07034	40 996,12
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3 333	2,596	8 652,47
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8 000,30	8,115	64 922,43
284	TESSIER	SUPERFICIE	142 671	,06253	8 921,22
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	362 806	,07464	27 079,84
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490 644	,06732	33 030,15
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	244 496	,071	17 359,22
296	DUBÉ	FRONTAGE	2 173,09	2,35	5 106,76
297	DUBÉ	SUPERFICIE	182 361	,02011	3 667,28
299	BERNARD	SUPERFICIE	95 502	,0537	5 128,46
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246 549	,0867	21 375,80
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	199 307	,05115	10 194,55
307	TERRASSE DUVERNAY	SUPERFICIE	262 166	,06752	17 701,45
	MARICOURT-FLORENCE				
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	48 866,80	,8548	41 771,34
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180 643	,0891	16 095,29
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE	588,55	4,78	2 813,27
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE	526,27	2,59	1 363,04
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17 087	1,4558	24 875,25
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	625,41	23,34	14 597,07
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	25 314,60	1,1605	29 377,59
347	STE-MARGUERITE EST	SUPERFICIE	8 126,10	,492	3 998,04
350	COTE ROSEMONT	SUPERFICIE	150 184,50	,0579	8 695,68
351F	LIÈGE	FRONTAGE	101,93	15,68	1 598,26
351S	LIÈGE	SUPERFICIE	3 112,07	,5134	1 597,74
360	LAUSANNE	FRONTAGE	134,41	18,23	2 450,29
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE	333,44	31,04	10 349,98
364	QUIRION	FRONTAGE	371,62	31,37	11 657,72
371	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	8 403,20	,2384	2 003,32
372	LEFORT	FRONTAGE	159,84	18,91	3 022,57
373	BORDEAUX	FRONTAGE	332,13	5,90	1 959,57
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE	303,33	24,92	7 558,98
376	QUIRION	FRONTAGE	371,62	5,12	1 902,69
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE	159,84	3,94	629,77
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE	545,60	38,97	21 262,03
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE	540,76	37,63	20 348,80
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE	529,02	37,89	20 044,57
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE	536,89	41,23	22 135,97
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	107,95	28,30	3 054,99
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	274,34	9,81	2 691,28
391	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	103,94	9,16	952,09

Le 22 décembre 1986

393	CHATELEINE-LE MANS-LE HAVRE	FRONTAGE	414,93	39,45	16 368,99
394-A	LAFLAMME-LE HAVRE	FRONTAGE	664,56	40,86	27 153,92
	CHAMONIX-LOUISBOURG				
395	DE MUSSET-CLERMONT	FRONTAGE	688,39	39,34	27 081,26
	CHAGNON-GILBERT				
396	CHERBOURG-TURENNE	FRONTAGE	1 467,18	39,40	57 806,89
	LABOSSIÈRE-LELIEVRE				
	TERR. ERABLIÈRE				
397	LISIEUX-ROSEMONT	FRONTAGE	836,35	39,41	32 960,55
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE	309,20	39,49	12 210,31
400	ROUTE 138	FRONTAGE	607,43	7,89	4 792,62
401	QUIRION-DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	389,43	39,49	15 378,59
402	ROBERGE	FRONTAGE	169,81	12,08	2 051,30
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	1 006,43	9,64	9 701,99
405	FRONTENAC-LOUIS-RIEL	FRONTAGE	75,00	À VENIR	0,00
408	PRÉCOURT-GADBOIS-AUBERT	FRONTAGE	1 415,54	À VENIR	0,00
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	115,39	38,46	4 437,90
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE	10 975,60	À VENIR	0,00
412	CHATELEINE-CHAMONIX	FRONTAGE	691,24	À VENIR	0,00
413	FONTENELLE-MARICOURT	FRONTAGE	721,48	À VENIR	0,00
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE	347,31	À VENIR	0,00
418	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	313,93	À VENIR	0,00
419	LAUZON	FRONTAGE	374,77	À VENIR	0,00
420	TURENNE	FRONTAGE	608,28	À VENIR	0,00
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	394,16	À VENIR	0,00
422	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	23 795,90	À VENIR	0,00
423	JEAN XXIII-BRODEUR	FRONTAGE	124,37	À VENIR	0,00
424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	5 079,60	À VENIR	0,00
425	MEUNIER	SUPERFICIE	15 865,30	À VENIR	0,00
426	DE L'ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	395,85	À VENIR	0,00
427	AUDET-BRUNET-COUTURE	FRONTAGE	666,27	À VENIR	0,00
432	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	325,71	À VENIR	0,00

ADOPTÉE

544-86

Modification de l'indice du règlement # 77-B pour 1986 et 1987

CONSIDÉRANT que l'échéance du règlement # 77-B en 1976 a été renouvelée le 15 mai 1978 pour un terme de 8 ans plutôt que de 7;

CONSIDÉRANT que cette émission a dérégulé l'amortissement de l'emprunt, laissant 2 versements de capital échéant en 1986; le premier de 20 500 \$ le 15 mai et le second de 21 600 \$ le 1er décembre;

IL EST:

Le 22 décembre 1986

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'indice de taxation du règlement # 77-B prévu à la résolution # 553-85, soit corrigé et que l'indice 1986 soit de 0,01362 par pied carré et que la différence de 0,01288 soit imposée le 1er janvier 1987.

ADOPTÉE

545-86

Modification de l'indice du règlement # 180 pour 1986 et 1987

CONSIDÉRANT que l'échéance du règlement # 180 en 1976 a été renouvelée le 15 mai 1978 pour un terme de 8 ans plutôt que de 7;

CONSIDÉRANT que l'émission du 15 mai 1978 a ainsi dérégulé l'amortissement annuel de la dette de ce règlement;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'indice de taxation du règlement # 180 prévu à la résolution # 553-85, soit corrigé et que l'indice 1986 soit de 0,0310 par pied carré, créant ainsi une différence au montant de 15 493 \$ dont 4 397 \$ seront imposés en 1987 et le solde de 11 096 \$ en 1988.

ADOPTÉE

546-86

Salaire 1987, personnel cadre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le rapport du Maire concernant les salaires du personnel cadre, pour l'année 1987, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le 22 décembre 1986

547-86

Adoption, programme triennal 1987-1988-1989

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1987 au montant de 11 384 923 \$, pour l'année 1988 au montant de 10 173 245 \$ et pour l'année 1989 au montant de 8 737 210 \$, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

548-86

Taux d'intérêt pour arrérages de taxes

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1987, soit fixé à 18 %.

ADOPTÉE

549-86

Adoption, règlement # 586

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 586 intitulé: Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 5 830 249 \$ pour le transport régulier" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

550-86

Adoption, règlement # 587

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 587 intitulé: Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 412 136 \$ pour le transport adapté" soit

6170

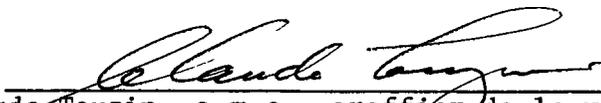
Le 22 décembre 1986

adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements
de la ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 janvier 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 janvier 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

1-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 1986

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 décembre 1986

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 décembre 1986, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

3-87

Adoption, liste de comptes C-59-86

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-59-86, concernant les chèques # 19996 à 20017 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 95 338,60 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 janvier 1987

4-87

Adoption, liste de comptes C-60-86

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-60-86, concernant les chèques # 20018 à 20054 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 171 096,35 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Corbeil et Fabre et autorisant une dépense n'excédant pas 515 000 \$ et un emprunt de 412 500 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Gagnon, Roland, Fabre et Corbeil et autorisant une dépense n'excédant pas 700 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cambert et Frontenac et autorisant une dépense n'excédant pas 312 500 \$ et un emprunt de 250 000 \$.

5-87

Annulation de la résolution # 538-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 5 janvier 1987

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la résolution # 538-86 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

6-87

Permanence de Mmes Josée Sasseville et Ann Jacques

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que mesdames Josée Sasseville et Ann Jacques soient nommées en permanence aux postes de secrétaires-commis-standardistes, étant donné qu'elles ont terminé leur période de probation et suivant la recommandation de leur supérieur immédiat, le tout selon la convention collective en vigueur. Effectif à compter du 5 décembre 1986 pour Mme Sasseville et du 30 décembre 1986 pour Mme Jacques.

ADOPTÉE

7-87

Nomination d'un sergent

CONSIDÉRANT la session d'évaluation à la fonction de sergent de gendarmerie qui s'est déroulée le 11 décembre 1986 à l'Institut de police du Québec à Nicolet;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean Proulx, directeur du service de police et incendies, en date du 5 janvier 1987;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que M. Gilles Larivière soit promu au grade de sergent de gendarmerie avec une période de probation de 6 mois et que son salaire soit de 729,85 \$, le tout tel que stipulé dans la convention collective en vigueur, effectif le 5 janvier 1987.

ADOPTÉE

Le 5 janvier 1987

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. rues Brodeur, Fabre, Corbeil, Roland et Gagnon.

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Brodeur, Fabre, Corbeil, Roland et Gagnon ont été ouvertes le 19 décembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Guoin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	581 238,50 \$
Les Entreprises G.N.P. inc.	579 648,70 \$
André Cyrenne inc.	577 708,75 \$
Clément Ricard et fils inc.	563 701,75 \$
Panpierre inc.	524 027,55 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	678 550,57 \$
J.P. Doyon ltée	591 733,75 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	711 771,70 \$
R. Guilbeault Construction inc.	689 120,73 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

8-87

Engagement d'un policier-pompier

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean Proulx, directeur du service de police et incendies, en date du 5 janvier 1987;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 5 janvier 1987

que M. René Martin soit engagé à titre de policier-pompier à compter du 5 janvier 1987, au salaire de 343,98 \$/semaine avec une période de probation de 8 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

9-87

Programme PARCQ

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la firme ADS associés ltée soit nommée gestionnaire du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ) pour la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Correspondance

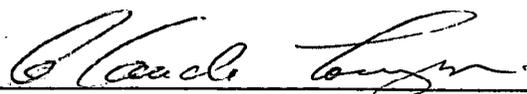
Ministre des Affaires municipales: Envoie de la documentation concernant la Loi sur la protection des non-fumeurs.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous informe du refus de subventions concernant trois projets présentés dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1986-1987.

Ministère des Affaires municipales: Nous informe que la première semaine de la municipalité se déroulera du 8 au 14 juin 1987.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 janvier 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 janvier 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Madame la conseillère Suzie Ayotte motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

10-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 janvier 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 janvier 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

11-87

Adoption, liste de comptes C-61-86

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-61-86, concernant les chèques # 20055 à 20059 et 20061 à 20102 inclusivement (le chèque # 20060 apparaîtra sur la liste C-01-87), pour un montant total de déboursés de 496 610,73 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

12-87

Adoption, liste de comptes C-62-86

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 19 janvier 1987

que la liste de comptes C-62-86, concernant les chèques # 20104 à 20245 inclusivement (le chèque # 20103 apparaîtra sur la liste C-01-87), pour un montant total de déboursés de 122 098,89 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

13-87

Adoption, règlement # 444

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 444 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cambert et Frontenac et autorisant une dépense n'excédant pas 312 500 \$ et un emprunt de 250 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

14-87

Adoption, règlement # 445

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 445 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Gagnon, Roland, Fabre et Corbeil et autorisant une dépense n'excédant pas 700 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

15-87

Adoption, règlement # 446

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

Le 19 janvier 1987

que le règlement # 446 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Corbeil et Fabre et autorisant une dépense n'excédant pas 515 000 \$ et un emprunt de 412 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

16-87

Acceptation de P.A.D.E.L., volet I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le montant de 7 570,00 \$ versé dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs, volet I, présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

17-87

Acceptation de P.A.D.E.L., volet II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le montant de 7 500,00 \$ versé dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs, volet II, présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

18-87

Convention 1987, Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention à intervenir, pour l'année 1987, entre la Société protectrice des animaux de

Le 19 janvier 1987

la Mauricie inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

19-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-41 (plan d'ensemble - Val-Mauricie), 11-35 (rue Frontenac) et 11-254 (rue Cambert) concernant divers travaux municipaux.

ADOPTÉE

20-87

Contrat d'entretien des glaces du centre sportif

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le renouvellement du contrat d'entretien préventif et de service pour le système de réfrigération des glaces du centre sportif avec la firme Bolé inc.

ADOPTÉE

21-87

Acte de correction, vente du lot 10-3-1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de correction à intervenir entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et monsieur René Beaudry, concernant la vente du lot 10-3-1 dans le parc industriel car dans la désignation seulement trois points cardinaux sont indiqués; une ligne ayant été omise lors du premier contrat.

ADOPTÉE

Le 19 janvier 1987

22-87

Adoption de la soumission - S.M. rues Brodeur, Fabre, Corbeil, Roland et Gagnon.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Brodeur, Fabre, Corbeil, Roland et Gagnon ont été ouvertes le 19 décembre 1986 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Guoin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	581 238,50 \$
Les Entreprises G.N.P. inc.	579 648,70 \$
André Cyrenne inc.	577 708,75 \$
Clément Ricard et fils inc.	563 701,75 \$
Panpierre inc.	524 027,55 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	678 550,57 \$
J.P. Doyon ltée	591 733,75 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	711 771,70 \$
R. Guilbeault Construction inc.	689 120,73 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Brodeur, Fabre, Corbeil,

Le 19 janvier 1987

Roland et Gagnon, au montant de 524 027,55 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

23-87

Permis de ramonage

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

qu'un permis de ramonage de cheminées soit émis à monsieur Marc Robert, en vertu du règlement # 1000 et ses amendements et ce, suite à la recommandation du directeur du service de police et d'incendies.

ADOPTÉE

24-87

Achat d'un système téléphonique, centre sportif

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer avec Bell Canada le contrat d'achat d'un nouveau système téléphonique pour le centre sportif.

ADOPTÉE

Correspondance

M. et Mme Jean Proulx: Remerciements pour sympathies (décès de M. Noel Hinse)

Familles Tellier et Desfossés: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Denise Desfossés-Tellier).

M. Roland Desaulniers, maire de Shawinigan: Remerciements pour félicitations adressées lors de son élection.

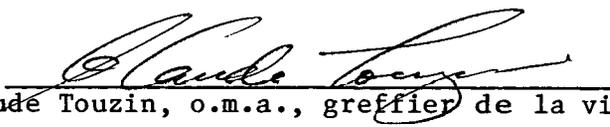
Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Invite tous les citoyens à participer à la finale régionale des Jeux du Québec de la Mauricie.

6182

Le 19 janvier 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 février 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 février 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

25-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, côte Rosemont, Loisselle, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 358 854 \$ et abrogeant les règlements 440 et 443.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification des articles 3.93, 31.1 et 31.2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatifs aux véhicules lourds, au tarif de frais de la cour municipale et aux honoraires des avocats.

26-87

Caractère de rue

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 2 février 1987

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil retire le caractère de rue du lot 164-2-3 et donne au lot 164-2-8 (côte Rosemont) cette désignation de caractère de rue.

ADOPTÉE

27-87

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole le lot P.-140 (boulevard St-Jean).

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 465 000 \$ et un emprunt de 372 000 \$.

28-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 18 novembre 1986, concernant les lots 440 à 444 (rue Brodeur) pour le compte de Les Développements Iberville ltée et des lots 21-9 à 21-34 et 22-8 à 22-27 (rues Brodeur, Corbeil et Fabre) pour le compte de Les Placements Deneault inc., tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34922, minute 1382).

ADOPTÉE

Le 2 février 1987

29-87

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue des lots 442 et 441 (Brodeur) appartenant à Les Développements Iberville ltée, des lots 21-29 (Brodeur et Corbeil), 22-20 (Fabre) et de cession pour parc du lot 21-30, appartenant à Les Placements Deneault inc., tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

30-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé M. Pierre Roy, a.g., en date du 21 novembre 1986, concernant les lots 19-100 à 19-118 (rues Roland et Gagnon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34936, minute 1383)

ADOPTÉE

31-87

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rue du lot 19-100 (rue Gagnon) et de cession pour parc du lot 19-104, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 2 février 1987

32-87

Adoption de la soumission - Traitement Vyredox

CONSIDÉRANT que la soumission pour la mise en place d'un traitement permanent d'oxydo-réduction par la méthode Vyredox sur deux puits de production a été ouverte le 2 février 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Compagnie internationale des eaux (Québec) ltée	997 600 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Compagnie internationale des eaux (Québec) ltée, pour la mise en place d'un traitement d'oxydo-réduction par la méthode Vyredox sur deux puits de production, étant donné qu'elle est conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

33-87

Adoption de la soumission - Auto-patrouille

CONSIDÉRANT que la soumission pour la fourniture d'une auto-patrouille a été ouverte le 2 février 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

Le 2 février 1987

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	15 805,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service de police et d'incendies;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc., pour la fourniture d'une auto-patrouille, étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

34-87

Adoption de la soumission - S.M. rues Cambert et Frontenac

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Cambert et Frontenac ont été ouvertes le 23 janvier 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	124 646,30 \$
Guy Boucher	125 294,57 \$
André Cyrenne inc.	113 264,00 \$
Clément Ricard et fils inc.	120 373,88 \$
Panpierre inc.	124 853,02 \$

Le 2 février 1987

Sablière Ste-Marthe inc.	126 280,88 \$
J.P. Doyon ltée	125 167,95 \$
A. Plamondon et fils inc.	178 985,65 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Cyrenne inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Cambert et Frontenac, au montant de 113 264,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

35-87

Programme PARCQ

CONSIDÉRANT que la population de Trois-Rivières-Ouest est de 16 000 habitants;

CONSIDÉRANT que la municipalité a les ressources nécessaires pour administrer le Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ);

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest est la troisième ville du Trois-Rivières métropolitain;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest soit nommée mandataire du programme PARCQ pour l'année 1987;

Le 2 février 1987

qu'en tant qu'administrateur on lui accorde les budgets nécessaires pour gérer ce programme;

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole à intervenir entre la ville et la Société d'habitation du Québec concernant le programme PARCQ.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement fixant la rémunération annuelle du Maire et des Conseillers, conformément à l'article 65,6 de la Loi sur les Cités et Villes; en même temps, le conseiller Fernand Bouchard dépose un projet de règlement qui indique les sommes auxquelles ont droit les membres du Conseil en vertu de la présente Loi.

36-87

Appui à Mme Jacqueline Dugré, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Mme Jacqueline Dugré, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement, d'aliénation et d'exclusion du lot P.-133.

ADOPTÉE

37-87

Vente du lot # 10-12-2 dans le parc industriel à M. Jacques Lamy

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Jacques Lamy, un terrain de figure régulière composé du lot 10-12-2 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

Le 2 février 1987

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 10-17 (rue Sidbec), vers le sud-est par le lot 10-12-1, vers le sud-ouest par le lot 10-13-2 et vers le nord-ouest par les lots 10-9-2 et 10-11.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 54,87 mètres, dans sa ligne sud-est 68,58 mètres, dans sa ligne sud-ouest 54,87 mètres et dans sa ligne nord-ouest 68,58 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie trois mille sept cent soixante-trois (3 763) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 5,3821 \$ le mètre carré, soit 20 252,84 \$ payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles et/ou commerciales, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ neuf cent quarante-deux et neuf dixièmes (942,9) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de

Le 2 février 1987

la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Maurice Pellerin, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Le 2 février 1987

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation des règlements # 439 (Cherbourg et de Tilly), 440 (Laflamme et côte Rosemont), 441 (Cherbourg) et 443 (Loiselle, Messier et Chateleine).

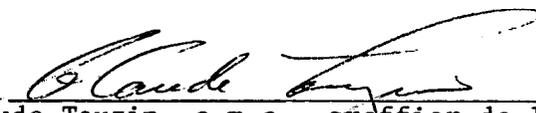
Famille J. Gauthier: Remerciements pour sympathies (décès de Mme J. Antonio Gauthier).

Les Rivières: Offre à la municipalité de tenir un kiosque lors de la semaine des municipalités.

Ministre des Affaires municipales: Lettre concernant le programme d'accès à l'égalité.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

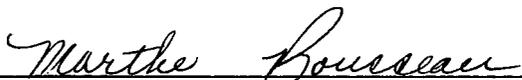
Le 3 février 1987

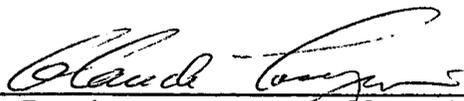
Règlement # 444

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 444 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cambert et Frontenac et autorisant une dépense n'excédant pas 312 500 \$ et un emprunt de 250 000 \$" tenue les 2 et 3 février 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 février 1987, je déclare que ledit règlement # 444 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.


Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 février 1987

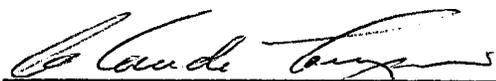
Règlement # 445

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 445 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Gagnon, Roland, Fabre et Corbeil et autorisant une dépense n'excédant pas 700 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$" tenue les 2 et 3 février 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 février 1987, je déclare que ledit règlement # 445 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 février 1987

Règlement # 446

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 446 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Corbeil et Fabre et autorisant une dépense n'excédant pas 515 000 \$ et un emprunt de 412 000 \$" tenue les 2 et 3 février 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 février 1987, je déclare que ledit règlement # 446 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard
Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin
Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 février 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 février 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

38-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

39-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 444

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 février 1987 au sujet du règlement # 444 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cambert et Frontenac et autorisant une dépense n'excédant pas 312 500 \$ et un emprunt de 250 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 16 février 1987

40-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 445

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 février 1987 au sujet du règlement # 445 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Gagnon, Roland, Fabre et Corbeil et autorisant une dépense n'excédant pas 700 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

41-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 446

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 février 1987 au sujet du règlement # 446 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Dagenais, Brodeur, Corbeil et Fabre et autorisant une dépense n'excédant pas 515 000 \$ et un emprunt de 412 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

42-87

Adoption, liste de comptes C-01-87

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-01-87, concernant les chèques # 20060, 20103 et 20246 à 20276 inclusivement, pour un montant total de déboursés

Le 16 février 1987

de 263 925,02 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

43-87

Adoption, liste de comptes C-02-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-02-87, concernant les chèques # 20277 à 20323 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 225 647,21 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

44-87

Adoption, liste de comptes C-03-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-03-87, concernant les chèques # 20324 à 20341 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 55 868,20 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

45-87

Adoption, liste de comptes C-04-87

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-04-87, concernant les chèques # 20342 à 20428 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 48 684,92 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

46-87

Adoption, liste de comptes C-05-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 16 février 1987

que la liste de comptes C-05-87, concernant les chèques # 20429 à 20457 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 146 944,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

47-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 31 décembre 1986 inclusivement, pour un montant total de revenus de 26 711,95, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

48-87

Adoption, règlement # 1000.14

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.14 intitulé: Règlement concernant la modification des articles 3.93 (véhicules lourds), 31.1 (tarif de frais de la cour municipale) et 31.2 (honoraires des avocats) du règlement # 1000 (Police et Incendie)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

49-87

Adoption, règlement # 447

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 447 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 465 000 \$ et un emprunt

Le 16 février 1987

de 372 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

50-87

Adoption, règlement # 448

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 448 intitulé: Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, côte Rosemont, Loïselle, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 358 854 \$ et abrogeant les règlements 440 et 443" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

51-87

Retrait du caractère de rue

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil municipal retire le caractère de rue du lot 21-7 (rue Brodeur)

ADOPTÉE

52-87

Démission d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la démission de M. Jean-Marc Dufresne à titre de pompier volontaire soit acceptée, à compter du 16 février 1987 et que le Conseil le remercie sincèrement pour le bon travail effectué au service d'incendie de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 16 février 1987

53-87

Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les nouveaux indices d'améliorations locales pour l'année 1987 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

<u># RÉGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>	
408	PRÉCOURT-GADBOIS- AUBERT	FRONTAGE 1	415,54	34,68	49 091,05
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE 10	975,6	0,7156	7 854,14
412	CHATELEINE-CHAMONIX	FRONTAGE	691,24	36,75	25 403,13
413	FONTENELLE-MARICOURT	FRONTAGE	721,48	36,73	26 499,95
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE	347,31	36,74	12 760,18
418	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	313,93	5,941	1 865,10
419	LAUZON	FRONTAGE	374,77	27,18	10 186,23
420	TURENNE	FRONTAGE	608,28	36,74	22 348,22
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	394,16	36,79	14 501,14
422	LAPORTE	SUPERFICIE 23	763,00	0,7659	18 225,29
424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE 5	079,60	0,7678	3 900,13
425	MEUNIER	SUPERFICIE 15	865,30	0,7595	12 049,68
426	DE L'ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	395,85	36,88	14 598,94
427	AUDET-BRUNET- COUTURE	FRONTAGE	666,27	39,10	26 051,17
432	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	289,13	39,03	11 284,76

ADOPTÉE

54-87

Appui à Mme Joséphine Setlakwe-Bagdoo, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Mme Joséphine Setlakwe-Bagdoo, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'exclusion des lots # 38-249 à 38-252, 38-257 à 38-259 et 38-268 à 38-271.

ADOPTÉE

55-87

Signature, entente intermunicipale concernant l'assainissement des eaux

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 16 février 1987

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente intermunicipale à intervenir entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et les municipalités de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières, relativement à la réalisation en commun d'une étude sur l'interception et le traitement des eaux usées, la constitution d'une régie régie intermunicipale et la construction et l'exploitation d'un système de traitement et d'un réseau commun d'interception.

ADOPTÉE

56-87

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de servitude sanitaire de 1,5 m X 38,83 m sur les lots 15-385 et 15-386, de cession pour parc du lot 15-390 et de servitude d'aqueduc de 3 m X 38,10 m sur le lot 15-389 (rue des Dominicains), appartenant à Les Jardins Jacques Lemercier inc., le contrat de cession du lot 38-40 (rue Pratte), appartenant à M. Réal Lesage, le contrat de servitude pluviale de 3 m X 30 m dont 1,5 m X 30 m sur le lot 19-115 et de 1,5 m X 30 m sur le lot 19-101 (rue Roland), appartenant à Terrasse Duvernay ltée ainsi que le contrat de servitude d'égouts pluvial et sanitaire et d'aqueduc de 4 m dont 2 m X 30,89 m sur une partie du P.-25 et de 2 m X 30,89 m sur le lot 22-21 (rue Fabre), appartenant à Les Placements Deneault inc., tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats.

ADOPTÉE

57-87

Demande à la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa Loi, la Société d'habitation du Québec est autorisée à procéder elle-même à la préparation, à la réalisation et à l'administration de programmes d'habitation pour personnes ou familles à faibles revenu;

Le 16 février 1987

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec est le maître d'oeuvre de la réalisation de ses programmations et demeure propriétaire des ensembles d'habitation réalisés dans le cadre de celles-ci, tout en assurant les coûts de réalisation proprement dits;

CONSIDÉRANT que l'administration des logements est habituellement confiée à un organisme local appelé "Office municipal d'habitation" (en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec) qui devient un agent de la municipalité. La constitution de cet Office n'est autorisée par la Société d'habitation du Québec que lorsque celle-ci a reçu l'autorisation du gouvernement de réaliser un projet d'habitation dans la municipalité requérante et ordinairement dès que les appels d'offres ont eu lieu;

CONSIDÉRANT que les coûts d'exploitation sont partagés entre les gouvernements du Canada, du Québec et la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour familles, personnes seules ou personnes retraitées à faible revenu.

CONSIDÉRANT que le Conseil peut prendre connaissance auprès de la Société d'habitation du Québec des autres dispositions de sa Loi et de ses règlements sur l'habitation et plus particulièrement de celles concernant la section "habitation";

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Conseil demande à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi;

que le Conseil demande à la Société de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation de 20 unités destinées aux familles et de 39 unités destinées aux personnes retraitées;

que le Conseil s'engage à signer une convention avec la Société d'habitation du Québec par laquelle

Le 16 février 1987

la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation (10 %) selon les modalités de la Loi et des règlements de la Société d'habitation du Québec;

que le Conseil s'engage à collaborer à la réalisation, par la Société d'habitation du Québec, du programme d'habitation;

que le Conseil fournira les infrastructures (rues, aqueducs, égouts, éclairage) nécessaires, s'il y lieu, pour la réalisation du programme;

que le Conseil s'engage à fournir à même cette résolution une preuve du besoin selon la forme prescrite par la Société.

ADOPTÉE

58-87

Adoption de la soumission - Assurances générales

CONSIDÉRANT que la soumission pour les assurances générales de la ville a été ouverte le 9 février 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc.	136 934 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission du bureau Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc., pour les assurances générales de la ville au montant de 137 869 \$ selon les responsabilités demandées, à ce montant nous ajoutons 11 500 \$ pour

Le 16 février 1987

la couverture de 5 000 000 \$ additionnels concernant l'assurance responsabilité excédentaire Umbrella et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

59-87

Adoption de la soumission - S.M. rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion ont été ouvertes le 13 février 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	208 900,70 \$
Dollard Construction ltée	238 766,05 \$
Clément Ricard et fils inc.	223 909,10 \$
Panpierre inc.	199 443,05 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	190 770,75 \$
J.P. Doyon ltée	218 461,05 \$
A. Plamondon et fils inc.	234 746,91 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de

Le 16 février 1987

Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière Ste-Marthe inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion, au montant de 190 770,75 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

60-87

Adoption de la soumission - Essence

CONSIDÉRANT que la soumission pour la fourniture d'essence a été ouverte le 16 février 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Escompte accordé</u>
Dépanneur Jean XXIII inc.	0,03 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission du Dépanneur Jean XXIII inc. pour la fourniture d'essence avec un escompte de 0,03 \$ qui se lira comme suit: un montant de 0,025 \$ accordé par Les Pétroles Irving inc. sur l'état de compte mensuel et 0,005 \$ par le détaillant soit Dépanneur Jean XXIII inc. et que le le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

Le 16 février 1987

- Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à l'organisation et au maintien du corps de police et abrogeant les articles 32.0, 32.1 a), 32.1 m), 32.2, 32.3 a), 32.3 b) et 32.8 a) du règlement # 1000 (Police et Incendie)
- Avis de motion Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif à la régie interne du corps de police et abrogeant les articles 32.1 b) à 32.1 l), 32.1 n) à 32.1 q), 32.3 c) à 32.3 h) et 32.4 a) à 32.4 e) du règlement # 1000 (Police et Incendie).
- Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement relatif au code de discipline et à l'éthique professionnelle des membres du corps de police et abrogeant les articles 32.5 et 32.6 du règlement # 1000 (Police et Incendie)
- 61-87 Mandat à Me Claude Boucher, notaire
- PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller
- APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère
- que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession des lots # 162-1-119 et 166-22 étant un chemin de passage pour piétons donnant accès à la rue de Coubertin et appartenant à Raymond St-Arnaud inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.
- La présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution numéro 80-84 adoptée par le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le 19 mars 1984.
- ADOPTÉE
- 62-87 Mandat à Me Claude Boucher, notaire
- PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 16 février 1987

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de ravin du lot P.-157 contenant une superficie totale de MILLE DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MÈTRES CARRÉS ET DEUX DIXIÈMES (1 241,2 m²) suivant un plan préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1984, ledit lot appartenant à Mme Thérèse Aubry-Dubergier, M. André Aubry et M. Charles-Édouard Aubry et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

La présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution # 21-85 adoptée par le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le 21 janvier 1985.

ADOPTÉE

63-87

Demande à l'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que de nombreuses pannes électriques affectent les résidants de Trois-Rivières-Ouest depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT que l'Hydro-Québec doit fournir un service sûr et de bonne qualité;

CONSIDÉRANT que l'électricité fait partie de la qualité de vie des citoyens du Québec et spécialement ceux de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que ces pannes occasionnent des pertes à plusieurs commerçants;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de prendre toutes les dispositions nécessaires dans le but d'améliorer le réseau électrique desservant les résidants de la ville de Trois-Rivières-Ouest et cela, dans les meilleurs délais possible afin que cesse définitivement toutes pannes électriques.

ADOPTÉE

Le 16 février 1987

64-87

Demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a passé le 4 mai 1981 la résolution # 145-81 pour l'exécution de travaux pour la protection des berges du cours d'eau Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT qu'aucune réponse n'est parvenue à la ville depuis l'envoi de cette demande;

CONSIDÉRANT que les eaux qui causent les dommages aux terrains riverains du cours d'eau Ste-Marguerite proviennent des terres et secteurs agricoles;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que demande soit faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'exécution des travaux de drainage projetés et de protection des berges dans le cours d'eau appelé "Cours d'eau Ste-Marguerite", qui a son origine en la municipalité de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à partir du Fleuve St-Laurent jusqu'à la Route 138. Il est de plus résolu que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

ADOPTÉE

Correspondance

Fondation Québécoise du Cancer: Demande d'aide financière.

Ministère de l'Environnement: Nous informe que la Société québécoise d'assainissement des eaux remplace le ministère de l'Environnement dans le rôle de chargé de projet relativement au programme d'assainissement.

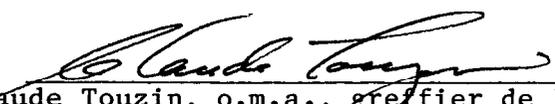
Propriétaires du restaurant La maison de Zorba inc.: Lettre concernant l'interdiction de stationner dans les rues situées près du restaurant.

6210

Le 16 février 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 mars 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mars 1987, sous la présidence du maire suppléant monsieur Jean-Noel Groleau; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

65-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 février 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 février 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

66-87

Adoption, liste de comptes C-06-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-06-87, concernant les chèques # 20458 à 20489 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 523 759,08 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

67-87

Adoption, liste de comptes C-07-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-07-87, concernant les chèques # 20490 à 20492 et 20494 à 20518

Le 2 mars 1987

inclusivement, (le chèque # 20493 apparaîtra sur la liste C-08-87) pour un montant total de déboursés de 90 600,44 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

68-87

Adoption, liste de comptes C-08-87

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-08-87, concernant les chèques # 20493 et 20519 à 20538 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 75 813,40 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

69-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 janvier 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 773,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

70-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 janvier 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 964,14 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 2 mars 1987

71-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Édouard Lair, a.g., en date du 6 février 1987, concernant les lots 17-394 à 17-412 (rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le compte de Laurent J. Deshaies inc., soit accepté tel que présenté. (minutes 11035)

ADOPTÉE

72-87

Adoption, règlement # 588

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 588 intitulé: Règlement fixant la rémunération annuelle du Maire et des Conseillers(ères) conformément à l'article 65.6 de la Loi sur les Cités et Villes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

73-87

Adoption, règlement # 1001

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 1001 intitulé: "Règlement relatif à l'organisation et au maintien du corps de police et abrogeant les articles 32.0, 32.1 a), 32.1 m) 32.2, 32.3 a), 32.3 b) et 32.8 a) du règlement # 1000 (Police et Incendie)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

74-87

Adoption, règlement # 1002

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 2 mars 1987

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 1002 intitulé: "Règlement relatif à la régie interne du corps de police et abrogeant les articles 32.1 b) à 32.1 l), 32.1 n) à 32.1 q), 32.3 c) à 32.3 h) et 32.4 a) à 32.4 e) du règlement # 1000 (Police et Incendie)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

75-87

Adoption, règlement # 1003

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 1003 intitulé: "Règlement relatif au code de discipline et à l'éthique professionnelle des membres du corps de police et abrogeant les articles 32.5 et 32.6 du règlement # 1000 (Police et Incendie)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

76-87

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de rues des lots 17-341 (boulevard Marion), 17-339 (rue Bernard), 17-340 et 17-292 (rue Lauzon), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Laurent J. Deshaies inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

77-87

Retrait, MRC de Francheville

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest fait partie de la Municipalité régionale de comté de Francheville depuis sa création et qu'elle a participé activement à l'élaboration du schéma d'aménagement;

Le 2 mars 1987

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement est maintenant déposé et en vigueur;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest possède toutes les infrastructures et toutes les ressources lui permettant de jouer pleinement son rôle;

CONSIDÉRANT que le coût de ces ressources et de ces infrastructures est déjà assumé par les contribuables de son territoire;

CONSIDÉRANT que le mode de répartition prévu à l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (répartition des dépenses proportionnellement à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables) n'est pas représentatif des services reçus de la M.R.C.;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'adresse au Ministre des Affaires municipales pour se retirer de la Municipalité régionale de comté de Francheville.

ADOPTÉE

78-87

Pluies acides

CONSIDÉRANT que l'effet continu des pluies acides sur notre environnement affecte la santé de nos citoyens, cause la mort de nos lacs, la destruction de nos érablières et de nos forêts ainsi que la dégradation de nos biens;

CONSIDÉRANT que la position géographique du Québec et de la Mauricie dans l'hémisphère nord-américain nous place au coeur des retombées des pluies acides à cause de la direction des vents dominants;

CONSIDÉRANT que le bilan des pertes économiques et sociales deviendra de plus en plus lourd à supporter si aucun geste concret n'est rapidement posé pour enrayer ce fléau;

Le 2 mars 1987

CONSIDÉRANT que le président des États-Unis effectuera une visite officielle au Canada les 5 et 6 avril 1987 et que c'est là une occasion privilégiée de faire connaître à M. Ronald Reagan nos inquiétudes face à la lenteur intolérable de son administration à agir dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que tous les paliers de Gouvernements doivent s'impliquer dans la lutte contre les pluies acides;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa d'intervenir auprès du premier ministre du Canada, l'honorable Bryan Mulroney, avant la rencontre que ce dernier aura avec le président Reagan, pour lui signifier que tous les Québécois sont extrêmement préoccupés par le dossier des pluies acides.

ADOPTÉE

79-87

Pluies acides

CONSIDÉRANT que l'effet continu des pluies acides sur notre environnement affecte la santé de nos citoyens, cause la mort de nos lacs, la destruction de nos érablières et de nos forêts ainsi que la dégradation de nos biens;

CONSIDÉRANT que la position géographique du Québec et de la Mauricie dans l'hémisphère nord-américain nous place au coeur des retombées des pluies acides à cause de la direction des vents dominants;

CONSIDÉRANT que le bilan des pertes économiques et sociales deviendra de plus en plus lourd à supporter si aucun geste concret n'est rapidement posé pour enrayer ce fléau;

CONSIDÉRANT que le président des États-Unis effectuera une visite officielle au Canada les 5 et 6 avril 1987 et que c'est là une occasion privilégiée de faire connaître à M. Ronald Reagan nos inquiétudes face à la lenteur intolérable de son administration à agir dans ce dossier;

Le 2 mars 1987

CONSIDÉRANT que tous les paliers de Gouvernements doivent s'impliquer dans la lutte contre les pluies acides;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au premier ministre du Canada, l'honorable Bryan Mulroney d'accorder priorité à ce dossier lors de la rencontre qu'il aura à Ottawa avec le président Reagan et de négocier avec lui une entente visant la réduction substantielle des émissions polluantes responsables des pluies acides.

ADOPTÉE

80-87

Adoption de la soumission - Ameublement

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'ameublement ont été ouvertes le 13 février 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que la ville a reçu les soumissions des fournisseurs suivants:

- Jean Banville (1982) inc.
- Papeterie Mauricienne inc.
- J.R. Lemire inc.
- Ameublement de bureau Kain inc.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de

Le 2 mars 1987

J.R. Lemire inc. pour les items A, C, E, F et H au montant de 9 244,50 \$ ainsi que la soumission de Jean Banville (1982) inc. pour les items B, D, G, I et J au montant de 1 479,52 \$, étant donné que ces deux soumissions sont les plus basses et conformes.

ADOPTÉE

81-87

Programme Défi 87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier, soit autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme "Défi 87" et que le Maire ou le Maire suppléant ainsi que le Greffier soient autorisés, au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

82-87

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseillerer

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que madame la conseillère Suzie Ayotte soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 2 mars 1987.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille L. Veilleux: Remerciements pour sympathies (décès de M. Lucien Veilleux).

Société d'habitation du Québec: Accuse réception de notre résolution concernant le programme PARCQ.

M. Gérard Landry, Motel Coconut inc.: Lettre concernant les pannes électriques.

Le 2 mars 1987

Mme Irène Rousseau-Wibaut: Remerciements pour les félicitations adressées suite à la parution de l'article "Femme d'action".

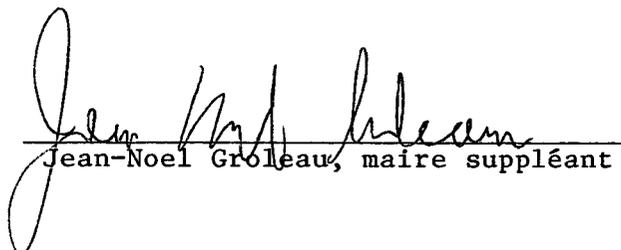
Gilles de Montigny, Motel Montclair inc.: Lettre concernant les pannes électriques.

M. Claude Gauthier, Motel Castel des Prés: Lettre concernant les pannes électriques.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes: Accuse réception de l'intervention de la ville suite à la demande présentée par Téléduc inc.

Ministre des Transports: Lettre concernant la signalisation des équipements touristiques.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Noel Groleau, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a. greffier de la ville

Le 3 mars 1987

Règlement # 447

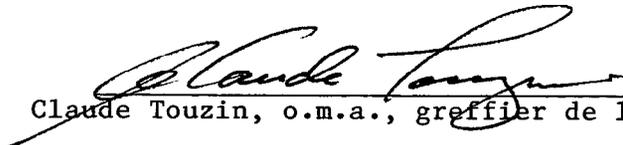
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 447 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 465 000 \$ et un emprunt de 372 000 \$" tenue les 2 et 3 mars 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 mars 1987, je déclare que ledit règlement # 447 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

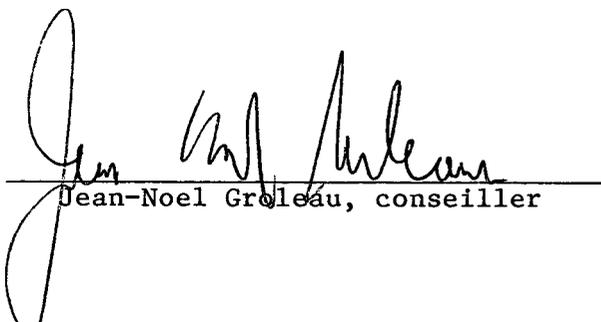
Le 3 mars 1987

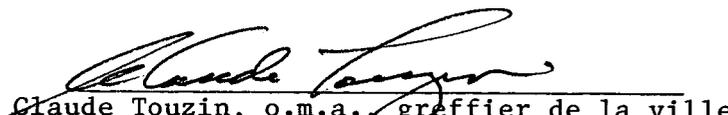
Règlement # 448

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 448 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, côte Rosemont, Loïselle, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 358 854 \$ et abrogeant les règlements 440 et 443" tenue les 2 et 3 mars 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 mars 1987, je déclare que ledit règlement # 448 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noel Groleau, conseiller.


Jean-Noel Groleau, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 mars 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mars 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

83-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

84-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 447

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 mars 1987 au sujet du règlement # 447 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion et autorisant une dépense n'excédant pas 465 000 \$ et un emprunt de 372 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1987

85-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 448

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 mars 1987 au sujet du règlement # 448 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, côte Rosemont, Loisselle, Messier et Chateleine et autorisant une dépense n'excédant pas 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 358 854 \$ et abrogeant les règlements # 440 et 443" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

86-87

Adoption, liste de comptes C-09-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-09-87, concernant les chèques # 20540 à 20661 inclusivement (le chèque # 20539 apparaîtra sur la liste C-10-87), pour un montant total de déboursés de 93 031,89 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

87-87

Adoption, liste de comptes C-10-87

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-10-87, concernant les chèques # 20539 et 20662 à 20695 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 124 187,88 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1987

88-87

Adoption de la soumission - Aqueduc rue Cherbourg

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc sur la rue Cherbourg ont été ouvertes le 6 mars 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et fils inc.	15 325,10 \$
Gaston Paillé ltée	9 720,00 \$
Panpierre inc.	10 750,41 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour des travaux d'aqueduc sur la rue Cherbourg au montant de 9 720,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

89-87

Adoption de la soumission - Équipements de terrains de jeux.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'équipements de terrains de jeux ont été ouvertes le 27 février 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a.,

Le 16 mars 1987

greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Distribution Tessier	7 094,38 \$
Équipement récréatif Jambette	10 193,00 \$
Poly-Jeux	12 756,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Distribution Tessier, pour la fourniture d'équipements de terrains de jeux, au montant de 7 094,38 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

90-87

P.A.D.E.L., volet I

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Conseil municipal atteste et appuie les coûts encourus par la municipalité pour la réalisation du projet "Amélioration du réseau des patinoires extérieures" présenté dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisirs, volet I.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1987

91-87

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude pluviale sur une partie du lot numéro 399-7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur et madame André Roy et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

La présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution numéro 31-85 adoptée par le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest à sa séance tenue le 4 février 1985.

ADOPTÉE

92-87

Raccordement des lots # 265-2 et 264-1 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, des lots # 265-2 et 264-1 situés sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. Mario Dubé soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

93-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-244 (plan d'ensemble - secteur Terrasse Duvernay) et 11-282 (rue Cherbourg) concernant divers travaux d'aqueduc sur la rue Cherbourg.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1987

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 20.2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux chiens.

94-87

Adoption de la soumission - Aqueduc boulevard Mauricien.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'aqueduc sur le boulevard Mauricien ont été ouvertes le 13 mars 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	22 720,00 \$
Bergeron et Aubry inc.	39 500,61 \$
Clément Ricard et fils inc.	34 483,50 \$
Panpierre inc.	22 513,00 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	34 770,00 \$
J.P. Doyon ltée	29 859,00 \$
A. Plamondon et fils inc.	27 085,61 \$
Groupe Duxel inc.	35 940,00 \$
Massicotte et fils ltée	23 993,20 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 16 mars 1987

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour des travaux d'aqueduc sur le boulevard Mauricien, au montant de 22 513,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

95-87

Fermeture du règlement # 415

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 415 (repavage diverses rues) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

96-87

Annulation du montant non financé, règlement # 357

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le montant non financé de 72 506 \$ du règlement # 357 (rues de l'Industrie et Sidbec) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

97-87

Annulation du montant non financé, règlement # 408

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 16 mars 1987

que le montant non financé de 24 531,44 \$ du règlement # 408 (rues Précourt, Gadbois et Aubert) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

98-87

Annulation du montant non financé, règlement # 411

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le montant non financé de 4 170,74 \$ du règlement # 411 (place Richer) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

99-87

Annulation du montant non financé, règlement # 412

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le montant non financé de 13 645,07 \$ du règlement # 412 (rues Chatelaine et Chamonix) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

100-87

Annulation du montant non financé, règlement # 413

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le montant non financé de 14 227,55 \$ du règlement # 413 (rues Fontenelle et Maricourt) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

Le 16 mars 1987

101-87

Annulation du montant non financé, règlement # 417

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le montant non financé de 7 158,06 \$ du règlement # 417 (place des Pins) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

102-87

Annulation du montant non financé, règlement # 418

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le montant non financé de 1 045,39 \$ du règlement # 418 (rue Bellefeuille) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

103-87

Annulation du montant non financé, règlement # 419

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le montant non financé de 5 246,78 \$ du règlement # 419 (rue Lauzon) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce montant soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

104-87

Programme de prévention - C.S.S.T.

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest doit présenter un programme de prévention à la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

Le 16 mars 1987

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le programme de prévention préparé par la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier, soit nommé responsable de ce programme.

ADOPTÉE

105-87

Contrat de déneigement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le nom apparaissant au contrat de déneigement pour la période de novembre 1986 à mars 1991, signé et accepté le 19 septembre 1986, qui se lit présentement Asphalte Continental inc. soit modifié pour Asphalte Continental division de la cie de pavage d'asphalte Beaver ltée, tel que soumis dans une lettre en date du 16 février 1987 de M. François Laroche, chef comptable de la compagnie.

ADOPTÉE

106-87

Suspension d'un membre du service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du service des travaux publics de la ville de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans les rapports confidentiels de monsieur Serge Le Houillier, contremaître et du directeur du service monsieur Daniel Thibault, ing. en date du 16 mars 1987;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

Le 16 mars 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut soit gardé confidentiel;

que le membre du service des travaux publics mentionné aux rapports confidentiels du contremaître et du directeur du service soit suspendu de ses fonctions pour une période d'une journée.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation des règlements # 444 (rues Cambert et Frontenac), 445 (rues Dagenais, Brodeur, Gagnon, Roland et Fabre) et 446 (rues Dagenais, Brodeur, Corbeil et Fabre).

M. Gaétan Vachon, Hydro-Québec: Lettre concernant les pannes électriques.

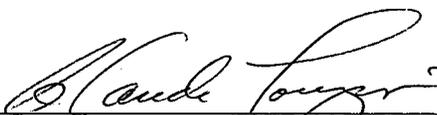
M. Robert Bouchard, MRC de Francheville: Soumet un projet de résolution concernant une demande d'aide financière pour le plan d'urbanisme et les règlements de zonage.

M. Marcel Aubut, président de Rendez-Vous 87: Remerciements pour la résolution concernant Rendez-Vous 87.

M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports: Nous informe que la contribution de leur ministère dans le dossier du prolongement du boulevard des Récollets est portée à 2 000 000 \$.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 mars 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 mars 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

107-87

Adoption, états financiers 1986 O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1986, présentés par la firme St-Pierre, Alarie, Caron, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

108-87

Vente du lot # 15-359-2-2 dans le parc industriel à Les Équipements T.R.O. inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Les Équipements T.R.O. inc., ici représenté par M. Aurèle Frigon, un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-359-2-2 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 15-360 (rue Sidbec), vers l'est par le lot 15-359-2-1, vers le

Le 23 mars 1987

sud-ouest par le lot P.16 et vers le nord-ouest par le lot 15-358 (servitude ville de Trois-Rivières-Ouest).

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord-est 30,38 mètres, dans sa ligne est 131,22 mètres, dans sa ligne ouest 117,23 mètres et dans sa ligne nord-ouest 96,01 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie sept mille cent soixante-seize et sept dixièmes (7 176,7) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 5,3821 \$ le mètre carré, soit 38 625,72 \$ payable comptant dans les trente (30) jours suivant la présente résolution.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles et/ou commerciales, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ neuf cent soixante-quinze et quarante-cinq centièmes (975,45) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des

Le 23 mars 1987

tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire François St-Arnaud, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

La présente vente est conditionnelle à l'établissement d'un non accès sur le lot P.-16, longeant la côte Richelieu, afin qu'aucun mouvement de transport ne s'effectue sur ce lot. De plus, une servitude de 12 mètres le long du cours d'eau sera accordée à la ville afin qu'elle puisse entretenir ledit cours d'eau.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance

Le 23 mars 1987

mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

109-87

Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de lotissement préparés par le service technique de la ville, tels que présentés au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 4 mai 1987 de 20 h à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525 aux articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 14 et abrogeant les règlements # 525-A, 525-B, 525-C et 525-D.

110-87

Nomination d'un responsable du concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

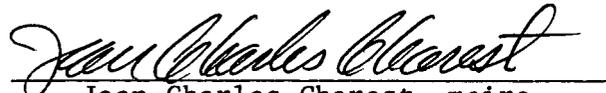
que madame Marthe Rousseau, conseillère, soit nommée responsable du comité d'embellissement et qu'elle soit mandatée pour organiser le concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest" dans le cadre du programme "Villes, villages et campagnes

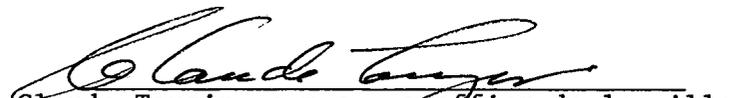
Le 23 mars 1987

fleuris" du Québec 1987 du ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 30 mars 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 30 mars 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

111-87

Adoption des états financiers de l'année 1986

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les états financiers de l'année 1986 de la ville de Trois-Rivières-Ouest, préparés par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et vérifiés par la firme Samson Bélair, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

112-87

Contrat de vente des lots 11-89 et 11-90

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

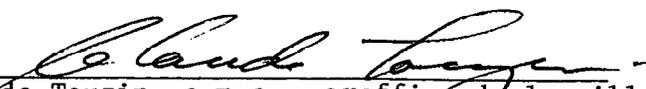
APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à intervenir dans le contrat de vente à la Société d'habitation du Québec, des lots 11-89 et 11-90, appartenant à Les Constructions René Marchand inc. et que la contribution de la ville relativement à cette vente soit de 3 102 \$, représentant le coût de la part des promoteurs de ces lots.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 avril 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 avril 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

113-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

114-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 mars 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 mars 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

115-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 mars 1987

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 mars 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1987

116-87

Adoption, liste de comptes C-11-87

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-11-87, concernant les chèques # 20696 à 20732 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 238 439,10 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

117-87

Adoption, liste de comptes C-12-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-12-87, concernant les chèques # 20733 à 20759 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 354 161,28 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

118-87

Adoption, liste de comptes C-13-87

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-13-87, concernant les chèques # 20760 à 20784 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 999 066,02 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

119-87

Adoption, liste de comptes C-14-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-14-87, concernant les chèques # 20785 à 20888 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 45 083,76 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1987

120-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 février 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 508,35 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

121-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 28 février 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 7 857,06 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

122-87

Contrat de location du centre sportif

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location du centre sportif entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'École de printemps du CPATRO, pour l'année 1987.

ADOPTÉE

123-87

Adoption, règlement # 1000.15

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 1000.15 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 20.2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif aux

Le 6 avril 1987

chiens" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

124-87

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er mars 1987 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire maximum
429 (rues Longsault, Laflamme et Aubert)	678 000 \$	90 %	610 200 \$

ADOPTÉE

125-87

Nomination des vérificateurs pour l'année 1987

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les services de la firme St-Pierre, Alarie, Caron, comptables agréés soient retenus pour

Le 6 avril 1987

effectuer la vérification des livres de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1987.

ADOPTÉE

126-87

Mandat à Me Jean Gélinas, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Jean Gélinas, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré des lots # 157-54 et 155-175 (rue Quirion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Claude Lessard pour la somme de 9 000 \$, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Cette vente est conditionnelle à la construction d'une maison unifamiliale dans les six mois suivant la date de la présente résolution.

La présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution # 85-86 adoptée par le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest à sa séance tenue le 3 mars 1986.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 3.69, paragraphe 28 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif à l'installation des panneaux de signalisation.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 1 100 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525 aux articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 14 et abrogeant les règlements # 525-A, 525-B, 525-C et 525-D.

Le 6 avril 1987

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Mongeau et autorisant une dépense n'excédant pas 238 750 \$ et un emprunt de 191 000 \$.

127-87

Résolution annulant les coupons non réclamés

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le Trésorier à annuler les coupons non réclamés des obligations suivantes:

Émission de 156 000 \$ datée du 1er décembre 1959
 Coupon no 12 - 1er décembre 1965 60,00 \$
 Coupon no 19 - 1er juin 1969 75,00 \$

Émission de 497 000 \$ datée du 1er octobre 1961
 Coupon no 14 - 1er octobre 1968 27,50 \$
 Coupon no 16 - 1er octobre 1969 57,50 \$
 Coupon no 20 - 1er octobre 1971 28,75 \$

Émission de 300 000 \$ datée du 1er février 1963
 Coupon no 13 - 1er août 1969 27,50 \$

Émission de 81 000 \$ datée du 1er mai 1964
 Coupon no 23 - 1er novembre 1975 43,11 \$

Émission de 311 500 \$ datée du 1er mars 1965
 Coupon no 13 - 1er septembre 1971 27,50 \$

Émission de 631 000 \$ datée du 1er novembre 1965
 Coupon no 3 - 1er mai 1967 30,00 \$
 Coupon no 4 - 1er novembre 1967 15,00 \$
 Coupon no 6 - 1er novembre 1968 45,00 \$
 Coupon no 9 - 1er mai 1970 30,00 \$
 Coupon no 11 - 1er mai 1971 45,00 \$
 Coupon no 12 - 1er novembre 1971 30,00 \$
 Coupon no 13 - 1er mai 1972 30,00 \$
 Coupon no 14 - 1er novembre 1972 30,00 \$
 Coupon no 15 - 1er mai 1973 30,00 \$
 Coupon no 16 - 1er novembre 1973 30,00 \$
 Coupon no 17 - 1er mai 1974 30,00 \$
 Coupon no 18 - 1er novembre 1974 30,00 \$
 Coupon no 19 - 1er mai 1975 30,00 \$

Le 6 avril 1987

Coupon no 20 - 1er novembre 1975	30,00 \$
Coupon no 21 - 1er mai 1976	30,00 \$
Coupon no 22 - 1er novembre 1976	30,00 \$
Coupon no 23 - 1er mai 1977	120,00 \$
Coupon no 24 - 1er novembre 1977	30,00 \$
Coupon no 25 - 1er mai 1978	120,00 \$
Coupon no 26 - 1er novembre 1978	120,00 \$
Coupon no 27 - 1er mai 1979	150,00 \$
Coupon no 28 - 1er novembre 1979	150,00 \$
Obligation - 1er novembre 1979	1 000,00 \$
Coupon no 29 - 1er mai 1980	120,00 \$
Coupon no 30 - 1er novembre 1980	120,00 \$
Obligation - 1er novembre 1980	1 000,00 \$

Émission de 699 000 \$ datée du 1er avril 1966

Coupon no 11 - 1er octobre 1971	30,00 \$
Coupon no 15 - 1er octobre 1973	15,00 \$
Coupon no 20 - 1er avril 1976	45,00 \$

Émission de 407 000 \$ datée du 1er novembre 1967

Coupon no 5 - 1er mai 1970	17,50 \$
Coupon no 20 - 1er novembre 1977	35,00 \$
Obligation - 1er novembre 1977	100,00 \$

Émission de 600 000 \$ datée du 1er décembre 1968

Coupon no 1 - 1er juin 1969	18,75 \$
Coupon no 2 - 1er décembre 1969	37,50 \$
Coupon no 4 - 1er décembre 1970	75,00 \$
Coupon no 12 - 1er décembre 1974	75,00 \$
Coupon no 18 - 1er décembre 1977	75,00 \$

Émission de 295 000 \$ datée du 1er février 1971

Coupon no 1 - 1er août 1971	42,50 \$
-----------------------------	----------

Émission de 615 000 \$ datée du 15 mars 1972

Coupon no 12 - 15 mars 1978	75,00 \$
Coupon no 13 - 15 septembre 1978	75,00 \$
Coupon no 14 - 15 mars 1979	75,00 \$
Coupon no 15 - 15 septembre 1979	75,00 \$
Coupon no 16 - 15 mars 1980	75,00 \$
Coupon no 17 - 15 septembre 1980	75,00 \$
Coupon no 18 - 15 mars 1981	93,75 \$
Coupon no 19 - 15 septembre 1981	506,25 \$
Coupon no 20 - 15 mars 1982	18,75 \$
Obligations - 15 mars 1982	500,00 \$

Émission de 3 143 500 \$ datée du 15 août 1976

Coupon no 1 - 15 février 1977	157,50 \$
Coupon no 2 - 15 août 1977	105,00 \$
Coupon no 3 - 15 février 1978	105,00 \$
Coupon no 4 - 15 août 1978	105,00 \$

Le 6 avril 1987

Coupon no 5 - 15 février 1979	105,00 \$
Coupon no 6 - 15 août 1979	105,00 \$
Coupon no 7 - 15 février 1980	105,00 \$
Coupon no 8 - 15 août 1980	105,00 \$
Coupon no 9 - 15 février 1981	105,00 \$
Coupon no 10 - 15 août 1981	105,00 \$
Coupon no 11 - 15 février 1982	105,00 \$
Coupon no 12 - 15 août 1982	105,00 \$
Coupon no 13 - 15 février 1983	105,00 \$
Coupon no 14 - 15 août 1983	105,00 \$
Coupon no 15 - 15 février 1984	105,00 \$
Coupon no 16 - 15 août 1984	105,00 \$
Coupon no 17 - 15 février 1985	105,00 \$
Coupon no 18 - 15 août 1985	105,00 \$
Coupon no 19 - 15 février 1986	262,50 \$
Coupon no 20 - 15 août 1986	735,00 \$
Obligations - 15 août 1986	20 000,00 \$

ADOPTÉE

128-87

Financement de la Maison "De Connivence"

CONSIDÉRANT la présence d'une maison d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et/ou familiale et leurs enfants dans l'agglomération trifluvienne;

CONSIDÉRANT que des citoyennes de notre ville ont tous les jours accès à la Maison "De Connivence" et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT que depuis l'existence de ces maisons (10 ans), la problématique de la violence conjugale est sortie de l'ombre; on sait qu'une femme sur sept au Québec est victime de violence;

CONSIDÉRANT que pour la première année d'opération, la Maison "De Connivence" a tenu un taux d'occupation de 65.16 %;

CONSIDÉRANT que le cycle de la violence ne peut être brisé sans intervention directe dans le milieu via la prévention, l'information, l'éducation et la formation;

CONSIDÉRANT l'ampleur des besoins à satisfaire dans le domaine de la violence conjugale et familiale;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 6 avril 1987

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest appuie la Maison "De Convivence" dans sa demande de financement adéquat lui permettant de continuer à offrir des services de qualité et de remplir son rôle d'intervenante de première ligne en matière de violence conjugale.

ADOPTÉE

129-87

Félicitations adressées aux Patriotes

CONSIDÉRANT que les Patriotes de l'UQTR ont remporté le Championnat canadien de hockey universitaire;

CONSIDÉRANT que cette équipe est sous la direction de M. Clément Jodoin, résidant de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement les joueurs et instructeurs de la formation des Patriotes de l'UQTR pour cette victoire des plus méritées.

ADOPTÉE

130-87

Adoption d'un nouvel indice d'améliorations locales 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le nouvel indice d'améliorations locales pour l'année 1987 listé ci-après soit adopté tel que présenté:

<u># RÈGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
429	LONGSAULT-LAFLAMME-AUBERT	FRONTAGE	1 619,47 27,39	44 357,00

ADOPTÉE

Le 6 avril 1987

131-87

Subventions, année 1987

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier soit autorisé à préparer les divers chèques de subventions pour l'année 1987:

Popote volante	100 \$
Croix-Rouge	100 \$
Âge d'Or Jean XXIII	600 \$
Âge d'Or Ste-Catherine	600 \$
Société canadienne du cancer	100 \$
Loisirs pour handicapé mental	400 \$
Aféas Jean XXIII	100 \$
Aféas Ste-Catherine	100 \$
Centraide	100 \$
Sclérose en plaque	100 \$

ADOPTÉE

132-87

Appui au comité spécial des villes et des municipalités

CONSIDÉRANT que les M.R.C. sont une création du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la raison première des M.R.C. est la confection et le suivi du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs additionnels conférés par la Loi 125 vont au-delà du concept original;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs additionnels recommandés par la commission d'étude sur les municipalités (commission Parizeau) vont également au-delà du concept original;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs actuels de la M.R.C. amoindrissent l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que la contribution financière imposée aux municipalités locales par les M.R.C. constitue une taxation déguisée;

CONSIDÉRANT qu'est reconnu le principe de "no taxation without representation";

CONSIDÉRANT que le mode de répartition du vote au conseil des M.R.C. ne respecte pas ce principe;

Le 6 avril 1987

CONSIDÉRANT que les recommandations du rapport d'étude sur les municipalités seront étudiées au congrès de l'Union des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que soient élaborés des critiques et commentaires sur certaines recommandations proposées par le rapport Parizeau concernant les pouvoirs de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que ces critiques et commentaires soient présentés et discutés au congrès de l'U.M.Q. qui constitue un forum idéal;

CONSIDÉRANT qu'a été constitué un comité spécial des villes et des municipalités pour modifier les pouvoirs et les rôles de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT que ce comité spécial doit disposer de personnes ressources pour élaborer une position adéquatement appuyée;

CONSIDÉRANT que ce comité a besoin de ressources financières pour fonctionner adéquatement;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que notre municipalité appuie cette démarche afin de faire modifier les pouvoirs et les rôles des M.R.C.;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de tous les citoyens que des modifications soient apportées à la Loi 125 et en conséquence, il est opportun que notre municipalité obtienne les avis nécessaires sur les moyens à envisager pour obtenir ces modifications;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la municipalité appuie le comité spécial des villes et des municipalités sur les pouvoirs et les rôles des M.R.C.;

que le maire ou son représentant soit délégué au dit comité, à l'assemblée plénière du 15 avril 1987 à la mairie de Tracy;

qu'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé à ce comité au nom du "Comité

Le 6 avril 1987

des villes et des municipalités" au siège social du comité.

ADOPTÉE

133-87

Programme d'économie d'eau potable

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de défrayer un montant de 600 \$ pour participer à la campagne d'économie d'eau potable 1987 de l'Association québécoise des techniques de l'eau.

ADOPTÉE

134-87

Délégués, Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que madame Suzie Ayotte, conseillère et monsieur René Laprise, directeur adjoint du service des loisirs, soient nommés à titre de délégués pour le Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

ADOPTÉE

135-87

Adoption de la soumission - Gazon en plaques

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de gazon en plaques ont été ouvertes le 3 avril 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Serge Le Houillier, contremaître et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Terrassement Moderne enr.	4,20 \$/m ²

Le 6 avril 1987

Lionel Deshaies inc. 6,25 \$/m²

Jacques Laroche 4,19 \$/m²

Aménagements Pluri-Services inc. 4,00 \$/m²

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Aménagements Pluri-Services inc., pour la fourniture de gazon en plaques au montant de 4,00 \$/m², étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

136-87

Adoption de la soumission - Pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de pierre concassée ont été ouvertes le 3 avril 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Serge Le Houillier, contremaître et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>		<u>Montant</u>
Asphalte Continental	0-3/4"	11,40 \$/t.m.
	3/4" net	12,65 \$/t.m.
	poussière de pierre	10,00 \$/t.m.
Pagé Construction (1983) inc.	0-3/4"	6,43 \$/t.m.
	3/4" net	9,15 \$/t.m.
	poussière de pierre	6,43 \$/t.m.

Le 6 avril 1987

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction (1983) inc., pour la fourniture de pierre concassée au montant de 6,43 \$/t.m. pour 0-3/4", 9,15 \$/t.m. pour 3/4" net et de 6,43 \$/t.m. pour de la poussière de pierre, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

137-87

Assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest entreprendra bientôt son programme d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que ce programme se fait en collaboration avec le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que le Gouvernement du Canada participe à la réalisation de l'assainissement des eaux au Québec de la même façon qu'il a participé à l'assainissement des eaux en Ontario;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Gouvernement du Canada de verser son dû au Québec dans ce domaine afin que les municipalités du Québec puissent en bénéficier.

ADOPTÉE

Le 6 avril 1987

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de la résolution concernant notre intention de se retirer de la MRC de Francheville.

M. Joseph McNally, Hydro-Québec: Envoie copie des lettres adressées aux commerçants suite aux pannes électriques.

M. Yves Blais, député de Terrebonne: Demande à la ville d'adopter une résolution invitant Ottawa à verser son dû au Québec dans le dossier d'assainissement des eaux.

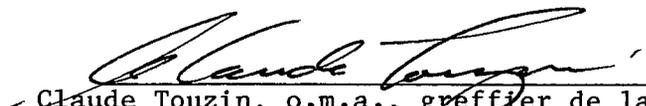
M. Jacques Bussières, Club de Gym Tri-Excel: Remerciements pour la subvention accordée.

Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec inc.: Envoie copie de l'itinéraire de la tournée de l'U.M.R.C.Q.

Familles Prud'Homme et Adam: Remerciements pour sympathies (décès de M. Raymond Prud'Homme).

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 avril 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 avril 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

138-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

139-87

Adoption, liste de comptes C-15-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-15-87, concernant les chèques # 20889 à 20911 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 178 486,30 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

140-87

Adoption, liste de comptes C-16-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-16-87, concernant les chèques # 20912 à 20948 inclusivement, pour un

Le 21 avril 1987

montant total de déboursés de 275 649,07 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

141-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mars 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 769,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525 aux articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 14 et abrogeant les règlements # 525-A, 525-B, 525-C et 525-D.

142-87

Adoption, règlement # 1000.16

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 1000.16 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 3.69, paragraphe 28 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif à l'installation des panneaux de signalisation" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

143-87

Adoption, règlement # 449

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 449 intitulé: "Règlement concernant divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 1 100 000 \$ et un

Le 21 avril 1987

emprunt de 1 000 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

144-87

Adoption, règlement # 450

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 450 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Mongeau et autorisant une dépense n'excédant pas 238 750 \$ et un emprunt de 191 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

145-87

Rétrocession de divers lots

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest rétrocède au Centre d'achats de Trois-Rivières inc. les lots # 4-205, 4-209 (rue), 4-220 (rue), 4-224 et 4-232 (rue) situés dans l'emprise de la future rue Audet et que le Centre d'achats de Trois-Rivières inc. s'engage à transférer les nouvelles rues et les droits de passage pour les services municipaux et piétonniers nécessaires selon le plan directeur d'urbanisme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, le tout selon un plan préparé par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

146-87

Servitudes, boulevard Laurentien et rue Bellefeuille

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 21 avril 1987

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre Bell Canada et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant des servitudes sur le boulevard Laurentien et la rue Bellefeuille, le tout tel que décrit sur un plan préparé par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

147-87

Adoption de la soumission - Éclairage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'éclairage ont été ouvertes le 16 avril 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Pierre Brossard (1981) ltée	269 179,95 \$
Jean Caron et fils inc.	237 136,00 \$
Néolect inc.	316 277,00 \$
Chagnon (1975) ltée	307 968,17 \$
Guimond Électrique inc.	258 324,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Caron et fils inc. pour des travaux d'éclairage, au montant de 237 136,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que

Le 21 avril 1987

le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

148-87

Échange de terrains

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'échange de terrains entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et le Centre d'achats de Trois-Rivières inc. concernant l'ouverture du boulevard des Récollets, le tout tel que décrit sur un plan préparé par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre. La compensation que le Centre d'achats de Trois-Rivières inc. devra verser pour cet échange de terrains est de 0,66 \$ le pied carré plus les frais d'arpentage et de notaire.

ADOPTÉE

149-87

Cession du lot 2-2-p3

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest le lot numéro TROIS de la subdivision du lot numéro DEUX de la subdivision du lot numéro DEUX (2-2-p3) selon le cadastre officiel pour la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières (boulevard des Récollets) pour la somme nominale de 1,00 \$ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton et de trottoir, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines et des

Le 21 avril 1987

feux de circulation du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille (Trois-Rivières) et autorisant une dépense n'excédant pas 2 998 750 \$ et un emprunt de 317 500 \$ et acceptant l'entente intermunicipale avec la ville de Trois-Rivières concernant les travaux décrits dans le présent règlement.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Julien et Bellefeuille et autorisant une dépense n'excédant pas 472 500 \$ et un emprunt de 378 000 \$"

150-87

Adoption, rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le rapport du comité de circulation en date du 27 mars 1987 soit adopté avec les corrections suivantes: l'item E de la recommandation 03-87 et l'item 3 de la recommandation 04-87 sont annulés.

ADOPTÉE

151-87

Subvention, Bureau touristique

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'une subvention soit accordée au Bureau touristique, à titre de compensation pour les taxes municipales et scolaires de l'année 1987.

ADOPTÉE

152-87

Mandat à M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 avril 1987

que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soit mandaté afin de préparer la description et le plan démontrant l'échange de terrains entre Delton Development ltd et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

153-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans 11-212, 11-232, 11-277, 11-297 (plans d'ensemble), 11-239, 11-240, 11-241 (boulevard des Récollets), 11-256 (boulevard Royal), 11-294, 11-295 (rue Bellefeuille, T.R.), 11-279, 11-280 (rue Bellefeuille, T.R.O.), 11-299 (rue Rivard), 11-293, 11-298 et 11-194 (plans de détail) concernant divers travaux municipaux pour le projet du boulevard des Récollets.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Mélanges bitumineux

Les soumissions pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été ouvertes le 3 avril 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Guin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Serge Le Houillier, contremaître et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Asphalte Continental	29 550,00 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	26 838,00 \$
Pagé Construction (1983) inc.	27 000,00 \$

Le 21 avril 1987

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dépassent un montant de 25 000 \$ et que par conséquent elles ne sont pas conformes à la Loi des soumissions publiques;

Les trois soumissions sont rejetées.

Soumissions

Ouverture des soumissions - Béton de ciment

Les soumissions pour la fourniture de béton de ciment ont été ouvertes le 3 avril 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Guoin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Serge Le Houillier, contremaître et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Béton Laurentide inc.	11 101,65 \$
Béton Dynamique ltée	11 227,00 \$
Béton Trois-Rivières inc.	11 145,25 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ne sont pas conformes suite à certaines annotations;

Les trois soumissions sont rejetées.

154-87

Adoption de la soumission - Sable

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sable ont été ouvertes le 3 avril 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Guoin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Serge Le Houillier, contremaître et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Le 21 avril 1987

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Denis Beaudry	7 200 \$
Noé Veillette inc.	9 160 \$
Thomas Bellemare ltée	9 540 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la soumission de Denis Beaudry n'est pas conforme étant donné que celui-ci a omis d'inclure le prix du sable et de la taxe;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Noé Veillette inc., pour la fourniture de sable au montant de 9 160 \$ et que demande soit faite au ministère des Affaires municipales d'approuver la deuxième soumission conforme étant donné qu'elle est la plus basse dans les circonstances actuelles.

ADOPTÉE

155-87

Mandat à M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soit mandaté afin de préparer une description technique des lots P.-29, P.-30 et P.-31 (ministère des Transports).

ADOPTÉE

156-87

Mandat à M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 avril 1987

que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soit mandaté afin de cadastrer l'emprise de la côte Rosemont.

ADOPTÉE

157-87

Annexe "A", règlement # 429

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la nouvelle annexe "A" du règlement # 429 (rues Longsault, côte Rosemont, Laflamme et Aubert) soit acceptée.

ADOPTÉE

158-87

Assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un addenda à la convention signée avec le ministère de l'Environnement concernant l'entente relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées.

ADOPTÉE

159-87

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier procède à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er mai 1987 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après

Le 21 avril 1987

leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par les règlements:

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire maximum</u>
431 (rues Bayonne et Routhier)	292 500 \$	90 %	263 250 \$
435 (rues Forest et Gagnon)	279 000 \$	90 %	251 100 \$

ADOPTÉE

160-87

Adoption des nouveaux indices d'améliorations locales 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les nouveaux indices d'améliorations locales pour l'année 1987 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

<u># RÉGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
431	BAYONNE-ROUTHIER	FRONTAGE	609,31 21,96	13 350,00
435	FOREST-GAGNON	FRONTAGE	530,11 26,21	13 896,00

ADOPTÉE

161-87

Démission de monsieur François Beaudry

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la démission de monsieur François Beaudry à titre de chauffeur-journalier soit acceptée à compter du 1er mai 1987, étant donné qu'il désire prendre sa retraite et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à monsieur Beaudry

Le 21 avril 1987

pour le bon travail effectué au service de la ville au cours des 17 dernières années.

ADOPTÉE

162-87

Adoption de la soumission - "Pacebraker"

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'un "pacebraker" ont été ouvertes le 9 mars 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Machinerie Baron et Tousignant ltée	6 867,00 \$
Trois-Rivières Location inc.	7 110,07 \$
Westburne Québec inc.	7 301,75 \$
Équipement Delson ltée	6 876,81 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Machinerie Baron et Tousignant ltée, pour la fourniture d'un "pacebraker" au montant de 6 867,00 \$ incluant toutes les taxes, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Le 21 avril 1987

Correspondance

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche:
Accuse réception de notre résolution concernant les travaux de drainage projetés et de protection des berges du cours d'eau Ste-Marguerite.

M. Gilles Noel, ing., ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Accuse réception de notre résolution concernant le cours d'eau Ste-Marguerite.

M. Guy Jacob, sous-ministre adjoint, Agriculture, Pêcheries et Alimentation: Accuse réception de notre résolution concernant le cours d'eau Ste-Marguerite.

M. et Mme Denis Beaucage: Félicitations adressées au sergent Michel Parent et à l'agent André St-Hilaire.

M. Clément St-Cyr, Richelieu Trois-Rivières: Remerciements adressés aux membres du Conseil pour leur participation au dîner à l'occasion de la visite du Maire Jean Pelletier.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Accuse réception de notre inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris".

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 mai 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mai 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation L'assemblée de consultation débute à 20 h. Le Maire explique à la population les modifications au plan d'urbanisme. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 20 h 30.

163-87 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

164-87 Adoption, liste de comptes C-17-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-17-87, concernant les chèques # 20949 à 20989 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 320 653,98 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

165-87 Adoption, liste de comptes C-18-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 4 mai 1987

que la liste de comptes C-18-87, concernant les chèques # 20990 à 21004 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 70 595,65 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

166-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mars 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 31 827,39 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

167-87

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 87-01 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

168-87

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 87-02 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

169-87

Nomination d'un administrateur, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 4 mai 1987

que Mme Estelle Montour soit nommée administrateur de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

170-87

Achat du lot P.-10

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat du lot P.-10, ayant une superficie de 5 085,5 m², situé dans le parc industriel et appartenant à M. Jacques Dugré, le tout tel que décrit sur un plan préparé par la firme d'arpenteurs-géomètres Hamel, Roy, Pinard. Cette vente est faite au prix de 7,1044 \$/m², pour un montant total de 36 129,43 \$.

ADOPTÉE

171-87

Vente du lot P.-160-2

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente du lot P.-160-2, ayant une superficie de 359 m², à la Caisse populaire Ste-Marguerite, incluant une servitude pluviale sur ledit lot, le tout tel que décrit sur un plan préparé par la firme d'arpenteurs-géomètres Hamel, Roy, Pinard. Cette vente est faite au prix de 7,1044 \$/m², pour un montant total de 2 550,48 \$.

ADOPTÉE

172-87

Retrait du caractère de rue du lot P.-160-2

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Conseil retire le caractère de rue du lot P.-160-2 situé au coin de la rue de la Montagne et de la côte Richelieu.

ADOPTÉE

Le 4 mai 1987

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525 aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 et abrogeant les règlements # 525-A, 525-B, 525-C et 525-D.

173-87

Adoption, règlement # 451

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 451 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton et de trottoir, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines et des feux de circulation du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille (Trois-Rivières) et autorisant une dépense n'excédant pas 2 998 750 \$ et un emprunt de 317 500 et acceptant l'entente intermunicipale avec la ville de Trois-Rivières concernant les travaux décrits dans le présent règlement" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

174-87

Adoption, règlement # 452

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 452 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Julien et Bellefeuille et autorisant une dépense n'excédant pas 472 500 \$ et un emprunt de 378 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 4 mai 1987

175-87

Approbation, programme de construction de 12 unités de logements

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 février 1987, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de douze (12) unités de logements pour familles à faible revenu ou à revenu modique.

CONSIDÉRANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant huit (8) unités de logements de 2 chambres à coucher et quatre (4) unités de logements de 3 chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce programme d'habitation la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur le terrain portant les numéros de lot 11-89 et 11-90 situé sur la rue Audet et appartenant à Les Constructions René Marchand inc.;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain retenus par la Société d'habitation du Québec;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec;

1.- le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;

2.- le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;

3.- le Conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite de lot et ce, pour le début de la construction;

4.- le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat;

Le 4 mai 1987

5.- le Conseil s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉE

176-87

Protocole d'entente, boulevard des Récollets

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest concernant le boulevard des Récollets.

ADOPTÉE

177-87

Adoption, règlement # 2011

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 2011 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.

178-87

Adoption de la soumission - Béton de ciment

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de béton de ciment ont été ouvertes le 1er mai 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr., ingénieur adjoint, Claude

Le 4 mai 1987

Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Béton Trois-Rivières inc.	11 145,25 \$
Béton Dynamique ltée	11 227,00 \$
Béton Laurentide inc.	10 900,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Béton Laurentide inc., pour la fourniture de béton de ciment au montant de 10 900 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction d'un ponceau sur la rivière Milette pour le Carrefour Trois-Rivières-Ouest et autorisant une dépense n'excédant pas 430 000 \$ et un emprunt de 345 000 \$.

179-87

Contrat, Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente d'électricité pour le 500 côte Richelieu (hôtel de ville)

ADOPTÉE

Le 4 mai 1987

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant une dépense n'excédant pas de 375 000 \$ et un emprunt 300 000 \$.

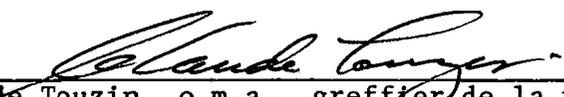
Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 447 (rues Lauzon, Bernard et boulevard Marion)

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 448 (rues Laflamme, côte Rosemont, Loïselle, Messier et Chateleine).

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

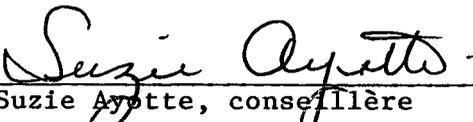
Le 6 mai 1987

Règlement # 449

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 449 intitulé: "Règlement concernant divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 1 100 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$" tenue les 5 et 6 mai 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 6 mai 1987, je déclare que ledit règlement # 449 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.


Suzie Ayotte, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 mai 1987

Règlement # 450

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 450 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Mongeau et autorisant une dépense n'excédant pas 238 750 \$ et un emprunt de 191 000 \$" tenue les 5 et 6 mai 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 6 mai 1987, je déclare que ledit règlement # 450 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.



Fernand Bouchard, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 mai 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 mai 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

180-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

181-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 449

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 5 et 6 mai 1987 au sujet du règlement # 449 intitulé: "Règlement concernant divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 1 100 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

182-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 450

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 19 mai 1987

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 5 et 6 mai 1987 au sujet du règlement # 450 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Mongeau et autorisant une dépense n'excédant pas 238 750 \$ et un emprunt de 191 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

183-87

Adoption, liste de comptes C-19-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-19-87, concernant les chèques # 21005 à 21034 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 185 376,55 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

184-87

Adoption, liste de comptes C-20-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-20-87, concernant les chèques # 21035 à 21148 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 83 849,62 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

185-87

Adoption, liste de comptes C-21-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-21-87, concernant les chèques # 21149 à 21182 inclusivement, pour un

Le 19 mai 1987

montant total de déboursés de 448 334,42 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

186-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 avril 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 401,06 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

187-87

Centre administratif, Hydro-Québec

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec projette de relocaliser son centre administratif qui est présentement situé sur la rue St-Maurice à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a déjà annoncé l'implantation de son centre d'entretien sur la rue Bellefeuille à l'arrière de l'hôtel Le Baron sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et que ce projet est évalué à plusieurs millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'aucun immeuble d'Hydro-Québec n'est situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que dans la ville de Trois-Rivières-Ouest s'implantera un complexe hôtelier de grande envergure (Sheraton) d'ici la fin de l'année 1987;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de considérer cet emplacement comme site potentiel pour l'établissement du centre administratif d'Hydro-Québec étant donné son accès privilégié aux diverses autoroutes;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

Le 19 mai 1987

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande à Hydro-Québec de prendre en considération le préambule de cette résolution et appuie le projet du groupe Place Chavigny inc., dont monsieur Robert Fortin est le président, pour l'implantation du centre administratif d'Hydro-Québec à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'article 30.2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif à la vente de marchandises, denrées dans les rues de la ville.

188-87

Engagement de deux policiers-pompiers suppléants

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que messieurs Marc Baron et Jean Dionne soient engagés à titre de policiers-pompiers suppléants à temps partiel, conditionnellement à la réussite des tests physiques exigés par les normes d'embauche du règlement de la Loi de Police, effectif le 19 mai 1987, au salaire de 343,98 \$/semaine selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

189-87

Contribution, règlement # 422

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 109 000,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 422 (rues Laporte et Bellefeuille), ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 109 000,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

Le 19 mai 1987

190-87

Contribution, règlement # 428

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 100 000,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 428 (agrandissement, hôtel de ville), ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 100 000,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

191-87

Contribution, règlement # 430

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à verser la contribution de 100 000,00 \$ au financement permanent des dépenses autorisées par le règlement # 430 (aménagement, hôtel de ville), ce à même les recettes du fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Par cette contribution, la ville renonce au pouvoir d'emprunt à long terme de la somme de 100 000,00 \$ pour ce même règlement.

ADOPTÉE

192-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 272

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

Le 19 mai 1987

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 272 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville renonce au renouvellement à long terme de 17 700,00 \$ prévu pour le règlement # 272 (rue Limoges) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 30 0257	160-478, 160-635	9 167 p.c.
7334 30 0281	160-477	7 000 p.c.
7334 30 3810	160-634, P.-160-633	11 161 p.c.
7334 30 4879	160-489	7 000 p.c.
7334 31 4801	160-488	7 000 p.c.
7334 32 4700	160-483, P.160-484	10 083 p.c.

ADOPTÉE

193-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 408

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 408 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

Le 19 mai 1987

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 62 233,02 \$ prévu pour le règlement # 408 (rues Précourt, Gadbois et Aubert) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 72 4432	162-448, 161-475	
	161-474-1, 162-447-1	28,35 m
7334 72 4703	161-464, 161-474-2	
	161-447-2	9,35 m
7334 72 9119	162-479	20,95 m
7334 81 8136	162-501	18,29 m
7334 90 6596	162-601	23,77 m
7334 91 1070	162-520	19,81 m
7334 92 9229	162-526	18,69 m
7434 01 3362	162-597	21,95 m
7434 02 7713	162-472	18,29 m

ADOPTÉE

194-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 412

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 412 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 19 mai 1987

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 14 848,86 \$ prévu pour le règlement # 412 (rues Chateleine et Chamonix) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7334 03 9499	160-658, 160-659	21,11 m
7334 35 1302	160-774, 161-491	19,30 m

ADOPTÉE

195-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 417

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 417 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 10 746,31 \$ prévu pour le règlement # 417 (place des Pins) que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 80 3920	399-12	29,25 m
--------------	--------	---------

ADOPTÉE

196-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 419

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

Le 19 mai 1987

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 419 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 12 340,31 \$ prévu pour le règlement # 419 (rue Lauzon) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7531 78 4221	17-307	22,55 m
7531 88 0825	17-315	22,86 m

ADOPTÉE

197-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 420

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 420 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts

Le 19 mai 1987

relatives audit financement ou refinancement par
émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long
terme de 23 170,12 \$ prévu pour le règlement # 420
(rue Turenne) et que l'annexe "A" de ce règlement
soit modifiée en conséquence:

7233 86 0599	150-279	25,58 m
7233 87 3967	150-324	37,48 m

ADOPTÉE

198-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 421

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par
émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire
d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de
payer comptant le plein montant de la quote-part
afférente à condition que ledit montant soit payé
au plus tard 30 jours avant la date de publication
dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente
des obligations à être émises ou réémises en vertu
du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale
imposée en vertu du règlement # 421 sera réduit en
conséquence quant à l'immeuble de chaque
propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation
pour les exemptions en capital et intérêts
relatives audit financement ou refinancement par
émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville renonce au solde d'emprunt à long
terme de 7 592,85 \$ prévu pour le règlement # 421
(rue Poitiers et Dumouchel) et que l'annexe "A" de
ce règlement soit modifiée en conséquence:

Le 19 mai 1987

7334 54 7533 162-584 20,64 m

ADOPTÉE

199-87

Modification de l'annexe "A" du règlement # 426

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 426 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 11 179,13 \$ prévu pour le règlement # 426 (rue de l'Érablière) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence:

7333 33 2110 150-319 30,31 m

ADOPTÉE

200-87

Financement, règlement # 432

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement # 432

Le 19 mai 1987

(côte Richelieu) jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

Règlement	Emprunt autorisé	Taux	Emprunt temporaire maximum
432	135 000 \$	90 %	121 500 \$

ADOPTÉE

201-87

Annexe "A", règlement # 422

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la nouvelle annexe "A" du règlement # 422 (rue Bellefeuille) soit acceptée.

ADOPTÉE

202-87

Annexe "A", règlement # 431

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la nouvelle annexe "A" du règlement # 431 (rues Bayonne et Routhier) soit acceptée.

ADOPTÉE

203-87

Adoption, règlement # 454

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 454 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant une dépense n'excédant pas 375 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 19 mai 1987

204-87

Adoption, règlement # 453

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 453 intitulé: "Règlement concernant la construction d'un ponceau sur la rivière Milette pour le Carrefour Trois-Rivières-Ouest et autorisant une dépense n'excédant pas 430 000 \$ et un emprunt de 345 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

205-87

Adoption, règlement # 4004

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 4004 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

206-87

Adoption, règlement # 3008

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3008 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

207-87

Adoption, règlement # 525-E

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 525-E intitulé: Règlement modifiant le règlement # 525 aux articles 1, 2, 3,

Le 19 mai 1987

4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 et abrogeant les règlements # 525-A, 525-B, 525-C et 525-D" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

208-87

Lettre d'entente, Syndicat des policiers-pompiers

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire, le Greffier et le Directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente à intervenir entre la ville et le Syndicat des policiers-pompiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le fonds de pension.

ADOPTÉE

209-87

Engagement professionnels, boulevard des Récollets

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la firme d'ingénieurs conseils ADS Associés ltée soit mandatée pour effectuer la surveillance des travaux relatifs au boulevard des Récollets, que Les Laboratoires Shermont inc. soit mandatés pour effectuer le contrôle qualitatif pour les fondations du boulevard et que Les Laboratoires Choisy ltée soient mandatés pour effectuer le contrôle qualitatif des travaux en relation avec le béton bitumineux et les chaînes de trottoirs.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - S.M. boulevard des Récollets

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, de l'aqueduc, des chaînes de béton, des trottoirs, du pavage, de l'éclairage et des feux de circulation sur le boulevard des Récollets ont été ouvertes le 14 mai 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland

Le 19 mai 1987

Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Les Pavages de Nicolet inc.	2 108 194,20 \$
Massicotte et fils ltée	1 884 719,00 \$
Asphalte Continental	1 629 920,00 \$
J.P. Doyon ltée	1 999 173,50 \$
Norgaz inc.	1 977 529,44 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	2 168 365,00 \$
R. Guilbeault Construction inc.	1 966 654,03 \$
Entreprises G.N.P. inc.	1 848 246,60 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue St-Germain et autorisant une dépense n'excédant pas 221 250 \$ et un emprunt de 177 000.

210-87

Contrat de vente, gaz naturel

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de renouvellement de vente de gaz

Le 19 mai 1987

naturel pour le garage municipal et le centre sportif avec la firme Gaz Métropolitain.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement acceptant la modification à l'entente relative à la réalisation en commun d'une étude sur l'interception et le traitement des eaux usées des municipalités participantes et, à cette fin, la constitution d'une régie intermunicipale, en ajoutant la construction et l'exploitation d'un système de traitement et d'un réseau commun d'interception et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ladite entente.

211-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 1987, concernant les lots 162-750 et 164-1-27 (rue Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 35128, minute 593).

ADOPTÉE

212-87

Cession des lots 162-750 et 164-1-27

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 162-750 et 164-1-27 (rue Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

Le 19 mai 1987

213-87

Cession des lots 162-774 et 164-1-58

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession pour parc des lots 162-774 et 164-1-58 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

214-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 9 mars 1987, concernant les lots 12-133 à 12-148 (rue Mongeau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34872, minute 545)

ADOPTÉE

215-87

Cession du lot 12-148

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 12-148 (rue Mongeau) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

216-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

Le 19 mai 1987

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 1987, concernant les lots 162-765 à 162-773, 164-1-28 à 164-1-57 et 164-2-9 à 165-2-18 (rue Laflamme et côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté. (Dossier 34981, minute 544).

ADOPTÉE

217-87

Cession des lots 164-1-28 et 164-1-57

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 164-1-28 (rue Laflamme) et 164-1-57 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

218-87

Servitude sur les lots 150-348 et 150-349

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc de 3 m X 28,85 m entre les lots 150-348 et 150-349 (rue St-Germain) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse de l'Érablière.

ADOPTÉE

219-87

Cession du lot 160-781

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession pour sentier de piétons et de servitude pluviale sur le lot 160-781

Le 19 mai 1987

(rue Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

220-87

Cession du lot 162-749

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession pour sentier de piétons du lot 162-749 (rue Loïselle) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

221-87

Servitude sur les lots 12-147 et P.-12 et cession de rue sur le lot P.-12

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale de 3 m sur le lot 12-147, appartenant à Les Construction Pontoise inc. et de 3 m X 10,31 m sur le lot P.-12 appartenant M. André Deschênes ainsi qu'un contrat de cession de rue d'un triangle de coin de rue d'environ 4,5 m X 4,5 m X 6 m sur le lot P.-12 (rue Mongeau) appartenant à M. André Deschênes tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification des articles 3.92 (propreté des rues), 4.7 et 4.8 (amendes) du règlement # 1000 (Police et Incendie).

Le 19 mai 1987

222-87

Nomination des membres du Conseil régional de la culture

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'ANANIMITÉ

que messieurs Guy Côté et Fernand Bouchard soient nommés membres du Conseil régional de la culture, Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec.

ADOPTÉE

223-87

Lot P.-156-31

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville n'a pas d'objection, qu'elle entend s'en remettre à la justice considérant que vraisemblablement le lot P.-156-31 (2900, rue Falaise) jouit de droits acquis, lesquels doivent être considérés au moment de la construction et que le jugement à être rendu soit final et sans appel et que la ville renonce à tout appel pouvant en découler.

ADOPTÉE

Correspondance

Cabinet du Premier ministre du Québec: Lettre faisant suite à notre résolution concernant le dossier des pluies acides.

M. Brian Mulroney, Premier ministre du Canada: Lettre faisant suite à notre résolution concernant le dossier des pluies acides.

Mme Claire Lefebvre, déléguée pour les onze garderies: Demande d'aide financière pour la fête champêtre à l'occasion de la semaine des garderies.

Âge d'Or Jean XXIII: Remerciements pour subvention accordée.

La Chambre de commerce de Trois-Rivières: Lettre concernant le détournement de la rue Bellefeuille.

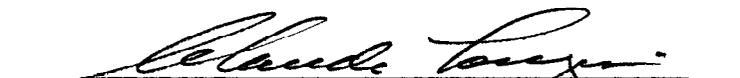
Popote Volante Sourire: Remerciements pour subvention accordée.

Le 19 mai 1987

Hydro-Québec: Informations concernant les visites
guidées des installations en Mauricie et de la
centrale nucléaire Gentilly.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

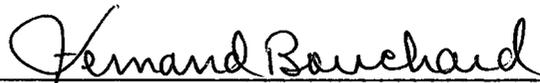
Le 20 mai 1987

Règlement # 451

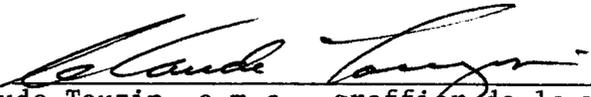
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 451 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton et de trottoir, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines et des feux de circulation du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille (Trois-Rivières) et autorisant une dépense n'excédant pas 2 998 750 \$ et un emprunt de 317 500 \$ et acceptant l'entente intermunicipale avec la ville de Trois-Rivières concernant les travaux décrits dans le présent règlement" tenue les 19 et 20 mai 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 20 mai 1987, je déclare que ledit règlement # 451 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.



Fernand Bouchard, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

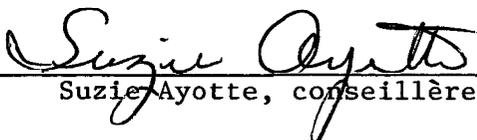
Le 20 mai 1987

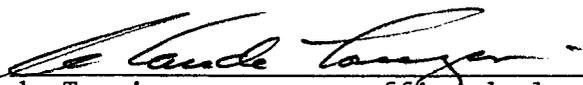
Règlement # 452

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 452 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Julien et Bellefeuille et autorisant une dépense n'excédant pas 472 500 \$ et un emprunt de 378 000 \$" tenue les 19 et 20 mai 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 20 mai 1987, je déclare que ledit règlement # 452 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.


Suzie Ayotte, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 mai 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mai 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 451
- 2.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 452

224-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 451

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 mai 1987 au sujet du règlement # 451 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton et de trottoir, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines et des feux de circulation du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille (Trois-Rivières) et autorisant une dépense n'excédant pas 2 998 750 \$ et un emprunt de 317 500 \$ et acceptant l'entente intermunicipale avec la ville de Trois-Rivières concernant les travaux décrits dans le présent règlement" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 21 mai 1987

225-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée des
électeurs du règlement # 452

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

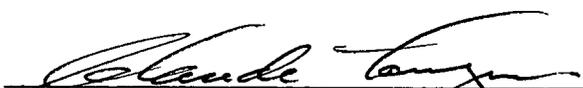
APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs
des 19 et 20 mai 1987 au sujet du règlement # 452
intitulé: "Règlement concernant la confection d'un
égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc,
des chaînes de béton, de la mise en forme, du
pavage et de l'éclairage par canalisations
souterraines des rues Julien et Bellefeuille et
autorisant une dépense n'excédant pas 472 500 \$ et
un emprunt de 378 000 \$" soit adopté tel que rédigé
dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

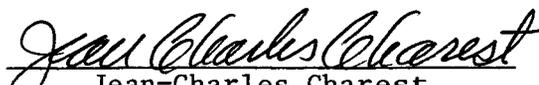
Sur ce, l'assemblée est levée.

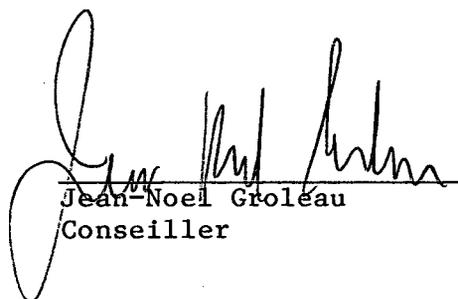

Jean-Charles Charest, maire

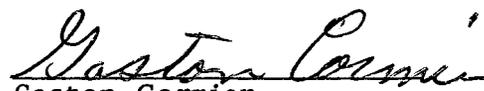

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

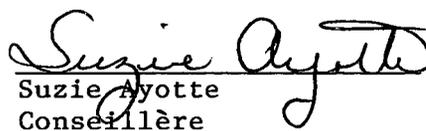
Le 21 mai 1987

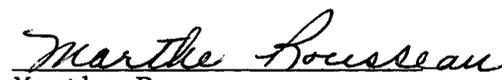
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de
convocation de l'assemblée spéciale du 21 mai 1987.

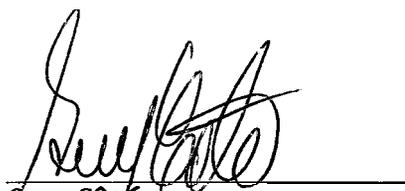

Jean-Charles Charest
Maire

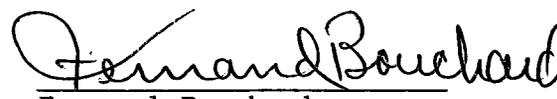

Jean-Noël Groléau
Conseiller

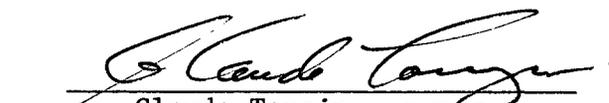

Gaston Cormier
Conseiller


Suzie Ayotte
Conseillère


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 1er juin 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er juin 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

226-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

227-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 mai 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 mai 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

228-87

Adoption, liste de comptes C-22-87

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-22-87, concernant les chèques # 21183 à 21210 inclusivement, pour un

Le 1er juin 1987

montant total de déboursés de 317 064,32 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

229-87

Adoption, liste de comptes C-23-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-23-87, concernant les chèques # 21211 à 21241 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 224 814,94 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

230-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 324,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

231-87

Adoption, règlement # 589

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 589 intitulé: "Règlement acceptant l'entente relative à la réalisation en commun d'une étude sur l'interception et le traitement des eaux usées des municipalités participantes et, à cette fin, la constitution d'une régie intermunicipale, en ajoutant la construction et l'exploitation d'un système de traitement et d'un réseau commun d'interception et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ladite entente." soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 1er juin 1987

232-87

Adoption, règlement # 1000.17

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.17 intitulé: "Règlement concernant la modification de l'article 30.2 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relatif à la vente de marchandises, denrées dans les rues de la ville" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

233-87

Adoption, règlement # 1000.18

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 1000.18 intitulé: "Règlement concernant la modification des articles 3.92 (propreté des rues), 4.7 et 4.8 (amendes) du règlement # 1000 (Police et Incendie)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

234-87

Adoption, règlement # 455

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 455 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue St-Germain et autorisant une dépense n'excédant pas 221 250 \$ et un emprunt de 177 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 1er juin 1987

235-87

Rescision de la résolution # 219-87

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la résolution # 219-87 soit rescindée à toutes fins que de droit (contrat de cession pour sentier de piétons et de servitude pluviale sur le lot 160-781, rue Cherbourg).

ADOPTÉE

236-87

PADEL 1987-1988

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, des projets dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

237-87

Procédé Vyredox

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif à la subvention escomptée pour le procédé Vyredox dans le cadre du projet présenté à l'Office de planification du développement du Québec.

ADOPTÉE

238-87

Vente des lots 29-122 et 29-124

CONSIDÉRANT la résolution # 292-86 adoptée par le Conseil municipal à son assemblée spéciale tenue le 8 juillet 1986;

Le 1er juin 1987

CONSIDÉRANT que l'immeuble dont il est fait mention est maintenant connu et désigné comme étant les lots numéros cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot numéro vingt-neuf (29-122) et cent vingt-quatre de la subdivision officielle du lot numéro vingt-neuf (29-124) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le prix de vente de cent trente mille dollars (130 000,00 \$) a été payé par Trois-Rivières Volkswagen ltée à la ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Trois-Rivières Volkswagen ltée lesdits lots numéros cent vingt-deux de la subdivision du lot numéro vingt-neuf (29-122) et cent vingt-quatre de la subdivision du lot numéro vingt-neuf (29-124) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de cent trente mille dollars (130 000,00 \$), aux termes et conditions mentionnés en un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, notaire de Trois-Rivières, et qui vient d'être lu au Conseil.

Il est de plus unanimement résolu que monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur Claude Touzin, greffier de la ville, soient tous deux autorisés à signer l'acte de vente aux prix, termes et conditions susmentionnés.

ADOPTÉE

239-87

Adoption de la soumission - Gazonnement des parcs Chateleine et Gadbois

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le gazonnement des parcs Chateleine et Gadbois ont été ouvertes le 27 mai 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, René Laprise, directeur adjoint du service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Le 1er juin 1987

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Jacques Laroche	Item "A" 10 435,00 \$ Item "B" 3 637,00 \$
Lionel Deshaies inc.	Item "A" 11 495,00 \$ Item "B" 3 995,00 \$
Aménagement Pluri-Services	Item "A" 12 525,00 \$ Item "B" 4 368,00 \$
Terrassements Modernes enr.	Item "A" 13 695,00 \$ Item "B" 4 785,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service des loisirs:

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jacques Laroche pour le gazonnement des parcs Chateleine et Gadbois au montant de 10 435,00 \$ pour l'item "A" et de 3 637,00 \$ pour l'item "B", étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

240-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 4 mai 1987, concernant les lots 464-1 à 464-7 (rue Fontenelle) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée et Constructions Gilles Chainé inc., soit

Le 1er juin 1987

accepté tel que présenté. (Dossier 35188, minute 639).

ADOPTÉE

241-87

Cession du lot 464-7

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 464-7 (rue Fontenelle) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et Constructions Gilles Chainé inc.

ADOPTÉE

242-87

Vente du lot 161-254

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente d'une partie du lot 161-254 (rue Marseille) à M. Grégoire Milette au prix de 5,38 \$ le mètre carré.

ADOPTÉE

243-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 25 mars 1987, concernant les lots 150-356 et 150-331 à 150-355 (rue St-Germain) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de M. Sylvestre Grégoire et Les Terrasses de l'Érablière inc., soit accepté tel que présenté. (minute 7136).

ADOPTÉE

Le 1er juin 1987

244-87

Cession du lot 150-341

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 150-341 (rue St-Germain) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Terrasses de l'Érablière inc.

ADOPTÉE

245-87

Appui à J.U. Houle ltée, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de J.U. Houle ltée, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation d'une partie des lots 38-308, 130-12, 130-9 et 130.

ADOPTÉE

246-87

Ajout d'un article au règlement # 452

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

qu'il soit ajouté un article au règlement # 452 afin que le montant de 80 000 \$ prévu à titre d'expropriation autorise la ville de Trois-Rivières-Ouest à acheter de gré à gré le lot 4-210 avec bâtiment dessus construit.

ADOPTÉE

247-87

Adoption, rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

Le 1er juin 1987

que le rapport du Comité de circulation R-02-87 en date du 29 mai 1987 soit adopté tel que présenté à l'exception de la recommandation 12-87 qui devra être reconsidérée par le Comité de circulation lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉE

248-87

Protocole, boulevard des Récollets

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Transports et la ville de Trois-Rivières-Ouest relativement au prolongement du boulevard des Récollets.

ADOPTÉE

249-87

Vente du lot 9-7

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'une vente reçue par Me Jules St-Pierre, notaire, le 12 février 1987, sous le numéro 372584, Gestion Planico enr. a acquis de la ville de Trois-Rivières-Ouest le lot 9-7 ci-après décrit;

CONSIDÉRANT que Gestion Planico enr. s'est engagée à construire une bâtisse à vocation industrielle dans les douze (12) mois dudit acte, d'une superficie minimale de deux cent soixante-dix-huit mètres carrés et sept dixièmes (278,7 m.c.), l'obligation qui est garantie par une clause résolutoire, et que Gestion Planico enr. a de plus consenti un droit de préemption en faveur de la ville de Trois-Rivières-Ouest au cas de revente d'une partie dudit immeuble;

CONSIDÉRANT que Gestion Planico enr. doit vendre la totalité dudit immeuble à Gestion Lamdurand enr. et que cette dernière consent à assumer et respecter toutes et chacune des obligations auxquelles s'était engagée Gestion Planico enr.;

CONSIDÉRANT que l'intérêt de la ville de Trois-Rivières-Ouest sera suffisamment protégé puisqu'un consentement à cette vente n'aura pas pour effet d'annuler les obligations contractées

Le 1er juin 1987

envers la ville qui continuera de bénéficier des droits ou recours prévus aux termes de la vente susdite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intervenir dans l'acte de vente entre Gestion Planico enr. et Gestion Lamdurand enr. afin d'y consentir et de renoncer à son droit de préemption;

IL EST :

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest:

1.- consente à la vente devant être consentie par Gestion Planico enr. à Gestion Lamdurand enr. du lot 9-7 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières;

2.- renonce à son droit de préemption de l'immeuble;

3.- exige que toutes les obligations et conditions de l'acte susdit, enregistré sous le numéro 372584 soient respectées par l'acquéreur aux lieu et place de Gestion Planico enr.;

4.- approuve le projet de vente par Gestion Planico enr. à Gestion Lamdurand enr., comportant l'intervention de la ville de Trois-Rivières-Ouest, préparé par Me Jules St-Pierre notaire à Nicolet, dont copie demeure annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

5.- intervienne audit acte par l'intermédiaire de son honneur le maire, Jean-Charles Charest, ou du maire suppléant, et par son greffier, Claude Touzin, ou du greffier adjoint.

ADOPTÉE

250-87

Appui à M. Yves Blanchette, C.P.A.T.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 1er juin 1987

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Yves Blanchette, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole et de lotissement des lots P.-98 et P.-80.

ADOPTÉE

251-87

Achat du lot 4-210

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat du lot 4-210 appartenant à M. Salomon Tremblay au montant de 105 000 \$, selon la convention intervenue entre la ville et M. Tremblay le tout tel que soumis par nos aviseurs.

ADOPTÉE

252-87

Adoption de la soumission - Bordures et trottoirs de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de bordures et trottoirs de béton ont été ouvertes le 29 mai 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Trochaînes inc.	288 509,50 \$
Coffrages Mauriciens inc.	296 746,50 \$
Jean Leclerc Excavation inc.	301 585,00 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	333 955,90 \$
Lambert et Grenier inc.	383 439,25 \$
Trottoirs et Chaînes Pilote inc.	348 238,12 \$
Les Constructions Pilote & Frères inc.	277 269,50 \$

Le 1er juin 1987

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Constructions Pilote & Frères inc. pour des travaux de bordures et trottoirs de béton, au montant de 277 269,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du parc industriel et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir cette dépense.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville et Matton et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir cette dépense.

253-87

Association des peintres amateurs du Trois-Rivières métropolitain

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'enregistrement de l'Association des peintres amateurs du Trois-Rivières métropolitain

Le 1er juin 1987

(APATRM) le tout tel que stipulé dans leur demande officielle d'enregistrement.

ADOPTÉE

254-87

Adoption de la soumission - Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été ouvertes le 22 mai 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Massicotte & fils ltée	27 546,00 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	26 664,00 \$
Asphalte Continental	29 550,00 \$
Pagé Construction (1983) inc.	26 700,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Pavages de Nicolet inc. pour la fourniture de mélanges bitumineux, au montant de 26 664,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 1er juin 1987

255-87

Adoption de la soumission - S.M. rue Mongeau

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Mongeau ont été ouvertes le 22 mai 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
André Cyrenne inc.	96 537,00 \$
J.P. Doyon ltée	89 771,20 \$
Gaston Paillé ltée	88 308,90 \$
Clément Ricard & fils inc.	93 011,15 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Mongeau, au montant de 88 308,90 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Le 1er juin 1987

256-87

Agrandissement de l'hôtel de ville, phase 2

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que monsieur Roger Villemure, architecte, soit mandaté afin de préparer les plans préliminaires, les relevés et expertises concernant le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel de ville, phase 2, pour un montant de 9 708,00 \$ et que la firme ADS Associés Ltée soit mandatée afin de relever les installations existantes dans le projet d'agrandissement, pour un montant de 3 500,00 \$.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines des rues Grenier, Parent et Rivard et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir cette dépense.

Correspondance

Cabinet du Premier ministre du Québec: Lettre faisant suite à notre résolution concernant la Maison "De Connivence".

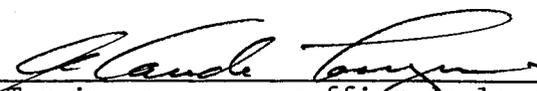
M. Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Remerciements pour souhaits d'anniversaire.

Cadets de l'Escadron 226 Kiwanis: Remerciements pour le drapeau prêté.

Club Richelieu: Remerciements pour la réception offerte dans le cadre de la "Semaine Richelieu International".

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 juin 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 juin 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Expropriation, M. Salomon Tremblay, lot 4-210

257-87

Expropriation, M. Salomon Tremblay, lot 4-210

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

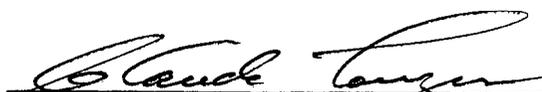
APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'advenant défaut par monsieur Salomon Tremblay de respecter et de signer les termes de la convention reflétant l'entente verbale intervenue le 29 mai 1987 dans le délai à être précisé par notre procureur, autoriser nos avocats Beaumier, Richard & Associés, à exproprier ledit lot et à faire toutes procédures utiles et nécessaires pour prendre possession des lieux, le tout dans le but de permettre la réalisation du prolongement du boulevard des Récollets et le réaménagement de la rue Bellefeuille.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

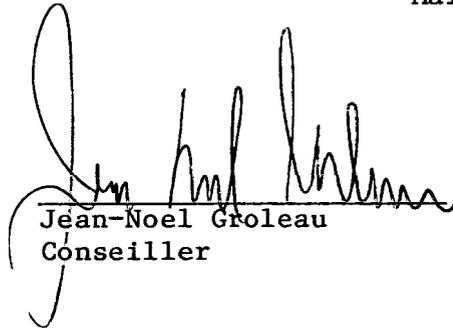

Jean-Charles Charest, maire

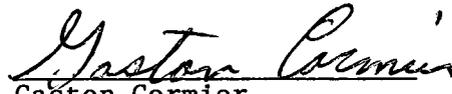

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

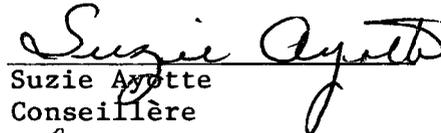
Le 2 juin 1987

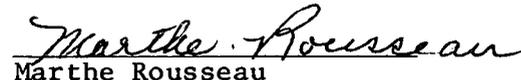
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 2 juin 1987.

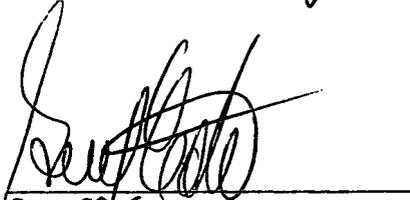

Jean-Charles Charest
Maire

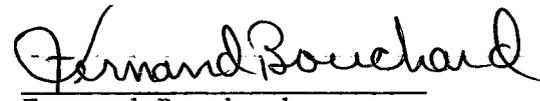

Jean-Noel Groleau
Conseiller

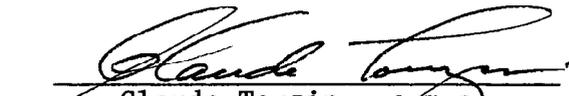

Gaston Cormier
Conseiller


Suzie Ayotte
Conseillère


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

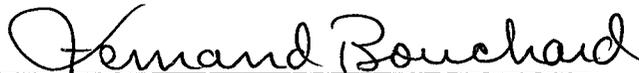
Le 10 juin 1987

Règlement # 453

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 453 intitulé: "Règlement concernant la construction d'un ponceau sur la rivière Milette pour le Carrefour Trois-Rivières-Ouest et autorisant une dépense n'excédant pas 430 000 \$ et un emprunt de 345 000 \$" tenue les 9 et 10 juin 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 10 juin 1987, je déclare que ledit règlement # 453 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 juin 1987

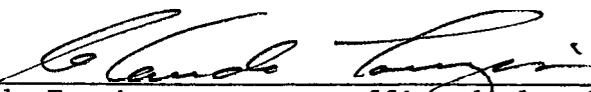
Règlement # 454

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 454 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage, de réfection de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la ville et autorisant une dépense n'excédant pas 375 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$" tenue les 9 et 10 juin 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 10 juin 1987, je déclare que ledit règlement # 454 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.


Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 juin 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 juin 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Modification du règlement # 449
- 2.- Modification du règlement # 452

258-87

Modification du règlement # 449

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les articles 2, 4, 6, 15 et 16 du règlement # 449 (travaux d'aqueduc) soient abrogés à toutes fins que de droit et que l'article 17 soit modifié en enlevant les mots "Pour le solde de l'emprunt, soit 1 000 000 \$".

ADOPTÉE

259-87

Modification du règlement # 452

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les articles 2 et 6 du règlement # 452 (rues Julien et Bellefeuille) soient abrogés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

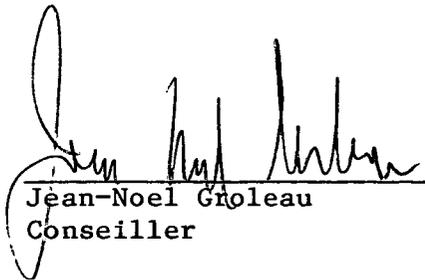

Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

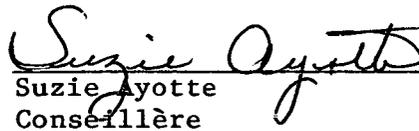
Le 11 juin 1987

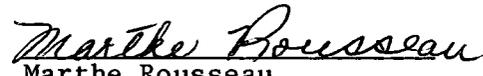
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 11 juin 1987.


Jean-Charles Charest
Maire


Jean-Noel Groleau
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Suzie Ayotte
Conseillère


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 15 juin 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 juin 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Claude Touzin, o.m.a. greffier de la ville motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

260-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er juin 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er juin 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

261-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 2 juin 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 2 juin 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

262-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juin 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 15 juin 1987

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juin 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

263-87

Adoption, liste de comptes C-24-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-24-87, concernant les chèques # 21242 à 21264 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 260 575,69 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

264-87

Adoption, liste de comptes C-25-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-25-87, concernant les chèques # 21265 à 21366 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 77 857,04 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

265-87

Adoption, liste de comptes C-26-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-26-87, concernant les chèques # 21367 à 21400 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 293 160,88 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 15 juin 1987

266-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 1987, concernant les lots 161-565 et 161-254-1 (rue Marseille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de M. Grégoire Milette et la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (minute 87-127).

ADOPTÉE

267-87

Contrat de location du centre sportif

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la ville, le contrat de location du centre sportif entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'école estivale du Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

268-87

Contrat de location du centre sportif

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la ville, le contrat de location du centre sportif entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'école de patinage dynamique de l'O.H.M.Z.T.R.O.

ADOPTÉE

Le 15 juin 1987

269-87

Adoption de la soumission - S.M. boulevard des Récollets

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme, d'aqueduc, des chaînes de béton, des trottoirs, du pavage, de l'éclairage et des feux de circulation sur le boulevard des Récollets ont été ouvertes le 14 mai 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Les Pavages de Nicolet inc.	2 108 194,20 \$
Massicotte et fils ltée	1 884 719,00 \$
Asphalte Continental div. de la Cie de pavage d'asphalte Beaver ltée	1 629 920,00 \$
J.P. Doyon ltée	1 999 173,50 \$
Norgaz inc.	1 977 529,44 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	2 168 365,00 \$
R. Guilbeault Construction inc.	1 966 654,03 \$
Entreprises G.N.P. inc.	1 848 246,60 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Asphalte Continental div. de la Cie de pavage

Le 15 juin 1987

d'asphalte Beaver ltée pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme, d'aqueduc, des chaînes de béton, des trottoirs, du pavage, de l'éclairage et des feux de circulation sur le boulevard des Récollets, au montant de 1 629 920,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

270-87

Adoption de la soumission - Pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de pavage sur diverses rues ont été ouvertes le 5 juin 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Charles Charest, maire, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Massicotte et Fils ltée	792 951,25 \$
Pagé Construction (1983) inc.	794 727,50 \$
Asphalte Continental div. de la Cie de pavage d'asphalte Beaver ltée	813 383,15 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	813 175,10 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte et Fils ltée pour des travaux de

Le 15 juin 1987

pavage sur diverses rues au montant de 792 951,25 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

271-87

Adoption, règlement # 456

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 456 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Sidbec et autorisant une dépense et un emprunt de 612 500 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville et Matton et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines des rues Grenier, Parent et Rivard et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

272-87

Subvention, organismes à but non lucratif

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une subvention soit octroyée à chacun des organismes suivants pour un montant équivalent au compte de taxes de valeur locative:

Le 15 juin 1987

La Tannière de T.R.O. inc.	29,40 \$
Âge d'Or Ste-Catherine	29,40 \$
Chevaliers de Colomb Local 6874	88,20 \$
École estivale du CPATRO	29,40 \$
O.H.M.Z.T.R.O.	29,40 \$
Entraide Ste-Catherine inc.	29,40 \$
Âge d'Or Jean XXIII	29,40 \$
Les Jardins Mère-Grand	29,40 \$
Bureau Touristique inc.	112,70 \$
Centre Dieu	205,80 \$

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 1000 (Police et Incendie) aux articles 1.0 à 5.15 (circulation et stationnement) qui seront remplacés par les articles du nouveau code de la sécurité routière.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Corbeil et Fabre et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

273-87

Adoption de la soumission - Insonorisation des centres culturel et communautaire

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'insonorisation des centres culturel et communautaire ont été ouvertes le 3 juin 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et Michel Lemieux, directeur du service des loisirs.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Insono-Pro inc.	8 387,00 \$
Isolation Moderne inc.	10 282,00 \$
Isolation Styrojet (1985) inc.	9 799,00 \$

Le 15 juin 1987

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Insono-Pro inc. pour des travaux d'insonorisation des centres culturel et communautaire au montant de 8 387,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

274-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 1987, concernant le lot 160-2-2 (rue de la Montagne) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier ou le Greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 35179, minute 653).

ADOPTÉE

275-87

Promotion au poste de chauffeur-journalier

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. Yvon Piché soit promu au poste de chauffeur-journalier à compter du 15 juin 1987, au salaire de 11,50 \$/heure avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

Le 15 juin 1987

276-87

Promotion au poste de journalier

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Michel Corneau soit promu au poste de journalier à compter du 15 juin 1987, au salaire de 10,49 \$ avec une période d'adaptation de 1 mois.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg, Routhier et de Rouen et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

277-87

Adoption de la soumission - Bottes et imperméables de pompier.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de bottes et imperméables de pompier ont été ouvertes le 10 juin 1987 par M. Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Sécuritex	7 728,00 \$
Boivin & Gauvin inc.	9 161,60 \$
Aréo-feu ltée	8 456,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service de police et d'incendie;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 15 juin 1987

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sécuritétex pour la fourniture de bottes et imperméables de pompier au montant de 7 728,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

278-87

Assemblées régulières des mois de juillet et août

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les assemblées régulières du Conseil des mois de juillet et août se dérouleront les 13 juillet 1987 et 17 août 1987.

ADOPTÉE

279-87

Adoption de la soumission - S.M. côte Rosemont

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc sur la côte Rosemont ont été ouvertes le 12 juin 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Panpierre inc.	25 913,60 \$
Gaston Paillé ltée	22 320,00 \$
Clément Ricard & fils inc.	20 389,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

Le 15 juin 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & fils inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc sur la côte Rosemont au montant de 20 389,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

280-87

Adoption de la soumission - Arbres et arbustes, parcs de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'arbres et arbustes pour les parcs de la ville ont été ouvertes le 15 juin 1987 à 11 h 30, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Terrassements Modernes enr.	6 900,00 \$
Centre horticole du Cap inc.	7 080,00 \$
F. Descôteaux Paysagiste	8 340,00 \$
Floriculture Gauthier	9 055,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la

Le 15 juin 1987

firme Terrassements Modernes enr. pour la fourniture d'arbres et arbustes pour les parc de la ville, au montant de 6 900,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

281-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-303, 3-1-9 et 3-1-49 (forage puits # 6), 9-18 (réservoir), 11-300, 3-1-46 et 3-1-47 (forage puits # 8) concernant des travaux de forage des puits # 6 et 8, contrôle du réservoir et Vyredox au puits # 8.

ADOPTÉE

282-87

Fermeture, règlement # 428

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 428 (agrandissement de l'hôtel de ville) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Trésorier de la ville ferme ce règlement.

ADOPTÉE

283-87

Fermeture, règlement # 430

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 430 (aménagement de l'hôtel de ville) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

Le 15 juin 1987

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Trésorier de la ville ferme ce règlement.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1987 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

284-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-50 et 11-104 concernant des travaux municipaux sur la rue St-Germain.

ADOPTÉE

285-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-263, 11-311, 11-312 et 11-316 concernant des travaux municipaux sur la rue Quenneville et la Route 138.

ADOPTÉE

Le 15 juin 1987

286-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-37, 11-291 et 11-292 concernant des travaux municipaux sur la rue Mongeau.

ADOPTÉE

287-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-227 et 11-265 (plans d'ensemble), 11-270, 11-271 et 11-272 (rue Fabre), 11-272 (rue Lavigne), 11-273, 11-274 et 11-275 (rue Corbeil), 11-276, 11-315 et 11-316 (servitude pluviale), 11-171 (boul. Jean XXIII) et 11-45 (côte Verdun) concernant des travaux municipaux sur les rues Corbeil, Fabre, Lavigne, boulevard Jean XXIII et côte Verdun.

ADOPTÉE

288-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-14 et 11-244 (plans d'ensemble), 11-94, 11-161 et 11-282 (rue Cherbourg), 11-99 (rue Turenne) et 11-314 (rue Decelles) concernant l'extension des services

Le 15 juin 1987

municipaux de la rue Cherbourg et de la place de Rouen.

ADOPTÉE

289-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-200 (Notre-Dame), 11-79 (boul. Royal), 11-321 (Plan d'ensemble), 11-322 (Notre-Dame) et 11-323 (boul. Marion) concernant l'extension des services municipaux du boulevard Marion.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

290-87

Appui au Comité de concertation pour personnes handicapées

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest appuie la démarche du Comité de concertation du Trois-Rivières métropolitain préparée par son comité sur la réglementation des stationnements réservés pour les personnes handicapées, demandant au Gouvernement du Québec d'apporter un amendement aux articles de la Loi 127 sur le Code de la sécurité routière qui limitent le permis de stationnement aux seules personnes handicapées propriétaires d'un véhicule routier et titulaires d'un permis de conduire;

Le 15 juin 1987

que le permis soit rattaché à la personne handicapée afin de permettre à toute personne handicapée d'avoir accès aux stationnements réservés dans le but de faciliter leur intégration sociale.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, Chasse et Pêche: Accuse réception de la résolution # 187-87 concernant la relocalisation du centre administratif d'Hydro-Québec.

M. André Laporte, Hydro-Québec: Accuse réception de la résolution # 187-87 concernant la relocalisation du centre administratif d'Hydro-Québec.

Association touristique du Coeur-du-Québec: Demande à la ville d'adhérer à leur association.

Aféas Ste-Catherine-de-Sienne: Remerciements pour la subvention accordée.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, Ing., greffier adjoint

Le 22 juin 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 juin 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Claude Touzin, o.m.a. greffier de la ville motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint de la ville.

291-87

Émission d'obligations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 3 827 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 162-N, 175, 185, 272, 338, 399, 408, 411, 412, 413, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 432 et 436 la ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 20 juillet 1987), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 15 inclusivement au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut;
- dix (10) ans (à compter du 20 juillet 1987), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 16 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut sauf les règlements numéros 185 et 272; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Le 22 juin 1987

292-87

Émission d'obligations

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 3 827 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
272	30 500 \$
162-N	46 500
175	87 000
185	49 500
338	22 200
399	230 000
408	428 600
411	78 600
412	239 100
413	265 000
417	116 800
418	18 600
419	89 500
420	200 300
421	137 400
422	182 000
424	39 000
425	120 500
426	134 800
427	260 500
432	112 800
436	937 800
	<u>3 827 000 \$</u>

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 827 000 \$:

Le 22 juin 1987

- 1.- Les obligations seront datées du 20 juillet 1987;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11 % l'an sera payé semi-annuellement le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

293-87

Adjudication d'une émission d'obligations.

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 827 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les trois soumissions ci-dessous détaillées;

Le 22 juin 1987

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Richardson	98,68	74 000	8 1/4 %	1988	10,1401
Greenshields du Canada		81 000	8 3/4 %	1989	
		88 000	9 %	1990	
Tassé et Associés ltée		97 000	9 1/4 %	1991	
		1 837 000	9 3/4 %	1992	
Walwyn, Stodgell		1 650 000	10 %	1997	
Cochran, Murray ltée					
Brault, Guy, O'Brien inc.					
Lévesque, Beaubien inc.	98,715	74 000	8 1/2 %	1988	10,1431
		81 000	9 %	1989	
Geoffrion, Leclerc inc.		88 000	9 1/4 %	1990	
		97 000	9 1/2 %	1991	
		1 837 000	9 3/4 %	1992	
		1 650 000	10 %	1997	
Banque Nationale du Canada	98,32	74 000	8 1/2 %	1988	10,2278
		81 000	9 %	1989	
Mc Leod, Young		88 000	9 1/4 %	1990	
Weir ltée		97 000	9 1/2 %	1991	
Mc Neil Mantha inc.		1 837 000	9 3/4 %	1992	
Dominion Securities ltée		1 650 000	10 %	1997	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Richardson Greenshields du Canada, Tassé et Associés ltée, Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray ltée, Brault, Guy, O'Brien inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'émission d'obligations au montant de 3 827 000 \$, soit adjugée à Richardson Greenshields du Canada, Tassé et Associés ltée, Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray ltée, Brault, Guy, O'Brien inc.

ADOPTÉE

Le 22 juin 1987

294-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-318 et 11-319 (rue Sidbec), 11-320 (rue de l'Industrie) et 10-291 (plan d'ensemble) concernant l'extension des services municipaux du parc industriel.

ADOPTÉE

295-87

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Guy Côté soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 1er juillet 1987.

ADOPTÉE

296-87

Adoption, règlement # 457

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 457 intitulé: "Règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines des rues Grenier, Parent et Rivard et autorisant une dépense et un emprunt de 54 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

297-87

Réforme cadastrale

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 22 juin 1987

que les deux détails suivants soient ajoutés sur la couverture cartographique minimale dans le cadre du programme de réforme du système cadastral:

- Ajout de terre-pleins, trottoirs et passages
- Ajout des annexes, cabanons, etc.

Les frais de production de ces informations seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 23 juin 1987

Règlement # 455

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 455 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue St-Germain et autorisant une dépense n'excédant pas 221 250 \$ et un emprunt de 177 000 \$" tenue les 22 et 23 juin 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 23 juin 1987, je déclare que ledit règlement # 455 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.



Guy Côté, conseiller



Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

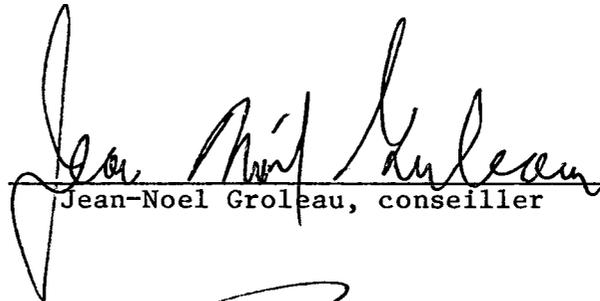
Le 30 juin 1987

Règlement # 456

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 456 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Sidbec et autorisant une dépense et un emprunt de 612 500 \$" tenue les 29 et 30 juin 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 30 juin 1987, je déclare que ledit règlement # 456 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noel Groleau, conseiller.


Jean-Noel Groleau, conseiller


Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 13 juillet 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 13 juillet 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

298-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

299-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

300-87

Adoption, liste de comptes C-27-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-27-87, concernant les chèques # 21401 à 21425 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 54 757,65 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 13 juillet 1987

301-87

Adoption, liste de comptes C-28-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-28-87, concernant les chèques # 21426 à 21454 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 436 290,02 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

302-87

Adoption, liste de comptes C-29-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-29-87, concernant les chèques # 21455 à 21490 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 315 731,97 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

303-87

Adoption, liste de comptes C-30-87

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-30-87, concernant les chèques # 21491 à 21607 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 109 450,79 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

304-87

Adoption, liste de comptes C-31-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-31-87, concernant les chèques # 21608 à 21704 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 45 500,00 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 13 juillet 1987

305-87.

Adoption, liste de comptes C-32-87

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-32-87, concernant les chèques # 21705 à 21730 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 130 642,31 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

306-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mai 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 682,28 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

307-87

Adoption de la soumission - Rapiéçage de pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de rapiéçage de pavage sur diverses rues ont été ouvertes le 3 juillet 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Jean-Marie Guoin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Massicotte et fils ltée	130 020,00 \$
Pagé Construction (1983) inc.	132 610,00 \$
Les Pavages de Nicolet inc.	130 060,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

Le 13 juillet 1987

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte et fils ltée pour des travaux de rapiéçage de pavage sur diverses rues au montant de 130 020,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

308-87

Adoption de la soumission - S.M. rue St-Germain

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue St-Germain ont été ouvertes le 10 juillet 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
André Cyrenne inc.	110 303,80 \$
Gaston Paillé ltée	172 369,00 \$
Clément Ricard & fils inc.	118 650,10 \$
André Bouvet ltée	113 766,20 \$
Excavation D.M.P. inc.	167 148,25 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

Le 13 juillet 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Cyrenne inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue St-Germain, au montant de 110 303,80 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission - Éclairage

Les soumissions pour des travaux d'éclairage ont été ouvertes le 10 juillet 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Jean Caron et fils inc.	70 140,00 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	85 727,45 \$
Guimond Électrique inc.	68 576,90 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture de la soumission - Travaux de plomberie, centre sportif

La soumission pour l'installation d'un système de douches dans trois (3) salles du centre sportif et pour la rénovation desdites salles a été ouverte le 25 juin 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général et René Laprise, directeur-adjoint du service des loisirs.

Le 13 juillet 1987

La soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.C. Papillon et fils ltée Proposition I	22 860,00 \$
J.C. Papillon et fils ltée Proposition II	21 025,00 \$

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu une seule soumission pour l'installation d'un système de douches dans trois (3) salles du centre sportif et pour la rénovation desdites salles;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux est supérieur aux prévisions de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la soumission pour l'installation d'un système de douches dans trois (3) salles du centre sportif et pour la rénovation desdites salles soit annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

309-87

Adoption de la soumission - Travaux, bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de rénovation à la bibliothèque ont été ouvertes le 29 juin 1987 à 16 h, au centre sportif, en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et René Laprise, directeur-adjoint du service des loisirs.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Denis Beaumier ltée	5 845,00 \$
Construction Claude Julien inc.	9 640,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

Le 13 juillet 1987

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur-adjoint du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Denis Beaumier ltée pour des travaux de rénovation à la bibliothèque au montant de 5 845,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

310-87

Subvention, organismes à but non lucratif

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

qu'une subvention soit octroyée à chacun des organismes suivants pour un montant équivalent au compte de taxes de valeur locative:

Syndicat des employés de soutien de la Commission scolaire de Chavigny	29,40 \$
--	----------

Syndicat des employés municipaux de la ville de Trois-Rivières-Ouest	29,40 \$
--	----------

Association des policiers-pompiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest	29,40 \$
--	----------

ADOPTÉE

311-87

Adoption, règlement # 458

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 458 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues

Le 13 juillet 1987

Quenneville et Matton et autorisant une dépense n'excédant pas 199 605 \$ et un emprunt de 150 420 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 1000 (Police et Incendie) aux articles 1.0 à 5.15 (circulation et stationnement) qui seront remplacés par les articles du nouveau code de la sécurité routière.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Corbeil et Fabre et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

312-87

Adoption, règlement # 459

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 459 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg, Routhier et de Rouen et autorisant une dépense n'excédant pas 544 655 \$ et un emprunt de 394 621 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

313-87

Adoption, règlement # 590

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 13 juillet 1987

que le règlement # 590 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1987 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 24 (1987) de la Corporation intermunicipale de transports des Forges (C.I.T.F.).

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Jeanne-Mance et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

314-87

Appui à M. Claude Lemay

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Claude Lemay, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole du lot 38-306 (boulevard Jean XXIII).

ADOPTÉE

Le 13 juillet 1987

315-87

PADEL 1987-1988

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le formulaire de présentation du projet "Rond de glace, parc Laviolette" dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

316-87

PADEL 1987-1988

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le formulaire de présentation du projet "Économie d'énergie au centre sportif" dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

317-87

PADEL 1987-1988

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le formulaire de présentation du projet "Restauration du système de réfrigération du centre sportif" dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

Le 13 juillet 1987

318-87

PADEL 1987-1988

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le formulaire de présentation du projet "Amélioration des locaux à vocation communautaire et culturelle" dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

319-87

PADEL 1987-1988

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le formulaire de présentation du projet "Restauration de la toiture du centre sportif" dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

320-87

Demande de changement d'un non-accès

CONSIDÉRANT l'implantation d'un motel sur la rue Corbeil à proximité de la sortie de l'Autoroute 55 sur le boulevard Jean XXIII (direction nord);

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite au ministère des Transports de réviser le non-accès sur le lot 441 situé en face de la sortie de l'Autoroute 55 sur le boulevard Jean XXIII (direction nord).

Le 13 juillet 1987

Cette révision consiste à diminuer de 62 mètres le non-accès existant, de façon à permettre la construction d'une rue pour desservir ce secteur en pleine expansion, le tout tel que démontré sur le plan numéro 11-265 du service technique de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

321-87

Vyregard au lieu du Vyredox

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, soit autorisé à réviser le projet de traitement des puits d'alimentation en eau potable de la ville de Trois-Rivières-Ouest. Cette révision a pour but d'utiliser le type de traitement Vyregard au lieu du Vyredox.

ADOPTÉE

322-87

Adoption, rapport financier 1986 du Régime supplémentaire de rentes

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport financier annuel du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1986, présenté par la firme Samson Bélair, comptables agréés, soit adopté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la lettre de représentation.

ADOPTÉE

323-87

Adoption, rapport du Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 13 juillet 1987

que le rapport du Comité de circulation R-04-87 en date du 13 juillet 1987 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

324-87

Vente de lisières de terre, rue de Coubertin

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de lisières de terre, dont les désignations apparaissent ci-dessous, à M. André Deschênes, au prix de 5 936,08 \$:

1.- Une lisière de terre connue et désignée comme une partie non subdivisée du lot numéro CENT-SOIXANTE-SIX (P.166) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, mesurant cent vingt-deux pieds et deux centièmes (122.02) de largeur par quarante pieds (40) de profondeur, mesures anglaises, bornée comme suit, savoir:- en front vers le sud-ouest par les lots numéros 166-15-2, 166-14, 166-13-1 du susdit cadastre, des deux côtés soit vers les nord-ouest et sud-est et en profondeur soit vers le nord-est par d'autres parties dudit lot numéro 166.

2.- Une lisière de terre connue et désignée comme une partie non subdivisée du lot numéro CENT SOIXANTE-SIX (P.166) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, mesurant cent vingt-deux pieds (122) de largeur par quarante (40) pieds de profondeur, mesures anglaises, bornée comme suit, savoir:- en front vers le sud-ouest par les lots numéros 166-17-2, 166-16 et 166-15-1 du susdit cadastre, des deux côtés soit vers le nord-ouest et sud-est et en profondeur soit vers le nord-est par d'autres parties dudit lot numéro 166.

3.- Une lisière de terre connue et désignée comme étant une partie non subdivisée du lot numéro CENT SOIXANTE-SIX (P.166) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, mesurant cent vingt-sept (127) pieds de largeur par quarante (40) pieds de profondeur, mesures anglaises, bornée comme suit, savoir:- en front vers le sud-ouest par les lots numéros 166-13-2 et 166-12 du susdit cadastre, des deux côtés soit vers le nord-ouest et sud-est et en

Le 13 juillet 1987

profondeur soit vers le nord-est par d'autres parties dudit lot 166.

Toutes sommes versées par le locataire à titre de loyer à tout susdit propriétaire subséquent, jusqu'au moment de la vente, seront déduites de la susdite somme.

ADOPTÉE

325-87

Adhésion, Association touristique du Coeur-du-Québec

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest adhère à l'Association touristique du Coeur-du-Québec pour l'année 1987-1988 et que le Trésorier soit autorisé à préparer un chèque au montant de 924,54 \$.

ADOPTÉE

326-87

Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage préparés par le service technique de la ville, tels que présentés au Conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19-1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 17 août 1987 à 20 h;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 450 (rue Mongeau).

Le 13 juillet 1987

Centraide Mauricie: Lettre concernant la taxe d'affaires imposée aux organismes à but non lucratif.

M. Michel Charland, président O.H.M.Z.T.R.O.: Demande une deuxième glace artificielle à Trois-Rivières-Ouest.

Famille R. Lupien: Remerciements pour sympathies (décès de M. Robert Lupien).

Centre de bénévolat du Trois-Rivières Métropolitain inc.: Envoie copie du rapport d'activités annuel.

M. Yves Blais, député et critique à l'Environnement: Remerciements pour l'envoi de la résolution concernant l'assainissement des eaux.

Jeux du Québec de la Mauricie: Invitation adressée aux citoyens de la ville afin de participer à la finale régionale.

M. Marcel Farrèse, rue Larochele: Remerciements adressés au service de police pour la démarche entreprise afin de faire respecter la vitesse sur cette rue.

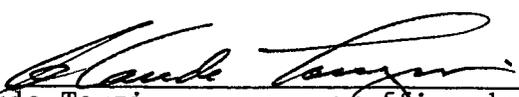
AFÉAS Jean XXIII: Remerciements pour la subvention de 100 \$.

M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports: Suite à l'envoi de notre résolution, nous informe que le Ministère étudie la possibilité d'émettre une vignette amovible concernant l'accès aux stationnements réservés aux personnes handicapées.

Pavillon St-Arnaud inc: Demande d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 14 juillet 1987

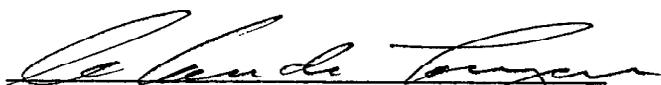
Règlement # 457

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 457 intitulé: "Règlement concernant l'éclairage par canalisations souterraines des rues Grenier, Parent et Rivard et autorisant une dépense et un emprunt de 54 000 \$" tenue les 13 et 14 juillet 1987.

35 personnes habiles se sont enregistrées.

À 19 h 15, le 14 juillet 1987, je déclare que ledit règlement # 457 nécessite la tenue d'un scrutin, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.


Suzie Ayotte, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 27 juillet 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 juillet 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général motive son absence pour raisons personnelles.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

327-87

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'Ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec les plans # 11-212 (plan d'ensemble), 11-279, 11-326, (rue Bellefeuille), 11-280 (rues Bellefeuille et Julien), 11-198 (rue Audet) et 11-194 (détail de construction) concernant l'extension des services municipaux des rues Bellefeuille et Audet.

ADOPTÉE

Avis de motion

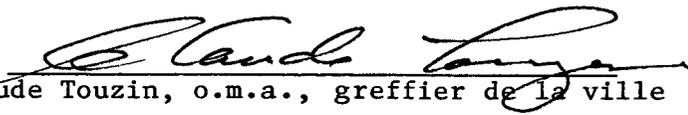
Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Corbeil, Fabre et boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

6365

Le 27 juillet 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 août 1987

Règlement # 458

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 458 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville et Matton et autorisant une dépense n'excédant pas 199 605 \$ et un emprunt de 150 420 \$" tenue les 10 et 11 août 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 11 août 1987, je déclare que ledit règlement # 458 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

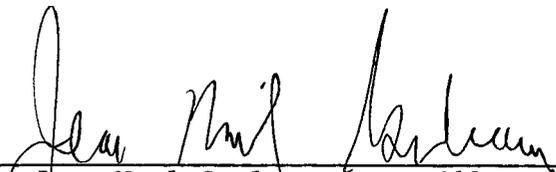
Le 11 août 1987

Règlement # 459

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 459 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg, Routhier et de Rouen et autorisant une dépense n'excédant pas 544 655 \$ et un emprunt de 394 621 \$" tenue les 10 et 11 août 1987.

Une (1) personne habile à voter s'est présentée mais trois (3) signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin secret.

À 19 h 15, le 11 août 1987, je déclare que ledit règlement # 459 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noel Groleau, conseiller.


Jean-Noel Groleau, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 août 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 août 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Ass. consultation L'assemblée de consultation débute à 20 h. Le Maire explique à la population les modifications au plan d'urbanisme. Le Maire clôture l'assemblée de consultation à 20 h 30.

328-87 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juillet 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juillet 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

329-87 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 juillet 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 juillet 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 17 août 1987

330-87

Adoption, liste de comptes C-33-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-33-87, concernant les chèques # 21731 à 21750 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 514 028,48 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

331-87

Adoption, liste de compte C-34-87

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-34-87, concernant les chèques # 21751 à 21781 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 86 633,35 \$ (le chèque # 21782 est annulé) soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

332-87

Adoption, liste de comptes C-35-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-35-87, concernant les chèques # 21783 à 21820 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 317 009,67 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

333-87

Adoption, liste de comptes C-36-87

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-36-87, concernant les chèques # 21821 à 21834 et 21836 à 21853 inclusivement, pour un montant total de déboursés

Le 17 août 1987

de 214 504,28 \$ (le chèque # 21835 est annulé) soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

334-87

Adoption, liste de comptes C-37-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-37-87, concernant les chèques # 21854, 21855, 21977 à 21981 et 21983 à 22023 inclusivement, (les chèques # 21856 à 21976 apparaîtront sur la liste C-38-87 et le chèque # 21982 apparaîtra sur la liste C-39-87) pour un montant total de déboursés de 2 873 183,15 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

335-87

Adoption, liste de comptes C-38-87

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-38-87, concernant les chèques # 21856 à 21976 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 120 213,63 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

336-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mai 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 7 478,74 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 août 1987

337-87

Adoption, règlement # 460

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 460 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Corbeil et Fabre et autorisant une dépense n'excédant pas 371 302 \$ et un emprunt de 260 685 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

338-87

Adoption, règlement # 461

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 461 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Corbeil, Fabre et boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 567 336 \$ et un emprunt de 453 869 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 1000 (Police et Incendie) aux articles

Le 17 août 1987

1.0 à 5.15 (circulation et stationnement) qui seront remplacés par les articles du nouveau code de la sécurité routière.

339-87

Adoption, règlement # 591

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 591 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 24 (1987) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Jeanne-Mance et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

340-87

Annulation de la résolution # 141-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la résolution # 141-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

341-87

Achat des lots P.-27, P.-29, P.-30 et P.-31

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'acheter les immeubles appartenant au ministère des Transports et portant les numéros P.-27, P.-29, P.-30 et P.-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de

Le 17 août 1987

2 844 000 pieds carrés, pour la somme de trois cent trente mille dollars (330 000 \$).

ADOPTÉE

342-87

Appui à Mme Ginette Gagnon, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de madame Ginette Gagnon, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de dézonage agricole du lot P.-91 (boulevard Jean XXIII).

ADOPTÉE

343-87

Adoption de la soumission - Boutique, centre sportif.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la concession de la boutique du centre sportif ont été ouvertes le 31 juillet 1987 à 11 h 30, dans la salle du comité privé, en présence de MM. René Laprise, directeur adjoint du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Le Coordonnier enr.	2 850,00 \$
Pro Sports	3 000,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur adjoint du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de

Le 17 août 1987

Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pro Sports pour la concession de la boutique du centre sportif au montant de 3 000,00 \$ pour la première année, étant donné qu'elle est la plus haute et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

344-87

Raccordement aux services d'aqueduc et d'égout de la ville de Trois-Rivières

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à la ville de Trois-Rivières de raccorder aux services municipaux d'aqueduc et d'égout le terrain de M. Claude Drolet situé au 2255 boulevard du Rochon à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

345-87

Appui à l'Association athlétique Trois-Rivières inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet "Agrandissement Bâtisse principale" présenté par l'Association athlétique Trois-Rivières inc. dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

346-87

Appui à l'association Loisirs pour handicapé mental

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet "Camp JOMO" présenté par l'association Loisirs pour handicapé mental Trois-Rivières inc. dans le cadre du Programme d'aide au développement

Le 17 août 1987

des équipements de loisir 1987-1988 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

347-87

Demande d'autorisation de forage, puits # 8

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande à Transports Canada l'autorisation de procéder au forage et à l'exploitation du puits # 8 situé sur le lot P.-289 du territoire de la ville de Trois-Rivières (aéroport).

ADOPTÉE

348-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 1987, concernant les lots # 155-283 à 155-297 et 464-8 à 464-42 (rues de Rouen, Routhier et Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée et Les Terrasses Boisées inc., soit accepté tel que présenté (dossier 35096, minute 1449).

ADOPTÉE

349-87

Contrat de cession de rues

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots # 464-25 et 155-289 (rue de Rouen), 464-38 (rue Routhier) et 464-39 (rue Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée (lot 155-289) et Les Terrasses Boisées inc. (lots 464-25, 464-38 et 464-39).

ADOPTÉE

Le 17 août 1987

350-87

Contrat de correction, lot 155-1-6

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de correction sur le lot 155-1-6 (rue Lefort) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que la résolution # 33-84 soit abrogée à toutes fins de droit.

ADOPTÉE

351-87

Appui à Armand Boucher Construction, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Armand Boucher Construction, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole des lots P.-37-363 à 464 et P.-37 (boulevard Mauricien).

ADOPTÉE

352-87

Contrat de cession du lot 162-499

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 162-499 à intervenir entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et Mme Sylvie Beaulieu, incluant une servitude d'éclairage, pour un montant de 500 \$ et qu'un montant de 1 500 \$ de compensation pour travaux d'aménagement de talus soit alloué à Mme Beaulieu.

ADOPTÉE

353-87

Contrat de cession des lots 21-5 et 22-5

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 17 août 1987

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 21-5 et 22-5 (boulevard Marion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Du Pont inc. et que la résolution # 434-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

354-87

Contrat de cession de rue du lot 17-340

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 17-340 (rue Lauzon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Laurent J. Deshaies inc. et que la résolution # 76-87 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

355-87

Contrat de cession des lots 19-100 et 19-104

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 19-100 (rue Gagnon) et de cession pour parc du lot 19-104, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et que la résolution # 31-87 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

356-87

Contrat de cession de divers lots

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 442 (rue Brodeur) appartenant à Provigo Distribution inc. et 441 (rue Corbeil) appartenant à Les

Le 17 août 1987

Développements Iberville ltée, des lots 21-29 (rues Brodeur et Corbeil), 22-20 (rue Fabre) et de cession pour parc du lot 21-30, appartenant à Provigo Distribution inc., tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que la résolution # 29-87 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

357-87

Vente de gré à gré du lot 399-1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de gré à gré du lot 399-1 (place des Pins) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Michel Pronovost, pour la somme de 500 \$, payable comptant et que la résolution # 46-85 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

358-87

Demande au ministère des Transports, empiérement pont Laviolette

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports effectue présentement de l'empierrement pour protéger les piliers du pont Laviolette;

CONSIDÉRANT que le ministère à dû construire un chemin d'accès à l'enrochement situé près du fleuve St-Laurent;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite au ministère des Transports de laisser en place cet enrochement afin de permettre à la municipalité de créer une rampe de mise à l'eau lorsque les travaux de protection du pont seront terminés.

ADOPTÉE

Le 17 août 1987

359-87

Permanence de M. Gilles Larivière

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que monsieur Gilles Larivière soit nommé en permanence au poste de sergent de gendarmerie, étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, effectif le 5 juillet 1987, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

360-87

Programme PARCQ

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que madame Lise Martin soit accréditée à titre d'inspecteur relativement au Programme d'aide à la restauration Canada-Québec.

ADOPTÉE

361-87

Contrat de servitude d'éclairage

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage sur les lots 161-466 et 162-445 (rue Aubert), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Constructions Trabeco inc. et que la résolution # 467-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

362-87

Contrat de cession de divers lots

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 17 août 1987

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 15-378 (rue Couture), 12-78, 15-375, 11-102 (rue Audet), 11-97, 12-82 (rue Brunet), ainsi qu'un contrat de cession du lot 11-96 comme parc et des lots # 12-72 et 11-91 comme servitude d'égout pluvial et sentier de piétons, tous ces lots étant du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Jardins Jacques Lemercier inc. et que la résolution # 22-86 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

363-87

Contrat de rétrocession, lot 11-50-1

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de rétrocession du lot # 11-50-1 (rues Brunet et Grenier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à Les Appartements des Tourelles inc. et que la résolution # 488-84 soit abrogée à toutes fins que de droit. Une somme de 100 \$, payable comptant, devra être versée par Les Appartements des Tourelles inc.

ADOPTÉE

364-87

Contrat de servitude d'égout sanitaire, lot P.-159

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout sanitaire, de 3,05 m de largeur sur le lot P.-159 (entre côte Richelieu et rue de Rouen), appartenant à Terrasse Duvernay ltée, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville et que la résolution # 221-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Le 17 août 1987

365-87

Contrat de servitude d'éclairage

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage de 3 m sur le lot 11-44, de 1,5 m sur le lot 11-43, de 1,5 m et de 3 m sur le lot 11-56-2, de 1,5 m sur le lot 11-56-3 et de 1,5 m sur le lot 11-56-4, (entre la côte Richelieu et la rue Brunet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Louis Biron (lot 11-43), Les Appartements des Tourelles inc. (lots 11-56-2, 11-56-3, 11-56-4) et La Société en commandite le 640-650 côte Richelieu enr. (lot 11-44) et que la résolution # 464-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

366-87

Revitalisation de la liaison ferroviaire "Voyageurs" Québec - Trois-Rivières - Laval - Montréal

ATTENDU que le transport constitue un levier essentiel de développement économique et social;

ATTENDU que le gouvernement fédéral se doit d'y apporter une attention toute première en offrant à la population une gamme complète de moyens de transport pouvant répondre à des besoins multiples et variés;

ATTENDU que le réseau ferroviaire constitue l'une des principales composantes parmi les modes de transport dont toute région progressive doit se doter;

ATTENDU que le réseau ferroviaire du Québec accuse un retard relatif important eu égard au rôle essentiel qu'il devrait avoir à titre de facteur de croissance;

ATTENDU que les principaux pôles de croissance du Québec que constituent Québec, Trois-Rivières, Laval et Montréal sont particulièrement affectés par la carence et la désuétude du réseau ferroviaire qui les relie;

Le 17 août 1987

ATTENDU que lesdites régions comprennent un bassin de population de trois millions de personnes, soit près de 50 % de l'ensemble du Québec, englobant à la fois Québec, capitale provinciale; Montréal, métropole canadienne; Laval, deuxième plus importante ville du Québec et Trois-Rivières, centre industriel du coeur du Québec;

ATTENDU que les faiblesses de cet important tronçon du réseau ferroviaire canadien ont davantage été mises en évidence, suite à l'effondrement du pont de Ste-Anne-de-la-Pérade (mars 87) et à la non exploitation des équipements majeurs (plus de 22 millions de dollars) récemment mis en place soit les gares intermodales de Québec et de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette situation régressive contredit les projets et priorités énoncés par Via-Rail à l'effet d'incorporer ce tronçon comme partie constituante du corridor Québec - Montréal - Windsor - Toronto;

ATTENDU qu'il y a urgence non seulement de rétablir la ligne interrompue et de rentabiliser les investissements effectués, mais également, par un geste unique et global, de reconstituer ledit réseau ferroviaire selon un niveau de rendement et d'efficacité que suggère la technologie moderne, technologie maîtrisée d'une façon excellente par l'industrie canadienne;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

qu'une requête soit et par la présente, est soumise au gouvernement fédéral, par l'entremise de son ministère du Transport, à l'effet de revitaliser, par un geste unique et global, la liaison ferroviaire "voyageurs" rive nord Québec, Trois-Rivières, Laval et Montréal;

que la décision sollicitée englobe tous les volets nécessaires afin que cette voie ferroviaire corresponde aux plus hautes normes d'efficacité (rapidité, fréquence, ponctualité, confort, service, tarifs compétitifs, etc.), susceptibles de satisfaire la clientèle la plus nombreuse et ainsi atteindre une rentabilité maximale des fonds publics;

Le 17 août 1987

qu'il soit requis que le concept retenu respecte l'environnement et la qualité de vie par le recours à l'énergie électrique, énergie abondante, non-polluante et peu coûteuse, et également par l'application de mesures sévères de contrôle du bruit dans les zones urbanisées;

que les autorités gouvernementales octroient les sommes nécessaires et imposent aux intervenants et maîtres d'oeuvre du projet un échéancier strictement défini.

ADOPTÉE

367-87

Passage à niveau, boulevard des Récollets

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'estimé révisé du Canadien Pacifique en date du 27 juillet 1987 au montant de 284 600 \$ pour les coûts des travaux inhérents à la mise en place du passage à niveau proposé au boulevard des Récollets, point milliaire 80.65 de la subdivision Trois-Rivières, CPL.

ADOPTÉE

368-87

Adoption de la soumission - Éclairage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'éclairage ont été ouvertes le 10 juillet 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Jean Caron et fils inc.	70 140,00 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	85 727,45 \$
Guimond Électrique inc.	68 576,90 \$

Le 17 août 1987

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil a décidé de ne pas exécuter les travaux d'éclairage des rues Grenier, Parent et Rivard et qu'il faut retrancher un montant de 44 567,65 \$ du montant de la soumission;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Guimond Électrique inc. pour des travaux d'éclairage au montant de 24 009,25 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

369-87

Adoption, règlement # 2012

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 2012 intitulé: "Règlement modifiant le règlement d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage.

370-87

Adoption, rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 17 août 1987

que le rapport du comité de circulation R-05-87 en date du 14 août 1987 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

371-87

Appui à M. Rudy Tremblay, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseillerère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Rudy Tremblay, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole des lots 104-1 et 105-1 (boulevard Jean XXIII).

ADOPTÉE

372-87

Vente, inventaire de la boutique du centre sportif

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende l'inventaire de la boutique du centre sportif à Pro Sports pour un montant de 2 800 \$.

ADOPTÉE

373-87

Annulation, caractère de rue

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la firme d'arpenteurs-géomètres Hamel, Roy, Pinard, soit mandatée afin d'annuler le caractère de rue des lots 4-205, 4-209, 4-220, 4-224, 4-232, 4-188, 4-138 (boulevard Laurentien) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 17 août 1987

374-87

Vente du lot 10-12-2, parc industriel

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest consente à la vente par Jacques Lamy à Richard Bellemare de la moitié indivise du lot 10-12-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et nonobstant ce qui est prévu dans l'acte de vente par la ville de Trois-Rivières-Ouest à Jacques Lamy et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

375-87

Plans, règlement # 452

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les plans 11-198 en date du 5 août 1987 et 11-326 en date du 23 juillet 1987 soit ajoutés au règlement # 452. Le plan 11-194 est un plan démontrant les couvercles d'égout et n'a pas besoin d'approbation du ministère de l'Environnement.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 454 (repavage, réfection de bordures et trottoirs).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 451 (boulevard des Récollets).

Ministère des Affaires municipales: Approbation de l'entente intermunicipale relative aux travaux du boulevard des Récollets.

Municipalité régionale de comté de Francheville: Envoie copie de la deuxième proposition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la révision de la zone agricole permanente.

Contenants Intercité inc.: Lettre concernant le service offert à leur clientèle.

Le 17 août 1987

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution concernant l'appui à la démarche du Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain.

Ministère des Affaires municipales: Informe la municipalité que l'ENAP organise cette année "Le Prix d'excellence de l'administration publique".

Softball-Québec: Remerciements pour l'accueil reçu lors de la tenue de leur Assemblée générale annuelle de juin dernier.

Transport 2000 Québec: Demande l'appui de la ville afin que le Canadien Pacifique reconstruise le pont ferroviaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

M. Fernand Beaudet, rue Notre-Dame: Demande à la ville d'aménager l'accès au fleuve via la rue Duval.

M. Jacques Gendron, rue Bourassa: Informe la ville de la formation d'un comité de propriétaires dans le but de sauvegarder l'accès à la descente au fleuve de la rue du Fleuve.

Maîtrise Gabriel Fauré de Marseille: Remerciements pour l'accueil reçu.

M. Marc-Yvan Côté, ministre des transports: Informe la ville que leur ministère accorde une subvention pour des travaux de creusage de section de la rivière Ste-Marguerite.

Association des récupérateurs du Québec inc.: Demande à la ville d'adhérer à leur association.

Les Jeux du Québec de la Mauricie: Envoie la liste des citoyens de la ville qui participeront à la finale des Jeux du Québec à Val d'Or.

M. Alain Fournier, rue Bayonne: Envoie copie de la lettre adressée à M. Pierre H. Vincent, député, concernant le service postal.

Mme Marielle Trottier, rue Beaumont: Remerciements pour avoir acquiescé à sa demande d'installer une horloge à la piscine municipale.

Le 17 août 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 août 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 août 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

376-87

Adoption de la soumission - Clôture, puits # 7

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture et l'installation d'une clôture au puits # 7 ont été ouvertes le 24 août 1987 à 10 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., ingénieur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clôtures Cambrek inc.	9 464,00 \$
Les Clôtures Mauriciennes enr.	9 375,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

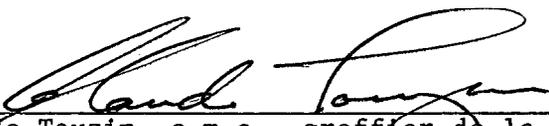
que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Clôtures Mauriciennes enr. pour la fourniture et l'installation d'une clôture au puits # 7, au montant de 9 375,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 24 août 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 septembre 1987

Règlement # 460

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 460 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Corbeil et Fabre et autorisant une dépense n'excédant pas 371 302 \$ et un emprunt de 260 685 \$" tenue les 4 et 8 septembre 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 8 septembre 1987, je déclare que ledit règlement # 460 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.


Fernand Bouchard, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

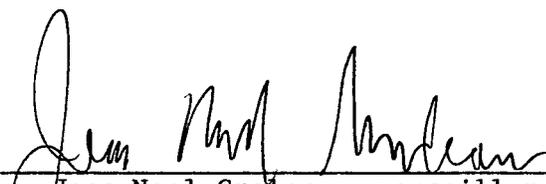
Le 8 septembre 1987

Règlement # 461

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 461 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Corbeil, Fabre et boulevard Jean XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 567 336 \$ et un emprunt de 453 869 \$" tenue les 4 et 8 septembre 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 8 septembre 1987, je déclare que ledit règlement # 461 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noel Groleau, conseiller.


Jean-Noel Groleau, conseiller


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 septembre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 septembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

377-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 août 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 août 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

378-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 août 1987

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 août 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

379-87

Adoption, liste de comptes C-39-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-39-87, concernant les chèques # 21982 et 22024 à 22067 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 213 189,03 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1987

380-87

Adoption, liste de comptes C-40-87

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-40-87, concernant les chèques # 22068 à 22087 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 49 901,59 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

381-87

Adoption, liste de comptes C-41-87

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-41-87, concernant les chèques # 22088 à 22123 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 163 433,70 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

382-87

Adoption, liste de comptes C-42-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-42-87, concernant les chèques # 22124 à 22242 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 100 092,51 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

383-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1987 inclusivement, pour un montant

Le 8 septembre 1987

total de revenus de 20 724,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

384-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 juin 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 33 465,55 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

385-87

Adoption, règlement # 1000.19

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 1000.19 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 1000 (Police et Incendie) aux articles 1.0 à 5.5 (circulation et stationnement) qui seront remplacés par les articles du nouveau code de la sécurité routière" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en

Le 8 septembre 1987

forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines dans le secteur Val-Mauricie et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

386-87

Adoption, règlement # 3009

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 3009 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

387-87

Proclamation des gagnants du concours "Maisons fleuries 1987"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Maisons fleuries 1987"

- Catégorie aménagement général:

Mme Danielle Lemire-Milette, 3710, rue de Musset

- Catégorie cour arrière:

M. Yvon Beaudry, 719, rue Joliet

- Catégorie balcons fleuris:

Mme Lorraine Turcotte, 492, rue Laporte # 204

- Catégorie boîtes à fleurs:

Mme Suzie Boivin, 535, rue Lemay

- Catégorie jeunes plantations:

M. Jacques Bolduc, 640, rue Brunet

- Catégorie jeunes plantations:

Mme Michelle Rheault, 3583, rue Larochelle

- Catégorie maisons fleuries:

M. Jean-Guy Voisine, 5213, rue Chateleine

Le 8 septembre 1987

- Catégorie commerces:

Restaurant McDonald's, 4585, boulevard Royal

Le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à tous les gagnants ainsi qu'aux membres du jury pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE

388-87

Salaire, Greffier de la cour municipale

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le salaire du Greffier de la cour municipale au montant de 20,00 \$ par semaine soit augmenté de 3 % pour l'année 1986, rétroactif au 1er janvier 1986 et de 4 % pour l'année 1987, rétroactif au 1er janvier 1987.

ADOPTÉE

389-87

Appui à M. Armand Charbonneau, C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Armand Charbonneau, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de dézonage agricole d'une partie du lot P.-140 N.S. (boulevard St-Jean).

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Puits # 6

Les soumissions pour la construction d'un puits ont été ouvertes le 28 août 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Le 8 septembre 1987

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	88 390,00 \$
R.J. Lévesque et Fils ltée	68 391,00 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

390-87

Adoption de la soumission - S.M. rues Bellefeuille et Julien

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Bellefeuille et Julien ont été ouvertes le 4 septembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et Fils inc.	132 835,50 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	180 560,80 \$
André Cyrenne inc.	166 818,65 \$
J.P. Doyon ltée	171 097,25 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la

Le 8 septembre 1987

firme Clément Ricard et Fils inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Bellefeuille et Julien, au montant de 132 835,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

391-87

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'enlever 4 luminaires de 20 000 lumens situés sur le boulevard Laurentien ainsi que 2 luminaires de 20 000 lumens situés sur la rue Bellefeuille, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

392-87

Creusage de fossé

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'intervenir pour le creusage du fossé au nord de la voie du C.P.R. entre l'Autoroute 55 et le boulevard Mauricien et du fossé entre les lots 34 et 134, du boulevard Jean XXIII à la voie ferrée.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - Achat d'un bâtiment

CONSIDÉRANT que nous n'avons reçu aucune soumission pour l'achat de ce bâtiment, la ville procédera à un appel d'offre pour la démolition de cette maison.

Le 8 septembre 1987

393-87

Adoption, rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-06-87 en date du 4 septembre 1987 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

394-87

Permanence de monsieur René Martin

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que monsieur René Martin soit nommé en permanence au poste de policier-pompier étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, effectif le 5 septembre 1987 selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

395-87

Permanence de monsieur Michel Courtemanche

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que monsieur Michel Courtemanche soit nommé en permanence au poste de policier-pompier étant donné qu'il a terminé sa période de probation et suivant la recommandation de son supérieur immédiat, effectif le 17 juillet 1987 selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

396-87

Annulation de la résolution # 105-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la résolution # 105-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1987

397-87

Cession de rues et servitudes

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 155-230 (rue Bayonne) et 155-250 (rue Routhier), le contrat de servitude d'égout sanitaire de 1,5 m sur les lots 464-23, 155-287 et 155-288, le contrat de servitude d'égouts pluvial et sanitaire de 4 m à l'avant jusqu'à 0 m à l'arrière sur le lot 155-270, de 4 m à l'avant jusqu'à 8 m à l'arrière sur le lot 464-26 et sur le lot 464-24 (complet), tous ces lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent à Terrasse Duvernay ltée (155-230, 155-250, 155-287, 155-288, 155-270) et Gestion de l'Aube inc. et 2174-2366 Québec inc. (464-23, 464-26 et 464-24) et que la résolution # 147-86 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

398-87

Cession, côte Rosemont

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 162-1-137, 164-2-1, 164-2-2 et 164-2-8 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à La Compagnie d'électricité Shawinigan et que les résolutions # 37-86 et 174-86 soient abrogées à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

399-87

Contrat d'achat, partie du lot P.-38-161

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat d'une partie du lot P.-38-161 (boulevard Mauricien) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières,

Le 8 septembre 1987

appartenant à M. Jean-Paul Robert pour un montant de 150 \$ et que la résolution # 489-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

400-87

Contrat de servitude pluviale

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale de 1,5 mètre sur le lot 12-112 et de 1,5 mètre sur le lot 12-94 (rue Laporte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Terrasses Laporte inc. et que la résolution # 393-85 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

401-87

Contrat de servitude d'éclairage et pluviale

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage de 1,5 m X 15,02 m sur le lot 162-1-127, ainsi que les contrats de servitude pluviale, tel que décrit sur la description technique préparée par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 6 janvier 1986, sur les lots 166-31, 162-1-132, 162-1-131, P.-166 (place Richer), tous ces lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent à M. Pierre Beaumier (162-1-127), M. Jean Petit et Mme Marguerite Duchesnay (166-31 et 162-1-132), M. Michel Pronovost (162-1-131) et Les Constructions Trabeco inc. (P.-166) et que la résolution # 133-85 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1987

402-87

Cession de rues et chemin de piétons

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 162-639 (côte Rosemont), 161-509 et 162-656 (rue Laflamme), 162-608 et 164-1-10 (rue Longsault), 162-623 (rue Aubert) ainsi que le contrat de chemin de piétons sur les lots 164-1-8 et 162-461 (rues Longsault et Précourt) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et que la résolution # 540-85 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

403-87

Cession pour parc et servitude pluviale

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession pour parc du lot 17-306-2 (rue Lauzon) ainsi que le contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot 17-306-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Laurent J. Deshaies inc. (17-306-2) et M. Pamphile Roberge (17-306-1) et que la résolution # 148-86 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

404-87

Contrat de servitude d'éclairage

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage de 1,5 m X 27,51 m sur le lot 12-108 (rue Laporte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Développements Cartier inc. et que la résolution # 207-86 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1987

405-87

Cession de rues et sentier de piétons

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 162-729 (rue Laflamme), 162-712 (rue Loïselle), 161-530 et 162-671 (rue Messier), 161-526 (rue Chateleine) ainsi que le contrat pour sentier de piétons sur le lot 162-749 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et que la résolution # 274-86 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

406-87

Cession de divers lots

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 151-10 et 150-137 (rue Cherbourg), 150-138 (rue Labossière), 150-139 (rue Lelièvre), 150-140 (rue Turenne), 150-141 (rue St-Germain) ainsi que la cession du lot 150-164 pour parc et du lot 150-260 pour chemin de piétons et servitude d'aqueduc, tous ces lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent à Terrasse de l'Érablière inc. et que la résolution # 98-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

407-87

Annulation de la résolution # 95-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la résolution # 95-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1987

408-87

Cession de rues

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots P.-155 (rue Bayonne) et 155-129 (rue Quirion) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée (P.-155) et Construction Gilles Chainé inc. (155-129) et que la résolution # 209-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

409-87

Servitude d'égout sanitaire

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout sanitaire de 5 m de largeur sur le lot 161-326 et de 3 m de largeur sur le lot 161-327 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Gilles Michaud et Mme Nicole Poitras (161-326) et M. Jean-Guy Dionne et Mme Lise Landry (161-327) et que la résolution # 116-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

410-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 20 juillet 1987, concernant les lots 21-37, 21-38, 22-28 à 22-42, 23-3 à 23-5 et 23-8 à 23-10, 23-6, 23-7, 25-2 à 25-18 (rues Corbeil et Fabre) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Provigo Distribution inc. et Terrains de Prestige C.G. inc. soit accepté tel que présenté (dossier 35368, minute 781).

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1987

411-87

Cession de lot et servitude

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 25-2 (rue Corbeil) 23-3 et 22-28 (rue Fabre) de servitude d'égout pluvial de 1,5 m sur le lot 23-4 et de 1,5 m sur le lot 22-35, de servitude d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire de 4 m sur le lot 25-16, de 2 m sur le lot P.-25 N.S., de 2 m sur le lot 25-17, de 4 m sur le lot P.-25 N.S., de 4 m sur le lot P.-23 N.S. et de 2 m sur le lot 23-7, tous ces lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent à Provigo Distribution inc. (23-3, 22-28, 23-4 et 22-35) et à Terrains de Prestige C.G. inc. (25-2, 25-16, P.-25, 25-17, P.-23 et 23-7).

ADOPTÉE

412-87

Contrat de servitude d'aqueduc

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'aqueduc de 3 m sur les lots P.-143-20 et P.-145 situés sous l'Autoroute 55, que la ville accepte de défrayer un montant de 400 \$ pour l'établissement de cette servitude et que la résolution # 417-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement ajoutant la description de véhicule de loisir à l'article 1.0 du règlement # 1000.19.

413-87

Cession du lot 4-210

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 8 septembre 1987

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession au Centre d'achats de Trois-Rivières inc. du lot 4-210 (boulevard Laurentien) appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout à titre gratuit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Rosemont et de la rue Cherbourg et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 455 (rue St-Germain).

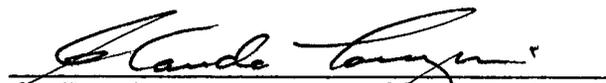
Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 452 (rues Julien et Bellefeuille).

Lettres de madame Jeanne Tremblay: Plaintes concernant la Terrasse du Fleuve.

Comité organisateur du tournoi de soccer Midget: Remerciements adressés au Conseil pour la participation de la ville.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 septembre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 septembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le trophée du plus bel arbre pour l'année 1987 est remis à M. Rémi Gravel du 112, rue Jean-Racine.

414-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

415-87

Adoption, liste de comptes C-43-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-43-87, concernant les chèques # 22243 à 22265 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 167 043,52 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

416-87

Adoption, liste de comptes C-44-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

Le 21 septembre 1987

que la liste de comptes C-44-87, concernant les chèques # 22266 à 22308 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 794 668,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

417-87

Acceptation des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O. pour l'année 1988, projets 43120-001 et 43120-002

CONSIDÉRANT que les revenus pour ces projets sont de 114 917 \$;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont de 296 390 \$;

CONSIDÉRANT que les revenus moins les dépenses donnent un déficit de 181 473 \$;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les prévisions budgétaires pour l'année 1988 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, projets # 43120-001 et 43120-002, soient acceptées telles que présentées par la Trésorière de l'O.M.H.

ADOPTÉE

418-87

Vente, lot 15-359-2-2

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest consente à la vente par Les Équipements T.R.O. inc. à Gestion T.R.O. enr. du lot 15-359-2-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à intervenir dans la signature du contrat.

ADOPTÉE

Le 21 septembre 1987

419-87

Adoption, règlement # 1000.20

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 1000.20 intitulé: "Règlement ajoutant la description de véhicule de loisir à l'article 1.0 du règlement # 1000.19" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Madame la conseillère Suzie Ayotte réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Rosemont et de la rue Cherbourg et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la réfection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage dans le secteur Val-Mauricie et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

420-87

Vente de gré à gré, lot 29-125

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 21 septembre 1987

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de gré à gré du lot 29-125 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à Trois-Rivières Volkswagen ltée au montant de 1,4286 \$ le pied carré plus les frais d'arpentage et de notaire.

ADOPTÉE

421-87

Démission de madame Chantal Ferland

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la démission de madame Chantal Ferland à titre de téléphoniste soit acceptée à compter du 18 septembre 1987 et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à madame Ferland pour le bon travail effectué au service de la ville.

ADOPTÉE

422-87

Résolution annulant les coupons non réclamés

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le Trésorier à annuler les coupons non réclamés des obligations suivantes:

Émission de 156 000 \$ datée du 1er décembre 1959	
Coupon no 12 - 1er décembre 1965	60,00 \$
Coupon no 19 - 1er juin 1969	75,00 \$

Émission de 497 000 \$ datée du 1er octobre 1961	
Coupon no 14 - 1er octobre 1968	27,50 \$
Coupon no 16 - 1er octobre 1969	57,50 \$
Coupon no 20 - 1er octobre 1971	28,75 \$

Émission de 300 000 \$ datée du 1er février 1963	
Coupon no 13 - 1er août 1969	27,50 \$

Émission de 81 000 \$ datée du 1er mai 1964	
Coupon no 23 - 1er novembre 1975	43,11 \$

Émission de 311 500 \$ datée du 1er mars 1965	
Coupon no 13 - 1er septembre 1971	27,50 \$

Le 21 septembre 1987

Émission de 631 000 \$ datée du 1er novembre 1965	
Coupon no 3 - 1er mai 1967	30,00 \$
Coupon no 4 - 1er novembre 1967	15,00 \$
Coupon no 6 - 1er novembre 1968	45,00 \$
Coupon no 9 - 1er mai 1970	30,00 \$
Coupon no 11 - 1er mai 1971	15,00 \$

Émission de 699 000 \$ datée du 1er avril 1966	
Coupon no 11 - 1er octobre 1971	30,00 \$
Coupon no 15 - 1er octobre 1973	15,00 \$
Coupon no 20 - 1er avril 1976	45,00 \$

Émission de 407 000 \$ datée du 1er novembre 1967	
Coupon no 5 - 1er mai 1970	17,50 \$
Coupon no 20 - 1er novembre 1977	35,00 \$
Obligation - 1er novembre 1977	100,00 \$

Émission de 600 000 \$ datée du 1er décembre 1968	
Coupon no 1 - 1er juin 1969	18,75 \$
Coupon no 2 - 1er décembre 1969	37,50 \$
Coupon no 4 - 1er décembre 1970	75,00 \$
Coupon no 12 - 1er décembre 1974	75,00 \$
Coupon no 18 - 1er décembre 1977	75,00 \$

Émission de 295 000 \$ datée du 1er février 1971	
Coupon no 1 - 1er août 1971	42,50 \$

Émission de 3 143 500 \$ datée du 15 août 1976	
Coupon no 1 - 15 février 1977	52,50 \$

Cette résolution abroge et remplace la résolution # 127-87.

ADOPTÉE

423-87

Cession de divers lots

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats de cession pour parc du lot 9-29, de cession de rues des lots 3-36-5-1 et 4-313 (boulevard des Récollets), P.-4-280 (rue Bellefeuille), 4-301 (rue Audet), 4-300 (rue Carrier), 4-320 et 9-24 (rue Audet), de cession pour parc des lots 4-319 et 9-28, tous ces lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent au Centre d'achats de Trois-Rivières inc. ainsi que le contrat de cession par la ville de Trois-Rivières-Ouest au

Le 21 septembre 1987

Centre d'achats Trois-Rivières inc. des lots 3-54, 3-36-7 et une partie du lot 4-314 afin de préciser la résolution # 148-87.

ADOPTÉE

424-87

Contrat de cession, lot 11-119

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 11-119 (rue Audet) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les Appartements des Tourelles ltée.

ADOPTÉE

425-87

Contrat de cession des lots 8-8 et 8-9

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue du lot 8-8 (rue Audet) et de cession du lot 8-9 appartenant à La Compagnie d'électricité Shawinigan en compensation des lots 4-278 et 4-279 déjà cédés par la ville de Trois-Rivières-Ouest à La Compagnie d'électricité Shawinigan.

ADOPTÉE

426-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 31 juillet 1987, concernant les lots 3-53 à 3-55, 4-280, 4-292, 4-314, 4-281 à 4-291, 4-293 à 4-313 et 4-315 à 4-317 (rues Audet, Rivard, Bellefeuille et boulevard des Récollets) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest et le Centre d'achats

Le 21 septembre 1987

de Trois-Rivières inc. soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 35140, minute 1497).

ADOPTÉE

427-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 31 juillet 1987, concernant les lots 3-36-6, 3-36-7 et 3-36-5-1 (boulevard des Récollets) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest et le Centre d'achats de Trois-Rivières inc. soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 35140, minute 1498).

ADOPTÉE

428-87

Vente de gré à gré, lot 38-73

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de gré à gré du lot 38-73 (rue Pratte) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à M. J. Robert Richard et Mme Mireille Tellier au montant de 0,67 \$ le pied carré.

ADOPTÉE

429-87

Adoption de la soumission - Véhicule usagé

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la vente d'un véhicule usagé ont été ouvertes le 18 septembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le 21 septembre 1987

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Vincent Auto ltée	1 825,00 \$
Pièces d'autos Turcotte 1987 inc.	1 575,00 \$
Marc Laroche Pièces d'autos inc.	1 500,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Greffier de la ville:

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Vincent Auto ltée pour la vente d'un véhicule usagé au montant de 1 825,00 \$ étant donné qu'elle est la plus haute et conforme.

ADOPTÉE

430-87

Creusage de sections, rivière Ste-Marguerite

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la ville et le ministère des Transports concernant le creusage de sections de la rivière Ste-Marguerite.

ADOPTÉE

431-87

Programme de soutien aux loisirs

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux loisirs est bénéfique pour l'ensemble des résidents de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'organismes profitent de cette aide importante à leur survie;

Le 21 septembre 1987

CONSIDÉRANT qu'il s'avère essentiel que le gouvernement du Québec reconduise ce Programme de soutien aux loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite au gouvernement du Québec, par l'entremise de monsieur Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de poursuivre le Programme de soutien aux loisirs.

ADOPTÉE

432-87

Plans, règlement # 449

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que les plans mentionnés à l'article 3 du règlement # 449 (travaux d'aqueduc) soit annulés et remplacés par les suivants: 11-150 du 2 octobre 1985, 11-303 du 14 juillet 1987, 3-1-9 du 2 juillet 1987, 3-1-49 du 15 juillet 1987, 9-18 du 15 novembre 1977 révisé le 15 juillet 1987, 11-150 du 3 octobre 1985, 3-1-46 du 15 juillet 1987, 3-1-47 du 16 juillet 1987 et 11-300 du 14 avril 1987.

ADOPTÉE

433-87

Acceptation du rôle d'évaluation 1988

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1988 au montant de 283 309 342 \$ soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

Le 21 septembre 1987

434-87

Acceptation du rôle de valeur locative 1988

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rôle de valeur locative pour l'année 1988 au montant de 6 694 900 \$ soit accepté tel que présenté par la firme Évaluation L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

435-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 1987, concernant les lots 29-125 et 29-126 (rue Quenneville) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi (dossier 35490, minute 1524).

ADOPTÉE

436-87

Servitude d'égout sanitaire, lots 10-19 et P.-10-19

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout sanitaire de 3 m de largeur sur les lots 10-19 et P.-10-19 (chemin Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Trois-Rivières Toyota ltée et que la résolution # 336-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Le 21 septembre 1987

437-87

Cession des lots P.-159 et P.-161

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession du lot P.-159 pour le prolongement de la rue de Rouen et du lot P.-161 pour parc (rue Orléans) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et que la résolution # 333-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

438-87

Servitude d'éclairage, lot 158-77

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'éclairage de 1,52 m X 29,20 m sur le lot 158-77 (rue de Musset) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Mme Lise Shirriff et que la résolution # 310-83 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

439-87

Annulation de la résolution # 534-86

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la résolution # 534-86 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

440-87

Acceptation de P.A.D.E.L.,

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 21 septembre 1987

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les subventions de 18 618 \$ et 8 000 \$ accordées par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et versées dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988, projets "Économie d'énergie au centre sportif" et "Rond de glace".

ADOPTÉE

Correspondance

Présidente du Village P.A.L.E. : Invitation à passer un séjour au Village P.A.L.E.

M. Yvon Picotte, ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche : Accord de deux subventions dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Ministre des Affaires municipales : Nous informe que la semaine de prévention des incendies se tiendra du 4 au 10 octobre 1987.

Ministre des Affaires municipales : Invite la ville à participer au Programme de travaux communautaires en milieu municipal.

M. Robert Bonneau : Remerciements pour félicitations adressées lors de son élection à la présidence du Conseil d'administration de l'UQTR.

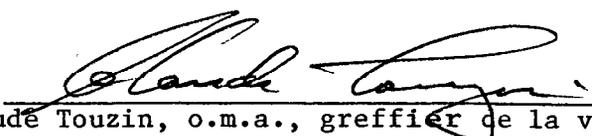
Ministre d'État Condition physique et Sport amateur : Lettre concernant les XVe Jeux olympiques d'hiver.

St-Pierre, Alarie, Caron, c.a. : Lettre concernant la nomination des vérificateurs de la ville.

Pétition concernant l'embauche d'un brigadier senior, intersection côte Rosemont et rue Courcelette.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claudé Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 octobre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 octobre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

441-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 septembre 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 septembre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

442-87

Adoption, liste de comptes C-45-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-45-87, concernant les chèques # 22309 à 22352 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 267 322,12 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

443-87

Adoption, liste de comptes C-46-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-46-87, concernant les chèques # 22353 à 22402 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 98 700,25 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 octobre 1987

444-87

Adoption, liste de comptes C-47-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-47-87, concernant les chèques # 22403 à 22527 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 134 970,44 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

445-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 31 juillet 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 18 422,57 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

446-87

Adoption, règlement # 465

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 465 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Rosemont et de la rue Cherbourg et autorisant une dépense n'excédant pas 1 666 562 \$ et un

Le 5 octobre 1987

emprunt de 1 250 248 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

447-87

Adoption, règlement # 463

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 463 intitulé: "Règlement concernant la réfection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Maisonneuve, Jacques-Cartier, Jeanne-Mance, Frontenac, Louis-Riel et du boulevard Mauricien et autorisant une dépense n'excédant pas 678 000 \$ et un emprunt de 678 000 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

448-87

Rescision de la résolution # 416-86 du 14 octobre 1986

Il est d'abord exposé ce qui suit:

Que dans une résolution du 14 octobre 1986, le Conseil adoptait la résolution suivante:

"Achat du lot P.-27

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'acheter un immeuble appartenant au ministère des Transports et portant le numéro de lot P.-27, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 42 770 mètres carrés, pour la somme de cent quinze mille dollars (115 000 \$) ainsi que la cession gratuite du lot P.-27, parcelle 1 (rue Matton) ayant une superficie de huit cent quarante-cinq mètres carrés (845 m.c.) et que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour instrumenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest".

Le 5 octobre 1987

qu'il y a lieu de rescinder cette résolution et d'en adopter une nouvelle pour les raisons suivantes:

Partie du lot numéro 27 devant être acquise par la ville pour la somme de 115 000 \$.

- La partie dudit lot était à la date de ladite résolution partiellement subdivisée de façon officielle soit depuis le 8 octobre 1986; de plus la superficie mentionnée y est légèrement inexacte.

En effet, la partie du lot visée par ladite résolution était connue depuis le 8 octobre 1986 comme étant:

- Le lot numéro 27-3 ayant une superficie de 147,4 m.c.

- Le lot numéro 27-2 ayant une superficie de 10 619,5 m.c.

- Le résidu continuant d'être une partie dudit lot originaire numéro 27 ayant une superficie de 32 002,9 m.c.

Le tout formant une superficie totale de 42 769,8 m.c.

- Aucune mention des servitudes de non-accès existantes, abandonnées et/ou créées et pourtant nécessaire à la réalisation de ce dossier n'apparaît à ladite résolution.

- Le nom du vendeur y apparaît comme étant "le ministère des Transports" alors qu'il s'agit de "Sa Majesté du Chef du Québec, agissant par son Ministre des Transports".

- Aucune mention n'apparaît dans ladite résolution de la clause de retour en faveur du vendeur pour le cas où la ville n'utiliserait pas la partie dudit lot demeurant non-subdivisée (celle ayant une superficie de 32 002,9 m.c.) pour des fins municipales approuvées par le Ministre des Transports du Québec, ladite clause devant également contenir l'interdiction pour la ville d'y construire des immeubles à des fins résidentielles ou à toutes autres fins sans l'approbation dudit Ministre, clause pourtant nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le 5 octobre 1987

Partie du lot numéro 27 devant être cédée gratuitement à la ville.

- La partie dudit lot était à la date de ladite résolution officiellement cadastrée depuis le 8 octobre 1986; de plus la superficie mentionnée y est légèrement inexacte.

En effet la partie de lot visée par ladite résolution était connue depuis le 8 octobre 1986 comme étant le lot numéro 27-1 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 845,2 m.c.

- Le nom du cédant y apparaît comme "le ministère des Transports" alors qu'il s'agit de "Sa Majesté du Chef du Québec, agissant par son Ministre des Transports".

- Aucune mention n'apparaît dans ladite résolution de la clause de retour en faveur du vendeur pour le cas où la ville n'utiliserait pas l'immeuble à être cédé pour fins de son réseau routier.

Qu'aux effets ci-dessus, Me Yves-M. Veillette, notaire a préparé deux projets d'acte, l'un relatif à l'achat susdit et l'autre relatif à la cession susdite.

Qu'en résumé:

A) Le premier projet d'acte relatif audit achat par la ville contient:

- La bonne désignation cadastrale des immeubles concernés.

- La mention du nom exact du vendeur.

- La description de toutes les servitudes existantes, abandonnées et/ou créées, la ville déclarant principalement mais non limitativement accepter et consentir à l'établissement des nouvelles servitudes de non-accès y mentionnées.

- Une clause de retour en faveur du vendeur dans les cas cités ci-dessus.

B) Le deuxième projet d'acte relatif à la cession susdite à la ville contient:

- La bonne désignation cadastrale de l'immeuble concerné.

Le 5 octobre 1987

- La mention du nom exact du cédant.
- Une clause de retour en faveur du vendeur dans le cas cité ci-dessus.

CECI EXPOSÉ:

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la résolution numéro 416-86 soit rescindée à toutes fins que de droit:

que la ville acquiert de Sa Majesté en Chef du Québec, agissant par son Ministre des Transports, les lots numéros 27-3, 27-2 et P.-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières décrits audit projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, pour la somme de 115 000 \$ payable comptant lors de la signature du contrat notarié de vente, le tout sujet à toutes les clauses, conditions, comprenant principalement mais non limitativement ladite clause de retour, et servitudes mentionnées audit projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, soumis à l'assemblée et adopté tel quel.

que la ville accepte la cession gratuite par Sa Majesté du Chef du Québec, agissant par son Ministre des Transports, dudit lot numéro 27-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, le tout sujet à toutes les clauses, conditions, comprenant principalement mais non limitativement la clause de retour mentionnée dans le projet d'acte de cession préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, soumis à l'assemblée et adopté tel quel.

ADOPTÉE

449-87

Abandon de servitude, lot 42-110

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre la ville et M. Fernand Gauthier, M. Robert Rivard et Mme Linda Hart et que la ville de Trois-Rivières-Ouest, à

Le 5 octobre 1987

titre de propriétaire du fonds dominant, convient avec le ou les propriétaires(s) du fonds servant, lot (42-110) du susdit cadastre, qu'elle renonce aux avantages que lui confère la susdite servitude, en autant qu'il résulte de l'acte enregistré sous le no. 240062, le 18 novembre 1963, seulement, pour n'imposer sur ledit immeuble que ses normes de construction résultant des règlements de zonage d'habitation ou autrement.

ADOPTÉE

450-87

Adoption de la soumission - Construction d'un chemin temporaire

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la construction d'un chemin temporaire sur la côte Rosemont ont été ouvertes le 25 septembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard & Fils inc.	24 504,60 \$
Panpierre inc.	26 843,20 \$
Noé Veillette inc.	25 276,92 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard et Fils inc. pour la construction d'un chemin temporaire sur la côte

Le 5 octobre 1987

Rosemont, au montant de 24 504,60 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

451-87

Adoption de la soumission - S.M. rue Quenneville et Route 138

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Quenneville et la Route 138 ont été ouvertes le 25 septembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et Fils inc.	163 514,90 \$
André Bouvet ltée	196 220,25 \$
J.P. Doyon ltée	195 037,00 \$
Excavation D.M.P. inc.	168 956,29 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard et Fils inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Quenneville et la Route 138, au montant de 163 514,90 \$, étant donné

Le 5 octobre 1987

qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

452-87

Adoption de la soumission - S.M. rues Cherbourg, Routhier et de Rouen

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Cherbourg, Routhier et de Rouen ont été ouvertes le 25 septembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et Fils inc.	291 334,25 \$
Gaston Paillé ltée	248 336,40 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	253 132,50 \$
André Bouvet ltée	285 429,20 \$
J.P. Doyon ltée	279 515,30 \$
Excavation D.M.P. ltée	299 824,12 \$
Massicotte et Fils ltée	314 435,70 \$
Panpierre inc.	294 227,73 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 5 octobre 1987

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Cherbourg, Routhier et de Rouen, au montant de 248 336,40 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

453-87

Adoption, rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le rapport du comité de circulation R-07-87 en date du 25 septembre 1987 soit adopté tel que présenté. En ce qui a trait à la recommandation 27-87, les travaux sont reportés au printemps prochain.

ADOPTÉE

454-87

Adoption, rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-08-87 en date du 2 octobre 1987 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

455-87

Mutation au poste de secrétaire-commis-standardiste

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que madame Louise Tellier soit mutée au poste de secrétaire-commis-standardiste au garage municipal à compter du 19 octobre 1987 avec une période d'adaptation de 1 mois, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 5 octobre 1987

456-87

Cession d'une partie du lot 161-304

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$) d'un terrain situé en la ville de Trois-Rivières-Ouest, connu et désigné au cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comme étant une partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE, subdivision du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-ET-UN (161-Ptie 304), mesurant ledit terrain un mètre et dix-neuf centièmes (1,19 m) équivalant à trois pieds anglais et neuf dixièmes (3,9^ˆ) de largeur en front vers le nord où il est borné par la rue Poitiers (161-305); neuf mètres et quatre-vingt-deux centièmes (9,82 m) équivalant à trente-deux pieds anglais et vingt-deux centièmes (32,22^ˆ) de largeur en arrière vers le sud où il est borné par les lots nos 161-226 et 227; sur la profondeur de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) équivalant à quatre-vingt-dix pieds anglais (90^ˆ) du côté ouest où il est borné par le lot no 161-303; et de vingt-huit mètres et soixante-seize centièmes (28,76 m) équivalant à quatre-vingt-quatorze pieds anglais et trente-six (94,36^ˆ) du côté est où il est borné par une autre partie dudit lot no 161-304 restant à la venderesse; sans bâtisse.

ADOPTÉE

457-87

Vente pour taxes 1971

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le greffier soit autorisé à radier l'avis de vente pour taxes 1569 et 1574 de 1971.

ADOPTÉE

458-87

Entente, assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 5 octobre 1987

que le Maire et le Greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, avec la Société québécoise d'assainissement des eaux, une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la municipalité et la Société relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité. La description des travaux municipaux faisant l'objet de la présente est jointe en annexe.

ADOPTÉE

459-87

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux

ATTENDU que le programme d'assainissement des eaux est déjà largement entrepris sur le territoire des corporations municipales de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest et de Trois-Rivières, et qu'il est maintenant nécessaire de former une Régie intermunicipale pour la poursuite du projet;

ATTENDU que les corporations municipales pré-nommées se sont déjà engagées, par entente en 1985, à entreprendre et à mettre en opération le programme d'assainissement des eaux et des équipements requis;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

qu'une Régie intermunicipale soit formée, ayant pour mandat la poursuite des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception;

que la ville de Trois-Rivières ait toujours 50 % du droit de vote sur les questions qui seront débattues;

que l'autre 50 % du droit de vote soit reporté sur les autres membres de la régie;

qu'advenant l'égalité du scrutin sur une question soumise à l'assemblée, le statu quo demeure;

Le 5 octobre 1987

que la régie soit formée, pour chaque municipalité, du maire et d'un conseiller comme personnes habilitées à voter;

que les directeurs généraux de chacune des villes soient délégués sans droit de vote, à titre de personnes-ressources.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille G. Lavivière: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Gabrielle Dunn Larivière).

M. John Ciaccia, ministre de l'Énergie et des Ressources: Accuse réception de notre résolution concernant la relocalisation du centre administratif d'Hydro-Québec.

M. Michel Charland, Organisation du hockey mineur de la zone T.R.O.: Demande à la ville de payer les heures de glace supplémentaires qu'ils devront louer dans les autres arénas.

Conseil régional de concertation et d'action: Lettre concernant le prochain Sommet socio-économique 04.

Fédération canadienne des municipalités: Invitation à participer au congrès annuel de la FCM.

Société d'habitation du Québec: Nous informe que la durée de l'engagement du propriétaire-bailleur est réduite de 15 à 5 ans.

Jeune chambre de commerce 04: Envoie copie de leur résolution concernant la reconstruction du pont sur la rivière Ste-Anne.

Union des municipalités du Québec: Questionnaire concernant la réforme fiscale fédérale.

M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales: Nous informe que la Société d'habitation du Québec construira 20 nouveaux logements pour familles à Trois-Rivières-Ouest.

M. André Paquet, Banque de commerce canadienne impériale: Invitation à s'inscrire au Prix Réseau A.Q.L.P.H. 1987.

6433

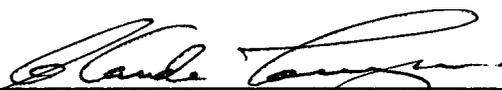
Le 5 octobre 1987

Club de soccer Albatros: Lettre concernant la
disponibilité des terrains de soccer.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 octobre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 octobre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

460-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

461-87

Adoption, liste de comptes C-48-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-48-87, concernant les chèques # 22528 à 22577 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 334 825,43 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

462-87

Adoption, liste de comptes C-49-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-49-87, concernant les chèques # 22578 à 22639 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 641 371,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 octobre 1987

463-87

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 87-03 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

464-87

Résolution biffant les mauvaises créances

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil accepte de biffer les mauvaises créances inscrites sur la liste CR 87-04 préparée par le Trésorier de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 6 030 376 \$ pour le transport régulier.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 358 798 \$ pour le transport adapté.

465-87

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Greffier de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à procéder à la vente pour taxes.

ADOPTÉE

Le 19 octobre 1987

466-87

Cession de rue des lots P.-440 et P.-441

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots P.-440 et P.-441 (rue Corbeil) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (qui seront connus incessamment comme étant les lots # 440-2 et 441-2) appartenant à Les Développements Iberville ltée afin de modifier la résolution # 356-87 concernant le lot 441.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 452 aux articles 4, 5, 7, 15, 16, 17 et 18 ainsi qu'aux annexes A-1, A-2, B et C et autorisant un emprunt additionnel de 51 800 \$.

467-87

Nomination d'un brigadier scolaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que Mme Jacqueline Corneau soit engagée à titre de brigadier scolaire senior à compter du 19 octobre 1987.

ADOPTÉE

468-87

Appui à M. Jean-Paul Martel, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que les services municipaux sur le chemin Ste-Marguerite existent depuis les années cinquante;

Le 19 octobre 1987

CONSIDÉRANT la proximité de plusieurs résidences uni-familiales dans le secteur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Jean-Paul Martel, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de dézonage agricole, de lotissement et d'aliénation du lot P.-134 (chemin Ste-Marguerite).

ADOPTÉE

469-87

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'enlever un luminaire de 10 000 lumens et un luminaire de 8 500 lumens sur la rue Frontenac.

ADOPTÉE

470-87

Annulation de la résolution # 399-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la résolution # 399-87 concernant le contrat d'achat d'une partie du lot P.-38-161 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

471-87

Appui à M. Roch Foisy, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que M. Roch Foisy, propriétaire du Motel Bel-Air, doit se conformer aux normes du ministère de l'Environnement en ce qui a trait à l'installation d'une fosse septique;

CONSIDÉRANT que les services d'aqueduc sont présents depuis les années cinquante;

Le 19 octobre 1987

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Roch Foisy, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de dézonage agricole et de lotissement du lot P.-54 (rue Notre-Dame).

ADOPTÉE

472-87

Félicitations adressées à MM. Jean Proux et Michel Blanchette

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères félicitations à MM. Jean Proulx et Michel Blanchette pour leurs vingt années de service au sein de la sécurité publique de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

473-87

Félicitations adressées à M. René Laprise

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères félicitations à M. René Laprise pour sa nomination à titre de président de l'Association des arénas de la Mauricie.

ADOPTÉE

474-87

Emplacement des superboîtes

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que monsieur Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, soit autorisé à signer pour et au nom de

Le 19 octobre 1987

la ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans présentés par la Société canadienne des postes concernant l'emplacement des superboîtes sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

475-87

Semaine de la santé et de la sécurité du travail

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 19 au 24 octobre 1987, Semaine de la santé et de la sécurité du travail.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 449 (puits # 6 et 8)

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur "affaires municipales": Invite la ville à proclamer la semaine du 19 au 24 octobre, Semaine de la santé et de la sécurité du travail.

Centraide Mauricie: Invitation à participer à la campagne de sollicitation.

Âge d'Or Jean XXIII: Demande d'octroi pour l'année 1988.

Comité d'école Marguerite-Bourgeois: Demande à la ville de prendre des mesures nécessaires pour la sécurité des enfants.

Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin: Demande à la ville d'adhérer à cette corporation.

Régie de l'assurance automobile du Québec: Demande l'appui de notre service de police lors de l'Opération provinciale sur le port de la ceinture de sécurité.

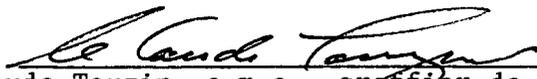
Ministère des Transports: Accuse réception de notre lettre concernant la rampe de mise à l'eau près du pont Laviolette.

6440

Le 19 octobre 1987 .

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 octobre 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 octobre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

476-87

Adoption, règlement # 452-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 452-A intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 452 aux articles 4, 5, 7, 15, 16, 17 et 18 ainsi qu'aux annexes A-1, A-2, B et C et et autorisant un emprunt additionnel de 51 800 \$" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

477-87

Adoption de la soumission - Feux de circulation

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Récollets et de la Route 138 ont été ouvertes le 16 octobre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
J.-P. Marcouiller inc.	24 061,30 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

Le 20 octobre 1987

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

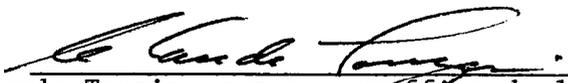
APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.-P. Marcouiller inc. pour l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Récollets et de la Route 138, au montant de 24 061,30 \$, étant donné qu'elle est conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 octobre 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 octobre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

478-87

Adoption de la soumission - Trottoirs de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux de trottoirs de béton sur la rue Bellefeuille ont été ouvertes le 23 octobre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Trochaines inc.	40 906,00 \$
Les Constructions R.C.R. inc.	43 216,00 \$
Bétrex inc.	36 498,99 \$
Coffrages Mauriciens inc.	47 475,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Bétrex inc. pour des travaux de trottoirs de béton sur la rue Bellefeuille, au montant de 36 498,99 \$, étant donné qu'elle est la plus basse

Le 26 octobre 1987

et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

479-87

Adoption de la soumission - Chlorure de sodium

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de chlorure de sodium ont été ouvertes le 23 octobre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>		<u>Montant</u>
Les Produits Sel	livré F.A.B.	37,605 \$
Iroquois ltée	non livré	39,785 \$
Groupe des Produits chimiques Domtar inc.	livré F.A.B.	32,918 \$
	non livré	39,785 \$
Mines Seleine inc.	livré F.A.B.	35,8719 \$
	non livré	39,785 \$
La Société canadienne de sel ltée	livré F.A.B.	36,0681 \$
	non livré	39,785 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Groupe des Produits chimiques Domtar inc. pour la fourniture de chlorure de sodium, livré au garage municipal, au montant de 32,918 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 26 octobre 1987

480-87

Expropriation, partie du lot P.-151 N.S.

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

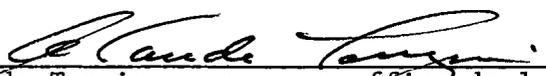
APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Conseil autorise nos avocats Beaumier, Richard & Associés à exproprier une partie du lot P.-151 N.S., appartenant à Terrasse de l'Érablière inc. (réf. plan 11-14 du 14 mai 1981) et à faire toutes procédures utiles et nécessaires pour prendre possession des lieux, le tout dans le but de permettre la réalisation du prolongement de la rue Cherbourg.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 novembre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 novembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

481-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

482-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 octobre 1987

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 octobre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

483-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 octobre 1987

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 octobre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1987

484-87

Adoption, liste de comptes C-50-87

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-50-87, concernant les chèques # 22640 à 22691 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 75 110,84 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

485-87

Adoption, liste de comptes C-51-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-51-87, concernant les chèques # 22692 à 22717 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 259 730,71 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

486-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1^{er} au 31 août 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 17 033,68 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

487-87

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Gaston Cormier soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 2 novembre 1987.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1987

488-87

Adoption, recueil de délais de conservation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le recueil de délais de conservation des documents de la cour municipale soit adopté tel que présenté, selon la Loi sur les archives.

ADOPTÉE

489-87

Appui à M. Martin Dugré, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que le service d'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite existe depuis les années cinquante;

CONSIDÉRANT que le chemin Ste-Marguerite est pavé sur toute sa longueur à cet endroit et que les terrains riverains sont développés résidentiels;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Martin Dugré, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation du lot P.-37 (chemin Ste-Marguerite).

ADOPTÉE

490-87

Adoption, règlement # 592

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le règlement # 592 intitulé: Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 6 030 376 \$ pour le transport régulier" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1987

491-87

Adoption, règlement # 593

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 593 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 358 798 \$ pour le transport adapté" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une section du boulevard Marion (du boulevard Royal) et autorisant un emprunt nécessaire pour couvrir la dépense.

492-87

Engagement de professionnels, assainissement des eaux

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Consortium Pluritec ltée et Vézina, Fortier, Poisson inc. soit engagé afin d'agir dans le dossier de l'assainissement des eaux du secteur Val-Mauricie, au coût de 17 270 \$ pour l'élaboration des plans et devis définitifs et de 28 783 \$ pour la surveillance, le tout tel que décrit dans leur lettre du 14 octobre 1987.

ADOPTÉE

493-87

Plan, règlement # 461

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le plan # 11-315 en date du 29 octobre 1987, soit ajouté à l'article 3 du règlement # 461 (rues Corbeil, Fabre et boulevard Jean XXIII).

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1987

494-87

Nomination des représentants, O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que M. Napoléon Brûlé soit nommé représentant des locataires de la Résidence Beau Séjour, que Mme Alice Bergeron soit nommée représentante des locataires de la Résidence Ste-Catherine et que Mme Édith Bourget Roy soit nommée représentante des deux résidences de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

495-87

Servitude d'égout pluvial, lot P.-25

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout pluvial de 3 m X 45 m sur le lot P.-25 (rue Corbeil) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrains de Prestige C.G. inc.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement autorisant la conclusion d'une entente avec les municipalités de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières et de Trois-Rivières-Ouest, prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale chargée de poursuivre des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception.

496-87

Achat des lots P.-142, P.-143 et P.-143-24

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 2 novembre 1987

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'acheter un immeuble appartenant au ministère des Transports et portant les numéros de lots P.-142, P.-143, P.-143-24, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 143 639 pieds carrés, pour la somme de 156 000,00 \$ et que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour instrumenter au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

497-87

Adoption de la soumission - système de radiocommunication

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'achat location d'un système de radiocommunication ont été ouvertes le 10 août 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie et Claude Touzin, o.m.a., greffier.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
National Mobile Radio Communications	1 276,00 \$
Communications Le Rocher inc.	1 371,49 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du service de police et d'incendie:

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme National Mobile Radio Communications pour l'achat location d'un système de radiocommunication, au montant de 1 276,00 \$ par mois étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales concernant cet

Le 2 novembre 1987

engagement de crédit de cinq ans et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

498-87

Quai Pointe-aux-Ormes

CONSIDÉRANT que Travaux publics Canada prévoit la démolition du quai fédéral excédentaire - Pointe-aux-Ormes;

CONSIDÉRANT que le Conseil n'a aucune objection à ce que Travaux publics Canada procède à la démolition de ce quai;

CONSIDÉRANT qu'en retour le Conseil demande qu'une rampe de mise à l'eau ainsi qu'une jetée soient installées à la place de ce quai;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil consente à la démolition du quai Pointe-aux-Ormes conditionnellement à la construction d'une rampe de mise à l'eau et d'une jetée.

ADOPTÉE

499-87

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er septembre 1987 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur

Le 2 novembre 1987

envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par le règlement:

<u>Règlement autorisé</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunt temporaire maximum</u>
437 (rue St-Germain)	177 411 \$	90 %	159 669 \$

ADOPTÉE

500-87

Adoption d'un nouvel indice d'améliorations locales 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le nouvel indice d'améliorations locales pour l'année 1987 listé ci-après soit adopté tel que présenté:

<u># RÉGL.</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>BASE DE CALCUL</u>	<u>INDICES</u>	<u>MONTANT</u>
437	ST-GERMAIN	FRONTAGE	445,92 8,78	3 915,00

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère du Solliciteur général du Québec:
Sollicite la collaboration de la ville à l'occasion de la Semaine de la prévention du crime.

Mme Johanne Langevin, comité d'école du Bois-Joli:
Remerciements adressés à la ville pour la remise en état du sentier reliant l'école aux rues Lelièvre et St-Germain.

Copie de télégramme expédié à Mme Francine Pronovost concernant sa nomination à titre de Miss Mauricie.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 458 (rues Quenneville et Matton).

6454

Le 2 novembre 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

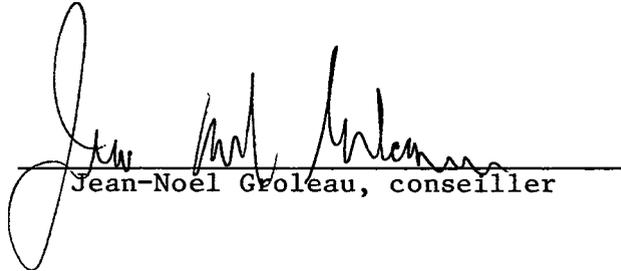
Le 3 novembre 1987

Règlement # 452-A

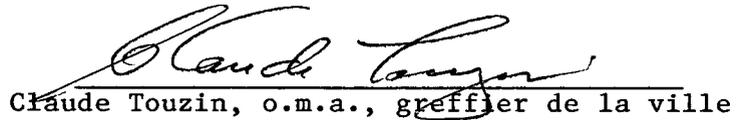
ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 452-A intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 452 aux articles 4, 5, 7, 15, 16, 17 et 18 ainsi qu'aux annexes A-1, A-2, B et C et autorisant un emprunt additionnel de 51 800 \$" tenue les 2 et 3 novembre 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 novembre 1987, je déclare que ledit règlement # 452-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Noel Groleau, conseiller.



Jean-Noel Groleau, conseiller



Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

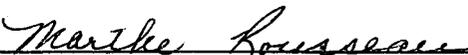
Le 3 novembre 1987

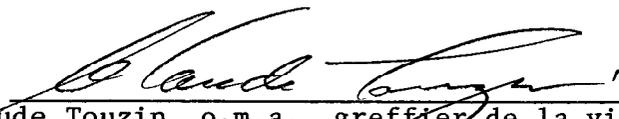
Règlement # 463

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 463 intitulé: "Règlement concernant la réfection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Maisonneuve, Jacques-Cartier, Jeanne-Mance, Frontenac, Louis-Riel et du boulevard Mauricien et autorisant une dépense n'excédant pas 678 000 \$ et un emprunt de 678 000 \$" tenue les 2 et 3 novembre 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 3 novembre 1987, je déclare que ledit règlement # 463 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.


Marthe Rousseau, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 9 novembre 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 novembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Soumissions

Ouverture des soumissions - Égout sanitaire et aqueduc, Route 138.

Les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sur la Route 138 ont été ouvertes le 6 novembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing. jr, ingénieur adjoint, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Gaston Paillé ltée	221 625,00 \$
Excavation D.M.P. inc.	94 855,60 \$

CONSIDÉRANT que les montants des soumissions reçues sont très élevés;

CONSIDÉRANT que la ville peut retarder ces travaux car une nouvelle technique sera utilisée pour leur exécution;

Les présentes soumissions sont annulées et la ville procédera à une nouvelle demande de soumissions publique.

501-87

Nettoyage du fossé de ligne Sunny Lane

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'inspecteur agraire soit autorisé à exécuter, aux frais de la corporation municipale, les travaux

Le 9 novembre 1987

de nettoyage du fossé de ligne Sunny Lane jusqu'à concurrence de 3000 \$.

ADOPTÉE

502-87

Appui à M. Paul Charbonneau, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de procéder au prolongement des services municipaux sur la rue Charbonneau;

CONSIDÉRANT la relocalisation d'une firme de transport d'écoliers;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Paul Charbonneau, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement et d'exclusion des lots P.-33 et P.-34.

ADOPTÉE

503-87

Retrait, caractère de rue et de parc

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

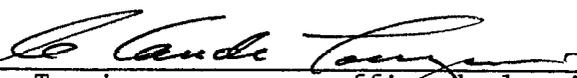
APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest retire le caractère de rue des lots 3-37, 3-36-1, 3-36-1-1 et 4-246 ainsi que le caractère de parc du lot 4-190.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 novembre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 novembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

504-87

Adoption, discours du Maire

Le Maire explique la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1986, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour l'année 1987-1988-1989.

De plus, il mentionne, suivant les relevés comptables en notre possession actuellement, ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1987, ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1988 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1988-1989-1990.

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le discours du Maire concernant la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1986, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1987-1988-1989, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

505-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 16 novembre 1987

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

506-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 novembre 1987

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 novembre 1987, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

507-87

Adoption, liste de comptes C-52-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-52-87, concernant les chèques # 22718 à 22747 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 100 381,82 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

508-87

Adoption, liste de comptes C-53-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-53-87, concernant les chèques # 22748 à 22887 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 125 917,86 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 16 novembre 1987

509-87

Adoption, liste de comptes C-54-87

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-54-87, concernant les chèques # 22888 à 22933 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 376 465,61 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

510-87

Programme Développement de l'emploi

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Développement de l'emploi - "Projets généraux";

que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

511-87

Adoption, règlement # 594

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 594 intitulé: "Règlement autorisant la conclusion d'une entente avec les municipalités de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières et de Trois-Rivières-Ouest, prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale chargée de poursuivre des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et

Le 16 novembre 1987

l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

512-87

Cession des lots 162-499 et 161-466

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession pour sentier de piétons des lots 162-499 et 161-466 (rue Aubert) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée (162-499) et Les Constructions Trabeco inc. (161-466) et que la résolution # 370-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

513-87

Cession des lots 464-106, 151-22 et 150-333

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession des lots 464-121, 151-36 et 150-365 (rue Cherbourg) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse de l'Érablière inc. (150-365) et Les Terrasses Boisées inc. (151-36 et 464-121) et que la résolution # 300-84 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

514-87

Adoption de la soumission - Copieurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la location de copieurs ont été ouvertes le 12 novembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

Le 16 novembre 1987

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Librairie du Cap inc. (conforme)	38 966,40 \$
Équipement Roland Dupont ltée (non conforme)	46 213,20 \$
Gestetner inc. (non conforme)	47 044,80 \$
Bureautique Montcalm inc. (conforme)	47 223,00 \$
Burotec inc. (conforme)	50 490,00 \$
Les Systèmes Dacor inc. (non conforme)	51 202,80 \$
Systèmes de Bureautique S.B.M. inc. (non conforme)	62 964,00 \$
Xerox Canada inc. (non conforme)	65 340,00 \$
Crédit-Bail Arbour inc. (non conforme)	66 528,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du Trésorier et de notre aviseur légal:

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Librairie du Cap inc. pour la location des copieurs Ricoh 5010 pour le bureau du Trésorier, Konica 1803 pour le service technique, Konica 1503 pour le service de la police et Ricoh 5010 pour le service des loisirs, au montant de 38 966,40 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 16 novembre 1987

515-87

Promotion au poste de technicienne en comptabilité

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Mme Geneviève Demaret soit promue au poste de technicienne en comptabilité avec une période d'adaptation de 1 mois, au salaire de 379,00 \$ par semaine selon la convention collective en vigueur, effectif le 16 novembre 1987.

ADOPTÉE

516-87

Fermeture du règlement # 338

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 338 (extension du réseau d'aqueduc) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

517-87

Fermeture du règlement # 413

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 413 (rues Fontenelle, Maricourt et Laroche) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 16 novembre 1987

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

518-87

Fermeture du règlement # 417

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 417 (place des Pins) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

519-87

Fermeture du règlement # 418

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 418 (rue Bellefeuille) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

520-87

Fermeture du règlement # 432

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 432 (côte Richelieu) sont terminés;

Le 16 novembre 1987

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

521-87

Fermeture du règlement # 434

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 434 (travaux de repavage, diverses rues) sont terminés;

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Trésorier ferme ce règlement et que la ville renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ce règlement.

ADOPTÉE

522-87

Raccordement du lot 242-21 situé sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot 242-21 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. Claude Normandin soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

Le 16 novembre 1987

523-87

Appui à M. Yves Blanchette, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que la demande d'utilisation non agricole ne s'applique pas à un morcellement de terrain ce qui contreviendrait à la Loi sur la protection du territoire agricole mais plutôt à un terrain entier;

CONSIDÉRANT que les lots P.-80 et P.-98 étant situés entre deux terrains avec résidences ne peuvent nuire en aucun temps à d'éventuels développements agricoles de tous genres dans le secteur environnant (réf.: art. 100, Loi de la protection du territoire agricole).

CONSIDÉRANT que l'érection d'une résidence est facilement réalisable puisque les services publics déjà installés (aqueduc, pavage, etc.) desservent ledit terrain et que la superficie totale permet l'installation d'une fosse septique avec champ d'épuration conforme à toutes normes;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande causerait l'abandon complet de cette petite terre (classe 4) non propice à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'utilisation non agricole des lots concernés n'entraînerait aucune conséquence néfaste sur l'épanouissement du secteur agricole environnant puisque la C.P.T.A.Q. a déjà accepté dernièrement le dézoning d'une grande superficie pour un futur développement résidentiel située à proximité des lots faisant l'objet de la présente demande;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Yves Blanchette, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole et de lotissement des lots P.-80 et P.-98.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 459 (rues Cherbourg, Routhier et de Rouen).

Le 16 novembre 1987

Le Défi CrownVie Participaction: Invite la municipalité à lancer un défi à une ville rivale du Canada.

Expansion industrielle régionale: Lettre concernant la demande d'aide financière dans le cadre du Programme spécial de la région Laprade.

Union des municipalités du Québec: Lettre concernant le dossier de l'évaluation industrielle.

Mme Carmen Hubert: Remerciements pour l'installation de tables au centre sportif.

Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest: Souligne l'excellente performance de Mlle Karine Proulx au championnat de l'Est du Québec.

Unicef: Invite la population à participer au Rallye de la survie.

Comité d'école Richelieu: Remerciements adressés au Conseil pour l'engagement d'un brigadier scolaire à l'angle de la rue Courcelette et de la côte Rosemont.

Comité d'école Richelieu: Demande afin que la neige soit accumulée sur le terre-plein de la côte Richelieu et de la rue Courcelette.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 novembre 1987

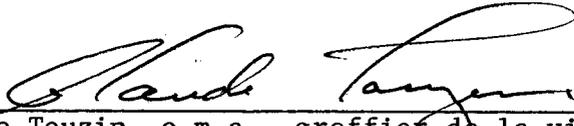
Règlement # 465

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 465 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la côte Rosemont et de la rue Cherbourg et autorisant une dépense n'excédant pas 1 011 752 \$ et un emprunt de 791 006 \$" tenue les 16 et 17 novembre 1987.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 17 novembre 1987, je déclare que ledit règlement # 465 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Suzie Ayotte, conseillère.


Suzie Ayotte, conseillère


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 novembre 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 novembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption de la soumission, rues Corbeil et Fabres
- 2.- Résolution d'appui, C.L.S.C. Les Forges
- 3.- Annulation de la résolution # 497-87
- 4.- Adoption de la soumission, puits # 6

524-87

Adoption de la soumission - S.M. rues Corbeil et Fabre

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Corbeil et Fabre ont été ouvertes le 20 novembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Asphalte Continental	465 800,00 \$
Clément Ricard et Fils inc.	469 424,70 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	375 370,31 \$
Entreprises G.N.P. inc.	384 239,25 \$
Excavation D.M.P. inc.	545 642,46 \$
Les Constructions R.F.P. inc.	470 911,60 \$

Le 23 novembre 1987

Gaston Paillé ltée	397 037,60 \$
André Cyrenne inc.	439 943,50 \$
Panpierre inc.	415 258,92 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Sablière Ste-Marthe inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur les rues Corbeil et Fabre, au montant de 375 370,31 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

525-87

Localisation du C.L.S.C. Les Forges

CONSIDÉRANT que le C.L.S.C. Les Forges est un organisme para-public qui offre des services de santé physique et mentale, ainsi que des services sociaux à l'ensemble des populations des municipalités de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Pointe-du-Lac et St-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance que nous devons accorder à ce que notre population bénéficie de services de santé et de services sociaux adéquats;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le C.L.S.C. Les Forges dans sa démarche auprès de la

Le 23 novembre 1987

Ministre de la Santé et des Services Sociaux pour
la localisation appropriée de ce C.L.S.C.

ADOPTÉE

526-87

Annulation de la résolution # 497-87

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la résolution # 497-87, concernant les
soumissions pour l'achat location d'un système de
radiocommunication, soit abrogée à toutes fins que
de droit.

ADOPTÉE

527-87

Adoption de la soumission - Puits # 6

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la
construction d'un puits ont été ouvertes le 28 août
1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en
présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur
général, Daniel Thibault, ing., ingénieur
municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les
représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été
reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	88 390,00 \$
R.J. Lévesque et Fils ltée	68 391,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de
cette résolution; que la ville de
Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la

6473

Le 23 novembre 1987

firme R.J. Lévesque et Fils ltée pour la construction d'un puits, au montant de 68 391,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

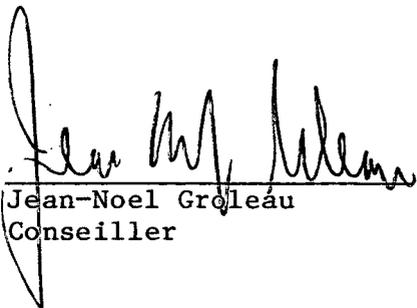

Jean-Charles Charest, maire

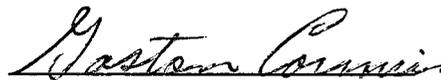

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 novembre 1987

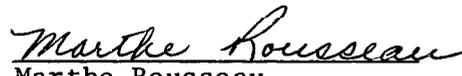
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 novembre 1987.


Jean-Charles Charest
Maire

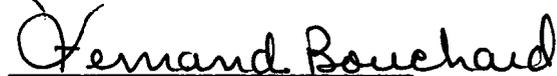

Jean-Noel Groleau
Conseiller


Gaston Cormier
Conseiller


Suzie Ayotte
Conseillère


Marthe Rousseau
Conseillère


Guy Côté
Conseiller


Fernand Bouchard
Conseiller


Claude Touzin, O.M.A.
Greffier de la Ville

Le 30 novembre 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 30 novembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

528-87

Engagement de deux secrétaires-commis-standardistes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que madame Kathleen Trudel soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste à compter du 1^{er} décembre 1987, au salaire de 6,71 \$/heure avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur;

que madame Marie-Andrée Massicotte soit engagée à titre de secrétaire-commis-standardiste à compter du 14 décembre 1987 au salaire de 7,16 \$/heure avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

529-87

Mutation au poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que madame Josée Sasseville soit mutée au poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste à compter du 14 décembre 1987 au salaire de 275,93 \$/semaine avec une période d'adaptation de 1 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 30 novembre 1987

530-87

Balancement du réseau d'aqueduc

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

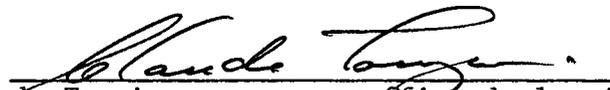
APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la firme LPA Groupe-Conseil inc. soit engagée afin de procéder au balancement du réseau d'aqueduc, le tout tel que soumis dans leur lettre du 26 octobre 1987 (dossier 5106).

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 décembre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 décembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

531-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 1987

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 1987 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

532-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 novembre 1987

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 novembre 1987 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

533-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 novembre 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 novembre 1987 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 1987

534-87

Adoption, liste de comptes C-55-87

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-55-87, concernant les chèques # 22934 à 22970 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 101 700,92 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

535-87

Adoption, liste de comptes C-56-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-56-87, concernant les chèques # 22971 à 22991 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 722 046,75 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

536-87

Adoption, liste de comptes C-57-87

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que la liste de comptes C-57-87, concernant les chèques # 22992 à 23013 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 328 546,85 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

537-87

Adoption, liste de comptes C-58-87

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère er

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-58-87, concernant les chèques # 23014 à 23126 inclusivement, pour un

Le 7 décembre 1987

montant total de déboursés de 90 897,01 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

538-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 30 septembre 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 15 330,68 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

539-87

Démission de monsieur Jean Dionne

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la démission de monsieur Jean Dionne à titre de policier-pompier suppléant soit acceptée et que le Conseil municipal offre ses sincères remerciements à monsieur Dionne pour le bon travail effectué au service de la ville.

ADOPTÉE

540-87

Engagement d'une secrétaire de direction

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Ginette Lavoie soit engagée à titre de secrétaire de direction (poste cadre) à compter du 7 décembre 1987 au salaire de 325 \$/semaine et de 350 \$/semaine après une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 1987

541-87

Appui à Mme Jeannette Doyon St-Cyr, C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que les services publics d'Hydro-Québec sont installés depuis plusieurs années dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les services d'aqueduc sont à proximité;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de madame Jeannette Doyon St-Cyr, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utilisation non agricole, de lotissement et d'aliénation du lot P.-59 (place Alexandre).

ADOPTÉE

542-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 1987, concernant les lots 23-16 à 23-21, 25-27 à 25-30, 25-22 à 25-26, 25-19 à 25-21, 25-31 à 25-34, 23-11 à 23-15 et 23-22 (rue Fabre) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Provigo Distribution inc. et Terrains de Prestige C.G. inc., soit accepté tel que présenté (dossier 35589, minute 954).

ADOPTÉE

543-87

Cession des lots 23-22 et 25-34

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 23-22 et 25-34 (rue Fabre) du cadastre officiel de la

Le 7 décembre 1987

Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Provigo Distribution inc.

ADOPTÉE

544-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 8 octobre 1987, concernant les lots 154-8, 154-9, 155-83 et 155-84 (rues Larochelle et Bayonne) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Commission scolaire de Chavigny, soit accepté tel que présenté (dossier 35096, minute 1408).

ADOPTÉE

545-87

Cession des lots 154-8, 155-84 et 155-85

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rues des lots 154-8 et 155-84 (rue Larochelle) et 155-85 (rue Bayonne) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Commission scolaire de Chavigny.

ADOPTÉE

546-87

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 1987, concernant les lots 164-1-59 et 164-2-19 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée et La Compagnie d'électricité Shawinigan, soit

Le 7 décembre 1987

accepté tel que présenté (dossier 35570, minute 941).

ADOPTÉE

547-87

Cession des lots 164-1-59 et 164-2-19

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession de rue des lots 164-1-59 et 164-2-19 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée et La Compagnie d'électricité Shawinigan.

ADOPTÉE

548-87

Quittance et mainlevée d'hypothèque

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la quittance et mainlevée d'hypothèque sur les lots 399-2, 399-3, 399-4, 399-6, 399-7, 399-12, 399-15 et 399-10 étant donné que les montants dus en capital et intérêt ont été payés par M. Simon Dubé et Mme Jocelyne Proulx.

ADOPTÉE

549-87

Adoption, rapport du comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport du comité de circulation R-09-87 en date du 4 décembre 1987 soit adopté avec une modification à l'item 35-87 afin de préciser la localisation de deux panneaux "Stationnement interdit" au coin de la rue de Coubertin, tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 1987

550-87

Adoption de la soumission - S.M. rue Sidbec

CONSIDÉRANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Sidbec ont été ouvertes le 4 décembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean Lambert, ing., ingénieur adjoint, Jean-Maire Gouin, assistant de l'ingénieur et Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Clément Ricard et Fils inc.	321 279,05 \$
Sablière Ste-Marthe inc.	272 461,40 \$
Entreprises G.N.P. inc.	428 273,50 \$
Excavation D.M.P. inc.	270 404,35 \$
Gaston Paillé ltée	286 133,30 \$
André Cyrenne inc.	272 078,60 \$
J.P. Doyon ltée	278 772,25 \$
Panpierre inc.	273 608,73 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavation D.M.P. inc. pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de mise en forme et d'aqueduc sur la rue Sidbec au montant de 270 404,35 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient

Le 7 décembre 1987

autorisés à signer le contrat conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE

551-87

Évaluation des bâtiments de la corporation

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Évaluation L.G.P. (1985) enr. soit mandatée pour évaluer les bâtiments de la corporation municipale pour fins d'assurances et qu'un montant de 7 000 \$ soit prévu à cet effet, le tout tel que soumis dans leur offre du 4 décembre 1987.

ADOPTÉE

552-87

CONSIDÉRANT que la ville doit refinancer un emprunt de 288 300,00 \$ échu le 27 septembre 1987;

CONSIDÉRANT que le paiement comptant a été offert et qu'un montant de 45 944,00 \$ a été payé par les contribuables;

CONSIDÉRANT qu'il reste une tranche supplémentaire de 3 300,00 \$ à réaliser pour financer le règlement # 351 (rue Liège);

CONSIDÉRANT que le marché actuel ne favorise pas l'emprunt à long terme et qu'il serait avantageux d'emprunter par billet;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 245 656,00 \$ pour financer ce renouvellement et de prévoir, lors de la confection du rôle 1988, l'imposition d'une taxe "Améliorations locales" suffisante pour payer l'intérêt de cet emprunt.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 1987

553-87

Représentant, C.R.C.A.-04

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau soit nommé représentant de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour siéger au Comité d'orientation du sommet socio-économique du Conseil régional de concertation et d'action 04 et que monsieur le conseiller Gaston Cormier soit nommé substitut.

ADOPTÉE

554-87

Félicitations adressées à M. Gilles Cloutier

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Cloutier a été désigné personnalité de l'année lors du gala Sport-Hommage 04;

CONSIDÉRANT son implication au sein du basketball régional;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement monsieur Gilles Cloutier pour cette nomination bien méritée.

ADOPTÉE

555-87

Félicitations adressées aux Riverains

CONSIDÉRANT que l'équipe de basketball Les Riverains de la polyvalente Chavigny, catégorie benjamine féminine, a été désignée "Équipe mineure de l'année" lors du gala Sport-Hommage 04;

CONSIDÉRANT les efforts démontrés par chacun des membres de cette formation afin d'accéder à ce titre honorifique;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 7 décembre 1987

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement les joueuses et l'entraîneur des Riverains pour cette nomination bien méritée.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission municipale du Québec: Accuse réception des règlements 2012 et 3009 et de la résolution # 326-87 (urbanisme et zonage).

Commission de police du Québec: Lettre concernant les décorations et citations décernées par le Solliciteur général du Québec.

Légion Royale Canadienne: Remerciements.

Club récréatif Notre-Dame du Rosaire inc.: Remerciements adressés au Maire pour sa présence lors du Festival du blé d'Inde.

Ministère des Affaires municipales: Informe la ville que la semaine de la municipalité se déroulera du 6 au 12 juin 1988.

Sommet régional du sport: Lettre d'information concernant le premier sommet régional du sport en Mauricie.

Secrétariat d'État du Canada: Nous informe de la création d'une nouvelle distinction honorifique, le Certificat du mérite civique.

Association de baseball mineur de Trois-Rivières-Ouest: Envoie une liste des demandes jugées prioritaires pour la saison 1988.

Mgr Laurent Noel et famille Pelletier: Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de Mgr Georges-Léon Pelletier.

Hockey mineur de la zone Trois-Rivières-Ouest: Demande d'aide pour la réalisation de l'agrandissement de leur bureau.

Ministère des Affaires municipales: Lettre concernant le projet de loi numéro 82 portant sur les taxes municipales.

C.O.M.A.Q.: Lettre concernant le 20e congrès annuel de leur corporation.

Le 7 décembre 1987

Club Kiwanis de Trois-Rivières inc.: Demande d'aide financière.

Ministère des Affaires municipales: Lettre concernant la phase II du programme Développement de l'emploi - projets généraux.

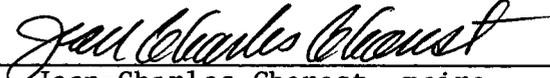
Loisirs pour handicapé mental: Demande d'aide financière.

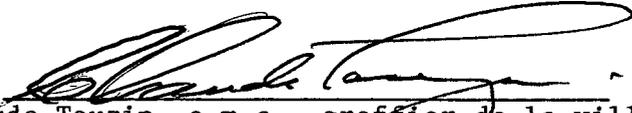
M. Jean-Guy Dubois, maire de la Ville de Bécancour: Remerciements pour les voeux adressés lors de son nouveau mandat.

Fédération canadienne des municipalités: Fait parvenir diverses publications d'information.

Fédération canadienne des municipalités: Invite la ville à participer à une étude traitant des répercussions de la technologie sur l'administration locale.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 21 décembre 1987

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 décembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

556-87

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 décembre 1987

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 décembre 1987 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

557-87

Adoption, liste de comptes C-59-87

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-59-87, concernant les chèques # 23127 à 23159 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 084 004,37 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

558-87

Adoption, liste de comptes C-60-87

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-60-87, concernant les chèques # 23160 à 23162 et 23164 à 23201 inclusivement (le chèque # 23163 apparaîtra sur la liste C-61-87) pour un montant total de déboursés

Le 21 décembre 1987

de 527 922,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

559-87

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 30 octobre 1987 inclusivement, pour un montant total de revenus de 29 189,24 \$, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1988, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-G et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean-Noel Groleau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-10 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc.

560-87

P.A.D.E.L. 1987-1988

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a présenté deux projets relatifs au centre sportif

Le 21 décembre 1987

dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987-1988;

CONSIDÉRANT que le projet "Économie d'énergie au centre sportif" ne peut être réalisé sans avoir au préalable rénové la toiture du centre sportif;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que demande soit faite au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de transférer le montant de subvention maximale de 18 618 \$ accordé pour le projet "Économie d'énergie au centre sportif" au projet "Restauration de la toiture du centre sportif".

ADOPTÉE

561-87

Contrat de vente d'une partie du lot 15-359-2-1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à intervenir dans le contrat de vente d'une partie de terrain entre Canadien Pacifique Express & Transport ltée et Gestion Trois-Rivières-Ouest inc.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 525-E afin de modifier les articles 8.01 et 8.02 afin de rendre le régime conforme aux règles du ministère du Revenu national et de modifier les articles 1.01, 6.05 et 14.01 afin de rendre le régime conforme aux règlements de la Régie des rentes du Québec.

562-87

Emprunt, fonds de roulement

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Le 21 décembre 1987

que le Trésorier soit autorisé à emprunter 50 000 \$ à même le fonds de roulement pour l'achat d'équipement.

ADOPTÉE

563-87

Adoption de la soumission - Travaux d'aqueduc

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'installation de dix entrées d'eau sur la rue Fabre ont été ouvertes le 4 décembre 1987 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean Lambert, ing., ingénieur adjoint, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Télécon;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Panpierre inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur adjoint;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc. pour l'installation de dix entrées d'eau sur la rue Fabre, au montant de 8 840 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

564-87

Financement, emprunts temporaires

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 567, paragraphe 2, concernant les emprunts temporaires;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

Le 21 décembre 1987

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le Conseil ordonne au Trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au Trésorier d'adresser après le 1er janvier 1988 aux contribuables concernés, les comptes de taxes appropriés payables trente (30) jours après leur envoi et que le Trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par les règlements:

<u>Règlements autorisés</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Taux</u>	<u>Emprunts temporaires maximums</u>
448 (rues Laflamme, côte Rosemont & Loiselle)	1 358 854 \$	90 %	1 222 968 \$
450 (Mongeau)	172 100 \$	90 %	154 890 \$
438 (ch. Ste-Marguerite)	10 500 \$	90 %	9 450 \$
439 (Cherbourg, de Tilly)	813 489 \$	90 %	732 140 \$
441 (Cherbourg)	266 030 \$	90 %	239 427 \$
442 (Bellefeuille, éclairage)	17 000 \$	90 %	15 300 \$
444 (Cambert, Frontenac)	180 000 \$	90 %	162 000 \$
445 (Dagenais, Brodeur, Gagnon)	488 890 \$	90 %	440 001 \$
446 (Dagenais, Brodeur, Corbeil, Fabre)	412 000 \$	90 %	370 800 \$
447 (Lauzon, Bernard, boul. Marion)	327 975 \$	90 %	295 177 \$

ADOPTÉE

565-87

Révision de la zone agricole

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 21 décembre 1987

que le Conseil accepte la proposition détaillée numéro 3 concernant le dossier de révision de la zone agricole permanente en regard avec le schéma d'aménagement à l'exception de l'item 5.2 qui devra être clarifié tel démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

566-87

Demande adressée au ministère de l'Éducation

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières a connu des fermetures dramatiques d'usines;

CONSIDÉRANT que nous devons recycler une bonne partie de ces travailleurs;

CONSIDÉRANT que la fermeture des options dites "industrielles" jouera contre nous dans la recherche de nouveaux investisseurs industriels;

CONSIDÉRANT que ces fermetures rendront plus difficiles l'apport de main-d'oeuvre qualifiée et le recyclage de travailleurs;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

de demander à monsieur Claude Ryan, ministre de l'Éducation, de sursoire à la décision de fermer ou de déménager les options dites "industrielles et de construction";

de reconsidérer ces décisions en ayant comme optique que le secteur industriel du Trois-Rivières métropolitain est en pleine transformation et considérant que la nouvelle vocation s'oriente vers la transformation des métaux et d'usinage nécessitant ainsi de la main-d'oeuvre spécialisée dans les domaines où les options disparaîtront.

ADOPTÉE

567-87

Fermeture de règlements

CONSIDÉRANT que les travaux des règlements inscrits ci-dessous sont terminés;

Le 21 décembre 1987

CONSIDÉRANT que le financement de ces travaux est complètement réalisé à date;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

que le Trésorier ferme ces règlements et qu'il renonce au solde d'emprunt à long terme décrété par ces règlements.

<u>Règl.</u>	<u>Description</u>	<u>Travaux à date</u>	<u>Financement à date</u>	<u>Emprunt à renoncer</u>
357	de l'Industrie et Sidbec	194 048,35	\$ 194 048,35	\$ 116 854,57
399	Puits # 7	530 000,00	530 000,00	---
411	Place Richer	89 270,41	90 624,88	17 229,26
412	Chateleine et Chamonix	381 539,83	381 539,83	40 481,07
421	Poitiers et Dumouchel	229 611,67	229 611,67	40 007,15
422	Place Bellefeuille	495 674,31	481 233,00	109 000,00
424	Côte Richelieu	82 776,49	82 776,49	15 000,00
425	Meunier	158 751,79	158 751,79	34 000,00
426	de l'Érablière	183 429,31	183 429,31	44 020,87
427	Audet, Brunet et Couture	432 385,10	432 385,10	140 000,00

ADOPTÉE

Correspondance Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 460 (rues Corbeil et Fabre).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 461 (rues Corbeil, Fabre et boulevard Jean XXIII).

Chambre de commerce de Trois-Rivières: Demande d'aide financière.

Les Jeunes Entreprises du Coeur du Québec: Demande d'aide financière.

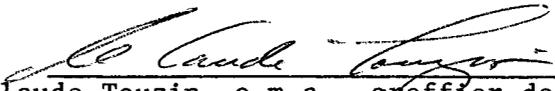
Travaux publics Canada: Lettre concernant le quai fédéral excédentaire.

Ministère de la Santé et des Services sociaux: Accuse réception de notre résolution concernant la relocalisation du C.L.S.C. Les Forges.

Le 21 décembre 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 22 décembre 1987

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 décembre 1987, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Suzie Ayotte et Marthe Rousseau et messieurs les conseillers Jean-Noel Groleau, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

568-87

Adoption, règlement # 1988

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1988 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1988, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

569-87

Adoption, règlement # 539-H

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le règlement # 539-H intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-G et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

570-87

Adoption, règlement # 57-S-11

PROPOSÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

Le 22 décembre 1987

que le règlement # 57-S-11 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-10 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

571-87

Adoption des indices d'améliorations locales 1988

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1988 soit adoptés tels que présentés:

# RÉGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE	599 057	,00894	5 355,59
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE	1 067 530	,00755	8 059,79
78-A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE	443 281	,00356	1 578,13
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE	29 488	,00534	157,47
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE	239 800	,00395	947,24
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE	953 670	,01035	9 870,50
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE	3 528	1,4507	5 118,05
169	GARCEAU	FRONTAGE	2 075,93	,9334	1 937,67
170	DJ FLEUVE	SUPERFICIE	63 195	,01534	969,41
170-A	DJ FLEUVE	SUPERFICIE	165 937	,00268	444,70
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE	1 037 856	,02199	22 822,50
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE	2 340 247	,00067	1 568,08
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	1 270 600	,00964	12 248,59
181-A-1	TERR. MONTAGNE	ÉVAL. TERR.	1 066 043	,02553	27 216,12
188	STE-MARGUERITE	ÉVAL. TERR.	966 600	,00484	4 678,35
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE	308 202	,02375	7 319,83
196	GAGNON	FRONTAGE	7 806,68	,4683	3 656,04
204	ROUTE BUREAU	ÉVALUATION	203 700	,00333	678,32
210	GARCEAU	ÉVALUATION	3 020 000	,00030	906,00
211-A	ESTÉREL	SUPERFICIE	1 285,30	,012448	159,99
212	ESTÉREL	SUPERFICIE	13 834,00	,00824	114,00
213	SIROIS	FRONTAGE	1 584,26	1,9214	3 043,99
214	SIROIS-GARCEAU	ÉVAL. TERR.	702 600	,00374	2 627,71
215	GAGNON	FRONTAGE	738	,97968	723,00
216	BOISCHATEL	FRONTAGE	684,90	,20149	137,99
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE	266 278	,00581	1 547,08
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE	218 157,80	,00139	303,27
221	DE SIENNE	SUPERFICIE	154 743	,00185	286,31
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76 554	,03637	2 784,28
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268 716	,04216	11 329,07
225	ESTÉREL	SUPERFICIE	1 243,11	,11664	144,99
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	3 556,45	,29215	1 039,02

Le 22 décembre 1987

229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364 817	,02954	10 776,57
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	172 731	,01051	1 815,36
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	126 247	,03028	3 822,72
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR. 1	082 600	,00269	2 912,41
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	18 218,66	,37676	6 864,06
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	308 202	,00659	2 031,05
239	DU FLEUVE	FRONTAGE	587	1,557	913,97
240	GUAY	SUPERFICIE	307 883	,00605	1 862,69
241	GIRARD	ÉVALUATION 1	313 300	,00087	1 142,61
242	LACERTE	SUPERFICIE	80 460	,0052	418,39
243	GÉLINAS	SUPERFICIE	439 880	,0164	7 213,95
247	COTE ROSEMONT- COURCELETTE	SUPERFICIE 1	283 292,90	,00177	2 271,45
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	112 500	,00399	448,88
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	584 104	,03732	21 798,75
255	PRATTE	FRONTAGE	2 690,89	2,667	7 176,67
258-B	JACOB	SUPERFICIE	122 980	,0090	1 106,82
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	73 548	,022	1 618,05
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	122 292	,049	5 992,32
267	DESHAIES	SUPERFICIE	324 304	,0345	11 188,46
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	233 916	,0776	18 151,86
269	DESPRÈS	SUPERFICIE	189 190	,0332	6 281,09
272	LIMOGES	SUPERFICIE	89 196	,0570	5 084,17
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.	386 500	,0144	5 565,60
279	TESSIER	SUPERFICIE	450 416	,04825	21 732,57
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	582 828	,06575	38 321,09
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3 333	2,461	8 202,60
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8 000,30	7,76946	62 157,67
284	TESSIER	SUPERFICIE	142 671	,06002	8 563,10
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	362 806	,06876	24 946,60
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490 644	,06321	31 013,75
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	244 496	,07243	17 708,80
296	DUBÉ	FRONTAGE	2 173,09	2,363	5 135,02
297	DUBÉ	SUPERFICIE	182 361	,02017	3 678,21
299	BERNARD	SUPERFICIE	95 502	,05296	5 057,76
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246 549	,08664	21 361,05
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	199 307	,05121	10 206,51
307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE	262 166	,05907	15 486,14
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	48 866,80	,84391	41 239,26
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180 643	,08886	16 051,94
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE	420,23	4,35714	1 831,01
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE	254,50	2,35364	599,02
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17 087	1,451	24 793,23
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	625,41	23,56	14 734,61
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	25 314,60	1,1475	29 048,50
347	STE-MARGUERITE EST	SUPERFICIE	8 126,10	,498	4 046,80
350	COTE ROSEMONT	SUPERFICIE	91 197,30	,05661	5 162,72
351F	LIÈGE	FRONTAGE	101,93	16,07	1 638,01
351S	LIÈGE	SUPERFICIE	3 112,07	,5264	1 638,20
360	LAUSANNE	FRONTAGE	134,41	17,98	2 416,69
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE	333,44	30,90	10 302,83
364	QUIRION	FRONTAGE	371,62	31,48	11 698,58

Le 22 décembre 1987

371	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	8 403,20	,2353	1 977,28
372	LEFORT	FRONTAGE	159,84	18,62	2 976,14
373	BORDEAUX	FRONTAGE	332,13	6,13	2 035,97
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE	303,33	25,24	7 656,04
376	QUIRION	FRONTAGE	371,62	5,33	1 980,74
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE	159,84	3,87	618,56
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE	545,60	39,09	21 327,54
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE	540,76	37,79	20 435,29
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE	529,02	37,87	20 034,00
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE	536,89	41,34	22 195,05
386	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	107,95	27,84	3 005,33
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	274,34	9,68	2 655,60
391	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	103,94	10,04	1 043,55
393	CHATELEINE-LE MANS-LE HAVRE	FRONTAGE	414,93	39,67	16 460,23
394-A	LAFLAMME-LE HAVRE	FRONTAGE	664,56	40,98	27 233,58
	CHAMONIX-LOUISBOURG				
395	DE MUSSET-CLERMONT	FRONTAGE	688,39	39,41	27 129,46
	CHAGNON-GILBERT				
396	CHERBOURG-TURENNE	FRONTAGE	1 467,18	39,50	57 953,66
	LABOSSIÈRE-LELIEVRE TERR. ERABLIÈRE				
397	LISIEUX-ROSEMONT	FRONTAGE	836,35	39,49	33 027,47
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE	309,20	39,63	12 253,60
400	ROUTE 138	FRONTAGE	607,43	7,95	4 829,07
401	QUIRION-DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	389,43	39,49	15 378,56
402	ROBERGE	FRONTAGE	169,81	11,93	2 025,83
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	1 006,43	9,67	9 732,07
408	PRÉCOURT-GADBOIS- AUBERT	FRONTAGE	1 236,09	40,01	49 455,90
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	115,39	37,93	4 376,75
411	PLACE RICHER	SUPERFICIE	10 975,60	0,8286	9 094,38
412	CHATELEINE-CHAMONIX	FRONTAGE	650,83	42,42	27 608,21
413	FONTENELLE-MARICOURT	FRONTAGE	721,48	42,33	30 540,27
417	PLACE DES PINS	FRONTAGE	318,06	42,24	13 434,85
418	BELLEFEUILLE	FRONTAGE	313,93	6,76	2 122,17
419	LAUZON	FRONTAGE	329,36	31,46	10 361,68
420	TURENNE	FRONTAGE	545,22	42,39	23 111,88
421	POITIERS-DUMOUCHEL	FRONTAGE	373,52	42,44	15 852,24
422	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	23 606,30	,8903	21 016,70
423	JEAN XXIII-BRODEUR	FRONTAGE	124,37	À VENIR	0,00
424	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	5 079,60	,8891	4 516,27
425	MEUNIER	SUPERFICIE	15 865,30	,8759	13 896,41
426	DE L'ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	365,54	42,66	15 593,95
427	AUDET-BRUNET-COUTURE	FRONTAGE	666,27	45,03	30 002,12
429	LONGSAULT-LAFLAMME- COTE ROSEMONT-AUBERT	FRONTAGE	1 624,52	À VENIR	0,00
431	BAYONNE-ROUTHIER	FRONTAGE	609,31	À VENIR	0,00
432	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	289,13	45,11	13 042,65
435	FOREST-GAGNON	FRONTAGE	530,11	À VENIR	0,00
437	ST-GERMAIN	FRONTAGE	445,92	À VENIR	0,00
438	STE-MARGUERITE	FRONTAGE	102,75	À VENIR	0,00

Le 22 décembre 1987

439	CHERBOURG-DE TILLY FRONTAGE	1 514,82	À VENIR	0,00
441	CHERBOURG FRONTAGE	503,56	À VENIR	0,00
442	BELLEFEUILLE FRONTAGE	266,26	À VENIR	0,00
444	CAMBERT-FRONTENAC FRONTAGE	374,24	À VENIR	0,00
445	DAGENAIS-BRODEUR- GAGNON-ROLAND-FABRE-CORBEIL	1 063,75	À VENIR	0,00
446	DAGENAIS-BRODEUR- CORBEIL-FABRE	38 579,30	À VENIR	0,00
447	LAUZON-BERNARD-MARION FRONTAGE	594,95	À VENIR	0,00
448	LAFLAMME-COTE ROSEMONT FRONTAGE LOISEILLE-MESSIER-CHATELEINE	2 330,44	À VENIR	0,00
450	MONGEAU FRONTAGE	237,00	À VENIR	0,00

ADOPTÉE

572-87

Salaire 1988, personnel cadre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport du maire concernant les salaires du personnel cadre, pour l'année 1988, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

573-87

Adoption, programme triennal 1988-1989-1990

PROPOSÉ par Mme Suzie Ayotte, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noel Groleau, conseiller

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1988 au montant de 14 075 228 \$, pour l'année 1989 au montant de 9 729 480 \$ et pour l'année 1990 au montant de 8 922 115 \$, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

574-87

Taux d'intérêt pour arrérages de taxes

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

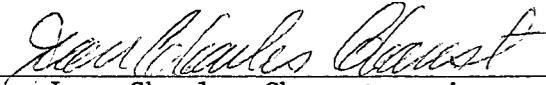
que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1988 soit fixé à 18 %.

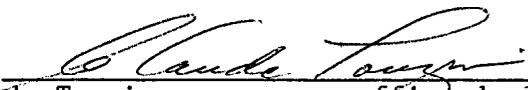
ADOPTÉE

6501

Le 22 décembre 1987

Sur ce, l'assemblée est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville